



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 104 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 16 juin 2014

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 juin 2014

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

L'ÉCLUSE 45 DE PORT SEVERN, VOIE NAVIGABLE DE LA BAIE GEORGIENNE

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait examiner l'opportunité de prendre des mesures pour approfondir et redresser la voie navigable qui relie la baie Georgienne et la limite ouest de la Voie navigable Trent Severn, à Port Severn.

— Monsieur le Président, c'est pour moi un grand privilège, en tant qu'occupant du fauteuil, de m'adresser à la Chambre ce matin en cette rare occasion. Comme le savent beaucoup de députés, j'ai le privilège, à l'instar des députés de Regina—Qu'Appelle, de Windsor—Tecumseh et d'Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, de faire partie de la formidable équipe qui occupe le fauteuil de la présidence. Je suis ravi d'en faire partie, mais nous n'avons pas souvent la possibilité de nous adresser à la Chambre, sauf en de rares occasions comme celle-ci.

Comme les députés l'ont entendu, la motion vise à apporter des améliorations à la portion de la voie navigable située en aval de l'écluse 45, dans le village de Port Severn. Beaucoup de députés ne savent peut-être pas où cela se trouve, alors je vais décrire l'endroit avec précision.

Avant de poursuivre, je dois mentionner que mon comotionnaire, le député d'Elgin—Middlesex—London, connaît très bien la région en question. Évidemment, il représente lui-même une circonscription du Sud-Est de l'Ontario qui est très proche des Grands Lacs et sait donc pertinemment quels genres de retombées économiques découlent de la navigation de plaisance, une activité essentielle à la création d'emplois et de richesse dans notre région de l'Ontario.

Comme le savent les députés, ma circonscription englobe la baie Georgienne, qui à elle seule est quasiment aussi grande que le lac Ontario et qui se trouve au nord-est du lac Huron. Ensemble, les lacs Huron et Michigan comptent pour un peu plus de la moitié de la superficie totale des Grands Lacs.

Ma circonscription compte plusieurs collectivités situées sur la rive sud de la baie Georgienne. Pour bien des amateurs et adeptes de la navigation de plaisance provenant de la région du Grand Toronto et du Sud de l'Ontario, ce point le plus au sud de la baie constitue l'accès le plus proche à la baie Georgienne.

Ma circonscription compte à elle-seule pas moins de 4 000 rampes d'accès à l'eau pour les embarcations de plaisance. Cette activité engendre une grande activité économique, des ateliers de réparation de bateaux aux services maritimes en passant par les ventes au détail et de nombreuses autres retombées.

Comme le savent sûrement les députés, la baie Georgienne relie un grand nombre de villes et de villages et nous dépendons tous fortement de l'activité économique engendrée par la navigation de plaisance. C'est le cas notamment d'Owen Sound et de Parry Sound et, dans ma circonscription, de Midland et Penetanguishene; d'endroits tels que Collingwood, Tobermory, l'île Manitoulin et le chenal du Nord. En outre, comme il s'agit d'une voie navigable binationale, nous sommes situés sur le circuit des navigateurs de plaisance en provenance des États-Unis, en particulier du Michigan, dans notre cas.

Tous les plaisanciers qui fréquentent le Canada pendant la saison chaude passent par le Nord-Est des États-Unis pour se rendre jusqu'aux Grands Lacs, puis empruntent la voie navigable Trent-Severn depuis la baie Georgienne jusqu'au lac Ontario. Ensuite, ils empruntent le canal Érié pour regagner la côte Est et retourner dans le Sud, jusqu'en Floride.

J'ai mentionné la voie navigable Trent-Severn. Beaucoup de députés connaissent cette merveilleuse voie navigable. Il y en a qui la connaissent parce qu'ils ont des chalets ou des propriétés en bordure de cette voie. Elle fait partie de la région des chalets du Sud de l'Ontario, où l'on trouve des propriétés résidentielles d'une valeur de pas moins de 23,6 milliards de dollars. C'est le gouvernement du Canada qui, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, a construit cette voie navigable en bordure de laquelle, comme je l'ai dit, sont situées des propriétés résidentielles d'une valeur de 23,6 milliards de dollars. Cette voie injecte environ 1 milliard de dollars annuellement dans l'économie de notre région et donne lieu à toutes sortes d'activités économiques.

C'est une voie qui s'étend sur 386 kilomètres. Elle relie la baie Georgienne à Port Severn en passant par le centre de l'Ontario, le lac Simcoe et la ville de Kawartha Lakes, avant de se jeter du côté de la rive Nord du lac Ontario, aux environs de la ville de Trenton.

On trouve 160 barrages, 44 écluses, 1 ber roulant, et environ 55 000 résidences sur cette voie navigable. De plus, 16 500 résidences sont situées sur ce qu'on appelle les lacs réservoirs. Ce sont les lacs qui ont été créés pour fournir de l'eau à la voie navigable Trent-Severn durant l'été afin que la navigation puisse se poursuivre.

Initiatives parlementaires

Cela nous amène au petit village de Port Severn, qui se trouve à l'embouchure de la rivière Severn. Là où la rivière coule, elle draine un territoire d'une superficie d'approximativement 5 500 kilomètres carrés dans notre partie de la région, juste à l'est du littoral de la baie Georgienne. Elle coule à cet endroit, et passe par le bassin hydrologique du lac Simcoe, qui, au sud, se rend jusqu'à la moraine d'Oak Ridges, comme les habitants de Toronto et du Sud de l'Ontario le savent. C'est une élévation juste au-dessus de Toronto. Tout ce qui est situé au nord de cette moraine s'écoule vers le nord initialement, par le lac Simcoe, puis se jette dans la rivière Severn, avant d'aboutir dans la baie Georgienne.

Au début de la colonisation, en Ontario, cette rivière a joué un rôle essentiel dans l'économie locale et l'industrie du bois d'oeuvre. Il s'agissait de la principale route permettant d'amener les billots de bois aux moulins. Le village de Port Severn a été créé pour l'industrie du bois, aux abords des routes d'antan. Aux fins du présent débat, soulignons que c'est aussi à cet endroit que se rejoignent la baie Géorgienne et la voie navigable intérieure de Trent-Severn, où on pratique la navigation de plaisance. Il peut y avoir jusqu'à 40 000 bateaux sur cette voie navigable. On peut se rendre d'une voie navigable à l'autre en empruntant un chenal très étroit, qui est situé en contrebas de l'écluse 45, vers la baie Georgienne.

Puisque nous ne pouvons pas présenter de tableaux, de photos, d'affiches ou d'autres documents d'appui aux députés dans cette enceinte, je vais faire de mon mieux pour expliquer les lieux aux députés. Les eaux de la rive est de la baie Georgienne sont peu profondes. Aux abords de la rive, on trouve quelques endroits où l'eau est assez profonde pour permettre aux plus gros bateaux de s'approcher. Par conséquent, lorsque le canal a été construit de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, un chenal de navigation a été creusé à même le roc pour qu'un plus grand nombre de bateaux puissent passer à cet endroit et circuler d'une voie navigable à l'autre. Comme je l'ai mentionné, la majeure partie de la voie navigable Trent-Severn a été construite vers 1880, et elle a été terminée en 1920, avec la construction du dernier chenal entre le lac Couchiching et le lac Sparrow. À peu près rien n'a changé depuis que le canal a été créé.

Je sais que de nombreux députés ont roulé sur l'extraordinaire autoroute 400, qui conduit à la région de villégiature de l'Ontario. Cette route à quatre voies relie Toronto à Sudbury. Elle comporte encore quelques passages étroits, à deux voies seulement, dans la région de la rivière des Français et un peu plus au Sud, mais le gouvernement de l'Ontario en poursuit la construction. Cette route traverse le canal précisément à Port Severn. Évidemment, le canal en question existait bien avant la route.

Quand le canal a été construit, c'était en fonction des bateaux et de la circulation de l'époque. Comme on peut se l'imaginer, les choses ont changé au fil des décennies. Les bateaux ont grossi, la circulation a augmenté. En fait, en une saison, on compte plus de 6 200 passages dans l'écluse 45. L'été, plus de 82 bateaux circulent chaque jour dans le canal, dans un sens ou dans l'autre.

Or, depuis l'an 2000, le bas niveau permanent de l'eau dans le secteur supérieur des Grands Lacs, le lac Huron, le lac Michigan et la baie Georgienne, crée des problèmes. Comme la situation persiste, il est devenu plus difficile de naviguer sur le canal.

• (1110)

Les députés savent peut-être que le niveau de l'eau dans la baie Georgienne fluctue d'environ un mètre et demi sur un cycle de 15 à 20 ans à peu près. Récemment, toutefois, surtout en raison des conditions climatiques, il est demeuré bas pendant une longue

période. Il a bien remonté un peu, l'an dernier, mais la faible profondeur de l'eau a rendu la navigation sur le canal beaucoup plus dangereuse pour les gros bateaux.

Qu'est-ce qui ne va pas, au juste?

Les députés qui ont déjà piloté un bateau de 32 à 34 pieds savent que lorsque surviennent des courants ou des vents du large inattendus sur un canal comme celui-là, le changement brusque des conditions peut amener le bateau dans un endroit où il n'est pas facile de manoeuvrer. Les risques de collision avec des récifs ou un autre bateau deviennent bien réels. C'est exactement ce qui s'est produit dans ce petit canal en bas de l'écluse 45. En fait, les pilotes de différents bateaux ont signalé que c'était un canal très dangereux.

Les pilotes de ces bateaux forment une grande famille et se parlent régulièrement. Ils se sont passé le mot et évitent maintenant le secteur. Des exploitants de marinas des quatre coins de la région que je représente sont également touchés par le problème. En fait, ce sont eux qui m'en ont parlé en premier. Ils veulent savoir ce qui peut être fait pour rendre le canal plus sécuritaire.

C'est pourquoi, l'an dernier, j'ai commencé à chercher des solutions envisageables. Nous avons parlé à des entrepreneurs locaux pour déterminer ce qu'il faudrait faire pour rendre la navigation plus sécuritaire dans le canal. Il s'agit de leur travail et ils savent ce qu'ils font.

L'une des solutions proposées consisterait à retirer quelque 1 200 mètres cubes de roc du chenal problématique afin de l'élargir, de l'approfondir et d'en redresser le tracé, pour que les bateaux puissent passer même lorsque le niveau d'eau est peu élevé. Le coût de ce projet serait d'environ 650 000 \$, ce qui n'est pas une somme considérable. Il s'agirait d'enlever du roc. Une fois ces travaux terminés, le problème serait réglé à long terme, parce que n'est pas un secteur qui a tendance à s'envaser, comme en témoigne le fait que le canal actuel n'a pas changé depuis qu'il a été construit.

Ce projet doit être mené à bien. Il vise un canal très précis et il ferait une immense différence pour les exploitants de services de navigation grand public et de services maritimes ainsi que les diverses entreprises et leurs employés qui comptent sur ce type d'emploi. Il permettrait d'accroître considérablement le trafic entre la voie navigable Trent-Severn et la baie Georgienne.

En passant, je signale que la baie Georgienne est la voie navigable intérieure par excellence de l'Ontario. Le député d'Elgin—Middlesex—London désapprouve peut-être cette affirmation puisqu'il vit aux abords du lac Érié. Bien entendu, tous les députés qui habitent autour des Grands Lacs savent à quel point c'est un lieu extraordinaire pour la navigation de plaisance. Par contre, ceux qui ont eu l'occasion de se rendre le long des côtes de la baie Georgienne conviendront que c'est un endroit superbe. La population, qui est fantastique, y offre d'excellents services aux plaisanciers.

Initiatives parlementaires

Je soumetts une proposition à l'examen de la Chambre. Dans la motion, je demande au gouvernement d'examiner l'opportunité de prendre les mesures nécessaires afin d'accroître la sécurité dans cette voie navigable et d'éliminer les obstacles à la navigation dans cette région de notre pays. Je suis conscient que nous ignorons quelles pourraient être les conséquences à long terme sur le niveau de l'eau, mais si la situation des 13 dernières années n'est pas réglée, celle-ci posera probablement toujours des problèmes.

Je demande à la Chambre d'appuyer la motion afin qu'elle soit adoptée et qu'une autre étape soit franchie vers la mise en oeuvre de ces mesures.

• (1115)

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, je remercie le député de Simcoe-Nord de son discours et de la motion qu'il a présentée à la Chambre.

J'ai visité la région et je conviens que la partie nord de la voie navigable Trent-Severn, aux environs de Port Severn, est effectivement superbe. À mon avis, tous les députés représentant les gens vivant le long des 380 kilomètres de la voie navigable Trent-Severn seront d'avis que celle-ci est superbe et que chaque partie offre un paysage particulier et des merveilles d'ingénierie.

À la lumière de la description qu'a faite le député de la voie navigable en général, de la complexité du bassin hydrographique et des intérêts en jeu le long de cette voie, qu'il s'agisse des diverses utilisations récréatives qu'on peut en faire ou de l'environnement naturel, le député peut-il dire à la Chambre quel genre d'évaluations et de consultations a été mené pour appuyer la motion? Des évaluations économiques et environnementales, par exemple, ont-elles été effectuées? Les Premières Nations ont-elles été consultées?

M. Bruce Stanton: Monsieur le Président, le député de M. Matthew Kellway a posé une question tout à fait pertinente.

Il est indéniable que les ouvrages en milieu aquatique exigent qu'on procède à une étude rigoureuse de leurs conséquences environnementales. Plusieurs organismes de réglementation participeraient à ce processus, et tous les permis — que les travaux soient effectués par une entreprise privée ou publique — devraient être respectés. L'organisme responsable, qui émettrait les permis nécessaires, serait, dans ce cas-ci, le ministère provincial de l'Environnement et des Ressources naturelles. Il faudrait suivre un processus public.

Pour ce qui est des autres consultations nécessaires en raison de la nature et de l'ampleur du projet, il faut dire qu'il s'agit de travaux de dérochement particuliers qui ne seraient pas très différents de tous les autres travaux d'excavation de la région. Ces travaux ayant des répercussions limitées sur la population locale, les consultations ont d'abord et avant tout porté sur les intérêts économiques de la région.

• (1120)

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'allocation du député, car, dans la mesure où le même lac-réservoir se trouve en amont de nos deux circonscriptions, nous nous intéressons tous les deux à la voie navigable Trent-Severn.

Il ne fait pas de doute que nous sommes très favorables à la motion présentée et que nous souscrivons entièrement à l'argument selon lequel l'ensemble de cette voie navigable — pas seulement la partie qui vient de la baie Georgienne, mais celle qui se poursuit jusqu'à Kingston et même jusqu'à Ottawa — aura un effet multiplicateur sur l'économie.

Le député conviendra sans doute avec moi, comme il l'a dit dans son allocution, que le niveau d'eau est peu élevé depuis quelques années. Cette situation découle directement des changements climatiques. Ces changements bouleversent les cycles habituels, qu'il s'agisse des précipitations ou d'autres facteurs.

Je crois comprendre que, pour s'adapter aux changements climatiques et remédier à d'autres problèmes sur la voie navigable, il faudrait procéder à des travaux d'entretien reportés à hauteur de quelque 350 millions de dollars pour l'ensemble du réseau. Les travaux dont il est question en font-ils partie? S'agit-il de travaux ponctuels? Le réseau devra-t-il être refait en entier?

M. Bruce Stanton: Monsieur le Président, le député de Scarborough—Guildwood n'est pas sans savoir que les infrastructures vieillissantes de la voie navigable Trent-Severn ont besoin d'un entretien régulier. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai été ravi de voir que le budget de 2014 prévoit un investissement de 391,5 millions de dollars pour permettre à Parcs Canada de mener plusieurs projets d'entretien des barrages, des ponts et des routes situés dans les territoires gérés par Parcs Canada. Cependant, pour répondre à la question de mon collègue, je dirais qu'il s'agirait d'une mesure ponctuelle, comme il l'a souligné, et qu'elle ne serait pas prise en compte dans le budget actuel de Parcs Canada.

En fait, le secteur concerné se situe juste à l'extérieur des limites de la voie navigable Trent-Severn. Il s'étend jusqu'au quai situé en aval de l'écluse 45. Le gouvernement devrait donc débloquer des fonds supplémentaires, et considérer des façons de combler ce besoin, mais cela ne ferait pas partie des projets actuels concernant les travaux reportés sur la voie navigable Trent-Severn.

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion M-502, qui demande au gouvernement d'examiner l'opportunité de prendre des mesures pour approfondir et redresser la voie navigable qui relie la baie Georgienne et la limite ouest de la voie navigable Trent-Severn, à Port Severn. La motion vise une partie de la voie navigable de 386 kilomètres où la navigation est quelque peu périlleuse. Les navigateurs doivent emprunter un canal très étroit, aux parois rocheuses, où leur bateau est à la merci des vents ainsi que des courants vifs produits par l'opération des écluses. Souvent ballottés par les courants et les vents, les bateaux qui passent par ce canal étroit se heurtent aux parois rocheuses, avec les problèmes que cela entraîne.

Je suis très heureux de parler de la motion pour plusieurs raisons. Premièrement, lorsque j'étais étudiant, j'ai passé trois étés merveilleux lorsque j'étais affecté à la voie navigable Trent-Severn, dans le cadre d'un emploi. J'ai aussi été affecté au canal Rideau un autre été. Ces emplois étaient exceptionnels. Les étudiants ne pourraient demander un meilleur travail. J'étais à l'extérieur, et bien rémunéré. Ce travail m'a été d'un grand soutien au cours de mes années universitaires.

Je dois reconnaître que je ne faisais pas partie du personnel de l'écluse. J'étais guide-interprète. Dans le cas de la voie navigable Trent-Severn, j'ai passé la plus grande partie de mon temps à Peterborough, à l'écluse-ascenseur, la plus élevée au monde, comme tous les députés le savent sûrement. J'ai eu toutefois la possibilité de voir la voie navigable sur toute sa longueur, en portant parfois le costume de Boomer le castor et parfois, simplement, l'uniforme de Parcs Canada. C'était extraordinaire.

Initiatives parlementaires

J'ai pu voir également l'écluse-ascenseur de Kirkfield, qui vient au deuxième rang des écluses les plus hautes au monde. Qui le savait? J'ai également pu voir l'élévateur à plan incliné de Big Chute. Ce sont des merveilles d'ingénierie, situées le long de la voie maritime Trent-Severn.

De la même manière, j'ai travaillé comme guide-interprète lorsque j'ai été affecté au canal Rideau, et j'ai partagé mon temps entre le blockhaus, à Kingston Mills, et la forge de Jones Falls, où, à la fin de l'été, j'étais devenu pas mal bon pour forger quelques articles de maison.

Ces emplois n'avaient pas le prestige de celui d'éclusier, parce que je devais parfois m'habiller en Boomer le castor ou courir en uniforme de milice en tirant du mousquet dans le noir. Toutefois, ces emplois ont permis au jeune que j'étais de prendre conscience de l'histoire de notre pays et, en fait, de l'histoire des Premières nations et de la façon dont elles ont vécu sur ces terres et utilisé les voies navigables naturelles avant la construction des canaux qui les ont reliées. J'ai retiré deux ou trois leçons de ces expériences.

Nous avons devant nous une motion relativement modeste. Le député, je crois, a chiffré le budget nécessaire pour la réalisation de la motion à environ 600 000 \$. Naturellement, compte tenu des chiffres dont nous parlons à la Chambre, cette somme nous paraît relativement petite.

C'est d'une question d'ambition que je veux vous parler et c'est pourquoi je suis en faveur de cette modeste proposition. C'est l'ambition dont les bâtisseurs de nation ont besoin et c'est l'ambition que le Canada a déjà eue pour construire l'infrastructure qui a créé une nation. Ces voies navigables ont été aménagées au travers de terres parfois très difficiles d'accès et inhospitalières et elles demeurent des merveilles, des sites historiques nationaux, qu'il s'agisse du canal Rideau ou de la voie navigable. Bien sûr, le canal Rideau a aussi été désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces structures demeurent, entre autres choses, des merveilles d'ingénierie. Les écluses-ascenseurs situées le long de la voie navigable Trent-Severn captivent et mystifient encore les gens. Le principe est si simple, mais les gens se tiennent au bas des écluses en se demandant comment ces choses fonctionnent et comment elles ont été construites.

Les voies navigables, aussi extraordinaires soient-elles, ne constituent que deux éléments de l'infrastructure qui a permis de bâtir notre pays. La construction du chemin de fer traversant tout le pays, sur un territoire magnifique mais hostile, au cours d'étés et d'hivers également difficiles et implacables, est un exploit tout aussi remarquable.

• (1125)

Il ne s'agit pas seulement de l'infrastructure rurale et en région éloignée qui a permis de donner vie à notre pays; il s'agit aussi de l'infrastructure urbaine de Toronto. Il n'y a qu'à regarder le viaduc de la rue Bloor, construit il y a presque 100 ans. Il a été conçu pour faciliter le transport en commun au début de XX^e siècle, bien avant que nous ayons besoin de transport en commun. Le tablier supérieur a été construit pour les tramways et le tablier inférieur, pour les trains. L'ouvrage a semé la controverse à l'époque à cause des coûts supplémentaires élevés. Toutefois, le concepteur du pont et le commissaire des travaux publics pour Toronto, R.C. Harris, ont pu imposer leur projet et il s'est ensuivi que le pont inférieur du viaduc de la rue Bloor a permis d'économiser des millions et des millions de dollars lorsque la société de transport de la ville, la Toronto Transit Commission, a ouvert la ligne de métro Bloor-Danforth près d'un

demi-siècle plus tard. La société de transport a pu utiliser le pont sans avoir à y apporter des changements structurels importants.

Près de chez moi à Toronto, et tout juste en dehors de ma circonscription, malheureusement, parce que j'aimerais bien qu'elle y soit, se trouve l'usine de filtration d'eau R.C. Harris. Voici une autre histoire semblable. Au début du XX^e siècle, Toronto souffrait souvent de pénuries d'eau et son eau potable était fréquemment malpropre, une usine a donc été construite dans les années 1930 pour purifier l'eau de la ville. C'est l'usine d'épuration de l'eau R.C. Harris. L'usine fonctionne toujours aujourd'hui et fournit près de la moitié de l'eau à la ville de Toronto et à la région de York toutes ces années plus tard.

Il est intéressant d'observer que dans son roman *La peau d'un lion*, Michael Ondaatje raconte comment les ouvrages de prise d'eau ont été construits dans les années 1930 à plus de deux kilomètres et demi, sous un lac, dans 15 mètres d'eau et reliés à l'usine au moyen de canalisations placées sous le lit du lac. C'était le genre d'ambition que nous avions à cette époque-là pour construire une infrastructure sur laquelle se sont élevées des villes magnifiques et un grand pays. Ces projets étaient visionnaires et courageux; ceux qui les ont mis en œuvre comprenaient que l'infrastructure dont ils avaient besoin à ce moment-là devait servir à assurer un avenir prospère. C'est la vision qui nous fait défaut aujourd'hui. Je parle tout le temps à la Chambre des conséquences qu'a eues sur nos villes le manque d'ambition dont ont fait montre les gouvernements fédéraux qui se sont succédé, mais je limiterai mes commentaires à nos voies navigables.

Selon des estimations récentes, Parc Canada serait en train de laisser nos immobilisations culturelles, économiques et environnementales tomber en ruines. Des rapports récents sur Parcs Canada et ses immobilisations laissent entendre que l'organisme gère mal les vastes avoirs placés sous sa responsabilité. Ainsi, on a estimé en 2012 que les travaux de réparation reportés nécessitent environ 2,9 milliards de dollars d'investissements. Les travaux devant être effectués sur la voie maritime Trent-Severn sont estimés, à eux seuls, à près de 700 millions de dollars.

Dans une lettre rendue publique dernièrement, des gestionnaires à la retraite de la voie maritime Trent-Severn et du canal Rideau révèlent de nombreux problèmes causés par les coupes budgétaires de 2012. Certains des fonds coupés ont été rétablis, mais les coupes ont quand même eu un effet dévastateur sur ces deux canaux. Les gestionnaires parlent des ressources naturelles et culturelles que constituent les deux voies de navigation. Ils parlent des usages complexes qu'on en fait, de la complexité du bassin que traversent ces voies navigables et des usages récréatifs auxquels elles servent. Ils mettent le gouvernement au défi de se demander s'il accorde toute l'attention nécessaire à ce patrimoine et tout le respect qu'il mérite.

Je terminerai en parlant du deuxième point soulevé dans la lettre, qui est plus actuel. Les auteurs font valoir que ces voies navigables ne sont plus en territoire éloigné. Elles ont de nombreuses fonctions et servent à beaucoup de gens; elles ne relèvent plus d'un seul gouvernement. La gestion est toujours une question complexe, et il y a beaucoup d'intérêts à satisfaire. La réduction des heures d'opération de ces canaux qui a découlé des coupes budgétaires de 2012 ont eu des répercussions dévastatrices. J'ai déjà travaillé sur les voies maritimes et je sais que le roulement du personnel dans ces écluses est catastrophique pour l'économie des régions traversées par les canaux.

Initiatives parlementaires

J'aimerais que l'appui à la motion donne lieu à une plus grande consultation auprès de tous les intervenants concernés par les voies navigables, dont certains ont des intérêts antagonistes et d'autres, des intérêts complémentaires.

• (1130)

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Simcoe-Nord d'avoir présenté cette motion très importante, que notre parti a l'intention d'appuyer.

C'est un enjeu local, qui suscite manifestement beaucoup d'intérêt dans sa collectivité. Le député de Simcoe-Nord a eu la gentillesse de me montrer des lettres de soutien des arénas de sport et d'autres entreprises, ainsi que des propriétaires immobiliers de sa circonscription. Comme il l'a fait remarquer, ça représente à peu près 24 milliards de dollars de structures, 160 barrages, 50 000 résidences, et j'en passe.

À ceux qui ne connaissent pas la géographie de l'Ontario aussi bien que moi et le député de Simcoe-Nord, je voudrais préciser qu'il s'agit de la voie navigable qui relie la baie Georgienne à la voie navigable Trent-Severn. C'est un passage sinueux et étroit creusé dans le soubassement rocheux de la baie Georgienne, juste au sud de l'écluse 45, à Port Severn, en Ontario. Il est dangereux pour les bateaux de plaisance, premièrement à cause des parois rocheuses; deuxièmement, à cause des virages serrés; troisièmement, à cause de son étroitesse, qui empêche deux gros bateaux de se dépasser; et enfin, à cause des courants que provoque soudainement l'ouverture des écluses.

Le passage est encore plus difficile lorsque le niveau de l'eau est faible dans la baie Georgienne, ce qui est le cas depuis 1999. À l'heure actuelle, le niveau d'eau de la baie est inférieure de 35 cm à son niveau normal pour cette période de l'année. À cause de sa dangerosité, les plaisanciers évitent d'emprunter ce passage, ce qui se traduit par un manque à gagner pour les entreprises de services, les arénas, les magasins de détail, et les services de restauration, entre autres, de la baie Georgienne.

À titre d'avocat spécialiste de l'environnement, je suis bien placé pour savoir que les voies d'eau contribuent à renforcer notre tissu social, à enrichir notre biodiversité, et à stimuler notre prospérité économique.

Même si j'appuie cette motion, je pense aussi que le gouvernement doit savoir prendre des mesures lorsque des dangers menacent notre environnement et notre économie. C'est un exemple flagrant de situation où le gouvernement devrait intervenir et de ce qui nous attend au cours des 50 à 100 prochaines années.

Je réclame depuis 20 ans une stratégie nationale en matière de changement climatique, à la fois pour l'atténuer et pour prévoir des mesures d'adaptation.

Pas plus tard que la fin de semaine dernière, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a publié de nouvelles données indiquant que la concentration de CO₂ dans l'atmosphère dépassait les 400 parties par million et se maintenait à ce niveau. Pourquoi est-ce important? Parce que nous essayons de limiter les augmentations de température à 2 °C. Or, si la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère continue de grimper, il va être très difficile de pouvoir contenir les augmentations de température à 2 °C.

Et pourquoi est-ce si important? Parce que nous savons que les Grands Lacs sont en déclin sur le long terme à cause de l'augmentation de la température de l'eau due à l'évaporation, elle-même causée par la hausse de la température extérieure.

Sans compter les effets du dragage de la rivière Sainte-Claire. Le réchauffement climatique a eu d'autres conséquences pour la société canadienne, notamment des orages et des inondations, qui sont de plus en plus fréquents et de plus en plus violents.

Si nous avions une stratégie nationale en matière de réchauffement climatique, nous pourrions faire quelque chose pour corriger le problème des faibles niveaux d'eau, afin de rendre nos voies d'eau plus sûres et plus navigables, sans avoir à payer des centaines de milliers de dollars chaque fois qu'il faut faire du dragage.

Il est donc incompréhensible que notre premier ministre, lorsqu'il a accueilli le premier ministre australien la semaine dernière, ait encore une fois fait une nette séparation entre l'économie et l'environnement, en disant que nous n'avions pas les moyens de lutter contre le réchauffement climatique. Il se fourvoie complètement.

L'an dernier, le niveau de l'eau des lacs Huron et Michigan a été le plus faible depuis 1918, date à laquelle on a commencé à le mesurer, et cette situation est le résultat d'une dizaine d'années qui ont été marquées par des précipitations de pluie et de neige inférieures à la normale, et des températures plus élevées qui ont favorisé l'évaporation.

De plus, à une époque où nous avons besoin de faire des recherches plus ciblées, le gouvernement devrait chercher à savoir à quoi il doit s'attendre, ne serait-ce que pour les 50 000 propriétaires immobiliers qui habitent le long de la voie navigable.

• (1135)

Or, au même moment, nous constatons que le gouvernement conservateur fait des coupes sombres dans les budgets des sciences environnementales. Il a réduit le budget de la Commission mixte internationale, ce qui a amené Lana Pollack, la coprésidente américaine de la commission, à faire remarquer que « nous avons toujours dépendu de la bonne collaboration avec les agences des deux gouvernements. Mais lorsque le budget d'une agence est réduit, nous en subissons les conséquences, et les lacs aussi ».

Aux députés conservateurs qui veulent bien écouter, je rappellerai que, dans le rapport sur les plans et priorités des deux prochaines années, le gouvernement prévoit de diminuer le budget d'Environnement Canada du tiers, c'est-à-dire de 30 %. Autrement dit, une coupure de 300 millions de dollars sur un budget de 1 milliard.

En 2014-2015, toujours dans le rapport sur les plans et priorités, on constate que le financement des programmes concernant les changements climatiques et l'assainissement de l'air va être réduit de 70 % d'ici à 2017. Je pense que le député qui a présenté cette importante motion va devoir jouer du coude au sein de son propre caucus pour rappeler au premier ministre que nous devons absolument aider ces propriétaires immobiliers ainsi que les entreprises du secteur privé qui doivent s'ajuster à cette nouvelle réalité.

Au lieu de se préparer à exploiter les débouchés économiques qu'offriront inmanquablement les programmes d'adaptation et d'atténuation qu'il va falloir mettre en place, le gouvernement continue d'imposer un clivage entre les deux. Le financement des programmes internationaux relatifs aux changements climatiques et à l'assainissement de l'air sera réduit de 45 %, et les effectifs, de plus de 80 %, d'ici à 2017. Le moins qu'on puisse dire, c'est que le pays n'est pas en train de s'adapter aux réalités du changement climatique et à tous les débouchés économiques dont cette adaptation devrait être le vecteur.

Initiatives parlementaires

Nous allons continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il élabore également une stratégie nationale sur nos ressources hydriques, j'entends une stratégie globale sur l'eau, en collaboration avec les provinces, les municipalités et les territoires, entre autres, et même, le cas échéant, avec le gouvernement des États-Unis. Nos voies d'eau, nos territoires et nos océans sont tous interreliés. Nous allons bien être obligés de travailler ensemble.

Je dirai en terminant que ç'aurait été une occasion superbe pour la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, si le gouvernement ne l'avait pas supprimée, de travailler avec le député, avec les entreprises privées, avec les groupes autochtones, avec les ONG environnementales et avec les différents ordres de gouvernement pour élaborer une approche plus globale aux défis que pose la gestion de nos bassins hydrographiques.

C'est regrettable, mais c'est aussi l'occasion inespérée pour le gouvernement de laisser tomber les beaux discours, la partisanerie et l'idéologie sur le changement climatique, et de reconnaître que nous risquons, comme quelqu'un l'a dit, d'endommager considérablement la planète si nous épuisons ses ressources. Imaginez tout l'argent qu'on pourrait faire en renflouant ces ressources.

• (1140)

M. Jeff Watson (secrétaire parlementaire de la ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi d'intervenir au sujet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui est parrainée par le député de Simcoe-Nord. Je tiens à le remercier d'avoir présenté cette motion, ainsi que les députés de Beaches—East York et d'Ottawa-Sud de leur intervention au cours du débat d'aujourd'hui. J'aimerais expliquer un peu le rôle que joue Transports Canada dans le cadre de cette motion.

Je suis heureux de parler du mandat confié à Transports Canada aux termes de la Loi sur la protection de la navigation et qui porte sur des projets de dragage, comme celui qui vise à approfondir et à redresser la voie navigable qui relie la baie Georgienne et la limite ouest de la voie navigable Trent-Severn, à Port Severn.

Il est difficile de naviguer dans cette voie, car le courant y est très fort. Le gouvernement est conscient des avantages que procurerait l'amélioration de l'accès à cette voie navigable et appuie donc en principe l'initiative visant à élargir et à redresser celle-ci pour améliorer la navigation à cet endroit fort prisé des plaisanciers.

Cependant, il est important de signaler que Transports Canada ne drague pas de voies navigables pour améliorer la navigation de plaisance. Lorsqu'un promoteur présente un projet de dragage, Transports Canada procède plutôt à un examen réglementaire du projet en matière de sécurité de la navigation en vertu de la Loi sur la protection de la navigation, anciennement connue sous le nom de Loi sur la protection des eaux navigables.

Comme les députés le savent, la Loi sur la protection des eaux navigables a été modifiée en décembre 2012 à la suite de l'adoption du projet de loi d'exécution du budget C-45, qui visait à moderniser le processus de réglementation qui supervise nos eaux navigables.

Adoptée à une époque où les cours d'eau constituaient la voie de transport principale de notre pays, la Loi sur la protection des eaux navigables compte parmi les plus vieux textes de loi du Canada. Un des objectifs principaux de cette loi consistait à protéger la navigation en permettant la construction et la mise en place d'ouvrages dans des eaux navigables canadiennes ou sur, sous, au-dessus ou à travers celles-ci.

Parmi les changements importants apportés à la loi, on a remplacé son nom par Loi sur la protection de la navigation afin de mieux

traduire son mandat en matière de sécurité de la navigation. On a également ajouté une annexe énumérant certaines eaux navigables afin de mettre l'accent sur la réglementation des ouvrages qui avaient les plus grandes répercussions sur la navigation au Canada. L'annexe porte sur les eaux navigables qui reçoivent une navigation commerciale ou une navigation de plaisance intensive, auxquelles des ports et des ports de plaisance donnent accès et qui sont souvent à proximité de zones densément peuplées.

Les cartes marines compilées par le Service hydrographique du Canada, les données historiques du ministère ainsi que les données obtenues de Statistiques Canada sur le trafic de marchandises sur les voies navigables canadiennes ont été utilisées pour compiler la liste.

Les Canadiens bénéficient d'un droit du public à la navigation. Autrement dit, ils ont le droit de pouvoir naviguer sans encombre sur les voies navigables. La nouvelle loi sur la protection de la navigation crée une exception à la common law, exception qui permet de restreindre le droit du public à la navigation.

Dans le contexte actuel, où la vigueur économique demeure une priorité essentielle du Canada, les modifications apportées à la loi contribueront à créer un régime législatif moderne, souple et solide, qui répondra efficacement aux besoins actuels et futurs des Canadiens. Essentiellement, ces amendements favoriseront la croissance économique.

Il y a déjà plusieurs années que les administrations provinciales, territoriales et municipales demandent au gouvernement du Canada de revoir la législation et de réduire les tracasseries administratives. Les modifications à la loi vont en ce sens. Elles faciliteront les démarches des collectivités qui souhaitent bâtir des infrastructures importantes, par exemple des routes, des ponts et des quais, qui favoriseront la création d'emplois et le développement économique.

Aux fins de notre discussion d'aujourd'hui, le chenal qui relie la baie Georgienne et la limite ouest de la voie navigable Trent-Severn à Port Severn figure dans l'annexe de la loi.

La voie navigable Trent-Severn, qui faisait déjà partie du réseau de transport de l'Ontario au XIX^e siècle, représente une ressource importante tant pour la navigation que pour l'environnement. En plus de faire partie d'un patrimoine dont nous sommes fiers, elle contribue toujours à la société canadienne. En effet, des milliers d'embarcations empruntent la voie navigable Trent-Severn chaque année, et des millions de visiteurs se laissent charmer par les écluses et les autres endroits publics qui bordent les canaux, tout en profitant des services offerts aux résidents et aux touristes par les commerces locaux. En fait, la voie navigable a modelé le mode de vie des communautés avoisinantes.

C'est un moteur important de l'économie régionale.

• (1145)

Comme je l'ai mentionné plus tôt, la voie navigable qui relie la baie Georgienne et la limite ouest de la voie navigable Trent-Severn est prévue à l'annexe la Loi sur la protection de la navigation. Autrement dit, au titre de la loi, les travaux sur cette voie navigable peuvent être assujettis à un examen et à l'approbation des fonctionnaires de Transports Canada.

Initiatives parlementaires

Il incombe à Transports Canada, dans le cadre des projets de dragage visant les voies navigables mentionnées à l'annexe de la loi, d'assurer la sécurité et l'efficacité du réseau de transport grâce au processus d'examen réglementaire, réduisant du coup les risques à la navigation.

Faisons remarquer que certains travaux, notamment ceux liés au dragage, peuvent appartenir à la catégorie des « ouvrages désignés », soit des ouvrages secondaires. Les travaux qui respectent les conditions prévues par l'Arrêté sur les ouvrages secondaires n'ont pas à être assujettis à un examen et à l'approbation des fonctionnaires de Transports Canada.

Si des travaux de dragage ne respectent pas les conditions prévues à l'arrêté, les fonctionnaires de Transports Canada collaborent étroitement avec leurs clients — il s'agit d'ordinaire du propriétaire de l'ouvrage — et avec les partenaires fédéraux et provinciaux tout au long du processus afin d'évaluer les conséquences possibles des travaux proposés. Ils participent directement aux activités qui peuvent avoir une incidence sur la navigation, et ils offrent des services au secteur industriel, à tous les ordres de gouvernement, aux intervenants du secteur du tourisme et des loisirs, aux propriétaires privés et à la population en général.

Rappelons que la Loi sur la protection de la navigation vise en premier lieu à régir les travaux qui risquent de gêner la navigation sur les voies navigables énumérées à l'annexe de la loi. Transports Canada a établi des exigences à l'attention des promoteurs, qui doivent notamment soumettre des renseignements importants et pertinents sur l'ouvrage proposé, y compris de l'information sur le résultat final et la construction même. Les agents de Transports Canada ont besoin de ces renseignements détaillés pour établir s'il est vraisemblable que les travaux généreront le transport par bateaux et les activités des plaisanciers.

Le promoteur des travaux de dragage dans la voie navigable Trent-Severn serait tenu de se conformer au processus de présentation de demande, ce qui est prévu par règlement. Il incombe au propriétaire d'aviser Transports Canada et d'obtenir son approbation avant de réaliser des travaux. Dans le présent dossier, le promoteur devrait communiquer avec les responsables du Programme de la protection de la navigation pour la région de l'Ontario au sein de Transports Canada. Les fonctionnaires de Transports Canada responsables de cette région informeraient alors le promoteur des critères qu'il serait tenu de respecter.

En conclusion, le rôle de Transports Canada consiste à examiner les travaux que l'on envisage de faire dans les voies navigables mentionnées à l'annexe de la loi afin que ces travaux soient menés en tenant compte de leur incidence sur la navigation tout en assurant la sécurité et l'efficacité du réseau de transport. Transports Canada collabore étroitement avec les clients pour que le processus d'examen et d'approbation réglementaire soit mené sans heurt et en toute transparence.

● (1150)

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, comme toujours, c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre au nom des électeurs de Surrey-Nord. Je suis particulièrement heureux d'intervenir au sujet de la motion n° 503, présentée par le député de Simcoe-Nord. Je vais tenter de montrer comment cette importante mesure législative touche la Colombie-Britannique.

En gros, la motion demande que le gouvernement examine l'opportunité de faire des investissements visant à rendre plus navigable la voie Trent-Severn, près de l'écluse 45. Mes collègues néo-démocrates ont mené des consultations sur ce projet avec les

parties intéressées, les détenteurs de droits et les Premières Nations; la plupart d'entre eux semblent faire preuve d'ouverture. Il demeure toutefois quelques inquiétudes quant aux prochaines étapes. J'espère que le député de Simcoe-Nord s'efforcera d'informer la collectivité et de la consulter sur le déroulement futur du projet.

Parc linéaire historique administré par Parcs Canada, la voie navigable Trent-Severn traverse les régions de villégiature du Sud de l'Ontario. Anciennement utilisée pour le transport et par les industries, on l'entretient aujourd'hui à des fins récréatives et touristiques. Je vais maintenant parler de l'importance que revêt le tourisme, non seulement pour les gens du Sud de l'Ontario, mais aussi pour les voies navigables à l'intérieur et au large de la Colombie-Britannique.

Plusieurs problèmes rendent nécessaire la mesure proposée dans la motion. En plus d'être parsemée de nombreux rochers, la voie navigable présente des virages serrés et est trop étroite pour les grosses embarcations. De plus, les courants y sont changeants et varient selon les saisons. Pour toutes ces raisons, il est difficile pour les plaisanciers de naviguer dans ces eaux.

Ce projet donnerait un coup de pouce aux localités environnantes, particulièrement au point de vue économique. Le projet comporte un investissement modeste dans les infrastructures de la région. Je félicite le député d'avoir présenté cette motion.

Mais le vrai problème est le suivant: au cours des six ou sept dernières années, le gouvernement a négligé de développer les infrastructures et d'y injecter des fonds. Selon la Fédération canadienne des municipalités, le déficit à cet égard se chiffrait à des centaines de milliards de dollars au pays. Pourtant, d'un budget à l'autre, le gouvernement persiste à sabrer le développement des infrastructures dans les municipalités.

Prenons l'exemple du pont Pattullo, à Surrey, en Colombie-Britannique. Ce pont, dont l'espérance de vie était estimée au départ à 50 ans, en a maintenant 76. Il a donc dépassé de 25 ou 26 ans la fin de son cycle de vie. Il va être reconstruit bientôt. Or, il y a déjà un pont à péage de l'autre côté de la ville de Surrey, le pont Port Mann. Que je sache, le seul pont à péage à l'ouest de l'Ontario est en Colombie-Britannique, et il arrive en plein dans ma circonscription.

Pour le moment, tous les ponts envisagés sont à péage; c'est donc dire que les deux qui seront situés dans ma circonscription seront à péage eux aussi. Dans certaines autres municipalités de la vallée du bas Fraser, les gens peuvent emprunter un autre pont non payant, mais pas nous. Voilà le type d'investissements auxquels on s'attendrait de la part du gouvernement. Je parle de ma circonscription parce que les électeurs qui y habitent me disent qu'ils ne peuvent pas se permettre un autre pont à péage.

● (1155)

Le salaire minimum n'a pas augmenté souvent ces dernières années. Si les gens doivent prendre un pont à péage pour se rendre au travail, ils doivent déboursier de 6 à 8 \$, selon le pont qu'ils choisissent. Au bout du compte, ça fait une différence sur le budget. C'est particulièrement difficile pour les habitants de Surrey-Nord, parce qu'ils n'ont pas le choix d'emprunter un de ces ponts-là pour se rendre dans les municipalités au nord du Fraser.

Les investissements dans les infrastructures sont importants parce qu'ils aident les villes et les villages à se développer. Je prie donc le gouvernement se s'intéresser aux projets comme celui du pont Pattullo, d'accepter de discuter et d'aider les municipalités à investir dans leur économie et à créer des emplois dans leur coin de pays, bref à se développer.

Initiatives ministérielles

Ce projet va être bon pour l'économie du Sud de l'Ontario grâce aux retombées financières du tourisme qu'il va entraîner. Ce sont tous les propriétaires et utilisateurs de chalets qui vont en profiter. Des investissements comme celui-là, il en faudrait pas seulement en Ontario, mais à la grandeur du pays; hélas, quand il s'agit d'investir dans les municipalités, le gouvernement est pas mal souvent aux abonnés absents.

Une fois dragué et élargi, ce canal sera mieux adapté à la circulation des bateaux et au transport des marchandises. Les effets sur le tourisme et l'activité économique ne fait aucun doute. La Colombie-Britannique aurait elle aussi besoin d'investissements comme celui-là, des investissements qui font augmenter le tourisme et facilitent le transport des marchandises.

Le tourisme joue un rôle énorme en Colombie-Britannique. Des millions de touristes viennent à Vancouver pour s'embarquer sur les navires de croisière qui se rendent en Alaska. L'argent dépensé par les touristes fait vivre bien des commerces locaux dans la vallée du bas Fraser de la province. Pour tout dire, il y a beaucoup de gens dans ma circonscription qui travaillent dans l'industrie du tourisme.

Il faudrait investir non seulement dans nos voies navigables, mais aussi dans nos ports pour petites bateaux. Nous avons besoin de meilleures installations pour les Britanno-Colombiens et pour les touristes que nous accueillons, mais le gouvernement n'a pas suffisamment investi dans ces installations. Nous l'avons vu maintes fois, dans maints budgets au fil des ans. Ces petits investissements stimuleraient l'emploi local.

Le NPD est toujours en faveur des investissements raisonnables et responsables dans l'infrastructure qui tiennent compte des préoccupations économiques, environnementales, sociales et juridiques des collectivités. Nous appuyons les investissements dans l'infrastructure. J'espère que le gouvernement interviendra dans ma collectivité en ce qui concerne le pont Pattullo.

En procédant à ces investissements, il est tout aussi important de veiller à consulter les localités et les Premières nations. Nous devons examiner les répercussions locales de ces investissements dans l'infrastructure.

Je pourrais parler pendant des heures de l'importance des investissements locaux, car j'entends les préoccupations des électeurs de ma circonscription. J'attire l'attention de la Chambre sur l'urgence d'investir dans de nouvelles infrastructures, que ce soit dans les canaux, les ponts ou pour les transports dans ma collectivité.

Je demande instamment au gouvernement d'étudier sérieusement ces questions et de faire ces importants investissements dans nos collectivités pour qu'elles puissent prospérer.

• (1200)

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'appuie cette motion, principalement parce que je pense qu'il est temps que nous envisagions sérieusement de faire des investissements judicieux et respectueux de l'environnement dans nos infrastructures. Il est ici question d'une écluse qui générera des retombées économiques pour la région. Elle ne bénéficiera pas seulement aux propriétaires de chalets, mais aussi à l'industrie touristique. Les représentants de l'industrie de cette région n'y voient aucun inconvénient.

Quand je pense aux infrastructures, je pense à l'injection massive de fonds qui est nécessaire pour régler les problèmes de transport en commun, particulièrement à Surrey, où nous avons terriblement besoin de ressources supplémentaires pour des raisons liées tant à l'environnement qu'à la qualité de vie. Nous avons de graves

problèmes. Je dois aussi dire que le fait de parler de dragage et de la réfection de cette écluse me fait penser au fleuve Fraser, qui coule en bordure ma circonscription, et au dessalage, dont on me parle souvent, qui doit y être effectué.

Le gouvernement actuel est un véritable partisan de la croissance économique. Si cette croissance lui tenait vraiment à coeur, la première chose qu'il pourrait faire serait d'investir dans les infrastructures partout au pays. Les besoins de chaque région diffèrent, et c'est dans ce secteur que le gouvernement doit travailler en équipe avec les administrations provinciales et municipales, car les emplois disponibles n'abondent pas. Le chômage est très élevé et nous savons que le meilleur moyen de stimuler l'économie consiste à investir dans nos infrastructures. Celles-ci donnent à leur tour un coup de pouce à l'économie par d'autres moyens. Dans le cas présent, il peut s'agir du tourisme, et nous savons que cette industrie injecte beaucoup d'argent dans notre économie.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, dans ma circonscription, à savoir la région de Surrey et de Newton, investir dans les infrastructures pourrait aboutir à un système de transport en commun efficace qui simplifierait considérablement la vie des habitants de Surrey. Ces derniers sont pris dans des bouchons de circulation matin et soir. Il ne faut pas seulement penser au nombre d'heures que ses gens perdent assis dans leur voiture, mais aussi aux dommages que cela cause à l'environnement.

C'est logique sur le plan environnemental et sur le plan économique, parce que toutes ces heures passées dans une voiture pourraient être utilisées de façon plus productive au travail. Elles pourraient aussi améliorer la qualité de vie. Pensez à la joie qui se lirait sur le visage des gens s'ils passaient davantage de temps à jouer avec leurs enfants ou à rendre visite à leur vieille grand-mère.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe donc au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Il restera encore sept minutes à la députée de Newton—Delta-Nord lorsque la Chambre reprendra le débat à ce sujet.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 juin, de la motion portant que le projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, c'est comme toujours un grand honneur pour moi d'intervenir dans cette enceinte au nom des résidents de Timmins—Baie James pour discuter du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, qui m'intéresse vivement.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi comporte de nombreux éléments, notamment en ce qui concerne les droits des titulaires de certificats d'obtention et les paiements aux agriculteurs. Selon moi, certains d'entre eux doivent être examinés de plus près. C'est une bonne chose qu'on discute de politique agricole à la Chambre des communes. Comment pouvons-nous soutenir nos agriculteurs et rassurer les consommateurs quant à la qualité des aliments produits au Canada au XXI^e siècle?

Pour commencer, je veux parler de ma circonscription, Timmins—Baie James, dont l'industrie minière fait la réputation. Certaines des mines d'or les plus florissantes de l'histoire de l'Amérique du Nord se trouvent dans ma région. C'est d'ailleurs pourquoi ma famille s'est établie à Timmins. Elle se composait de mineurs immigrants. Il y a eu des mines de diamant dans la région de la Baie James, sans compter que la plus profonde mine de métaux communs du monde se trouve à un jet de pierre de Timmins: la mine Kidd, toujours exploitée après 50 ans. Elle atteint plus de 10 000 pieds de profondeur, ce qui représente toute une prouesse technique et témoigne de l'évolution considérable de l'industrie minière dans la région.

On nous disait toujours que les mines étaient un secteur en déclin. Selon le bon sens en vigueur dans les années 1990, il nous était impossible de faire concurrence aux pays à la réglementation permissive et aux pays du tiers monde. Pourtant, la main-d'œuvre spécialisée canadienne est la mieux formée au monde. Les sociétés minières canadiennes sont certainement dans le peloton de tête de l'exploration et de l'exploitation minières, pour ce qui est des capitaux disponibles. En outre, le régime réglementaire dont s'est doté le Canada pour assurer le respect des normes environnementales et de la sécurité crée un milieu attrayant pour les investisseurs.

Le secteur minier a son lot de problèmes à résoudre, mais nous ne sommes plus du tout à l'époque où des hommes mouraient dans les mines de Cobalt et de Timmins, tous les lundis, mercredis et vendredis. Les choses ont évolué, même si les changements ne sont pas encore suffisants. Grâce aux technologies et à l'innovation, non seulement nous sommes capables de nous défendre contre la concurrence, nous avons aussi repris le premier rang mondial de l'exploitation minière. Nous disposons de richesses incroyables et nous nous employons constamment à trouver des moyens novateurs d'extraire toujours plus efficacement les minerais.

Nous observons des problèmes semblables en agriculture. Dans la région de Timiskaming-Cochrane, l'agriculture est un secteur fondamentalement différent, car il ne subit pas les cycles d'expansion et de contraction caractérisant le secteur minier. C'est un gros avantage pour bâtir une économie à long terme.

La partie nord de la région de Timmins—Baie James comprend ce que l'on appelle la grande ceinture d'argile, au potentiel agricole énorme. Malheureusement, lorsque cette région a été ouverte à la colonisation, au début du XX^e siècle, les familles qui ont essayé d'y gagner leur vie se sont aperçues qu'en raison du climat trop froid, la saison des cultures était trop courte et les récoltes, pas assez abondantes pour que les exploitations agricoles soient aussi rentables que ce que l'on avait espéré. Par conséquent, de nombreuses terres agricoles de la partie nord de la région de Timmins—Baie James ont été mises en friche. Les cornouillers et les peupliers se sont mis à y pousser. Les agriculteurs ont quitté la région les uns après les autres. L'élevage de bovins a continué d'y être pratiqué, mais la production agricole n'y est pas diversifiée.

Toutefois, la situation n'a pas été la même dans la partie sud de ma région, le Témiscamingue, où se trouve la petite ceinture d'argile, à

cheval sur le Québec et l'Ontario. Ces terres très prospères sont un énorme facteur d'équilibre dans le développement économique de notre région.

Pendant de nombreuses années, l'économie était fondée sur les produits laitiers. Le système de gestion de l'offre du Québec et de l'Ontario repose sur quelques localités clés dont Earleton, Englehart et sur la région de New Liskeard. L'économie laitière est prévisible d'une année à l'autre. Le secteur de l'élevage bovin connaît des fluctuations, cependant. Ce secteur était très mal en point lorsque j'ai été élu en 2004. Il était très difficile pour les éleveurs de ne pas pouvoir envoyer leur bétail au marché ou de l'exporter aux États-Unis à cause de la crise de l'ESB. Cette crise a créé des problèmes importants pour le développement dans la région.

● (1205)

Les cultures commerciales à Timiskaming ont toujours été axées sur les céréales, mais au cours des 15 dernières années, l'économie alimentaire a connu une certaine transformation dans la région car on obtient de meilleurs rendements avec des cultures comme le soya. On a même commencé à cultiver du maïs pour la première fois. Cette transformation crée un potentiel dans le Nord que personne ne croyait possible auparavant.

Les terres dans le Sud de l'Ontario deviennent plus difficiles et plus coûteuses à exploiter, surtout à mesure que les banlieues se rapprochent des régions rurales. L'industrie agricole subit beaucoup de pression étant donné le prix exorbitant des terrains. La notion de la ferme familiale devient de moins en moins réaliste lorsqu'on peut vendre ses terres et migrer vers le nord, phénomène que l'on a commencé à constater.

La région de Timiskaming n'est pas unique en ce sens, mais je répète que, à cause de l'amélioration du rendement agricole, l'agriculture reprend de la vigueur dans les régions de Val Gagné et Black River-Matheson, ainsi qu'à Cochrane et à Timmins, où elle s'atrophiait depuis des années. On y constate un énorme potentiel de croissance pour diverses cultures, notamment l'orge, le soya, le canola et le maïs. Ces cultures sont d'importants points d'ancrage pour le développement régional.

La région a connu deux importantes transformations sur le plan agricole. Le nord de la région Black River-Matheson accueille de plus en plus de collectivités amish et mennonites de l'ordre ancien. Des étables et des systèmes de drainage par canalisations en terre cuite sont érigées là où l'on n'en avait jamais vu auparavant. Un tel système de drainage augmentera de façon exponentielle le rendement des cultures.

Autre élément important, on assiste à la disparition de la production à valeur ajoutée, par exemple les usines locales de mise en conserve, dans beaucoup de nos régions rurales.

Initiatives ministérielles

Parmalat exploitait l'usine de production de fromage de Thornloe depuis des années. Les gens qui empruntaient la route régionale avaient l'habitude d'y faire escale. Je me souviens lorsque les propriétaires de Parmalat m'ont téléphoné en 2005 ou 2006 pour m'annoncer qu'ils s'en allaient, qu'ils abandonnaient notre petite collectivité. Je me suis dit, d'accord, ils ont pris une décision d'affaires légitime. J'ai appelé John Vanthof, qui est aujourd'hui député provincial mais qui, à l'époque, était à la tête de la commission des producteurs laitiers de l'Ontario, et je lui ai demandé si nous avions des chances de gagner cette bataille. Il a dit oui. Nous avons donc rappelé les propriétaires de Parmalat et leur avons dit qu'ils pouvaient partir, mais que nous souhaitions conserver le quota de fromage de ferme demeure en place. Évidemment, ils ont ri et ont cru que c'était une idée ridicule. Mais nous avons insisté en disant que, si l'usine pouvait être exploitée par un conglomérat local, alors nous aimerions investir dans ce quota de fromage de manière à pouvoir exploiter l'usine. Après de longues négociations, l'usine de Thornloe a rouvert ses portes à titre de producteur local de fromage de la région.

Ce qui en ressort, c'est qu'il faut établir un équilibre entre les intérêts des très grandes sociétés et la nécessité d'avoir des entreprises locales. Thornloe a commencé à innover et à créer toutes sortes de fromages originaux et locaux, et a percé de nouveaux marchés. Les produits sont aujourd'hui vendus dans des épiceries halal et casher à Toronto. C'est une véritable réussite pour nous. Je pense que c'est ce genre d'exemple que nous devons retenir dans le contexte de l'agriculture.

Plusieurs dispositions du projet de loi C-18 concernent les droits de brevet, en raison de la création de nouvelles semences, et la nécessité d'apporter des modifications réglementaires pour que les animaux reproducteurs soient couverts par le Programme de paiement anticipé. Voilà le genre de mesures qui, si nous nous y prenons correctement, protégeront l'innovation, les nouvelles recherches et les producteurs qui achètent des semences ainsi que des animaux et qui veulent essayer de nouvelles semences mises sur le marché.

Plusieurs préoccupations doivent être soulevées au Parlement — c'est une question de confiance des consommateurs —, notamment celles concernant la protection des obtentions végétales. Le grand public n'a confiance ni dans ce qui se passe avec les OGM, ni dans ce qui se passe dans l'économie de l'agroalimentaire en général.

Pas plus tard que le mois dernier, j'ai participé, à Timmins, à une manifestation contre Monsanto et les OGM. La mauvaise réputation de Monsanto remonte à l'histoire de l'agent Orange et à la création des BPC. Je pense néanmoins que c'est l'effort de créer les semences Terminator qui a initialement attiré l'attention du public sur la manipulation scientifique des gènes en vue de créer de nouvelles variétés. Monsanto a inventé les semences Terminator pour ne plus avoir à convaincre les agriculteurs d'acheter ses semences l'année suivante. Monsanto a tout simplement introduit dans les semences ce qu'on a appelé un gène suicide, de sorte qu'elles ne donnent qu'une seule récolte et que les semences de seconde génération sont stériles.

• (1210)

Les dirigeants de la société croyaient peut-être que c'était une bonne idée, mais les citoyens ordinaires au Canada, en Amérique du Nord et partout dans le monde pensaient que cette notion comportait des lacunes fondamentales et que procéder à de telles manipulations génétiques pourrait mener à la création de ce qu'on appelle un gène suicide. Cette initiative les effrayait, et il y a eu une énorme

résistance à son égard. Les gens disaient: « Un instant! Que se passe-t-il avec notre nourriture? »

Nous observons, surtout en Amérique du Nord, une conscience croissante de l'économie de l'alimentation et de la nécessité d'assurer la salubrité des aliments afin que nous ayons des aliments de qualité et que nous favorisions l'économie locale. Au fil des ans, nous avons vu les énormes sociétés agroalimentaire prendre de plus en plus de place, mais, ce qui compte pour les consommateurs, c'est la salubrité et la qualité de leurs aliments. Ils aiment l'idée de consommer des produits locaux. Les consommateurs veulent faire entendre leur point de vue sur ces questions.

Quand nous parlons de nouvelles variétés végétales, nous devons assurer aux Canadiens que nous prenons ces questions au sérieux, et que nous tentons de déterminer comment favoriser l'innovation afin d'obtenir de meilleurs rendements et de nourrir les collectivités, tout en assurant un équilibre général. C'est tout particulièrement important quand nous observons ce qui se passe avec la population mondiale d'abeilles.

Nous savons qu'un très grand nombre d'abeilles sont mortes. En Ontario seulement, nous avons constaté que le nombre d'abeilles a diminué de 35 %. Qu'est-ce que cela signifie pour nous? Je pense que les gens n'ont aucune idée de ce qui se passerait si un très grand nombre d'abeilles disparaissaient. N'oublions pas qu'elles jouent un rôle important dans la pollinisation. Les abeilles jouent ainsi un rôle essentiel dans l'ensemble du cycle alimentaire. Il est impératif de les protéger en priorité. La priorité, ce n'est pas l'économie agroalimentaire, ni le nombre de projets de drainage agricole que nous menons à bien ou le nombre de plans que nous proposons. Si nous ne pouvons plus compter sur ces petites bêtes pour rendre le tout possible, nous risquons d'être pris de court et d'avoir bien du mal à nous nourrir nous-mêmes et à nourrir d'autres personnes dans le monde.

Nous avons pris connaissance d'études menées par l'*American Journal of Science*, par le *Environmental Science & Technology Journal* de l'American Chemical Society ainsi que par la Harvard School of Public Health, qui montrent que la mort des abeilles a été causée par les néonicotinoïdes, un type de pesticide qui est utilisé pour traiter environ 142 millions d'acres de maïs, de blé, de fèves de soya et de graines de coton. Il s'agit d'un produit élaboré par la grande entreprise afin d'améliorer le rendement des récoltes de maïs, de blé et de soya, des cultures qui sont sans aucun doute la pierre angulaire de l'économie agricole des États-Unis et d'une bonne partie de l'économie agricole du Canada.

Je ne veux pas dire que les abeilles ont été tuées intentionnellement; il arrive parfois que certains produits aient des effets secondaires. Si ces pesticides causent la mort des abeilles, il faut prendre des mesures pour s'attaquer au problème, car ce n'est pas bon pour l'économie à long terme. Des entreprises et des lobbyistes feront sans aucun doute valoir que nous devrions attendre de voir ce qui se passe et étudier la situation pendant encore trois ou cinq ans. Les consommateurs et les citoyens, eux, veulent qu'on prenne des mesures concrètes. Ils veulent avoir l'assurance que les parlementaires entendent ce qui se dit à ce sujet. Certains pensent que le gouvernement écoute les grandes sociétés agricoles, mais pas le citoyen moyen. Il y a véritablement de l'incertitude.

En tant que parlementaires, nous devons faire savoir à la population que nous entendons ses préoccupations. Nous devons aussi comprendre que le développement agricole au pays doit pouvoir être fondé sur la régularité et la certitude. L'agriculture n'est pas un secteur économique en désuétude. De plus en plus, compte tenu des changements climatiques et de l'incertitude qui règne à l'échelle mondiale, le rôle du Canada à titre de grenier du monde, comme on l'appelait autrefois, et sa capacité de produire de la nourriture pour assurer la subsistance de sa population deviendront de plus en plus importants.

Le projet de loi C-18 comporte un certain nombre d'éléments qui sont opportuns, mais de nombreux autres doivent être soulevés au Parlement, surtout en ce qui a trait à la protection des obtentions végétales, à la façon dont les semences sont conservées et à la mesure dans laquelle cela permettrait d'offrir une certaine forme de certitude aux producteurs, aux titulaires de brevet, de même qu'aux personnes qui ont un droit acquis de semer et de cultiver et qui devraient pouvoir conserver ce droit. Nous devons examiner ces questions lors de l'étape de l'étude en comité afin de déterminer l'incidence qu'elles auront réellement sur le terrain.

Nous croyons que ce projet de loi a du bon et nous sommes certainement disposés à le renvoyer au comité.

● (1215)

La question du privilège accordé aux agriculteurs est assurément un élément important. Ce privilège est intéressant parce qu'il permet aux agriculteurs de conserver les semences à des fins de multiplication, mais le projet de loi ne précise pas si les agriculteurs devraient payer pour entreposer les semences, ce qui supprimerait le privilège. Ce serait plutôt aberrant. Il y a aussi la question de savoir à quel moment calculer le prix de la revente. Le calcul sera-t-il établi à partir du coût d'achat des semences ou de la valeur de revente des récoltes? Ce sont des questions sur lesquelles nous allons devoir nous pencher.

En ce qui a trait au Programme de paiement anticipé, il y a là aussi un certain nombre de points à soulever. Il est étrange que l'on passe d'une question comme celle de la protection des obtentions végétales à une autre comme celle du Programme de paiement anticipé. Le gouvernement a réuni une foule de questions liées à l'agriculture au sein d'un même projet de loi. C'est un genre de mini projet de loi omnibus, qui porte sur toute une série de choses disparates.

Le projet de loi prévoit de nouvelles mesures qui permettraient aux agriculteurs de conclure des accords pluriannuels afin de réduire les formalités administratives dans le cadre du Programme de paiement anticipé, ce qui contribuerait certainement à accroître l'efficacité de celui-ci. Si des dispositions du genre existaient pour d'autres secteurs, cela serait très utile.

Le projet de loi modifie la réglementation de manière à ce que les animaux reproducteurs soient couverts par le programme de paiements anticipés, ce qui pourrait permettre aux agriculteurs d'avoir davantage accès au programme. À bien des égards, il donne plus de marge de manoeuvre aux producteurs en ce qui concerne, notamment, les mesures de sécurité et les preuves d'achat aux fins des remboursements. Tout ceci permettrait sans doute aux producteurs d'avoir plus facilement accès à ce programme.

Le projet de loi permet aussi aux administrateurs du programme de faire des avances de fonds sur n'importe quel produit, dans n'importe quelle région, ce qui donnerait aux producteurs plus facilement accès au Programme de paiement anticipé. Il permet aussi aux producteurs de faire des remboursements sans fournir de preuve d'achat, ce qui reflète mieux le fait que les récoltes non entreposables

Initiatives ministérielles

sont périssables. Les producteurs ne seraient pas obligés de vendre des produits à un moment inopportun — par exemple, lorsque leur cours est faible — simplement pour respecter les conditions liées aux remboursements.

Les mécanismes prévus donnent une certaine marge de manoeuvre et sont, selon nous, très intéressants, car ils donnent suite à ce que préconisent la Fédération canadienne de l'agriculture et plusieurs autres organismes agricoles.

Le projet de loi C-18 permet aussi au gouvernement de définir de nouveaux modes de remboursement, ce qui pourrait aussi donner une plus grande marge de manoeuvre aux producteurs, notamment en cas de liquidation d'exploitations agricoles.

Ce sont là de très bons aspects.

J'aimerais revenir sur les protocoles qui ont été instaurés par l'Organisation mondiale du commerce et divers accords internationaux. Il faut faire en sorte que ces protocoles ne servent pas seulement les intérêts des très grandes sociétés, comme Monsanto, mais qu'ils tiennent aussi compte de la réalité des agriculteurs du monde entier, y compris ceux du tiers monde.

Nous avons beaucoup entendu parler de l'énorme problème de la contamination génétique, c'est-à-dire de la possibilité que des plants génétiquement modifiés contaminent d'autres récoltes. Le Royaume-Uni tient depuis 2005 un registre de la contamination des organismes génétiquement modifiés.

Par ailleurs, en Inde, un énorme recours a été intenté à l'échelle locale par des agriculteurs afin de défendre leurs droits sur leurs cultures. Le fait que des entreprises aient le monopole sur le type de semences que les agriculteurs cultivent pourtant depuis des décennies, même des siècles, suscite une énorme opposition. Certains de ces problèmes ont été soulevés.

Puisque bon nombre des entreprises indiennes sont en coparticipation et assujetties à des contrats de licence, un monopole sur les oléagineux s'est installé. On dit que, en Inde, Monsanto monopolise maintenant 95 % du marché de la graine de coton par l'entremise de ses organismes génétiquement modifiés; que plusieurs agriculteurs soutiennent que cette graine, qui était auparavant la ressource commune des agriculteurs, est devenue du jour au lendemain la propriété intellectuelle de Monsanto; et que des graines de coton à pollinisation libre se seraient déplacées et auraient créé des variétés hybrides, dont des hybrides génétiquement modifiés. Le coton était auparavant cultivé en combinaison avec des cultures vivrières, notamment, mais des pressions ont été exercées en faveur de la monoculture. Cela a certes permis d'accroître le rendement des récoltes en Inde, mais donne aux agriculteurs le sentiment que de grandes entreprises les empêchent de cultiver ce qu'ils veulent sur leur terre et de la façon dont ils le veulent.

● (1220)

Ces questions touchent à l'économie, mais également à l'agriculture ainsi qu'à la société civile et à l'orientation que nous prenons. Nous tenons certainement à ce que le comité examine plus attentivement cette question.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les observations du député. Il a mentionné de nombreux points fort intéressants.

Initiatives ministérielles

Si on pouvait résumer le projet de loi en quelques mots, on pourrait dire qu'il contient de tout, le meilleur comme le pire. Il comporte de bons points, mais il en contient d'autres qui sont préoccupants. Ce qui inquiète le plus, c'est que les multinationales ont énormément de contrôle sur les exploitations familiales partout dans le monde.

L'un des aspects du projet de loi qui me préoccupe touche les droits des titulaires de certificats d'obtention végétale. Je n'ai pas encore réussi à voir ce que nous pouvions faire à ce sujet.

Le ministre parle d'un privilège accordé à l'agriculteur et le député l'a aussi mentionné. Je pense que la conservation et la reproduction des semences devraient être un droit de l'agriculteur. Quelles seront les conséquences des dispositions à ce sujet sur l'accord international que notre pays a déjà signé? Je pense qu'il faut en débattre bien davantage. Comment le député voit-il la question; y a-t-il moyen de faire en sorte que les agriculteurs aient des droits, pas seulement des privilèges? Ce devrait être leurs droits. Ce sont eux les producteurs. D'après le député, comment pourrions-nous contourner la difficulté compte tenu de l'accord international?

• (1225)

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, voilà une excellente question. J'ai travaillé avec le député au Comité de l'agriculture, et il a une vaste expérience dans ce domaine.

Le député a parlé du fait que les droits prévus dans ce projet de loi sont accordés aux sociétés. Chacun sait qu'un privilège peut être révoqué, tandis qu'un droit est fondamentalement inaliénable.

Je dirais que, depuis des temps immémoriaux, les agriculteurs ont le droit fondamental de travailler avec la nature. C'est la relation la plus fondamentale depuis que les humains ont cessé de chasser les mastodontes, ou même avant cela. Je parle de la relation entre le cultivateur et les cultures.

Je trouve très préoccupant qu'on impose des limites à cette relation, ou qu'on puisse le faire aux termes d'accords internationaux. Nous savons que, partout dans le monde, il y a un mouvement de contestation contre les grandes sociétés qui dictent aux populations locales ce qu'elles peuvent ou ne peuvent pas faire.

C'est pourquoi nous devons renvoyer ce projet de loi au comité, afin que nous puissions l'examiner, et déterminer si nous sommes en train de révoquer les droits sacrés dont jouissent les agriculteurs depuis la nuit des temps. Ces droits doivent être protégés.

Ce sont les détails qui posent problème, et ceux contenus dans ce projet de loi seront certainement problématiques.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député a élargi la portée de son discours en parlant à la fois des gens de sa circonscription et des droits et intérêts de tous les producteurs agricoles au pays.

Le député a souligné un aspect très important. Fidèle à son habitude, le gouvernement a présenté un projet de loi dont certaines dispositions prévoient la mise en place d'une réglementation.

Pour que le processus soit plus ouvert et transparent, le gouvernement aurait dû présenter, en même temps que le projet de loi, un aperçu de cette réglementation, afin que les députés, les producteurs agricoles concernés et les phytogénéticiens puissent avoir une idée de ce que le gouvernement propose.

Je me demande si le député pourrait en dire davantage à ce sujet. C'est bien beau d'avoir proposé un projet de loi, mais la réglementation touchera deux domaines importants, et dans un de ces domaines, elle pourrait gravement limiter ces privilèges dont jouissent les producteurs.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, sans vouloir donner à la discussion un tournant biblique, notons que, d'après l'évangile selon saint Luc, ce qui est dit dans les ténèbres sera entendu dans la lumière et prêché sur les toits.

L'idée d'avoir recours à un règlement pose problème. Nous disposons de quelques heures à peine pour débattre d'un enjeu très complexe, soit la protection des obtentions végétales et la recherche d'un juste équilibre entre, d'une part, les droits des agriculteurs et la croissance d'un système écologique et, d'autre part, les intérêts des grandes entreprises et le commerce international. La mesure est ensuite renvoyée au comité, puis mise aux voix. On réglera ensuite les petits détails au moyen d'un règlement, et le public n'en entendra pas parler.

Quand nous étudions un dossier, le public se fie sur nous pour trouver des solutions raisonnables. Est-ce que je sais, moi, où se situe le juste équilibre entre la protection des obtenteurs et ce qu'on appelle le privilège des agriculteurs? Le juste milieu se trouve peut-être dans la protection des agriculteurs, mais peut-être pas, puisque tout dépendra des détails. Or, ces détails sont vraiment compliqués.

L'idée de régler les détails après coup au moyen d'un règlement peut poser problème, puisqu'il arrive que des intérêts particuliers influencent la rédaction du règlement alors que le public est tenu à l'écart. Cette dynamique ne sert pas les intérêts du public, selon moi.

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, nous sommes actuellement saisis d'un projet de loi omnibus sur l'agriculture, qui fait 108 pages imprimées en tout petits caractères. Les mesures qu'il contient sont d'une énorme importance.

Voici ce qui me préoccupe particulièrement, pour faire une allusion biblique comme l'a fait le député de Timmins—Baie James: les gènes qui existent sur la planète ont été créés par le Créateur. Je trouve donc inquiétant qu'on puisse donner à une grande entreprise le droit de les contrôler, de les monopoliser et de les modifier d'une façon qui pourrait être très risquée.

Quant au processus lui-même, je trouve inquiétant que nous n'ayons que cinq heures pour discuter d'une mesure de cette envergure, alors que moins de 10 députés ont une formation scientifique. Nous avons désespérément besoin d'entendre des témoins et d'être mieux renseignés.

J'aimerais que le député de Timmins—Baie James nous dise ce qu'il pense de cette façon de forcer l'adoption de ce projet de loi à la dernière minute, d'une manière aussi draconienne.

Initiatives ministérielles

• (1230)

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, nous voilà dans les questions d'une grande profondeur. Ailleurs dans le monde, plein de peuples indigènes doivent se battre parce que, soudainement, une société a breveté les remèdes traditionnels qu'ils utilisaient depuis des lunes. Je ne dis pas qu'il ne faudrait pas breveter des produits utilisés depuis des centaines de milliers d'années si cela doit bénéficier à l'humanité. Il faut aussi penser au bien commun. Reste à savoir si c'est une raison pour que ceux qui ont créé ces ressources naturelles et qui les ont toujours utilisées soient exclus. Doit-on exclure les agriculteurs et les consommateurs quand Monsanto décide d'introduire dans le plus grand secret des gènes de poisson dans ses tomates? Voilà le genre de questions auxquelles la société humaine devrait s'intéresser de près.

Le public canadien ne nous a pas élus pour que nous adoptions à toute vapeur ce projet de loi sur l'agriculture où sont rassemblés une foule d'éléments disparates — dont certains sont très intéressants et aideraient les producteurs —, sans que nous ayons pris le temps de l'étudier convenablement et de demander à des spécialistes et des scientifiques de tous les horizons de nous dire ce qui fonctionne et ce qui cloche dans tout ça.

Or, depuis un certain temps à la Chambre, dès qu'on veut débattre, on nous accuse de retarder le processus et de faire de l'obstruction. Débattre, c'est poser des questions afin que les gens qui nous regardent puissent comprendre et qu'ils prennent conscience qu'il y a des choses qui méritent d'être éclaircies. C'est justement sur nous qu'ils comptent pour les tirer au clair, ces choses-là. Si les parlementaires que nous sommes sont incapables de faire leur travail, si nous sommes incapables de faire preuve de la diligence raisonnable à laquelle on s'attend de nous, comment pouvons-nous affirmer aux Canadiens qu'ils n'ont rien à craindre de cette mesure législative, parce que le Parlement du Canada y a vu?

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je parle souvent de la variété des expertises que possèdent les députés. Nos antécédents sont très différents. Certains d'entre nous sont des experts dans des domaines théoriques, certains dans des domaines plus techniques, alors que d'autres connaissent parfaitement leur région. À cet égard, nous sommes un peu à l'image du pays: comme les Canadiens, nous sommes issus d'horizons différents.

Mes antécédents n'ont rien à voir avec l'agriculture. L'étude de ce projet de loi a donc été pour moi un véritable apprentissage. Je veux raconter à la Chambre comment cet exercice d'apprentissage s'est amorcé. Pour être franche, le projet de loi était loin d'être dans ma mire lorsqu'il a été présenté. Il faut se rappeler que je représente Halifax, un centre urbain. Il y a bien quelques villages de pêcheurs dans ma circonscription, mais aucune zone agricole ne s'y trouve.

Je dit souvent combien il est important de parler aux électeurs, non seulement pour tirer parti de leurs connaissances, mais aussi pour connaître leurs espoirs et leurs craintes concernant différentes mesures législatives. C'est exactement ce que j'ai vécu avec le projet de loi à l'étude. Un beau jour, j'ai vu à mon agenda que je devais rencontrer des représentants du Food Action Committee de l'Ecology Action Centre, afin de discuter du projet de loi C-18. Comme je suis lente à apprendre les numéros des projets de loi, j'ai dû en vérifier la teneur. J'en ai conclu qu'il était logique que le Food Action Committee veuille discuter du projet de loi, puisqu'il s'intitule Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, mais je me suis demandé pourquoi on voulait m'en parler, à moi.

J'ai immédiatement communiqué avec mon collègue, le député de Welland, notre porte-parole en matière d'agriculture. Il m'a fait parvenir un tas d'informations sur ce que l'on voulait et prétendait accomplir avec le C-18. Il m'a expliqué ce qui constituait les principaux enjeux pour lui, en tant que porte-parole, et fort probablement pour le Food Action Committee.

J'ai donc participé à la réunion, où j'ai rencontré Jonathan Kornelsen et Mary Ellen Sullivan. Ce fut une réunion typique: les gens nous ont parlé des lacunes du projet de loi et ils nous ont demandé quelle était la position du NPD à ce sujet. Ils m'ont remis une pétition sur le droit de conserver des semences. L'organisme Food Action Committee a réussi à recueillir 145 signatures. Les participants à la réunion m'ont raconté qu'un de leurs amis avait trois pages de pétition à faire signer et qu'il s'était rapidement retrouvé à sec. Il recueillait des signatures dans une épicerie du centre-ville d'Halifax et il a rapidement manqué de feuilles parce que les gens prennent cet enjeu à coeur.

La pétition porte sur la Loi sur la croissance dans le secteur agricole, qui fait partie du projet de loi C-18. Cette mesure législative inquiète grandement les agriculteurs et les consommateurs. La pétition a été rédigée avec l'aide du site Web du Syndicat national des cultivateurs.

Avant d'en venir à ce qui s'est dit à la réunion ou de parler du projet de loi, je tiens à lire un extrait du blogue *Adventures in Local Food*, auquel Mary Ellen Sullivan contribue. Je tiens à le lire parce que, s'il y a un message que j'ai essayé de faire passer à la Chambre, c'est que les politiciens font eux aussi partie intégrante de nos collectivités. Nous ne sommes pas des experts, et nous devons donc nous fier à l'expertise de nos concitoyens. Il faut parler aux gens et permettre à nos citoyens de façonner notre point de vue sur les politiques et les mesures législatives dont nous sommes saisis, et ce, même si, en définitive, nous ne nous entendons pas. Il faut rester en contact avec nos électeurs et les remercier de prendre le temps de nous faire part de leur point de vue.

Voici ce que Mme Sullivan a écrit, sur le blogue dont je viens de parler, au sujet de notre rencontre:

Notre rencontre a été un échange de renseignements, ponctué de questions et de discussions, dans une atmosphère détendue. [Notre députée] nous a renseignés sur la position du NPD et sur les rouages du processus politique. Comme notre pétition compte plus de 25 signatures, elle peut la présenter au Parlement!

Cette expérience a été enrichissante pour Jonathan et moi. [Elle] nous a convaincus que les gestes populaires comme les pétitions, les manifestations et les rencontres avec notre député ont bel et bien des effets positifs. En effet, les politiciens remarquent ces gestes.

J'ai découvert que le site Web du Syndicat national des cultivateurs contient d'excellentes ressources en matière d'éducation et d'intervention, y compris des renseignements généraux sur le projet de loi C-18 et sur d'autres dossiers. Vous n'avez qu'à inscrire le sujet qui vous intéresse dans la zone de recherche. Le site donne des suggestions en matière de sensibilisation, y compris comment rencontrer votre député, et des fiches d'information qui peuvent lui être remises. Le Syndicat national des cultivateurs collabore avec des organismes comme le Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) dans des dossiers qui touchent les agriculteurs et les consommateurs.

La rencontre avec [notre députée] a été très éclairante et nous a encouragés à continuer d'entreprendre des actions en matière d'alimentation. J'ai été ravie que Jonathan m'accompagne. C'est un jeune membre du FAC qui a deux réunions à son actif, une formation en biologie, de l'expérience dans le domaine agricole en Colombie-Britannique, et beaucoup de connaissances et de passion. Je suis heureuse qu'il ait décidé de venir voir ce qui se passe en Nouvelle-Écosse. Nous espérons que vous serez vous aussi motivés à rencontrer votre député. Renseignez-vous et détendez-vous, nos députés travaillent pour nous.

Initiatives ministérielles

●(1235)

Cela est très encourageant. Je suis très heureuse que Mary Ellen Sullivan ait pris le temps d'expliquer que les gens peuvent facilement rencontrer leur député et que ce dernier travaille pour eux. Asseyons-nous et détendons-nous. Elle a elle-même parlé d'atmosphère détendue. J'ai trouvé qu'il s'agissait d'un beau message.

Passons maintenant au contenu. Comme Mme Sullivan l'a dit, nous avons parlé des problèmes que comporte ce projet de loi, y compris d'un enjeu qui est très important pour son organisme. Il s'agit probablement du principal enjeu dont ils voulaient me faire part, c'est-à-dire la conservation des semences. Les députés ont entendu mon collègue de Timmins—Baie James, qui a abondamment parlé de ce sujet.

Lorsque les gens viennent nous rencontrer, ils veulent nous faire connaître leur point de vue sur différentes questions. Ils veulent aussi entendre le nôtre et ce que notre parti fera, s'il appuiera ce projet de loi, s'il compte voter contre, ce que les gens en disent. Ils m'ont demandé ce que j'en pensais. Je leur ai expliqué, comme je vais le faire à la Chambre, que ce projet de loi pose problème. C'est encore un projet de loi omnibus, qui modifierait neuf lois. Parmi ces modifications, et elles sont nombreuses, il y en a que nous appuyons. Il y en a d'autres auxquelles, à première vue, nous nous opposons et que nous trouvons problématiques.

Que faire dans ce genre de situation? Que devons-nous faire quand il y a des dispositions que nous approuvons et d'autres qui seraient préjudiciables?

Je pense que notre porte-parole, le député de Welland, et sa porte-parole adjointe, la députée de Berthier—Maskinongé, y ont beaucoup réfléchi. Ils ont consulté les principaux intéressés et ils ont bien décortiqué tous les points du projet de loi pour tirer une conclusion équilibrée.

Mon collègue de Malpeque a demandé à mon collègue de Timmins—Baie James quelle était la solution. Il connaît très bien ce domaine. Il a dit que nous hésitions à appuyer la disposition sur le privilège accordé aux agriculteurs. Comment faire la part des choses? Comment comparer les droits des agriculteurs et leur privilège? C'est une excellente question. Nous n'avons pas toujours les réponses, ici, à l'étape de la deuxième lecture, alors que nous nous contentons d'étoffer les idées du projet de loi. Il est tellement important que ce projet de loi soit renvoyé au comité et étudié, qu'on écoute des spécialistes. Peut-être qu'alors on trouvera des solutions. Je n'ai pas ces solutions en ce moment, mais je suis impatiente d'entendre mes collègues nous faire part de ce qu'ils pourraient être.

J'ai dit à Mme Sullivan et à M. Kornelsen que j'étais disposée à appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et que, au comité, nous comptons en améliorer les aspects problématiques. Nous allons tenter de corriger les lacunes. J'avoue que je ne m'attends pas trop à ce que les conservateurs écoutent notre proposition, mais je refuse de capituler par dépit. Je pense que nous devons essayer.

Quels sont donc les aspects problématiques du projet de loi? Beaucoup d'électeurs m'ont écrit pour dénoncer le projet de loi, en particulier dans le cadre d'une campagne d'envoi de cartes postales à propos du privilège accordé aux agriculteurs. Voici ce qui est inscrit au recto de ces cartes postales:

Sauvons nos semences

Stoppons le projet de loi C-18! Les pratiques agricoles ancestrales consistant à conserver, à réutiliser, à échanger et à vendre les semences sont en péril.

Les cartes postales sont très convaincantes. Voici ce qu'on peut y lire:

[Le projet de loi] dont la Chambre des communes est saisie, permettrait aux grands producteurs mondiaux de semences d'exercer un contrôle quasi total sur les semences au Canada et d'exiger des redevances sur la récolte complète d'un agriculteur. Le projet de loi instituerait le pouvoir de réglementer rapidement l'abolition ou la restriction du supposé « privilège accordé aux agriculteurs » de conserver des semences. Autrement dit, les agriculteurs canadiens verseraient des centaines de millions de dollars par année à des entreprises pour avoir le droit de cultiver des récoltes.

Les Canadiens refusent que les entreprises multinationales de semences et de produits chimiques comme Bayer, Monsanto, DuPont, Dow et Syngenta prennent le contrôle de nos semences et, au bout du compte, de notre alimentation.

Vous qui êtes ma députée dûment élue, je vous prie de protéger le droit des agriculteurs canadiens de conserver, de réutiliser, d'échanger et de vendre les semences en stoppant le projet de loi C-18 par tous les moyens possibles.

●(1240)

Quel plaidoyer enflammé! On ne nous demande pas de réécrire le projet de loi, mais bien de le stopper.

Je tiens à remercier les résidants de ma circonscription qui se sont adressés à moi dans ce dossier, notamment Tessa Gold Smith, Jim Guild, Herb et Ruth Gamborg, Steve Burns, Aaron Eisses, Mark McKenna, Josh Smith, Elisabeth Gold et Peter Gravel. Ils ont tous participé à cette campagne dans le but de contrer le projet de loi C-18.

Je les comprends d'exiger que l'on stoppe le projet de loi. Cependant, je l'appuierai tout de même à l'étape de la deuxième lecture. C'est le genre de numéro d'équilibre auxquels il faut parfois se livrer. Lorsque j'ai signalé à Jonathan et à Mary Ellen que le NPD appuierait certains éléments du projet de loi, ils m'ont demandé lesquels.

Je crois que certaines dispositions de ce projet de loi sont bonnes, comme celles visant à resserrer le contrôle des produits importés ou exportés. Le projet de loi renferme de nouvelles exigences en matière de tenue de dossiers, que ce soit dans le cas des plantes, des aliments pour animaux ou des fertilisants. Il contient aussi des mesures de sécurité pour prévenir les risques pour la santé des personnes, des animaux et de l'environnement. Un des principaux éléments du projet de loi que tout le monde pourrait appuyer porte sur l'interdiction de la vente de produits qui feraient l'objet d'un rappel de la part de l'ACIA. Il s'agirait d'un grand pas en vue de renforcer notre système d'assurance de la salubrité des aliments. Je me demande d'ailleurs pourquoi cette mesure n'existe pas déjà.

Comme il faut réussir à trouver un juste équilibre, nous allons tenter de renvoyer ce projet de loi à un comité.

Je suis d'accord avec des résidants de ma circonscription qui m'ont écrit dans le cadre de cette campagne de cartes postales au sujet du privilège accordé aux agriculteurs. J'ai en main deux autres lettres que m'ont envoyées des résidants de ma circonscription à ce sujet.

L'une d'entre elles a été rédigée par Margaret Murray. Voici ce qu'elle dit:

Vous avez sûrement dû étudier le projet de loi C-18. Je me demande ce qu'est la position du NPD au sujet de cette question importante. Il FAUT empêcher des multinationales comme Monsanto de tenter de s'approprier ce qui devrait appartenir au public. Il est tout simplement inacceptable de transformer une ressource commune renouvelable en un bien de consommation non renouvelable fabriqué de toutes pièces!

Cynthia O'Connell m'a aussi demandé de m'opposer au projet de loi C-18, car il nuirait aux agriculteurs biologiques auprès desquels elle se procure des aliments de cette nature.

Initiatives ministérielles

Même si ce projet de loi porte manifestement sur l'agriculture, il aurait assurément des répercussions sur les consommateurs, dont ceux qui habitent dans des centres urbains comme Halifax, que je représente. Ce projet de loi soulève les passions, et des gens m'écrivent à ce sujet.

Comme je l'ai dit, il est important de parvenir à un juste équilibre. Certains changements proposés dans le projet de loi seraient positifs, comme l'amélioration de l'accessibilité publique et de la transparence en ce qui a trait aux obtentions végétales. Aussi, il protégerait les chercheurs du non-respect des droits des obtenteurs. Cependant, la question du privilège accordé aux agriculteurs est importante, car c'est avant tout à ce sujet que les gens m'écrivent.

Passons au privilège accordé aux agriculteurs et à ce que le NPD considère comme problématique.

Le privilège des agriculteurs ne comprend pas le stockage du matériel de multiplication, quel qu'en soit l'usage. Que veut-on dire par là? Même si les agriculteurs avaient le droit de conserver des semences pour la reproduction, ils seraient apparemment obligés de payer pour le stockage, ce qui rendrait le privilège inopérant, à toutes fins utiles. J'ai dit tout à l'heure que, au moment d'entreprendre le débat de deuxième lecture sur ce projet de loi, nous n'avions pas nécessairement toutes les réponses. Mais je peux quand même affirmer très clairement qu'il semble que les agriculteurs seraient obligés de payer pour le stockage. Je voudrais examiner ce problème et demander au ministre si c'était bel et bien son intention. Dans la négative, il serait possible de corriger le problème en changeant simplement la formulation employée.

Le privilège des agriculteurs n'irait pas jusqu'à leur permettre de vendre le matériel de multiplication récolté. Donc, ils seraient probablement obligés de payer pour pouvoir vendre la récolte produite avec les semences qu'ils auraient conservées eux-mêmes. De plus, les obtenteurs pourraient se faire payer des redevances sur la totalité de la production d'un agriculteur, plutôt qu'uniquement sur les semences achetées pour produire une récolte. Les marges bénéficiaires des agriculteurs pourraient sérieusement en pâtir.

● (1245)

Certains agriculteurs disent qu'il est moins risqué pour eux de payer des redevances sur ce qu'ils produisent, plutôt que de payer les semences qu'ils achètent. Si leur récolte est mauvaise, le prix qu'ils ont à payer est moins élevé dans le cas des redevances que dans le cas de l'achat de semences. Mais je n'en suis pas certaine actuellement, alors nous devrions examiner cette question davantage.

Le projet de loi C-18 prévoit des modifications législatives qui permettraient à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de modifier les privilèges des agriculteurs en ayant recours à des dispositions réglementaires, sans que le Parlement ait à modifier la loi. C'est une distinction importante, car elle signifie que, à tout moment, le gouvernement pourrait réduire considérablement les droits des agriculteurs sans intervention du Parlement.

Peu de gens comprennent la différence entre les règlements et les lois. Une loi doit être adoptée par la Chambre des communes. Nous pouvons en débattre et voter pour ou contre. Il y a toute une marche à suivre. Un règlement est adopté par simple décret du gouverneur en conseil. Qu'est-ce que cela veut dire? Dans les faits, cela veut dire que le Cabinet du premier ministre a rédigé un avis pour prévenir les gens, mais que ce n'est pas démocratique. C'est une interprétation de la loi qui vient d'on ne sait où. En théorie, c'est le gouverneur en conseil qui agit, mais en pratique, je doute que ce soit le cas. Il n'y a aucune surveillance du Parlement, et les droits en question

pourraient être changés n'importe quand. Du moins, c'est ainsi que j'interprète le projet de loi.

Les semences gardées à la ferme constituent une exemption optionnelle aux termes de l'UPOV de 1991, soit l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales que nous avons signée en 1991. Cela signifie que le Canada pourrait interdire les semences gardées à la ferme sans manquer à ses obligations internationales aux termes de l'entente.

Le projet de loi C-18 précise même la définition d'un document, ce qui est une bonne chose car au moins il est détaillé. Cependant, on n'y précise pas la définition d'un agriculteur, ce qui est problématique. Cette lacune pourrait avoir des répercussions sur l'application des dispositions sur le privilège des agriculteurs. Voilà qui nous amène au coeur du problème, surtout étant donné le fait que le projet de loi C-18 permettrait au gouvernement d'apporter des modifications importantes aux dispositions sur le privilège des agriculteurs par voie réglementaire. Et c'est reparti. Le gouvernement pourrait apporter des changements sans aucune surveillance parlementaire, par voie réglementaire, et la définition d'un agriculteur ne figure nulle part.

Étant donné les changements récemment apportés par le gouvernement au projet de loi C-4 faisant en sorte que seules les personnes dont l'agriculture représente la principale source de revenus auraient droit aux déductions pour pertes agricoles, des précisions supplémentaires s'imposent certainement dans le domaine. Ma participation à un jardin communautaire au centre-ville de Halifax fait-elle de moi une agricultrice? Je l'ignore.

Afin d'éviter la privatisation des variétés existantes, il faut prévoir un système d'enregistrement qui permettrait de s'assurer que les nouvelles variétés végétales sont aussi bonnes sinon meilleures que les actuelles. Nous devons également veiller à ce que les agriculteurs puissent continuer d'avoir accès aux variétés de céréales existantes qui ont été conçues par des phytogénéticiens du secteur public.

J'aimerais conclure mon discours en parlant des préoccupations au sujet de l'éventuel fardeau juridique pour les producteurs.

La Fédération canadienne de l'agriculture a demandé que l'on protège les producteurs contre les allégations d'infractions relatives à des brevets dans le cas où du matériel phytogénétique se propagerait naturellement ou accidentellement, mais on ne trouve aucune disposition de la sorte dans le projet de loi C-18.

Étant donné le renforcement considérable des droits des phytogénéticiens aux termes du projet de loi C-18, il est probable que les agriculteurs soient exposés à un plus grand nombre de litiges coûteux. Aucune disposition du projet de loi ne fait en sorte que les frais juridiques ne limiteront pas la capacité des agriculteurs de se défendre dans de telles affaires.

Voilà qui résume les observations que m'ont fait parvenir les électeurs de ma circonscription, au centre-ville de Halifax. Je me doute bien que d'autres députés mettront en valeur d'autres problèmes avec le projet de loi, mais celui dont j'ai parlé est considéré par les gens que je représente comme étant le principal problème.

Même si, comme je l'ai mentionné, j'appuierai cette mesure législative à l'étape de la deuxième lecture, nous devons faire un suivi attentif. Nous devons vraiment faire pression pour amender le projet de loi afin de protéger les agriculteurs. J'espère que nous pourrons le faire au comité.

Initiatives ministérielles

●(1250)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi que les néo-démocrates n'aient ni ajourné la Chambre, ni essayé de le faire. C'est une bonne chose.

Nous avons de bonnes mesures législatives. Je vais expliquer ce que j'entends par « bonnes ». Ce projet de loi vise à modifier neuf lois. Le gouvernement n'affiche pas un bilan très encourageant en matière de modifications apportées aux mesures législatives régissant les activités de nos agriculteurs. En fait, le gouvernement aurait pu agir différemment en ce qui concerne un certain nombre des modifications qu'il mettrait en oeuvre au moyen du projet de loi C-18.

La députée a souligné que certaines dispositions de cette mesure législative sont positives et je pense que bon nombre des intervenants, plus particulièrement les agriculteurs, les appuieraient. Nous, les libéraux, en sommes très reconnaissants. Toutefois, elles ne sont pas toutes positives.

Le problème, c'est que, une fois de plus, il s'agit d'un projet de loi volumineux qui modifierait plusieurs mesures législatives.

La députée ne convient-elle pas que le gouvernement aurait mieux fait de faire ses devoirs et de collaborer avec les collectivités et les intervenants en vue de présenter non pas un, mais plusieurs projets de loi? De cette façon, il aurait été plus facile d'adopter les dispositions positives du projet de loi C-18.

Mme Megan Leslie: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir expliqué ce qu'il entendait par « bonne », parce que nous n'avons toujours pas dit qu'il s'agissait d'une bonne mesure législative. Oui, elle comporte de bons éléments, mais elle comprend aussi des éléments problématiques.

J'ai en main des notes que mon collègue de Welland a préparées pour des gens comme moi qui ne sont pas experts en la matière. Ces notes sont vraiment incroyables parce qu'elles décrivent toutes les lois qui seraient modifiées par la mesure législative. Comme nous l'avons entendu, il y en a neuf en tout. Il s'agit d'un projet de loi omnibus, et nous devons donc l'envisager sous cet angle. Il modifie la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur les semences, la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur la protection des végétaux. Les notes indiquent les aspects positifs et problématiques de ces modifications. Le projet de loi modifie également la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et le programme de paiement anticipé. Les notes indiquent de nouveau les aspects positifs et problématiques. Ce projet de loi va trop loin.

Je reviens à 2012 quand nous avons deux projets de loi omnibus d'exécution du budget. Le premier visait plus de 70 mesures législatives, modifiait de fond en comble nos lois environnementales, et apportait des modifications à la Loi sur la procréation assistée, la loi déterminant si nous pouvons vendre ou échanger des ovules ou ce que nous faisons avec les ovules et le sperme. Cette loi a été modifiée. J'ai fait des recherches dans le harsard pour voir qui avait participé au débat sur ce sujet. J'ai constaté que j'en avais parlé une fois, et qu'un des mes collègues d'Hamilton avait également soulevé cette question. Il s'agissait seulement d'une mention sur la possibilité que les femmes soient des mères porteuses. La loi a été modifiée, puis enfouie dans le projet de loi omnibus.

J'espère que le projet de loi à l'étude n'apporte pas des changements à nos droits en matière de procréation, mais qui sait? Nous verrons.

●(1255)

[Français]

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son excellent discours.

Dans le même ordre d'idées, on se questionne beaucoup sur les raisons pour lesquelles le gouvernement conservateur a apporté différentes petites modifications et plusieurs amendements à de nombreux projets de loi, sans nous convaincre que ces changements étaient nécessaires et qu'ils étaient dans l'intérêt des Canadiens. Or aujourd'hui, c'est en leur nom qu'on parle, et particulièrement au nom des agriculteurs.

Que pense ma collègue du fait qu'on définisse la notion de « document » dans le projet de loi C-18, mais qu'on ne définisse pas le terme « agriculteur »? Les effets sur l'application du privilège accordé aux agriculteurs seront importants.

Croit-elle qu'il est raisonnable que le gouvernement modifie une définition tout en ne définissant pas le terme « agriculteur », alors qu'on revient sur l'importance du privilège de l'agriculteur dans ce projet de loi? Je crains que cela ne vienne créer des failles dans le système.

[Traduction]

Mme Megan Leslie: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du travail qu'il accomplit à la Chambre au nom des électeurs de sa circonscription. Il est ici pour parler du projet de loi. Il est toujours ici pour parler de questions qui ont une incidence sur les gens qu'il représente, et je crois qu'il y a lieu de le souligner.

Il n'a pas besoin de me croire sur parole. Les spécialistes sont du même avis. Prenons par exemple Ann Slater, première vice-présidente du Syndicat national des cultivateurs, elle-même une agricultrice de l'Ontario. Elle soutient que les changements proposés par le gouvernement à la protection des obtentions végétales transformera en privilège la pratique courante en vertu de laquelle les agriculteurs conservent et réutilisent les semences dans le cadre de l'exploitation normale d'une ferme, privilège qui pourrait être facilement révoqué à l'avenir.

Dominique Bernier, des AmiEs de la Terre de Québec, a affirmé que le projet de loi affaiblit considérablement les droits ancestraux des agriculteurs en les obligeant à verser des indemnités aux géants de l'agro-industrie sur la totalité de leur récolte. Pourtant, la mise en marché de nouvelles variétés par les grands semenciers repose sur un patrimoine de l'humanité: la patiente sélection, sur des milliers d'années, d'espèces végétales par des générations d'agriculteurs.

Des spécialistes du domaine de l'agriculture font état des problèmes que comporte le projet de loi.

Le député a mentionné la nature omnibus du projet de loi. Certaines personnes parlent des aspects positifs de cette mesure législative. Or, il ne s'agit pas d'une contradiction. Il ne s'agit pas de savoir si le projet de loi est bon ou mauvais. Ce qui pose problème, c'est qu'il y ait autant d'éléments réunis dans une seule mesure législative, ce qui explique la multiplicité des points de vue, si je puis m'exprimer ainsi. Mais ce n'est pas tout. Les gens peuvent être en faveur de certains éléments du projet de loi, mais s'opposer à d'autres.

C'est ahurissant, lorsqu'une mesure législative cherche à modifier un si grand nombre de lois. Je crois qu'il faut faire quelque chose pour éviter que l'on adopte autant de changements à toute vapeur.

Initiatives ministérielles

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours de la députée d'Halifax sur le projet de loi. Il est bon de voir que des gens qui représentent des circonscriptions urbaines nous font part de leurs préoccupations. Je crois que nous convenons tous que le projet de loi doit être renvoyé à un comité pour être étudié.

Ma question porte principalement sur les opinions exprimées par les électeurs de sa circonscription. Selon eux, d'où devrait préférentiellement provenir la nourriture qu'ils achètent et qui est produite par les agriculteurs? Comme bien d'autres projets de loi présentés par le gouvernement, celui-ci prévoit le transfert d'une bonne partie du contrôle des producteurs primaires aux entreprises.

Cet hiver, nous avons constaté les résultats des changements à la Commission canadienne du blé. Auparavant, les agriculteurs recevaient 87 % du prix d'exportation; maintenant, ils reçoivent environ 48 % de ce prix. Les entreprises ont donc fait des gains à cet égard.

Je tiens à mentionner à la députée qu'en 2002, le Canada a ratifié le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies. Le Canada était l'un des signataires de ce traité. Il s'est donc engagé à ne pas limiter le droit des agriculteurs de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences gardées à la ferme et d'autres matériels de multiplication, sous réserve des lois nationales en la matière.

J'aimerais donc poser une question à la députée, qui représente un grand nombre d'électeurs en milieu urbain, à propos du point de vue de ces derniers. Selon eux, d'où devraient préférentiellement provenir les fruits et légumes qu'ils achètent? À leur avis, qui devrait contrôler la production de ces fruits et légumes: les exploitants de fermes familiales ou les grandes entreprises comme Monsanto?

• (1300)

Mme Megan Leslie: Monsieur le Président, je suis heureuse que le député de Malpeque souligne que je représente une circonscription urbaine. Nous sommes les consommateurs. On pourrait penser que nous n'entretenons pas nécessairement de lien direct avec la terre, mais en fait, nous en entretenons bel et bien. Notre marché agricole, le Halifax Seaport Market, est extrêmement populaire. C'est la même chose pour un magasin qui ne vend que des produits locaux, appelé Local Source.

Au marché agricole d'Halifax, on ne trouve pas d'oranges. On y trouve des agriculteurs, des producteurs, des marchands de viande et des pêcheurs, qui vendent leurs produits locaux.

Il est donc incontestable que les électeurs de ma circonscription veulent que les exploitants de fermes familiales conservent ces droits et ces privilèges. C'est extrêmement important pour les consommateurs des régions urbaines.

[Français]

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Malheureusement, je ne dispose que de 10 minutes pour parler de ce projet de loi omnibus. Inévitablement, je n'aurai pas le temps de dire tout ce que je voulais dire au sujet de ce projet de loi. Je vais tout de même essayer d'expliquer aux gens à la maison les conséquences que ce projet de loi C-18 aura sur leur vie. Les agriculteurs et les gens qui dépendent de cette industrie vont vouloir écouter attentivement afin de connaître les détails de ce projet de loi.

Le gouvernement va vanter son projet de loi en disant qu'il est bon pour l'économie canadienne et pour le secteur agricole, mais

comme dans tous les projets de loi omnibus, il y a du bon et du mauvais. Il est important pour le NPD que le projet de loi aille en comité. Même si on a des préoccupations, et j'en ai aussi, on va quand même voter pour que ce projet de loi aille en comité, afin que les bonnes suggestions et les bons amendements qu'on va proposer pour colmater ses failles soient considérés.

Comme je l'ai dit tantôt à ma collègue d'Halifax, on définit la notion de document dans ce projet de loi, mais on ne définit pas la notion d'agriculteur, alors qu'une bonne partie du projet de loi C-18 concerne le privilège des agriculteurs. Pour nous, c'est un non-sens que le gouvernement présente un projet de loi aussi mal écrit.

Peut-être que le gouvernement a manqué de temps. On sait qu'il est un peu alarmé ces temps-ci, à un point tel qu'il a décidé que la Chambre siégerait jusqu'à minuit pour discuter davantage de projets de loi. Cela me fait plaisir. J'ai passé trois soirées ici jusqu'à minuit pour débattre des projets de loi, et il me fait plaisir de débattre celui-ci ce matin.

Ma collègue d'Halifax vient d'un joli coin de pays plus urbain que j'ai visité à quelques reprises. Pour ma part, je viens du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une région rurale du Québec. Saguenay, qui est la ville principale de la région, est la septième ville la plus peuplée du Québec. C'est un petit centre urbain. Plusieurs de nos industries sont associées aux régions ressources, notamment dans les domaines de la foresterie, du tourisme et de l'agriculture.

Je suis moi-même le fier produit de l'agriculture. Mon grand-père paternel était agriculteur et on a encore la terre familiale, qui est partagée entre mes nombreux oncles, tantes et cousins. Même mon frère, qui a eu la piqure de la ferme depuis son plus tendre âge, passe souvent du temps sur la terre familiale. Ce n'est pas tant une terre où on produit beaucoup de céréales. Les céréales qui y sont produites sont plutôt utilisées pour les vaches qui sont sur le territoire. La ferme familiale se concentre surtout sur la production laitière et fait un peu d'élevage de bétail.

J'ai donc une certaine expertise dans ce débat. Les conservateurs essaient de nous faire croire que le NPD est déconnecté de la réalité, mais ce sont plutôt eux qui ne veulent pas écouter la population. Les gens du secteur agricole, en particulier, ont des préoccupations par rapport à cet enjeu. Plusieurs d'entre eux ont envoyé des lettres ou des courriels à nos bureaux de députés. Aujourd'hui, cela nous fait plaisir, en tant que néo-démocrates, de porter leur voix ici, à Ottawa.

Le projet de loi C-18 est un autre projet de loi omnibus des conservateurs. Cette fois-ci, ces derniers proposent des changements à neuf lois différentes. Nous appuyons certains de ces changements, mais estimons que d'autres soulèvent de sérieuses préoccupations. Il importe de signaler toutefois que, contrairement au projet de loi omnibus sur le budget, qui constituait un ramassis de mesures législatives, les changements que propose le projet de loi C-18 portent tous sur l'agriculture et, dans bien des cas, apportent les mêmes modifications aux différentes lois. La Loi sur la protection des obtentions végétales est la première loi modifiée. Je vais énumérer les principales modifications amenées dans ce projet de loi, puis je vais en expliquer les avantages et les inconvénients.

• (1305)

Une des principales modifications est de progresser vers la ratification de l'Acte de 1991 de la Convention de l'union internationale pour la protection des obtentions végétales.

Il y a ensuite la modification qui vise à accroître les droits accordés aux obtenteurs pour les variétés qu'ils mettent au point et à élargir les possibilités de perception de redevance pour ces derniers, le long de la chaîne de valeurs.

Initiatives ministérielles

Essentiellement, le projet de loi C-18 comprend les nouveaux droits exclusifs suivants pour les obtenteurs: le droit de reproduction, le droit de conditionnement, le droit de vente, le droit d'exportation ou d'importation, le droit d'emploi répété pour produire commercialement une autre variété végétale, si l'emploi répété est nécessaire à la production, et le droit de stockage en vue d'exercer d'autres droits exclusifs.

Il y a aussi une période de validité d'un certificat d'obtention qui a été portée de 18 à 20 ans, ou 25 ans dans le cas des arbres, des vignes ou de toute autre catégorie précisée dans le règlement.

Il y a de nouvelles dispositions qui accordent un privilège aux agriculteurs, de sorte que ces derniers puissent conserver les semences et les conditionner, afin de produire et de reproduire des végétaux dans leur ferme. Il est à noter que ce privilège n'est pas étendu à l'entreposage de semences ou à la vente du produit de la récolte à partir de semences protégées.

Le projet de loi C-18 accorde également à l'Agence canadienne d'inspection des aliments la capacité de procéder, par voie de règlement, à des modifications par lesquelles les catégories d'agriculture et de variétés végétales ne seraient pas couvertes par le privilège accordé aux agriculteurs. Il s'agit du privilège des agriculteurs dont je parlais un peu plus tôt et qui est le noyau de ce projet de loi.

Il y a aussi la modification qui vise à protéger le droit des chercheurs d'utiliser des matériaux brevetés pour mettre au point de nouvelles variétés ou pour un autre type de recherche.

Ensuite, il y a une modification pour accroître l'accès du public au registre des variétés végétales, ce qui constitue un grand changement par rapport à la loi précédente.

Il y a aussi la modification visant à maintenir la capacité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'accorder des licences obligatoires pour que, dans certaines situations, les variétés végétales soient disponibles à des prix raisonnables, largement distribuées et toujours de bonne qualité.

Cependant, le projet de loi C-18 contient une modification qui permet aux obtenteurs de demander que leur droit soit exempté de la licence obligatoire.

Enfin, la dernière modification à la Loi sur la protection des obtentions végétales est celle qui attribue au gouvernement le pouvoir de procéder à des modifications régissant les exemptions de la licence obligatoire par voie de règlement, c'est-à-dire sans passer par une loi.

Les avantages de cette modification, c'est de veiller à ce que les responsables de la mise au point des variétés puissent rentabiliser leurs investissements de recherche, ce qui est encourageant pour un secteur important de l'agroalimentaire au Canada.

Il y a aussi l'avantage d'accorder aux agriculteurs le privilège de conserver, de conditionner les semences pour les utiliser dans leurs fermes. Il y a aussi l'avantage de promouvoir l'accès aux agriculteurs canadiens aux résultats de recherches privées sur la sélection effectuée au Canada et à l'étranger par la voie d'un régime de droit de propriété intellectuelle efficace.

Il y a aussi l'avantage de protéger les chercheurs contre toute atteinte à la protection des obtentions végétales.

Il y a l'avantage d'améliorer l'accès du public aux données sur la sélection végétale, laquelle devient plus transparente.

Le dernier avantage est de maintenir le système de licence obligatoire, ce qui garantit, dans une certaine mesure, que les

variétés puissent être disponibles à des prix raisonnables, largement distribuées et conservant leur grande qualité.

Par contre, nous avons quelques préoccupations: le privilège ne porte pas sur l'entreposage du matériel de multiplication à quelque fin que ce soit. Par conséquent, même si les agriculteurs peuvent conserver leur semence pour la reproduction, ils pourraient avoir à payer l'entreposage, ce qui va à l'encontre du privilège. J'espère qu'en comité, les conservateurs acceptent de mettre de l'eau dans leur vin.

Il y a aussi le privilège qui ne s'étend pas à la vente de matériel récolté. Cela signifie que les agriculteurs devront probablement payer pour la vente de récoltes issues de semences conservées dans la ferme. Or c'est problématique. Cela signifie également que les obtenteurs pourraient obtenir des revenus à partir de toute reproduction d'un agriculteur et non seulement sur les semences achetées pour produire la récolte. On aura d'ailleurs un amendement à ce sujet. Cela pourrait avoir une incidence significative sur les marges bénéficiaires des agriculteurs.

En conclusion, le projet de loi C-18 est un projet de loi omnibus et je désapprouve ce genre de tactique.

En ce qui a trait à la protection des obtentions végétales, les néo-démocrates estiment qu'une approche équilibrée est essentielle. Nous allons protéger les agriculteurs, les chercheurs et tous les Canadiens. Bien que nous comprenions le rôle des droits de propriété intellectuelle afin d'encourager l'innovation, nous voulons nous assurer que les Canadiens ont accès à notre héritage agricole et qu'ils peuvent en bénéficier.

● (1310)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais souligner un aspect du projet de loi qui, je le crois, est important.

Nous savons tous que l'endettement agricole est un grave problème. Celui-ci est en grande partie attribuable au fait que d'énormes quantités de blé de la récolte de l'année dernière se sont accumulées ce printemps, voire dès janvier, du moins dans les Prairies. Nous avons du blé en quantité excessive, mais le gouvernement a été incapable de veiller à ce qu'il soit acheminé comme il se doit vers la côte de la Colombie-Britannique, où des cargos vides attendaient. Le gouvernement a échoué lamentablement dans ce dossier, et tout cela est lié à l'endettement agricole.

Le projet de loi proposé modifierait la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole. L'idée est de fournir davantage de mécanismes de médiation ou de clarifier toute la question de la médiation en matière d'endettement agricole. C'est une idée qui a du potentiel. Or, il aurait été préférable que le gouvernement consulte les agriculteurs pour s'attaquer plus sérieusement au problème. Après tout, nous savons qu'il a été incapable de gérer la situation concernant le blé et les sociétés de transport ferroviaire.

La question que j'aimerais poser au député est la suivante: croit-il que cette disposition du projet de loi serait utile pour régler le problème de l'endettement agricole?

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Dany Morin: Monsieur le Président, mon collègue a évidemment posé une bonne question. Néanmoins, je suis un peu sceptique par rapport aux mesures établies par le gouvernement. Le gouvernement conservateur a démontré à plusieurs reprises qu'il est assez incompetent, non seulement pour livrer le courrier à domicile, mais aussi pour livrer le blé aux différentes régions du Canada, comme l'a mentionné mon collègue.

Le gouvernement conservateur voudra évidemment nous faire croire que la mesure permettra de rendre le système plus fort, mais j'ai de sérieux doutes à ce sujet. Je ne suis pas un expert en matière de blé. Mon expertise et mes connaissances sont beaucoup plus liées aux secteurs de la production laitière et de la production de bétail destiné à la charcuterie.

Je voudrais bien laisser la chance au coureur, mais puisque que le gouvernement conservateur est le coureur, je pense qu'il est plus probable qu'il se dérobe à ses responsabilités plutôt que de terminer la course.

• (1315)

M. Tyrone Benskin (Jeanne-Le Ber, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue.

Je représente une circonscription urbaine, qui compte un marché d'agriculture, soit le marché public Atwater. Je fais aussi mes courses au marché Jean-Talon, à Montréal. Beaucoup d'agriculteurs produisent une marchandise très spéciale. Il y a les bleuets du lac Saint-Jean et les fraises du Québec. Un de mes favoris est un producteur de *heirloom tomatoes*.

Les changements au texte de la loi laissent penser qu'il s'agit d'un privilège pour les agriculteurs de garder leurs propres graines pour les utiliser chaque année.

Selon mon collègue, le changement de terminologie est-il une inquiétude pour les fermiers locaux?

M. Dany Morin: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue néo-démocrate.

Son point de vue est davantage celui d'un consommateur, qu'il est tout aussi important d'entendre dans ce débat sur ce projet de loi sur l'agroalimentaire.

Le droit intellectuel sur les semences est l'une de nos principales préoccupations, qui a été soulevée par plusieurs de mes collègues et que je partage.

Le Nouveau Parti démocratique est en faveur du respect des droits des créateurs de vie par rapport aux semences. Toutefois, on n'a qu'à suivre les médias internationaux pour constater que des géants comme Monsanto ont créé des semences génétiquement modifiées qui se sont répandues dans les terres, parfois biologiques, et dans les fermes privées, et ces semences contaminent d'autres champs. Or c'est doublement inquiétant, d'une part, parce que les semences qui ne sont pas modifiées par les OGM ne sont pas protégées, et d'autre part, parce que Monsanto ou d'autres compagnies pourraient poursuivre l'agriculteur dont la terre a été contaminée contre sa volonté.

En outre, les consommateurs veulent davantage de produits biologiques et de bons produits qui goûtent de véritables aliments. C'est pourquoi j'ai l'impression que ce projet de loi ne vise pas nécessairement à régler le problème.

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de me prononcer sur ce projet de loi.

Il y a eu plusieurs motions d'attribution de temps récemment qui ont influé sur notre temps de parole. C'est toujours agréable de pouvoir parler d'un sujet, quel qu'il soit, parce que cela permet à nos concitoyens d'en entendre parler. Si on n'a pas la possibilité de se prononcer sur un sujet, ils n'en entendront pas parler parce qu'on ne fera pas de publicité à Charlesbourg—Haute-Saint-Charles sur l'agriculture. J'en serais fortement étonnée.

Ma circonscription est plutôt urbaine. On a beaucoup de bungalows et d'appartements. Comme partout au pays, la mode est maintenant aux condos et on y retrouve 250 ou 300 unités. Ces condos sont surtout habités par des personnes âgées de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure qui vendent leurs maisons et décident de continuer à vivre dans Charlesbourg—Haute-Saint-Charles.

Un des premiers discours que j'ai fait à la Chambre en 2011 portait sur l'abolition de la Commission canadienne du blé. C'est pour cela que je trouve fort intéressant de me présenter aujourd'hui pour parler une fois de plus de l'agriculture. Le NPD s'était fortement opposé à l'abolition de la commission, qui comportait l'obligation de consulter les agriculteurs. On se faisait répondre par le Parti conservateur que la consultation avait été faite puisqu'ils avaient gagné les élections avec plus ou moins 40 % du vote. Cela a été ma première expérience sur le plan des votes, et elle rejoint aujourd'hui une des dernières expériences portant sur l'agriculture d'ici les prochaines élections.

J'aimerais parler de différents éléments. Lorsqu'on parle d'agriculture, il faut aussi parler de production, de transformation, de marchés, de la situation économique et financière des agriculteurs ainsi que de recherche et de développement. Il faut traiter de tous ces secteurs. Ce ne sont pas des choses qui sont prises à la légère.

Au Québec, 14 % des recettes ou d'arrivées pour le Québec proviennent des terres agricoles. Il y a 14 000 entreprises productrices partout dans la province, et la superficie cultivée est de plus ou moins 925 000 acres. Le principal débouché est le marché alimentaire ou animal. Le Québec est le deuxième producteur de maïs et de soja au Canada, avec 28 % et 17 % de la production, respectivement. Ces données nous viennent de Statistique Canada.

De façon plus précise, c'est le maïs qui remporte la palme d'or avec 41 % de la production. Vient ensuite le soja avec 29 %, l'avoine avec 11 %, l'orge avec 9 % et le blé avec 6 %. Finalement, il y en a quelques autres qui représentent 2 %, à droite et à gauche. Pour ce qui est de la production, on constate une spécialisation des entreprises. Il y a 4 196 fermes spécialisées au Québec. Par rapport à 1995, il y en a 23 % de plus, ce qui représente 3 403 fermes de plus depuis cette date. Les fermes spécialisées détiennent plus de 50 % de la superficie cultivée. La taille moyenne des fermes a tendance à augmenter. Le Québec a très peu recours au marché extérieur étant donné qu'il est un peu autosuffisant.

En ce qui concerne les marchés, le plus important est la production. En effet, 90 % du marché va à l'alimentation animale. Les plus utilisés sont principalement le maïs, l'orge et le blé. Pour l'alimentation humaine, on parle principalement du blé et le marché interne comporte un million de tonnes; vient ensuite le soja. Comme pour les provinces de l'Ouest, la production se fait aussi sous forme de transformation industrielle, principalement pour l'éthanol qui représente 320 000 tonnes. Il s'en fait un peu avec le soja et le canola aussi.

Initiatives ministérielles

Près de 695 établissements transforment des grains pour l'alimentation humaine, dont 41 minoteries et malteries, 617 entreprises de fabrication de produits de boulangerie et de fabrication de tortillas et sept établissements de fabrication de céréales pour le petit-déjeuner.

● (1320)

C'est important de le souligner, parce qu'il y a un rapport entre la fabrication destinée à l'alimentation et le bien-être de la population.

Je me suis principalement attardée à un élément du projet de loi, soit la modification de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et le Programme de paiement anticipé.

Le Programme de paiement anticipé est un programme de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs d'avoir accès plus facilement au crédit au moyen d'avances de fonds. Pour un propriétaire d'entreprise, la partie la plus difficile est souvent d'avoir des liquidités.

Le Programme de paiement anticipé offre aux producteurs des avances sur la valeur de leurs produits agricoles durant une période précise. Ainsi, ils peuvent profiter d'avantages liés à leurs obligations financières, bénéficier des meilleures conditions du marché et améliorer leurs liquidités tout au long de l'année. Cette partie du projet de loi est assez intéressante.

Les principaux changements liés au projet de loi C-18 sont d'élargir l'accès au programme et de permettre, grâce aux nouvelles dispositions concernant les attentes pluriannuelles, d'alléger le fardeau administratif pour tous ceux et celles — en effet, il y a de plus en plus de femmes qui travaillent dans le domaine de l'agriculture — qui présentent une demande dans le cadre du Programme de paiement anticipé au cours des années ultérieures. Le programme sera ainsi plus accessible aux producteurs, et son administration en sera plus efficiente et efficace.

L'admissibilité au programme ne sera plus limitée à ceux dont la principale occupation est l'agriculture, de sorte que les agriculteurs ayant des sources de revenus importantes hors de la ferme pourront également y avoir accès. Lorsque l'on travaille en agriculture, la saison est très courte et les revenus ne sont pas très élevés. Il est donc souvent important que les gens qui travaillent sur la ferme aient un double emploi. Cela permettra de cumuler ce genre d'occupation, ce qui est assez intéressant pour le producteur.

L'élevage d'animaux va aussi être admis au sein du Programme de paiement anticipé, de sorte qu'un nombre accru d'agriculteurs pourront y accéder. C'est nouveau, et c'est assez important, particulièrement pour les jeunes qui sortent d'une école d'agriculture. Il y a de très bonnes écoles au Québec. Les jeunes n'ont pas la possibilité d'avoir accès au crédit ou au financement, parce que ce qui était exclu sera maintenant inclus au projet de loi. Je crois que c'est une excellente chose.

Le projet de loi C-18 assouplit aussi les modalités pour les producteurs, et ce, à divers égards, notamment sur le plan de la sûreté. Il fournit aussi un allègement des moyens de remboursement. Cela aussi, c'est positif.

Les agents d'exécution du programme pourront consentir des avantages pour n'importe quel type de produits, dans n'importe quelle région, ce qui facilitera l'accès des producteurs au programme.

Cependant, malgré toute les bonnes choses que je viens de dire, j'ai aussi certaines préoccupations. Entre autres, la Fédération canadienne de l'agriculture a demandé un relèvement du plafond des avances pour refléter la hausse des dépenses des agriculteurs, ce dont le projet de loi C-18 n'a malheureusement pas tenu compte.

Les changements prévoient aussi la mise en place d'un nouveau régime d'octroi de permis pour l'établissement de fabrication des aliments de bétail et d'engrais; l'établissement de mécanismes de contrôle plus rigoureux pour les produits d'importation et d'exportation; la consolidation des exigences en matière de tenue de dossiers pour les établissements produisant des aliments de bétail, d'engrais et de semence; ainsi que pour les éleveurs. Le projet de loi demande aussi de consolider les exigences sur la tenue des registres relatifs aux végétaux provenant d'insectes nuisibles.

J'arrive maintenant à la conclusion. Il y a une chose importante dont on n'a pas encore parlé jusqu'à maintenant. Il faut considérer trois éléments de base lorsqu'on se penche sur le développement, soit les aspects social, économique et environnemental. Comme on le sait, les grains retenus ont soulevé l'opinion publique. On a dit que les abeilles avaient disparues et que seules certaines compagnies pourraient vendre ce grain spécialisé. Cela amène des inquiétudes chez la population. Pour l'instant, ces inquiétudes ne sont pas partagées par le marché de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, puisque ce dernier n'a pas trait à l'agriculture. Je suis quand même heureuse d'avoir pu parler du projet de loi.

● (1325)

[Traduction]

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, je suis très étonné d'entendre des députés libéraux et néo-démocrates dire qu'il s'agit d'un très bon projet de loi, hormis quelques lacunes. J'ai lu très attentivement les 108 pages du projet de loi et je le trouve très préoccupant, à la limite du très mauvais, hormis quelques bons éléments pour la forme. L'impossibilité de conserver et d'entreposer des semences, les aspects relatifs aux OGM, et la façon dont le projet de loi favorise les intérêts des grandes sociétés multinationales au détriment de ceux des petits exploitants agricoles ne me surprennent pas venant des conservateurs, mais je suis étonné que ces gens veuillent renvoyer le projet de loi au comité où, comme nous le savons, rien ne sera vraiment corrigé.

Par conséquent, ma question pour la députée est la suivante: pourquoi diable ne pas s'opposer tout simplement à ce très mauvais projet de loi?

[Français]

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, je suis tellement déçue que le député ne fasse plus partie de notre groupe parlementaire, mais on ne peut pas revenir sur le passé.

Au Québec, l'UPA s'est arrêtée sur ce projet de loi au chapitre de l'aspect social, de l'aspect environnemental et de celui qui touche le développement. Dans une optique de développement durable, on doit tous s'interroger pour voir les conséquences et les impacts d'un tel projet de loi.

Comme l'a souligné le député, il y a quand même de bons éléments dans ce projet de loi. C'est à cet égard que j'ai voulu insister en grande partie ce matin.

• (1330)

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, on a mentionné un peu plus tôt les problèmes que pose la participation des sociétés dans la conception des semences et des pesticides. Nous connaissons le danger que présentent les néonicotinoïdes pour les abeilles, dont les populations ont connu une baisse de l'ordre de 30 % en Ontario et au Québec. Or, nous savons que les abeilles jouent un rôle fondamental pour l'agriculture et, partant, la sécurité alimentaire. Mais pour défendre les abeilles, il faudrait affronter les grandes sociétés qui ont investi des sommes astronomiques dans les pesticides, ainsi que l'industrie du maïs et du soya.

Je sais que le projet de loi C-18 traite des droits des sociétés, que l'on prétend avoir contrebalancés avec les privilèges des agriculteurs ordinaires. Il est nécessaire de tenir compte également de la pérennité écologique de notre système agricole, une question qui concerne les habitants de notre pays et du monde entier.

J'ai bien peur que si nous adoptons à la hâte le projet de loi et les règlements sans prendre le temps de l'étudier en profondeur, ces importantes questions restent sans réponse. J'aimerais connaître l'opinion de ma collègue à ce sujet.

[Français]

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, c'est pour cette raison que j'ai parlé des aspects social, environnemental et économique. En fait, on se demande où sont les abeilles? Sans elles, il n'y aura pas de fertilisation et l'agriculture va en souffrir. Les pomiculteurs vont en souffrir. Il est certain qu'il faut réussir à gérer l'aspect environnemental avec l'aspect économique, l'aspect social et le développement durable. C'est un élément qui est excessivement important pour l'avenir de la société.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi prévoit autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à délivrer des certificats énonçant les renseignements qu'il estime nécessaires pour faciliter certaines exportations. J'aimerais entendre les observations de la députée sur cette question.

Évidemment, cette disposition préoccupe grandement certains agriculteurs, qui souhaitent obtenir des précisions. Nous n'en avons pas obtenu parce que, je le répète, il aurait fallu débattre séparément de différentes parties du projet de loi. Pourrait-elle nous dire son opinion sur ce sujet?

[Français]

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, pour ce qui est du Québec, celui-ci est presque autosuffisant. Les cultures demeurent chez nous. Il y a très peu d'exportations. Lorsqu'on envoie ces produits, on le fait un peu au Canada. On ne fait pas face à ce problème.

[Traduction]

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine.

Je dois dire que je suis complètement médusée qu'aucun ministériel n'ait encore parlé du projet de loi; impossible de savoir si un député conservateur en parlera avant la relâche estivale. Il s'agit manifestement d'un projet de loi très important. On entend souvent des députés d'en face se targuer que leur parti défend les intérêts des

Initiatives ministérielles

producteurs agricoles. Nous aimerions bien entendre ce que les agriculteurs que les conservateurs prétendent représenter ont à dire.

Il n'est pas suffisamment question dans cette enceinte de la contribution des producteurs agricoles à notre pays, et, notamment, à l'économie canadienne. Je suis fière de descendre de pêcheurs et d'agriculteurs. Mon arrière-grand-mère, Sarah Duncan, est déménagée de la Saskatchewan en Alberta lorsque son époux est décédé. Elle s'est occupée de deux propriétés agricoles et a élevé quatre enfants, qui ont tous fait des études universitaires.

Je suis une descendante des Steeves qui sont originaires d'Allemagne; ils ont immigré aux États-Unis, puis se sont installés au Nouveau-Brunswick au milieu du XVIII^e siècle. L'un d'entre eux est d'ailleurs un des pères de la Confédération. Encore aujourd'hui, ce sont des agriculteurs. Mes ancêtres sont ensuite déménagés au Dakota du Nord avant de se rendre en Alberta, en chariot, au début du siècle dernier.

Mon grand-père Pike, qui provient d'une famille de pêcheurs de Terre-Neuve, a émigré au Canada en 1898, lorsque la banque pour laquelle il travaillait l'a réinstallé en Alberta. Comme il aimait travailler la terre, il a ouvert un ranch dans le Nord de la province. Malheureusement, il a perdu son ranch dans les années 1930. Je ne connaissais pas l'existence de ce ranch avant que mon oncle écrive une histoire à ce sujet.

Je suis très fière de descendre d'agriculteurs. Quand j'étais jeune, j'ai souvent visité des agriculteurs avec mon père. J'ai fréquemment pleuré parce que je ne pouvais pas avoir d'agneau ou de porcelet. Je suis aussi fière d'avoir été nommée membre honoraire de l'association de préservation des terres agricoles pour souligner le fait que j'ai collaboré pendant de nombreuses années avec les producteurs agricoles de l'Alberta, qui luttent avec acharnement depuis des années pour assurer la protection de terres agricoles de première qualité.

Je rends ainsi hommage aux producteurs des Prairies. Je reconnais certainement leur apport au pays. J'aimerais particulièrement remercier Lynn Jacobson, qui oeuvre au sein de la commission du blé de l'Alberta, de la Fédération canadienne de l'agriculture, et de la fédération des producteurs agricoles de l'Alberta. M. Jacobson s'est montré très généreux: il prend le temps de me transmettre ses connaissances lorsque j'étudie les mesures législatives dont nous sommes saisis.

Comme on l'a dit plus tôt, le projet de loi C-18 est un autre projet de loi omnibus. Il s'agit d'un projet de loi très important. Je crois comprendre qu'il vise à modifier neuf lois. Il est regrettable que le temps qui nous est alloué à la Chambre ne nous permette pas de l'examiner en entier. Je crains que le comité n'ait pas le temps non plus d'étudier en détail les modifications législatives proposées aux neuf lois.

Selon M. Jacobson, il serait bénéfique que ce projet de loi fasse l'objet de consultations auprès des agriculteurs. Nous déposons cette mesure législative à la Chambre et nous en débattons, alors que de nombreux agriculteurs sont encore en train de défricher et d'ensemencer leurs champs et qu'ils ne récolteront le fruit de leur labeur qu'à la fin de l'automne. Espérons que ce projet de loi ne soit pas adopté à toute vitesse, et que les agriculteurs pourront participer concrètement à son élaboration.

M. Jacobson et d'autres personnes m'ont dit craindre que les consultations menées à ce jour soient insuffisantes. Le règlement proposé en vertu du projet de loi n'a certainement pas fait l'objet d'un processus de consultations.

Initiatives ministérielles

Durant le bref temps de parole dont je dispose, j'ai l'intention de parler de la partie sur la protection des obtentions végétales, qui soulève les plus vives inquiétudes.

Le projet de loi C-18 doit être adopté pour que le Canada puisse ratifier la convention. C'est la raison d'être du projet de loi. La version actuelle de la mesure législative a été présentée parce que le Canada avait l'intention de ratifier la convention précédente sur la protection des variétés végétales, qui datait de 1978.

En 1991, une nouvelle convention, qui prévoyait le resserrement des protections des obtentions végétales, a été signée par de nombreux pays. Depuis cette date, soit il y a 13 ans, le Canada n'a présenté aucun projet de loi. Après six ou sept ans au pouvoir, le gouvernement s'est enfin décidé, dans sa grande sagesse, à proposer une mesure législative. Espérons qu'il n'en précipitera pas l'adoption, car elle est très complexe.

• (1335)

La différence entre la convention précédente et la mesure législative proposée tient au fait que celle-ci étend les droits de ceux qui mettent au point des semences et, en quelque sorte, acquièrent des « droits d'auteur » là-dessus de manière à y inclure le droit exclusif de produire, reproduire, traiter, vendre, exporter, importer ou entreposer d'autre matériel de multiplication. Ce droit est beaucoup plus étendu que les précédents, qui se limitaient à la production et à la vente de la semence protégée par un droit d'auteur.

Il est très important de reconnaître qu'on se demande depuis des décennies, à l'échelle internationale, s'il y a lieu d'élargir les droits des titulaires de certificats d'obtention, qui sont généralement de grandes entreprises comme Monsanto. Il est absolument essentiel d'établir un juste équilibre entre ces droits élargis et les droits des producteurs agricoles. Il est généralement reconnu que la conservation, la réutilisation, la sélection, l'échange et la vente de semences ont été considérés comme une pratique traditionnelle et un droit inaliénable des agriculteurs.

Ce qui est préoccupant, dans ce projet de loi, c'est qu'en élargissant les droits des titulaires de certificats d'obtention, il réduit ceux des agriculteurs. Les agriculteurs qui ont examiné le projet de loi me disent qu'il sera encore plus préoccupant si l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne est signé, parce que le projet de loi pourrait accroître encore davantage les droits des titulaires de certificats d'obtention et, par conséquent, limiter ceux des agriculteurs.

Voyons un peu quels sont les problèmes. Le projet de loi accorde certains « privilèges aux agriculteurs ». Les seuls droits que prévoit ce projet de loi sur les obtentions agricoles sont ceux des titulaires de certificats d'obtention, qu'on peut faire respecter en droit civil. Si je comprends bien le projet de loi, le gouvernement assumera la responsabilité de l'application des lois, ce qui occasionnera des coûts supplémentaires pour les Canadiens, y compris les producteurs agricoles.

Les agriculteurs n'obtiennent que des privilèges — autrement dit, pas de droits exécutoires — et ces privilèges sont, du reste, très limités. Ils pourront, notamment, utiliser les semences aux fins de la multiplication, mais alors, ils ne pourront vendre ni la récolte, ni les semences. Beaucoup ont affirmé que c'est un privilège qui ne veut absolument rien dire.

De surcroît, la loi permet de restreindre encore davantage ce privilège par règlement, mais le gouvernement n'a pas encore révélé ce qu'il entend faire à cet égard. C'est préoccupant.

Comme je le disais, la Fédération canadienne de l'agriculture a présenté un mémoire à propos du projet de loi. On peut supposer que ses membres feront partie des témoins clés que le comité voudra entendre. J'ose du moins l'espérer. Les membres de la fédération craignent notamment qu'on les accuse de violer les brevets en vigueur. Pensons par exemple au cas où des semences seraient transportées par le vent jusque sur la terre d'un agriculteur; eh bien, si ce dernier ramassait les semences en question et les replantait, si jamais il se trouvait dans le lot des semences brevetées, le titulaire des obtentions végétales pourrait revenir contre l'agriculteur et le poursuivre.

Ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter. Il y a aussi M. Jacobson, qui craint pour les agriculteurs biologiques. Plusieurs producteurs canadiens ont d'ailleurs porté plainte parce que des semences modifiées génétiquement se retrouvaient sur leur ferme biologique et contaminaient leurs récoltes, ce qui en faisait baisser la valeur, puisqu'elles étaient alors plus difficiles à commercialiser, surtout à l'étranger.

Les agriculteurs se demandent aussi si, à cause de l'accord de libre-échange, ils ne risquent pas de se faire saisir leurs biens si jamais on les accuse de violer un brevet. Et c'est sans parler de ce qu'il en coûtera, au gouvernement comme aux agriculteurs, pour faire appliquer cette mesure législative, ou au titre des licences obligatoires.

Il existe déjà une disposition législative sur les licences obligatoires. À l'heure actuelle, les titulaires d'obtentions végétales doivent respecter plusieurs conditions, dont la commercialisation à des prix raisonnables et la distribution à grande échelle. La mesure législative à l'étude prévoit qu'ils pourront demander une exemption. Quel est le problème? C'est que, comme pour les autres règlements découlant du projet de loi, rien ne les oblige à consulter les producteurs agricoles.

Je vais m'arrêter là-dessus. Je répondrai avec plaisir aux questions, et j'espère que le gouvernement acceptera de permettre aux producteurs du pays de se joindre à la discussion.

• (1340)

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, ma collègue vient de dire qu'aucun conservateur n'avait parlé du projet de loi. Il faut croire qu'elle ne suit pas vraiment les débats, parce que le ministre lui-même l'a présenté à la Chambre et en a parlé. Même chose pour moi, en tant que secrétaire parlementaire: j'en ai parlé, et plusieurs de mes collègues conservateurs ont fait de même.

Nous sommes les plus ardents défenseurs de ce projet de loi. Les néo-démocrates, de leur côté, ne savent pas sur quel pied danser: ils soufflent un peu sur le chaud, puis un peu sur le froid, et après ça ils essaient de trouver une ligne de conduite qui plaira aux deux côtés de leur base.

Ce projet est très important pour le milieu agricole. Il est important pour les agriculteurs. Je demande donc au NPD de l'appuyer sans réserve et de tout coeur.

Mme Linda Duncan: Monsieur le Président, je suppose que je les ai sortis de leur mutisme. Je suis contente que certains députés d'en face interviennent dans le débat aujourd'hui. C'est une très bonne chose.

Je ne m'excuserai certainement pas du fait que les néo-démocrates consultent les personnes touchées par les projets de loi pour mieux connaître leurs problèmes et leurs inquiétudes. C'est précisément ce que mes collègues et moi avons fait. Les producteurs agricoles me disent que ce projet de loi pose d'importants problèmes. Ils ont hâte de pouvoir en parler au comité, mais aussi d'être consultés sur le projet de règlement.

À vrai dire, rien n'empêche le gouvernement de diffuser dès maintenant le projet de règlement, avant même le renvoi du projet de loi au comité. Nous pourrions ainsi nous prononcer en toute connaissance de cause et défendre les intérêts de la population.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je souligne que la principale réserve que le porte-parole libéral a soulevée concerne la taille du projet de loi. Celui-ci touche à de nombreuses mesures législatives. Étant donné l'importance du milieu agricole et le nombre de lois que le projet de loi tend à modifier, nous nous demandons pourquoi le gouvernement a procédé de cette façon. Bien des modifications proposées auraient pu être présentées dans des mesures législatives distinctes.

Voici ma question: la députée ne convient-elle pas que le projet de loi englobe trop de mesures législatives? En présentant un seul projet de loi, n'empêche-t-on pas les différents intervenants de discuter en profondeur des problèmes que connaissent actuellement les agriculteurs?

• (1345)

Mme Linda Duncan: Monsieur le Président, comme le sait le député, j'ai déclaré d'entrée de jeu trouver préoccupante la façon dont ce projet de loi était traité. C'est une préoccupation que je répète chaque fois que le gouvernement procède ainsi pour faire adopter un projet de loi.

Dans ce cas-ci, je trouve particulièrement inquiétant qu'on ouvre la voie à une réglementation qui pourrait restreindre considérablement le privilège accordé aux producteurs agricoles. Comme je l'ai dit, la loi permet aux agriculteurs d'utiliser les semences de différentes façons qui seront précisées au moyen d'un règlement, mais personne ne connaît la teneur de ce futur règlement. Plusieurs mesures de ce projet de loi sont conçues ainsi.

En fait, un enjeu aussi important que la protection des obtentions végétales mériterait un débat distinct, tout comme les huit autres lois modifiées par cette mesure. Espérons que le comité pourra mener une consultation approfondie. Je recommande, encore une fois, que cette mesure soit soumise aux agriculteurs canadiens.

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je voudrais parler à la députée du système d'agrément et d'octroi de permis. Cela va possiblement demander des fonds supplémentaires, puisque des mesures seront engagées.

Toutefois, est-ce qu'on a ces fonds supplémentaires? L'octroi et l'agrément des établissements pourraient-ils être retardés parce qu'on n'a pas ces fonds?

[Traduction]

Mme Linda Duncan: Monsieur le Président, je crois comprendre que le projet de loi confierait au gouvernement du Canada un rôle plus important, ce qui suppose une augmentation des dépenses. Je n'ai pas eu le temps de vérifier si le budget prévoit des fonds supplémentaires pour couvrir ces dépenses dans l'éventualité où la loi entre en vigueur cette année. C'est un renseignement important, qui doit être transmis au comité.

Initiatives ministérielles

Je trouve profondément troublant qu'on envisage d'utiliser des fonds publics pour protéger les obtentions végétales mais pas pour protéger les droits des agriculteurs. C'est un point dont il faudrait discuter davantage. Des producteurs agricoles m'ont dit trouver décourageant de voir le gouvernement réduire, encore et encore, le financement consacré à la recherche agricole. Le gouvernement a sabré allégrement dans le financement de la recherche faite en Saskatchewan et en Alberta, sans oublier les pâturages communautaires. C'est un bien triste moment pour les petits producteurs du Canada.

[Français]

Mme Isabelle Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, NPD): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir de me lever à la Chambre pour parler du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Je suis aussi fière de dire que le NPD a décidé d'appuyer le projet de loi, afin de l'étudier de façon plus exhaustive en comité.

Selon nous, plusieurs aspects du projet de loi constituent une belle avancée pour les fermiers et le monde de l'agriculture. Toutefois, certains autres aspects nous préoccupent. Nous étudierons le projet de loi en comité, et nous y apporterons aussi des amendements. Nous verrons comment nous pourrions travailler avec le gouvernement pour faire avancer la cause du domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Selon le NPD, le projet de loi est volumineux et il ressemble à un projet de loi omnibus. En effet, ce projet de loi modifie neuf lois différentes. Bien sûr, le gouvernement en place a déjà déposé des projets de loi omnibus plus volumineux. Une de nos préoccupations est de ne pas pouvoir étudier chaque aspect séparément. Souvent, depuis le début, on dépose de volumineux projets de loi.

Comme parlementaires, on ne peut pas s'opposer à certaines parties de ces projets de loi, étant donné que l'on ne fait pas une étude article par article. On devra voter en bloc, que l'on soit en faveur du projet de loi ou non. Si on vote en faveur du projet de loi, on ne pourra pas s'opposer à ses aspects plus négatifs. Par ailleurs, si on vote contre, le gouvernement nous dira que l'on vote contre les fermiers. J'ai un petit malaise avec cela, et cela se produit souvent à la Chambre. Cela me donne l'impression que l'on ne peut pas s'exprimer clairement sur les projets de loi proposés par le gouvernement.

Aujourd'hui, j'examinerai toutes les modifications proposées, et je dirai avec quoi on est d'accord et ce qui nous préoccupe. J'espère que les conservateurs seront ouverts à certaines modifications et à certains amendement présentés en comité, parce que c'est cela le travail des législateurs.

Le NPD est allé for les fermiers et les personnes concernées afin de recueillir leurs commentaires, qu'il s'agisse de grandes ou de petites entreprises. C'est important pour nous d'avoir les opinions de tout le monde. Même si je viens d'un milieu très urbain, j'ai fait la tournée des jardins communautaires et collectifs de ma circonscription. Les gens de ce milieu ont des préoccupations par rapport à ce qui se passe dans le milieu de l'agroalimentaire et de l'agriculture. C'est très intéressant pour un député d'aller dans sa circonscription pour parler aux électeurs de ce qui se passe à la Chambre des communes.

Initiatives ministérielles

La première modification du projet de loi concerne la Loi sur la protection des obtentions végétales. Ce que l'on veut, c'est de progresser dans la ratification de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales. C'est très bien; on accroît les droits accordés aux titulaires pour les variétés mises au point. On élargit aussi les possibilités de perception de redevances pour ces derniers le long de la chaîne de valeur. Une nouvelle disposition accorde un privilège aux agriculteurs, de sorte que ces derniers peuvent conserver les semences et les conditionner afin de produire et de reproduire les végétaux dans leur ferme. On protège le droit des chasseurs d'utiliser des matériaux brevetés pour mettre au point une nouvelle variété ou pour un autre type de recherche. On accroît l'accès du public au registre des variétés végétales, ce qui est un grand changement comparativement à la loi précédente. On maintient la capacité de l'ACIA d'accorder des licences obligatoires pour que dans certaines situations, les variétés végétales soient disponibles à des prix raisonnables, largement distribuées et toujours de bonne qualité. Il y a donc beaucoup d'avantages.

Le projet de loi, tel que rédigé actuellement, s'assure que les responsables de la mise au point de variétés peuvent rentabiliser leurs investissements en recherche, ce qui est très important. On accorde aux agriculteurs un privilège qui leur permet de conserver et de conditionner leurs semences. C'est aussi un autre grand pas dans la bonne direction. On fait la promotion de l'accès des agriculteurs canadiens aux résultats des recherches privées sur la sélection, effectuées au Canada et à l'étranger, par le biais d'un régime de droit de propriété intellectuelle. On protège les chercheurs contre des atteintes à la protection des obtentions végétales.

• (1350)

Nous avons aussi des préoccupations et c'est sur celles-ci que j'espère que nous pourrions travailler efficacement en comité avec nos collègues de tous les partis. Les libéraux ont aussi dit qu'ils allaient appuyer ce projet de loi. Donc, au moins, nous allons dans la même direction. À partir de là, il sera important de pouvoir s'entendre sur les quelques modifications qui devront être faites. Je crois qu'il est important pour un gouvernement d'avoir une critique objective de ses mesures législatives. Quand on propose une idée, le fait de travailler en équipe nous permet de cibler les faiblesses et d'essayer de les corriger.

Les préoccupations que nous avons concernent les dispositions sur les privilèges accordés aux agriculteurs. Ils ne portent pas sur l'entreposage du matériel de multiplication. À cet égard, la conséquence de ces dispositions est que même si les agriculteurs peuvent conserver les semences pour la reproduction, ils pourraient quand même avoir à payer pour leur entreposage. Cela va en quelque sorte à l'encontre des privilèges qui leur sont accordés. Les privilèges ne s'étendent pas à la vente du matériel récolté. Cela signifie que les agriculteurs vont probablement devoir payer pour la vente de récoltes issues de semences conservées sur leur ferme. Cela signifie aussi que les obtenteurs pourraient avoir des revenus à partir de toute la production d'un agriculteur et non pas seulement sur les semences achetées pour produire la récolte. C'est une autre des préoccupations qu'on a.

L'éventuel fardeau juridique pour les producteurs suscite aussi pour nous des inquiétudes. La Fédération canadienne de l'agriculture avait demandé que des dispositions soient prises pour mettre les contrevenants innocents à l'abri de poursuites pour violation de brevet lors d'une dissémination accidentelle de grains brevetés. Ce sont des protections qui n'ont pas été prévues dans le projet de

loi C-18. Les conservateurs seront peut-être ouverts à ce qu'on ajoute cette protection.

Je vais maintenant passer à la modification à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et au Programme de paiement anticipé. Ce sont d'autres aspects qui sont aussi touchés par ce projet de loi. Le Programme de paiement anticipé est un programme de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs d'avoir accès plus facilement au crédit au moyen d'avances de fonds. Le projet de loi C-18 vient élargir de diverses façons l'accès au Programme de paiement anticipé. Il y a de nouvelles dispositions concernant les ententes pluriannuelles. À cet égard, l'admissibilité au programme ne sera plus seulement limitée aux principales occupations de l'agriculture, de sorte que les agriculteurs qui ont des sources de revenus importants à l'extérieur de la ferme vont pouvoir y avoir accès. De plus, l'élevage d'animaux reproducteurs va être admis dans le PPA.

Nos préoccupations sont encore une fois celles de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui a demandé un relèvement du plafond des avances pour refléter la hausse des dépenses des agriculteurs. Les conservateurs n'en ont pas tenu compte dans le projet de loi C-18.

Je n'aurai malheureusement pas le temps de parler de toutes les modifications parce que, comme je le disais, il y en a énormément. Il y a des modifications à la Loi relative aux aliments du bétail, à la Loi sur les engrais, à la Loi sur les semences, à la Loi sur la santé des animaux et à la Loi sur la protection des plantes. Nous avons aussi à cet égard quelques préoccupations. Il y a un nouveau système d'octroi de permis et d'agrément qui nécessitera des ressources supplémentaires à l'ACIA de la part d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À cet égard, c'est dommage parce que, encore une fois, le gouvernement n'a pas prévu de fonds additionnels pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Avec les crises qu'on a connues par le passé, je pense qu'on va encore donner des obligations à une agence sans lui donner les moyens de les assumer. C'est quelque chose qu'on voit de façon répétée de la part du gouvernement, soit le fait d'imposer de nouvelles lois et de nouveaux règlements qui sont intéressants et qui nous permettent d'avancer, mais sans donner aux agences ou aux ministères les moyens de les assumer. C'est encore une fois une faiblesse du projet de loi. J'espère que tous ensemble nous pourrions y remédier.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, nous allons appuyer ce projet de loi. Il comporte quand même des avantages. Cependant, il faut que le gouvernement reste ouvert à certaines modifications et à certains amendements. C'est le processus démocratique normal par rapport à un projet de loi, soit celui de le renvoyer en comité. On a vu dernièrement qu'on avait plusieurs problèmes avec les comités. J'espère qu'avec ce projet de loi le gouvernement pourra constater qu'on est ouverts à ce que des changements y soient apportés.

• (1355)

J'espère qu'on pourra améliorer le projet de loi, afin qu'il soit utile à nos fermiers.

J'espère répondre à quelques questions, même si on n'aura pas beaucoup de temps.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais parler des dispositions visant à faciliter l'émission de certificats d'exportation. Les conservateurs ont parlé de cette question dans le cadre du débat sur le projet de loi. J'aimerais faire ressortir certaines préoccupations à ce sujet. Le projet de loi prévoit de nombreuses modifications, mais le ministre a très peu parlé, voire pas du tout, de cette question particulière. Il s'agit pourtant d'une question importante.

Par exemple, pensons à tous les contrats qui sont en suspens en raison de l'incapacité du gouvernement d'assurer le transport du blé des Prairies jusqu'à la côte Ouest, où des navires vides sont en attente dans l'océan Pacifique. D'autres contrats n'ont jamais été remplis en raison de l'incompétence du gouvernement.

Je me demande si la députée pourrait nous dire pourquoi, selon elle, nous devons faire preuve d'une grande prudence quand il s'agit des conservateurs et de l'exportation de nos produits agricoles.

[Français]

Mme Isabelle Morin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, qui touchait à plusieurs aspects.

Effectivement, on a des préoccupations par rapport aux pouvoirs que l'on octroie au ministre. Les conservateurs s'octroient de plus en plus de pouvoirs dans les projets de loi qu'ils déposent. Bien que je puisse faire confiance à l'actuel ministre, on ne sait pas qui sera le prochain ministre. Cela me pose problème.

Le projet de loi C-18 accorde au gouverneur en conseil le pouvoir d'effectuer des changements à l'administration de divers produits. Le gouverneur aura entre autres le pouvoir de prendre des règlements concernant la fabrication, la vente et l'expédition de produits entre les provinces. De plus, le gouvernement ne sera même pas tenu de consulter les provinces à cet effet. Comme l'a dit mon collègue, c'est un des aspects qui nous inquiètent.

J'espère qu'en comité, on aura l'occasion d'entendre de bons témoins parler des conséquences et des avantages de ce projet de loi, afin qu'on puisse le modifier pour qu'il convienne à tous.

• (1400)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La période prévue pour l'étude des affaires gouvernementales est maintenant expirée. En conséquence, l'honorable députée de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine aura trois minutes pour terminer la période de questions et d'observations.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE RICHMOND HILL

M. Costas Menegakis (Richmond Hill, PCC): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à souligner le 100^e anniversaire de la Société d'horticulture de Richmond Hill.

Il y a 100 ans aujourd'hui, un groupe de personnes animées d'un esprit communautaire s'est réuni pour aider à faire de Richmond Hill un village plus attrayant. Ce groupe a tellement bien réussi que Richmond Hill est maintenant reconnue comme étant la capitale canadienne de la rose.

Chaque année, la société voit à ce que, partout en ville, les paniers et les barils soient remplis de fleurs aux couleurs éclatantes. Parmi les activités qu'elle organise annuellement, mentionnons des visites

Déclarations de députés

de jardins, des ateliers, des projets de plantation, des expositions de fleurs, des programmes de reconnaissance de jardins et une cérémonie de remise de prix.

Ce groupe communautaire, qui se compose de bénévoles dynamiques, est profondément implanté dans la municipalité.

La grande municipalité de Richmond Hill fête ses 140 ans cette année.

Félicitations à la Société d'horticulture de Richmond Hill qui contribue grandement à l'embellissement de notre municipalité.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, je représente un comté rural. Dans Laurentides—Labelle, une partie importante de la population n'a pas accès à toute la gamme des médias.

Chez nous, nous tenons à notre diffuseur public pour les nouvelles, pour le divertissement et pour la culture. Radio-Canada est un pilier de notre vie culturelle. C'est une institution qui nous sert bien. Dans un si grand territoire, l'accès à un média national est prioritaire. Notre diffuseur public joue un rôle primordial dans la transmission du savoir et de l'information.

Les compressions à la Société Radio-Canada sont désastreuses dans mon comté, comme ailleurs au pays. Les conservateurs l'ont démontré: ils ne voient aucun avenir pour Radio-Canada ni pour la diffusion publique au Canada. C'est honteux.

Je joins ma voix à celle des citoyens de mon comté: moi aussi, je tiens à Radio-Canada.

* * *

[Traduction]

L'INSTITUT AFRICAIN DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Monsieur le Président, je tiens à souligner le travail de l'Institut africain des sciences mathématiques, aussi connu sous le nom d'initiative À la recherche du prochain Einstein.

L'institut dispose déjà de centres d'apprentissage en Afrique du Sud, au Sénégal, au Cameroun et au Ghana. Le prochain centre sera situé à Dar es Salaam, en Tanzanie.

J'ai eu le privilège de rencontrer une équipe de l'institut formée de Neil Turok, fondateur et président, de Thierry Zomahoun, de Habiba Chakir, de Sam Awuku et de Son Excellence Jakaya Kikwete, président de la Tanzanie. Il a été question du centre tanzanien, qui ouvrira ses portes en septembre prochain et auquel l'État tanzanien a ailleurs réservé un édifice historique.

Le gouvernement du Canada finance l'Institut africain des sciences mathématiques par l'intermédiaire de subventions destinées à l'enseignement supérieur en Afrique. Les centres délivrent des maîtrises et des doctorats dans les domaines des mathématiques et des sciences. J'espère que le financement de ce programme exceptionnel sera renouvelé.

*Déclarations de députés***LES ANCIENS COMBATTANTS**

L'hon. Mark Eying (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à saluer cinq anciens combattants de ma circonscription.

Le gouvernement français a récemment remis sa plus prestigieuse médaille d'honneur à Stanley Stepaniak, Joseph Meagher, Joseph Petrie, Marshall Desveaux et Horace Lovell à l'occasion du 70^e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie. Cet honneur est accordé à tous ceux qui ont contribué à la libération de la France, du 6 juin au 31 août 1944, lors de la Seconde Guerre mondiale.

Au début du mois, j'ai eu l'honneur d'assister, en Normandie, aux activités de commémoration du jour J et de constater les grandes manifestations d'appui des Français. J'ai aussi participé à la cérémonie qui a eu lieu à la plage Juno, pendant laquelle des élèves français nous ont donné du sable à rapporter au Canada et à remettre au Parlement.

De nombreux membres des Cape Breton Highlanders ont été tués au cours de ce débarquement.

Les gens du Cap-Breton et tous les Canadiens sont très fiers de ce que ces jeunes hommes ont fait pour nous et pour le Canada.

J'invite les députés à se joindre à moi pour remercier tous ceux qui ont servi le Canada. Nous leur en serons toujours reconnaissants.

* * *

● (1405)

LE DÉPUTÉ D'OAK RIDGES—MARKHAM

M. Paul Calandra (Oak Ridges—Markham, PCC): Monsieur le Président, quand la session a débuté, j'ai eu l'occasion de parler à la Chambre de mes deux belles filles, Natalie et Olivia. Comme c'était hier la fête des Pères, j'ai pensé que ce serait une bonne occasion d'en parler de nouveau à la Chambre. J'ai été très heureux de recevoir hier un bracelet de ma fille Natalie. Quant à Olivia, elle m'a donné une herbe en pot, mais je tiens à rassurer la Chambre et le ministre de la Justice: il ne s'agit pas d'une herbe aux propriétés médicinales, mais de pâturin des prés.

J'invite tous mes collègues à arrêter au kiosque de limonade de mes filles s'ils viennent dans Oak Ridges—Markham cet été.

J'aimerais aussi dire à mes merveilleux amis de la tribune de la presse, qui m'ont tant aidé et ont été si rassurants cet automne, de continuer à rouler s'ils ont envie de limonade et se trouvent dans Oak Ridges—Markham cet été.

* * *

[Français]

LE RELAIS POUR LA VIE DE LAVAL

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, ce samedi, j'ai participé au Relais pour la vie de Laval qui se tenait à l'école Leblanc.

Cet événement, qui rassemble le temps d'une nuit des milliers de personnes chaque année, des bénévoles, des combattants du cancer et des survivants, me tient particulièrement à coeur. Cette année, le relais a permis d'amasser plus de 184 000 \$ pour la Société canadienne du cancer.

Félicitations aux organisateurs, à tous les participants et aux bénévoles pour leurs efforts afin de faire de cette édition un succès mémorable! Gardons espoir et continuons le combat!

Dans un tout autre ordre d'idées, lors de son assemblée générale annuelle, l'Association lavalloise pour le transport adapté a confirmé que les compressions à Postes Canada auront de graves conséquences, et particulièrement pour les personnes à mobilité réduite.

La directrice générale de l'association, Louise Audet, la présidente Monique Brazeau ainsi que leurs membres se joignent au NPD pour s'opposer aux coupes conservatrices dans le but de conserver le service de livraison à domicile, et je les en remercie.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DU CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, je remercie les citoyens de ma circonscription et de tout le pays, ainsi que les députés, de faire cause commune pour améliorer la santé et la forme des gens et réduire les coûts des soins de santé.

En 2011, j'ai été honoré que mon premier projet de loi d'initiative parlementaire, qui visait à lutter contre le problème de la méthamphétamine en cristaux et de l'ecstasy, ait été adopté à l'unanimité.

Je remercie les ministres de la Sécurité publique et de la Santé d'avoir appuyé mon deuxième projet de loi d'initiative parlementaire visant à créer une journée nationale de retour des médicaments d'ordonnance.

Jeudi dernier, le projet de loi S-211, visant à instituer une journée nationale de promotion de la santé et de la condition physique, parrainé par la sénatrice Nancy Greene Raine, a été adopté à l'unanimité par le Sénat. Ayant travaillé à cette troisième initiative pendant des années, je suis fier aujourd'hui de présenter le projet de loi S-211 à la Chambre, à titre de parrain. À l'approche du 150^e anniversaire du Canada, il est extraordinaire que plus de 150 villes aient déjà proclamé une journée nationale de la santé et de la condition physique avant même que ce projet de loi ne soit sanctionné. Nous sommes à deux doigts d'un changement majeur qui inversera les courbes de l'inactivité, de l'obésité, du diabète et des maladies cardiovasculaires. D'ici au 150^e anniversaire du Canada, nous serons en voie de faire du Canada le pays le plus en forme du monde.

* * *

LA SEMAINE DU TOURISME

M. Blake Richards (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, en cette Semaine du tourisme, nous soulignons le succès de cette industrie de premier plan, qui génère des emplois et favorise la croissance économique dans toutes les régions du pays.

L'année 2013 a été exceptionnelle pour tous les principaux partenaires de l'industrie, de l'Association de l'industrie touristique du Canada à la Commission canadienne du tourisme, en passant par les fournisseurs de services d'accueil du secteur privé et les exploitants d'entreprises touristiques. Au Canada, les principaux indicateurs touristiques sont tous positifs, qu'il s'agisse de la forte croissance des recettes touristiques, du PIB, du nombre de touristes ou des emplois. Le secteur touristique canadien génère des recettes de près de 85 milliards de dollars par année et plus de 600 000 emplois.

Et ce n'est pas tout. Rendez-vous Canada, le plus important salon touristique international au Canada, organisé par la Commission canadienne du tourisme, a connu une participation record. Les acheteurs internationaux qui y assistent sont nos partenaires dans l'industrie touristique mondiale — une industrie qui génère des recettes s'élevant à des billions de dollars —, où chaque augmentation d'un point de pourcentage du nombre de touristes au Canada équivaut à une croissance de 817 millions de dollars des exportations canadiennes.

Au nom du gouvernement et de tous les députés de la Chambre, je félicite le secteur touristique canadien d'avoir enregistré une autre excellente année.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Monsieur le Président, on qualifie de plus en plus ma génération de « génération perdue ». Vingt-sept pour cent des jeunes Canadiens sont au chômage ou sous-employés et jusqu'à 300 000 occupent des emplois de stagiaires non rémunérés. De tous les pays de l'OCDE, c'est au Canada qu'il y a le plus grand nombre de diplômés universitaires qui gagnent moins que le revenu médian national.

Trop de jeunes travailleurs vivent dans l'incertitude et la peur.

• (1410)

[Français]

Beaucoup de jeunes Canadiens sont obligés d'accepter du travail précaire ou des stages non rémunérés. Ils n'ont présentement aucune protection en vertu de la loi fédérale.

Aujourd'hui, j'aurai le plaisir de déposer un projet de loi d'initiative parlementaire afin d'octroyer aux stagiaires non rémunérés les mêmes mesures de protection que celles dont bénéficient les employés rémunérés. Il empêcherait également la transformation des emplois rémunérés en stages non rémunérés.

Je demande à mes collègues d'appuyer cette initiative importante afin d'aider les jeunes travailleurs.

* * *

[Traduction]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION POUR CONTRER LES ABUS ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, hier, le 15 juin, nous avons souligné la Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées. Cette journée importante vise à reconnaître l'existence de cette triste réalité et à y mettre fin. Sous la direction de la ministre d'État aux Aînés, le gouvernement s'est fixé comme priorité de lutter contre la maltraitance des personnes âgées et de faire de la sensibilisation à cet égard. Nous avons d'ailleurs adopté une mesure législative marquante afin de faire reconnaître la maltraitance des aînés dans le Code criminel.

Grâce à une nouvelle subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, des organisations locales comme celles qui font partie du réseau Peel de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, dans ma circonscription, changent la vie des gens. Demain, à Mississauga, elles organisent une exposition sur la promotion de modes de vie sains.

Nous devons unir nos efforts afin que les hommes et les femmes qui ont bâti notre pays et qui méritent de vivre dans la dignité et le

Déclarations de députés

respect ne soient jamais victimes d'abus financiers, physiques et psychologiques. J'encourage tous les Canadiens à visiter le site aines.gc.ca pour en apprendre davantage.

* * *

RODERICK MACDONALD

M. Craig Scott (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, Roderick Macdonald, qui était professeur de droit à l'Université McGill, est décédé le 13 juin à la suite de son combat contre le cancer. Avec son décès, nous perdons l'un des plus grands intellectuels et humanistes du Canada.

[Français]

Roderick Macdonald a été le premier président de la Commission du droit du Canada, officier de l'Ordre du Canada et président de la Société royale du Canada. Il s'est distingué comme enseignant généreux et vénéré par ses étudiants, doyen visionnaire de la Faculté de droit de McGill, défenseur acharné de la justice, théoricien mondialement reconnu et auteur de rapports publics qui ont transformé plusieurs domaines du droit.

[Traduction]

Comme l'a si bien dit son collègue de McGill Richard Janda, Rod avait le don exceptionnel de permettre aux gens de son entourage de s'épanouir.

Il remplissait la pièce de sa présence, tout en permettant aux autres de prendre leur place. Il était une force de la nature qui avait pour mission de favoriser le développement d'autrui. Le professeur de droit de l'Université de la Colombie-Britannique Joel Bakan a bien résumé tout ce qu'il était lorsqu'il a écrit que « Rod était un être humain remarquable dont le cœur, l'âme et l'esprit fonctionnaient en parfaite harmonie ». Il nous manquera beaucoup.

* * *

YAD VACHEM

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, en 2013, on a souligné le 60^e anniversaire de Yad Vachem. Établi en Israël, il s'agit du monument dynamique officiel consacré aux victimes de l'Holocauste. C'est aussi un centre de documentation, de recherche, d'éducation et de commémoration au sujet de l'Holocauste. Pour souligner cet événement important, Yad Vachem mène une mission internationale en Pologne et en Israël pour informer les participants des horreurs que l'Allemagne nazie a fait subir aux Juifs lors de l'Holocauste. Nous sommes fiers que le ministre du Multiculturalisme participe, au nom des Canadiens, à une partie des activités organisées dans le cadre de cette mission.

Nous ne devons jamais oublier ces événements. Nous devons être conscients du caractère pernicieux de l'antisémitisme et demeurer vigilants à l'égard de toutes les façons insidieuses dont il se manifeste.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AUX ABUS ENVERS LES ÂNÉS

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, hier, nous avons souligné la Journée internationale de sensibilisation aux abus envers les aînés et avons profité de l'occasion pour attirer l'attention sur ce problème très grave qui est souvent passé sous silence.

Questions orales

Les mauvais traitements envers les aînés peuvent prendre des formes variées. Il peut s'agir d'abus physiques, émotionnels ou financiers, qui peuvent être commis par les proches des aînés, que ce soit des membres de la famille ou des fournisseurs de soins en qui ils ont confiance. Malheureusement, bien souvent, les victimes ont honte et elles ont peur de signaler les abus aux autorités appropriées. Elles ne parviennent donc pas à se sortir de ce cycle de mauvais traitements. La Journée internationale de sensibilisation aux abus envers les aînés a pour objectif d'aider les aînés à briser le silence et à leur redonner l'espoir que ce problème se règle.

Nous avons tous un rôle à jouer pour dépister les abus envers les aînés et les prévenir, ainsi que pour aider les victimes à dénoncer les abus et à demander de l'aide. Nous devons travailler en collaboration pour reconnaître et souligner le rôle précieux que les aînés jouent dans nos collectivités et pour veiller à ce qu'ils ne soient pas victimes d'abus et d'exploitation.

* * *

●(1415)

L'IMMIGRATION ET LA CITOYENNETÉ

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, le groupe Personne n'est illégal, un groupe de la gauche radicale, a organisé une petite manifestation pour demander au gouvernement de mettre fin à la détention des immigrants illégaux. Alors que le Canada accepte généreusement 250 000 immigrants légaux chaque année, ces extrémistes préféreraient qu'on laisse des gens qui abusent de la générosité des Canadiens se balader librement dans les rues.

Ce même groupe a souvent répété ne pas considérer l'État canadien comme une entité légitime. Il est donc choquant d'entendre le président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes affirmer que « le mouvement syndical appuie solidairement [...] la fin [...] de la détention [des immigrants illégaux] ».

L'idéologie de gauche des grands dirigeants syndicaux ne connaît aucune limite, puisqu'elle va jusqu'à soutenir les immigrants illégaux qui enlèvent souvent des emplois à des travailleurs vaillants et respectueux des lois.

Le gouvernement conservateur ne regrette nullement d'avoir fait sortir du pays plus de 115 000 immigrants illégaux depuis 2006.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. John Rafferty (Thunder Bay—Rainy River, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ont tiré des dizaines de millions de dollars des fonds publics pour tenter de remodeler l'histoire du Canada à leur image. Ils ont échoué. Selon un sondage mené par le gouvernement, certains des personnages que le premier ministre affectionne le moins comptent parmi ceux que les Canadiens considèrent comme de grands héros canadiens. Je parle de Tommy Douglas, le père de l'assurance-maladie et du NPD, ainsi que de Jack Layton, un défenseur infatigable des Canadiens ordinaires et le plus fier des néo-démocrates.

Le ministre a réagi à ce sondage en disant que les Canadiens ne considèrent pas Tommy Douglas comme un néo-démocrate.

Quelles sont les plus grandes réalisations du pays, selon les Canadiens? L'assurance-maladie, le maintien de la paix, la Charte des droits et libertés — toutes des choses que le premier ministre dénigre et malmène constamment.

Au lieu de dépenser des millions de dollars pour convaincre les Canadiens d'adopter les valeurs conservatrices, le gouvernement devrait observer l'exemple de gens comme Tommy Douglas et Jack Layton, de fiers néo-démocrates qui incarnent réellement les grandes valeurs canadiennes.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, le NPD persiste à dire qu'il ne remboursera pas l'argent qu'il a gaspillé en faisant des envois postaux inappropriés et partisans. À nos yeux, ainsi qu'à ceux des contribuables, un tel comportement est inadmissible. Les règles ont toujours été claires. Il n'est pas acceptable d'utiliser les ressources de la Chambre des communes pour financer les bureaux du parti ou pour faire des envois postaux au nom d'un parti.

La semaine dernière, le Bureau de régie interne, qui est formé de représentants de tous les partis, a reçu et accepté les recommandations impartiales de l'administration de la Chambre montrant que la valeur des envois postaux partisans du NPD s'élevait à 1,17 million de dollars. De cette somme, 36 000 \$ devraient aller à la Chambre, et 1,13 million de dollars est associé à l'utilisation de privilèges de franchise postale par l'intermédiaire de la Société canadienne des postes.

Le verdict est clair. Le NPD a enfreint les règles, et les Canadiens s'attendent maintenant à ce qu'il rembourse les sommes qu'il doit. Si le NPD continue à esquiver ses responsabilités, nous appuierons pleinement les efforts de l'administration de la Chambre et de la Société canadienne des postes pour récupérer jusqu'au dernier sou l'argent des contribuables canadiens.

Nous demandons aux députés néo-démocrates de rembourser ce qu'ils doivent.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, il y a six mois, les néo-démocrates ont présenté une motion demandant au gouvernement de « s'attaquer immédiatement à la crise que vivent les militaires et les anciens combattants canadiens ». Les conservateurs ont rejeté la motion. Or voilà que nous apprenons que le gouvernement conservateur n'a pas tenu compte des recommandations du directeur des enquêtes spéciales de l'armée sur des façons d'améliorer les enquêtes sur les suicides de manière à prévenir davantage ceux-ci.

Comment le premier ministre peut-il justifier une négligence aussi alarmante et inadmissible de la santé mentale des soldats et des anciens combattants canadiens?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, nous ne faisons rien de tel. Encore une fois, nos pensées et nos prières accompagnent les familles qui subissent une telle perte.

Questions orales

L'an dernier, j'ai demandé à l'armée de justifier pourquoi certaines enquêtes tardaient à aboutir, car cela empêche les familles de faire leur deuil, une étape essentielle, qu'elles méritent de franchir. Depuis, le chef d'état-major de la défense a pris des mesures pour éliminer le retard. D'ailleurs, plus de 80 % des cas accumulés ont été traités. Il en reste moins d'une dizaine à régler.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, voici les vrais chiffres. Depuis deux ans, le ministère de la Défense nationale tente de surmonter un retard important concernant les enquêtes sur les suicides de 75 de nos militaires. Ces enquêtes pourraient dévoiler des informations vitales sur les causes et les signes précurseurs d'un suicide. Cela en éviterait d'autres à l'avenir.

Les conservateurs font preuve de négligence téméraire. Pourquoi n'ont-ils pas suivi les recommandations du directeur? Comment est-ce justifiable de se priver d'outils qui permettraient d'éviter d'autres suicides? Comment peuvent-ils faire cela?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se trompe sur toute la ligne. Le chef d'état-major de la défense a pris des mesures pour éliminer le retard. D'ailleurs, plus de 80 % des cas accumulés ont été traités, si bien que des 54 cas, il en reste moins de 10. Je trouve ces progrès encourageants et il devrait reconnaître qu'ils le sont.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre vient de nommer un juge de la Cour fédérale à la Cour d'appel du Québec dans ce qui semble une tentative pas très subtile de contourner les règles régissant la nomination des juges du Québec à la Cour suprême. Cette nouvelle nomination est aujourd'hui contestée par l'avocat Rocco Galati, le même qui a réussi à faire invalider la nomination du juge Nadon.

Pourquoi le premier ministre cherche-t-il encore une fois à contourner les règles? Pourquoi va-t-il à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la décision sur le juge Nadon?

[Français]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, notre gouvernement est toujours guidé par les principes du mérite et de l'excellence juridique lors de la sélection et de la nomination des juges aux tribunaux canadiens. Le juge Mainville a une expertise dans le domaine des négociations collectives dans le secteur public et dans les domaines du droit administratif, du droit constitutionnel et du droit de l'énergie et de l'environnement. Il a également donné des cours à l'Université McGill. De plus, il est l'auteur d'un manuel universitaire portant sur le droit des Autochtones. Cela démontre sa vaste expertise.

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, on croirait qu'il est en train de relire les notes qu'il avait préparées pour le juge Nadon.

[Français]

Comprenons-nous bien. Les conservateurs tentent d'utiliser la Cour d'appel du Québec comme tremplin pour contourner les règles de nomination à la Cour suprême. Ils sont prêts maintenant, après

avoir souillé la Cour suprême, à entraver le bon travail du plus haut tribunal du Québec. Cela devient une habitude troublante chez les conservateurs. Pourquoi défier ouvertement la décision de la Cour suprême dans la triste affaire Nadon?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, on croirait que le chef de l'opposition est en train de lire l'un des envois illégaux distribués par ses bureaux illégitimes.

Comme je viens de le dire en français, notre gouvernement est toujours guidé par les principes du mérite et de l'excellence. M. Mainville a une expertise dans le domaine des négociations juridiques dans le secteur public et dans les domaines du droit administratif et du droit constitutionnel. Il a donné des cours à McGill. Il a été membre du Barreau du Québec durant 33 ans, et il a été juge à la Cour fédérale durant 5 ans.

Je suis convaincu que ses vastes connaissances juridiques seront bien accueillies à la Cour suprême et rejailliront sur la Cour d'appel du Québec.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que les conservateurs essaient d'utiliser des astuces dans le dossier des nominations de juges. Après avoir été réprimandés et contredits par la Cour suprême, ils ont fait la seule chose qu'ils savent faire: attaquer publiquement la juge en chef. Maintenant, ils contreviennent à la décision de la Cour suprême en ne respectant pas la Constitution du Canada quant aux nominations des juges québécois à la Cour suprême. Pourquoi le premier ministre s'attaque-t-il à nouveau au plus haut tribunal de notre pays? Pourquoi les conservateurs veulent-ils nier l'intégrité de la Cour suprême?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, il n'y a pas d'attaque. C'est une décision basée sur le mérite et l'excellence juridique.

[Traduction]

Ces nominations sont balisées. Elles se font à la demande des personnes visées, qui doivent soumettre leur candidature. L'objectif consiste toujours à trouver les gens les plus brillants et les plus compétents pour faire partie de la magistrature québécoise, et c'est vrai aussi pour les cours supérieures de partout au pays, ainsi que pour la Cour suprême du Canada.

C'est seulement dommage que le chef de l'opposition cherche constamment à politiser ces choses-là.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement va bientôt annoncer sa décision au sujet de l'oléoduc Northern Gateway.

Pendant ce temps, même l'envoyé spécial du premier ministre a dit que les conservateurs ont ignoré les communautés autochtones et que ce projet pourrait porter atteinte à leurs droits constitutionnels.

Ce gouvernement est incapable de protéger notre environnement et de défendre les communautés autochtones.

Va-t-il prendre la bonne décision et rejeter ce projet?

Questions orales

• (1425)

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, la commission d'enquête a soumis son rapport, et les projets ne seront approuvés que s'ils sont sûrs pour les Canadiens et sans risque pour l'environnement.

Nous examinons attentivement le rapport et une décision sera prise sous peu.

[Traduction]

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, la Commission d'examen conjoint du projet Northern Gateway avait prévu que ce dernier causerait des effets environnementaux négatifs sur de nombreuses composantes valorisées de l'écosystème. L'environnement n'est manifestement pas une priorité pour le gouvernement actuel. En raison de la grave incurie des conservateurs, ce projet risque de donner lieu à une série de contestations judiciaires et à des actes de désobéissance civile.

Pourquoi se plient-ils aux exigences des copains du premier ministre au lieu de protéger l'environnement et de défendre les droits des Autochtones et des collectivités britanno-colombiennes? Ils devraient simplement dire non.

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, je pense que le Parti libéral est en train de dire non à l'exploitation responsable des ressources, ce qui est malheureux pour les Albertains et les Britanno-Colombiens.

Nous examinons soigneusement les recommandations faites par la commission d'examen conjoint avant de prendre une décision au sujet de ce projet. Nous sommes fiers des mesures que nous avons prises pour garantir que le Canada possède non seulement un cadre réglementaire de calibre mondial, mais le système le plus sécuritaire qui soit pour le transport de nos produits énergétiques.

Nous avons été clairs. Les projets n'auront le feu vert que s'ils ne présentent aucun danger pour les Canadiens et l'environnement.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Défense nationale a annoncé une excellente nouvelle aujourd'hui: une demande de propositions visant à remplacer la flotte vieillissante de CF-18 sera présentée entre 2017 et 2019 et une décision sera prise entre 2018 et 2020.

Le gouvernement peut-il confirmer que le Cabinet du premier ministre ne modifiera pas l'échéancier établi par la Défense nationale, que la demande de propositions sera effectuée entre 2017 et 2019 et que tous les fabricants d'avions pourront y participer?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, il convient de répéter qu'aucune décision n'a été prise quant au remplacement des CF-18.

Nous avons lancé un ambitieux plan en sept volets afin de nous aider à prendre cette décision. Un comité indépendant composé d'experts externes a examiné l'évaluation que l'Aviation royale canadienne avait faite. Au cours des prochaines semaines, nous nous pencherons attentivement sur un certain nombre de rapports qui ont

été produits; nous pourrions ainsi veiller à ce que les hommes et les femmes en uniforme disposent de l'équipement nécessaire pour s'acquitter de leurs tâches.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, dans l'affaire Nadon, la Cour suprême a dit aux conservateurs qu'ils ne pouvaient pas nommer un juge de la Cour fédérale au plus haut tribunal pour représenter le Québec.

Au lieu de prendre acte du jugement, ils tentent de le contourner en nommant le juge Mainville à la Cour d'appel du Québec pour ensuite probablement le nommer à la Cour suprême. Ce tour de passe-passe ne trompe évidemment personne. D'ailleurs, la nomination du juge Mainville est maintenant contestée devant les tribunaux.

Pourquoi le premier ministre utilise-t-il les tribunaux du Québec pour faire un autre pied de nez à la Cour suprême et à notre Constitution?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, la députée a tort.

[Traduction]

La réalité, c'est que cette personne est non seulement hautement qualifiée, mais qu'elle a posé sa candidature à ce poste.

Les Québécois seront intéressés d'apprendre que la députée et le NPD semblent prendre constamment le parti d'un avocat de la défense torontois qui défend les intérêts du Québec.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, le ministre devrait peut-être lire toutes les observations qui ont été faites en français au cours de la fin de semaine.

[Français]

Les nominations de juges ne devraient pas être un jeu d'essais-erreurs pour satisfaire l'ego du premier ministre. Comme le juge Nadon, le juge Mainville siègeait à la Cour fédérale. La Cour suprême a clairement dit que ça les rend inadmissibles à représenter le Québec à la Cour suprême. C'est une question de respect de la Constitution et de la tradition du droit civil.

Le ministre de la Justice peut-il nous confirmer si, oui ou non, son gouvernement entend nommer le juge Mainville à la Cour suprême? Il l'a presque laissé sous-entendre tout à l'heure.

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, les insinuations et les conjectures sont les arguments principaux du NPD. Cette personne jouit manifestement d'un mérite exceptionnel en matière juridique, tout comme le juge Nadon, que la députée a qualifiée — je me permets de le lui rappeler — d'homme brillant et d'excellent juriste.

Cette personne est semblable. En fait, c'est quelqu'un qui a été membre du Barreau du Québec pendant 33 ans et qui a été juge pendant cinq ans. La députée devrait accorder son soutien à ce juge, l'appuyer et reconnaître son excellent travail à titre de nouveau juge de la Cour d'appel de la province de Québec.

Questions orales

●(1430)

*[Français]***LES RESSOURCES NATURELLES**

M. François Choquette (Drummond, NPD): Monsieur le Président, l'Office national de l'énergie, l'organisme qui est notamment responsable de veiller sur la sécurité des oléoducs, estime qu'il devrait dépenser 21 millions de dollars pour déménager de Calgary à Calgary. Je pense qu'il fait affaire avec la compagnie de déménagement d'Andrew Leslie. Vingt-et-un millions de dollars! C'est plus que les 13,5 millions de dollars supplémentaires que l'office a reçus pour améliorer l'inspection et la sécurité des oléoducs au Canada. Pourquoi les conservateurs mettent-ils plus d'argent dans ce déménagement que dans la sécurité des oléoducs?

[Traduction]

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous sommes fiers du travail accompli par l'Office national de l'énergie. Ses décisions reposent sur des données scientifiques et sur les faits, contrairement à la position idéologique adoptée par le NPD relativement à l'exploitation responsable des ressources naturelles. Nous sommes convaincus que l'office poursuivra son bon travail.

[Français]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, non seulement les conservateurs ont dépensé deux fois plus d'argent pour le déménagement de l'Office national de l'énergie que pour la sécurité des oléoducs, mais en plus ils nous cachent tous les détails de cette dépense. La seule chose qu'on peut lire sur le site Web de l'office, c'est qu'il a déménagé de trois coins de rue. Comment a-t-il fait pour que cela coûte 21 millions de dollars? Pourquoi cacher les détails de cette dépense?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous savons que le NPD s'oppose à l'examen scientifique réglementaire des projets pour des raisons idéologiques. De notre côté de la Chambre, nous sommes fiers de l'Office national de l'énergie qui est tenu d'entendre les personnes directement touchées et qui peut choisir d'entendre les personnes qui détiennent de l'information pertinente ou un savoir-faire dans ce domaine. Nous allons permettre au comité d'examen scientifique indépendant de formuler ses recommandations sur les projets.

[Traduction]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, en parlant d'idéologie, l'Office national de l'énergie dépense 21 millions de dollars pour déménager à quelques pâtés de maisons de son emplacement actuel. C'est presque le double de la somme annoncée pour la sécurité des pipelines. Il ne faut pas s'étonner que les gens soient fatigués du gouvernement conservateur.

Sans aucune consultation, ils nomment une personne qui sort tout droit du Parti conservateur de l'Alberta pour diriger l'Office national de l'énergie. Qu'il s'agisse du projet Keystone ou du projet Northern Gateway, les conservateurs ont vidé de leur substance les évaluations environnementales. Ils ont adopté une approche radicale et déséquilibrée concernant les pipelines. Accepteront-ils au moins de faire témoigner le nouveau président de l'Office national de l'énergie devant le comité?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique

dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, le candidat retenu pour occuper la présidence a des références impeccables. La députée devrait avoir honte de ne pas l'admettre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le comité devrait pouvoir examiner ces références.

[Français]

Alors qu'on attend la décision sur l'oléoduc Northern Gateway, l'envoyé spécial du premier ministre pour les affaires autochtones a critiqué la *job* de relations publiques des conservateurs. Cependant, le problème est plus grave que les relations publiques. Le problème, c'est la construction d'un terminal pétrolier dans un écosystème fragile comme la côte Nord de la Colombie-Britannique. Même Enbridge affirme que le projet ne peut être sécuritaire à 100 %. Un déversement pétrolier est inévitable. Alors, vont-ils dire non à Northern Gateway?

[Traduction]

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, les Premières Nations jouent un rôle important dans le secteur des ressources naturelles, en raison de la main-d'oeuvre qu'elles fournissent. Elles y trouvent beaucoup d'emplois. La vigueur de ce secteur dépend de la pleine participation des Premières Nations, notamment sur le plan de la gestion de l'environnement, des retombées économiques et de l'exploitation responsable des ressources naturelles.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, les Britanno-Colombiens veulent que le projet d'oléoduc soit rejeté. La campagne de promotion de plusieurs millions de dollars a échoué lamentablement. Les gens savent que le projet est malavisé et qu'il présentera des risques importants. Ce n'est pas en attendant encore plus longtemps que le projet s'améliorera, qu'il deviendra plus populaire, qu'il sera plus sûr ou que nous serons plus en mesure de composer avec un déversement de pétrole, qui sera inévitable si le projet va de l'avant.

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas fin à toute cette incertitude en rejetant tout simplement le projet d'oléoduc Northern Gateway?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, la Commission d'examen conjoint a soumis sa recommandation au gouvernement. Nous l'étudions soigneusement et prendrons sous peu une décision.

J'ai entendu parler d'un autre rapport, celui-ci du Bureau de régie interne. Il ne contient qu'une seule recommandation, soit que le NPD rembourse la somme de 1,17 million de dollars qu'il a soutirée aux contribuables. Quand ce parti se décidera-t-il à examiner soigneusement cette décision et à rendre l'argent?

* * *

●(1435)

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'imagine que quelqu'un va devoir prendre une décision impopulaire.

Questions orales

Dans 24 heures, le gouvernement conservateur prendra sa décision...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole. Je rappelle les députés à l'ordre.

Le député de Skeena—Bulkley Valley a la parole.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, il reste à peine 24 heures aux conservateurs pour prendre une décision sur le projet Northern Gateway d'Enbridge. Il reste 24 heures aux 21 députés conservateurs de la Colombie-Britannique pour nous montrer pour qui ils travaillent vraiment.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons qu'il faut travailler pour les habitants de la Colombie-Britannique; de l'autre côté, ils défendent les intérêts du lobby pétrolier. De ce côté-ci, nous respectons les Premières Nations; de l'autre côté, ils tentent de les intimider. De ce côté-ci, nous croyons aux emplois à valeur ajoutée; de l'autre côté, ils s'empressent de les envoyer à l'étranger.

Il ne reste plus que 24 heures. Voyons voir pour qui travaillent vraiment les conservateurs de la Colombie-Britannique.

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous avons dit clairement que les projets ne se réaliseront que s'ils ne présentent aucun danger pour les Canadiens et pour l'environnement. Nous sommes fiers des mesures que nous avons prises pour doter le Canada d'un cadre réglementaire de calibre mondial et d'infrastructures visant le transport le plus sécuritaire possible de nos produits énergétiques.

Le gouvernement examine actuellement le rapport de la commission d'examen conjoint avant de prendre une décision sur ce projet.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs prétendent croire aux données scientifiques, mais ce sont eux qui ont vidé la Loi sur les pêches de sa substance. Ce sont eux qui ont, pour ainsi dire, fait disparaître la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ce sont eux qui empêchent leurs propres scientifiques de dire la vérité aux Canadiens.

Au rayon des mauvaises idées, le projet d'oléoduc Northern Gateway d'Enbridge est un véritable tour du chapeau: sur le plan environnemental, c'est une catastrophe écologique en puissance; sur le plan économique, il sacrifie de bons emplois canadiens; sur le plan politique, c'est une véritable horreur mise en oeuvre par un gouvernement usé, dépassé et arrogant qui n'écoute tout simplement pas la population qui l'a élu.

Les députés de la Colombie-Britannique défendront-ils enfin les intérêts des Britanno-Colombiens et rejeteront-ils cette mauvaise proposition?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, comme je le disais, le processus suit actuellement son cours. La commission d'examen conjoint a présenté ses recommandations au gouvernement, et ce dernier va les étudier attentivement avant de prendre une décision quant à l'avenir de ce projet. Je répète en outre que seuls les projets sans danger pour les Canadiens et pour l'environnement seront autorisés.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le ministre commence à être mal à l'aise avec ses excuses bidon.

Le propre envoyé spécial du gouvernement, Doug Eyford, signale que le gouvernement a mal encadré le processus d'approbation de l'oléoduc Northern Gateway et qu'il n'a pas suffisamment consulté les Premières Nations à son sujet. M. Eyford affirme même que le premier ministre a mal géré le dossier en refusant d'admettre les risques inhérents au projet.

Le moindre déversement de pétrole à grande échelle bouleversera à jamais la côte Nord du Pacifique. Les Britanno-Colombiens le savent très bien. Ils comprennent qu'il s'agit de risques concrets et que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Pourquoi le ministre et le premier ministre refusent-ils d'écouter les Britanno-Colombiens?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous avons reçu le rapport de M. Eyford. Nous prenons acte de ses recommandations, que les chefs des Premières Nations ont très bien accueillies. Nous en avons déjà appliqué deux, d'ailleurs.

De toute évidence, il est question de régimes de responsabilité réputés dans le monde entier, de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de déversement, même si les risques qu'il en survienne sont microscopiques. Le Canada compte plus de 73 000 kilomètres de pipeline et présente un bilan de sécurité positif dans 99,999 % des cas. Forts de ce bilan et des suggestions de M. Eyford, nous sommes convaincus de pouvoir définir un cadre de transport des produits énergétiques qui nous permettra d'aller de l'avant.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. John McCallum (Markham—Unionville, Lib.): Monsieur le Président, le Programme des travailleurs étrangers temporaires semble géré par trois ministres irresponsables. Ils ne veulent pas écouter les récriminations au sujet des pertes d'emploi des Canadiens. Ils ne veulent pas parler aux provinces des mesures d'application. Nous savons maintenant qu'ils n'ont pas vu la moindre donnée utile sur le marché du travail.

Le gouvernement a décidé de sabrer les dépenses consacrées au marché du travail à un point tel que les avis relatifs au marché du travail sont devenus des conjectures sur le marché du travail. Comment les conservateurs défendent-ils cette décision?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, pour commencer, nous n'avons pas de leçon à recevoir des libéraux au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, dont ils se sont servis pour faire venir ici des effeuilleuses. Nous n'avons pas de leçon à recevoir d'eux en ce qui concerne le marché du travail ou la formation professionnelle, parce qu'ils n'ont rien fait à cet égard.

Nous suivrons le leadership du premier ministre et du ministre de l'Emploi et du Développement social, qui apportent les réformes nécessaires au Programme des travailleurs étrangers temporaires et ont instauré la subvention canadienne pour l'emploi, permettant ainsi aux Canadiens de recommencer à travailler et d'occuper les emplois disponibles.

Questions orales

●(1440)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je joins ma voix à celle de milliers de professionnels de la santé et d'autres Canadiens inquiets qui se sont rassemblés dans 16 villes, dans le cadre d'une journée nationale d'action, pour exiger du gouvernement qu'il revienne sur sa décision mesquine et à courte vue de sabrer dans les programmes de santé pour les réfugiés.

Le ministre induit les Canadiens en erreur. Non seulement il rejette les demandeurs déboutés, mais il refuse des soins médicaux aux réfugiés à leur arrivée au Canada.

Le ministre dit que les réfugiés relèvent de la compétence fédérale. Les médecins demandent quand il assumera sa responsabilité, se conformera aux valeurs canadiennes et annulera ces compressions.

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, la députée est dans l'erreur. C'est la députée et sa poignée d'activistes qui induisent les Canadiens en erreur. Ils n'aident pas les réfugiés. Ils tentent d'aider les demandeurs déboutés et les faux demandeurs, et d'annuler les avantages pour les contribuables découlant d'une réforme très réussie, qui a permis de réduire de 87 % le nombre de demandeurs d'asile de pays sûrs et d'économiser aux contribuables 600 millions de dollars en un an.

Tous ces gains pourraient être annulés si les libéraux ou le NPD décidaient de la politique sur les réfugiés.

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement est coupable d'un manquement révoltant dans notre pays: celui de priver les réfugiés de soins de santé. On parle de femmes enceintes et d'enfants qui, parce qu'ils n'ont pas accès à la médecine préventive, doivent se rendre à l'hôpital une fois qu'ils sont gravement malades. Or ce sont les provinces qui se trouvent à en assumer la plus grande partie des coûts.

Le ministre finira-t-il par faire ce qui s'impose et restaurer les services de santé aux demandeurs du statut de réfugié au Canada?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le député déforme la réalité.

Il ne réclame pas de l'aide pour les réfugiés. Les réfugiés sont protégés par le Programme fédéral de santé intérimaire et par les généreux programmes canadiens qui, chaque année, aident un réfugié sur dix à se réinstaller dans notre pays.

Le député demande en fait à décider lui-même qui peut bénéficier du régime de soins de santé, financé à même les fonds publics. Il veut laisser aux médecins le soin de décider qui est un réfugié et retirer ce pouvoir à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Or une telle chose porte atteinte à la primauté du droit et est injuste envers les contribuables. Nous ne permettrons pas que cela se produise.

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, puisque le ministre aborde la question, parlons du bilan du gouvernement en ce qui concerne les réfugiés.

En Syrie, trois millions de personnes ont été déplacées, dont la moitié sont des femmes et des enfants. Cependant, le ministre refuse obstinément de nous dire combien sont venus au Canada. Il ne peut plus éviter la question en prétextant qu'il doit filer à la Chambre pour assister à la période des questions.

C'est une question simple. Sur les 200 réfugiés syriens que le gouvernement s'est engagé à parrainer, le ministre nous dira-t-il combien se trouvent au Canada? Y en a-t-il 10, 20 ou 100? Combien?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le député aurait avantage à mieux s'informer.

Sur les 1 300 réfugiés que nous nous sommes engagés à aider, 1 150 ont bénéficié de la protection du Canada et se trouvent au pays. De plus, alors que des terroristes sont malheureusement en train de menacer la stabilité de l'Irak, il est important de rappeler à la Chambre que le Canada a presque rempli son engagement, pris en 2009, de réinstaller 20 000 Irakiens, dont plusieurs avaient trouvé refuge en Syrie au cours des dernières années.

Voilà ce que nous faisons concrètement pour les réfugiés. Voilà le bilan du gouvernement, et nous en sommes fiers.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, encore une fois, le ministre choisit de semer la confusion plutôt que de répondre clairement à une question simple.

Il n'est peut-être pas au courant de ses propres chiffres ou il n'en est peut-être pas très fier et il préfère alors ne pas nous les transmettre. Dans les deux cas, ce n'est pas très rassurant.

La guerre civile en Syrie continue de faire des ravages. Les Canadiens veulent que le Canada réponde à ses engagements internationaux.

Ce qu'on veut savoir, ce n'est pas combien de réfugiés ont bénéficié de la protection du Canada. On veut plutôt savoir précisément combien des 200 réfugiés que le gouvernement avait promis de parrainer l'année passée sont actuellement au Canada? Combien de ces 200 réfugiés sont-ils au Canada?

●(1445)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, nous avons promis de le faire avant la fin de cette année, et nous sommes déjà en train de dépasser ce chiffre.

Mille cent cinquante Syriens ont déjà obtenu la protection du Canada et sont actuellement au Canada. C'est le NPD qui sème la confusion ici en insistant pour dire que les réfugiés sont des demandeurs d'asile échoués. Ce n'est pas juste pour les contribuables canadiens.

Pourquoi le NPD ne veut-il pas que des travailleurs étrangers temporaires, des touristes ou des étudiants ne reçoivent pas des soins de santé au Canada alors que les demandeurs d'asile échoués en reçoivent? C'est injuste.

Nous n'acceptons pas cette politique ni cette confusion semée par le NPD.

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, on n'a toujours pas de chiffres sur le nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement.

En plus de la confusion qui règne dans le dossier des réfugiés syriens et d'une réforme qui refuse aux femmes enceintes et aux enfants les soins de santé dont ils ont absolument besoin, le ministre veut faire adopter son projet de loi sur la citoyenneté qui s'en prend aux droits fondamentaux des Canadiens. De plus en plus d'experts affirment que le projet de loi pourrait se retrouver devant les tribunaux parce qu'il ne respecte pas la Constitution.

Questions orales

Pourquoi le ministre veut-il précipiter l'adoption d'un projet de loi qui va inévitablement se retrouver devant les tribunaux plutôt que vraiment s'attaquer aux problèmes de notre système d'immigration et de citoyenneté?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, nous sommes très fiers de notre projet de loi sur la citoyenneté canadienne qui va passer à l'étape de la troisième lecture après la période des questions aujourd'hui.

Nous sommes fiers de renforcer la valeur de la citoyenneté canadienne et de parler de terrorisme, de trahison et d'espionnage, des sujets qui ne doivent pas être acceptés comme fondements de notre citoyenneté. Effectivement, nous allons révoquer la citoyenneté canadienne des gens qui commettent des crimes graves et qui ont la double citoyenneté.

Nous aimerions que le NPD réfléchisse à cette question alors que des terroristes sont en train de semer la panique en Irak.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Monsieur le Président, la situation actuelle en Irak est très troublante. Selon des rapports récents, l'État islamique en Irak et au Levant, l'EIL, s'est emparé de la ville de Tal Afar. Cette nouvelle offensive survient après que les villes de Tikrit et de Mossoul soient tombées aux mains de cette organisation terroriste sans pitié la semaine dernière. Les activités de celle-ci ne se limitent pas au territoire irakien et s'étendent en Syrie, où l'EIL est accusé de destruction et d'un nombre indéterminé de meurtres.

Le ministre des Affaires étrangères pourrait-il dire quelques mots au sujet de la situation en Irak?

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, le Canada et le gouvernement conservateur sont très préoccupés par la montée du terrorisme en Irak, et nous offrons nos sincères condoléances aux familles et aux proches de ceux qui ont été tués.

Depuis 2012, l'État islamique en Irak et au Levant est une entité terroriste inscrite en vertu de la loi au Canada. Nous sommes résolus à collaborer avec les autorités irakiennes. Je tiens cependant à souligner que le Canada n'a été appelé à participer à aucun effort militaire. Ce n'est pas non plus une possibilité que nous envisageons.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, le Tribunal de la sécurité sociale, qui entend les appels des citoyens concernant l'assurance-emploi ou la Sécurité de la vieillesse, est débordé en raison du manque de juges-arbitres.

Par exemple, la section de la sécurité du revenu ne compte que sur 35 juges-arbitres pour traiter 3 700 dossiers. À ce rythme, cela prendra neuf ans et demi avant que les dossiers soient traités, en supposant qu'il n'y ait aucun nouveau dossier, ce qui est à des années-lumière de la réalité.

Le ministre trouve-t-il normal que cela prenne autant de temps pour que les citoyens obtiennent justice?

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, le Tribunal de la sécurité sociale a entrepris ses activités le 1^{er} avril 2013, il y a un peu plus d'un an. Le nombre de dossiers dont il a hérité de l'ancien tribunal est plus élevé que prévu.

Cela dit, ce tribunal est maintenant prêt à examiner tous ces dossiers, et nous nous attendons à ce qu'il rattrape le retard accumulé. Il s'agit d'un tribunal indépendant, mais nous nous attendons à ce qu'il rattrape ce retard.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs essaient de justifier leur mauvaise gestion en nous disant que le problème est l'accumulation de retards par les anciens tribunaux. Il faut arrêter de rire des gens. Cela fait huit ans que les conservateurs sont au pouvoir.

Si le système est toujours problématique, c'est en raison de leur incompétence. Les conservateurs ont mal géré la transition vers le Tribunal de la sécurité sociale et ils n'embauchent pas assez de juges-arbitres. Des milliers de chômeurs, et de personnes handicapées ou âgées doivent attendre des mois sans revenu avant d'être entendus par le tribunal.

Pourquoi le gouvernement tente-t-il encore une fois d'économiser sur le dos des plus démunis?

• (1450)

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, deux sièges sont vacants, et nous comptons combler ces postes sous peu. Le Tribunal de la sécurité sociale est un tribunal administratif indépendant du ministère. Il s'est engagé à offrir, en temps opportun, un processus d'appel juste, crédible et impartial, et nous n'attendons pas moins de sa part.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, lorsqu'on instaure un nouveau système sans prévoir de plan de transition, des milliers de Canadiens doivent attendre des années avant d'obtenir une audience. Il n'y a pas de quoi s'enorgueillir.

L'an dernier, la section du Tribunal de la sécurité sociale consacrée à la sécurité du revenu n'a tenu que 178 audiences. À ce rythme, il faudra neuf ans et demi pour entendre les affaires déjà en cours, qui touchent les personnes les plus vulnérables de la société, soit des aînés et des personnes handicapées, que le gouvernement abandonne froidement.

Comment la ministre prévoit-elle réparer ce gâchis que les conservateurs qu'est le Tribunal de la sécurité sociale?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, il saute aux yeux que le NPD n'a jamais été au pouvoir et ne comprend pas comment fonctionnent ces processus.

Voici les faits. Le Tribunal de la sécurité sociale a été établi le 1^{er} avril 2013. Un an plus tard, les membres étaient prêts à commencer. Le travail avance, et nous prévoyons qu'ils réussiront à rattraper les retards accumulés. Nous nous soucions des gens qui attendent leur audience. Le NPD n'a pas de leçons à nous donner, puisqu'il ne comprend pas comment fonctionnent les processus comme celui-là.

Questions orales

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, la ministre devrait rougir de honte. En décembre 2012, une femme de London souffrant d'une maladie en phase terminale a réclamé une audience de toute urgence. Un an et demi s'est écoulé avant qu'elle ne reçoive une réponse. On l'a finalement contactée, mais elle ne comparaitra devant le tribunal qu'à l'automne prochain.

Des milliers de Canadiens vivent la même situation précaire. Pourquoi les conservateurs refusent-ils de réparer le gâchis qu'ils ont créé avec le Tribunal de la sécurité sociale?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, ce sont les députés néo-démocrates, tous autant qu'ils sont, qui devraient rougir de honte, en raison du montant de 1,17 million de dollars qu'ils doivent...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Candice Bergen: Le Tribunal de la sécurité sociale accorde la priorité aux cas dont étaient saisis les anciens tribunaux. Il s'est engagé à fournir rapidement un processus d'appel juste, crédible et impartial.

Je crois qu'il est temps pour les néo-démocrates de baisser la tête de honte.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Frank Valeriotte (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs considèrent comme une priorité le versement de 32 millions de dollars au ministère de la Défense nationale pour la commémoration de notre histoire militaire, mais pas l'embauche de nouveaux professionnels de la santé mentale ni l'élimination de l'arriéré accumulé dans les enquêtes sur les suicides. De même, les conservateurs considèrent comme une priorité le versement de 50 millions de dollars au ministère des Anciens Combattants pour les commémorations, mais pas le versement de 5 millions de dollars pour des bureaux et des programmes régionaux à l'intention des anciens combattants.

Le ministre n'a-t-il pas écouté les anciens combattants? Ils réclament davantage de services, pas davantage de cérémonies. Pourquoi le gouvernement conservateur ne les écoute-t-il pas?

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, nous considérons tous les besoins des membres de nos forces armées et de nos anciens combattants comme une priorité. Cela nous tient à coeur. Notre position est diamétralement opposée à celle du gouvernement libéral dont la principale dépense militaire a été la somme de 500 millions de dollars qu'il a dû verser à titre de pénalité pour l'annulation du contrat des hélicoptères. Nous continuerons d'accorder la priorité à nos militaires. Voilà ce qui nous différencie des libéraux.

* * *

LA JUSTICE

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt, durant la période des questions, on a posé plusieurs questions au ministre de la Justice concernant la nomination du juge Mainville. Il a répondu que les vastes connaissances juridiques du juge seront les bienvenues à la Cour suprême et qu'elles bénéficieront considérablement à la Cour d'appel du Québec.

Le ministre de la Justice confirmera-t-il que le gouvernement a l'intention de nommer le juge Mainville à la Cour suprême lorsque le siège du Québec deviendra vacant et que, par conséquent, il fera indirectement ce qu'il ne peut pas faire directement?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, ce genre de gymnastique intellectuelle me dépasse. La Cour supérieure du Québec est une cour suprême provinciale. Je demanderais au député de revenir en arrière et de consulter le hansard.

La réalité, c'est que M. Mainville est une personne très compétente qui a posé sa candidature et qui a été nommée à la cour d'appel de la Cour supérieure du Québec. Je sais qu'il rendra d'énormes services à notre pays, tout comme il l'a fait à la Cour fédérale. Je ne sais pas pourquoi les députés de l'opposition s'en prennent constamment à la magistrature récemment.

* * *

● (1455)

[Français]

LE TOURISME

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, le prix de l'essence a atteint un niveau record en cette Semaine du tourisme au Canada. C'est un autre facteur qui affecte négativement le secteur touristique. L'Association de l'industrie touristique du Canada demande un financement stable sur trois ans, afin de surveiller le marché touristique en provenance des États-Unis. Plus de 600 000 emplois canadiens en dépendent. Le ministre cessera-t-il ses compressions budgétaires à la Commission canadienne du tourisme et prendra-t-il des mesures concrètes, afin d'attirer de visiteurs au Canada?

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture), PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question, parce que je m'aperçois que l'industrie touristique est importante pour le NPD, mais ce qui me déçoit beaucoup, c'est le fait d'imposer une taxe de 21 milliards de dollars qui va nuire à l'industrie touristique. Ils ne sont pas conséquents avec leur parole et leurs gestes.

Nous n'imposerons pas de taxes supplémentaires à l'industrie touristique. Nous allons accueillir les touristes partout au Canada. C'est une industrie importante de 84 milliards de dollars qui crée plus de 608 000 emplois au Canada. C'est une industrie que nous avons à coeur, contrairement au NPD.

[Traduction]

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, la Semaine du tourisme est mal partie. Les prix de l'essence sont plus élevés que jamais, ce qui aggrave les nombreuses difficultés que le secteur touristique doit déjà affronter, comme la diminution du nombre de visiteurs des États-Unis. Le ministre devrait peut-être en être conscient. Soulignons de plus que la Commission canadienne du tourisme subit des compressions sévères imposées par le gouvernement conservateur.

L'Association de l'industrie touristique du Canada exige du gouvernement qu'il mette fin à ses compressions et qu'il commence à investir dans une stratégie visant à attirer les touristes au Canada. Le tourisme génère des retombées de 84 milliards de dollars un peu partout au pays, mais il souffre présentement de la négligence des conservateurs.

Le ministre prendra-t-il des mesures dès maintenant pour revitaliser le tourisme au Canada?

Questions orales

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture), PCC): Monsieur le Président, comme tout le monde le sait, le secteur du tourisme au Canada est sur la bonne voie. La présente année est l'une des meilleures. C'est un fait. Les visiteurs étrangers dépensent plus d'argent cette année que l'année dernière.

Nous avons créé des emplois dans ce secteur. Quand je parle de « nous », je veux dire que l'industrie et les petits entrepreneurs — les vrais entrepreneurs — créent des emplois.

Nous continuons d'observer une augmentation du nombre de touristes en provenance de la Chine, de l'Inde, du Brésil et du reste de l'Amérique. C'est une année formidable pour le secteur touristique.

[Français]

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, la semaine du 16 au 20 juin, c'est la Semaine du tourisme au Canada où nous prenons le temps d'honorer le travail vigoureux des entrepreneurs qui contribuent au succès de l'industrie touristique en créant de l'emploi et en générant de la croissance économique. Est-ce que le ministre d'État à la Petite Entreprise, au Tourisme, et à l'Agriculture peut nous expliquer l'engagement du Canada à l'égard du secteur touristique?

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture), PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'expliquer que nous avons vraiment une stratégie fédérale en ce qui concerne le tourisme. Cette stratégie n'a pas reçu l'appui de l'opposition, bien qu'elle ait été très bien reçue par les gens de l'industrie touristique. C'est une industrie importante de 84 milliards de dollars. Nous ne ferons pas comme le NPD, qui souhaite imposer une taxe sur le carbone de 21 milliards de dollars qui nuirait à l'industrie touristique. C'est ce que nous ne ferons pas. Nous allons par contre continuer à appuyer cette industrie.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, j'ai fait partie de la première délégation parlementaire à se rendre à Madagascar après les élections présidentielles de 2013. La plupart des pays qui avaient suspendu leur relation et leur programme avec ce pays, en 2009, les ont rétablies, ainsi que le Fonds monétaire international.

Le ministre des Affaires étrangères peut-il nous confirmer que le Canada a l'intention également de rétablir pleinement ses liens avec Madagascar, afin de venir en aide à la population malgache?

[Traduction]

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'en face de sa question et de son intérêt pour l'Afrique.

Manifestement, nous pensons que le temps est venu de revoir l'état de nos relations avec Madagascar afin de les normaliser. Cependant, nous pensons qu'il est important de tenir certaines consultations au préalable, et je serai très heureux de considérer avec soin la suggestion du député.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, cela fait 10 ans que la collectivité de Marten Falls est sous

un avis d'ébullition de l'eau. L'hiver dernier, un filtre a cédé et maintenant, il est dangereux d'utiliser l'eau du robinet pour donner le bain aux enfants en bas âge. La réserve n'a pas 70 000 \$ pour remplacer le filtre, ni l'expertise nécessaire pour le faire.

On ne tolérerait pas que des enfants soient baignés dans de l'eau contaminée dans une collectivité non autochtone. Le ministre travaillera-t-il avec la collectivité, reconnaîtra-t-il que la situation est urgente et veillera-t-il à ce que les habitants de Marten Falls aient accès à ce que tous les autres Canadiens tiennent pour acquis: de l'eau salubre pour leurs enfants?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, je tiens à assurer au député que nous travaillons bel et bien avec cette nation afin de rectifier le problème de l'approvisionnement en eau.

Je tiens à faire remarquer à la Chambre que nous prenons des mesures dans l'ensemble du pays pour que toutes les Premières Nations aient de l'eau potable de même qualité que le reste des Canadiens. Il est étonnant que le député en doute. Dans le dernier budget, nous avons annoncé un investissement de plus de 300 millions de dollars pour veiller à l'approvisionnement en eau potable dans les réserves, et il s'y est opposé.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

M. Phil McColeman (Brant, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement a fait davantage que n'importe lequel des gouvernements précédents pour aider les personnes handicapées.

J'ai été ravi que la Chambre appuie à l'unanimité ma motion, la motion n° 430, qui tendait à maintenir et à améliorer les mesures visant à offrir des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées.

La ministre d'État au Développement social voudrait-elle indiquer à la Chambre comment le gouvernement améliore les conditions de vie des personnes handicapées?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, je remercie le député du travail exceptionnel qu'il a fait pour les personnes handicapées.

L'héritage du regretté Jim Flaherty est maintenu par le biais de programmes que nous avons créés pour aider les personnes handicapées, qu'il s'agisse du régime enregistré d'épargne-invalidité, un programme sans précédent et unique au monde qui aide les parents à faire des économies pour leurs enfants vivant avec un handicap, du Fonds pour l'accessibilité, qui a permis d'appuyer plus de 1 400 projets dans l'ensemble du pays, ou du Fonds d'intégration, qui aide les Canadiens handicapés à retourner sur le marché du travail.

Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli.

* * *

[Français]

L'INFRASTRUCTURE

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, la construction de l'anneau de glace de Québec est retardé.

Questions orales

Le fédéral s'est engagé à payer le tiers de cette infrastructure, mais les fonds promis liés à l'enveloppe de Chantiers Canada pourraient ne plus être disponibles. Vendredi dernier, en réponse à notre question, le secrétaire parlementaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a répondu en parlant de construction navale.

Le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales peut-il faire preuve de plus de sérieux et indiquer en termes clairs si le fédéral sera au rendez-vous même s'il y a des retards?

[Traduction]

M. Peter Braid (secrétaire parlementaire pour l'Infrastructure et les Collectivités, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la même question une seconde fois.

Je suis heureux de pouvoir confirmer que l'engagement du gouvernement fédéral dans le dossier de l'anneau de glace de Québec demeure ferme et sans équivoque. Nous n'attendons plus que la Ville de Québec et le gouvernement provincial pour commencer les travaux. C'est clair.

Ce qui l'est moins, cependant, c'est de savoir si le NPD va rembourser aux contribuables l'argent qu'il a utilisé pour financer des envois postaux indus et des bureaux illégitimes.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a confirmé qu'Enbridge n'avait pas fourni les données qu'elle avait la responsabilité de fournir aux citoyens pour les convaincre de mettre en oeuvre son projet risqué de pipeline et de pétroliers. L'Union des municipalités de la Colombie-Britannique s'y oppose. La totalité des Premières Nations situées le long des endroits où il y aura un pipeline ou des pétroliers également. La majorité des Britanno-Colombiens s'opposent eux aussi à ce projet, y compris les habitants de Kitimat, qui se sont même prononcés dans le cadre d'un référendum.

Le premier ministre a déjà fait pression auprès du gouvernement de l'Alberta pour qu'il résiste aux tactiques musclées d'un ancien gouvernement fédéral à l'attitude hostile. Va-t-il nous garantir que ce projet-là ne verra pas le jour à moins qu'il n'obtienne l'aval des Britanno-Colombiens?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, la commission d'examen conjoint a transmis ses recommandations au gouvernement. Seuls les projets qui sont sans danger pour les Canadiens et l'environnement seront autorisés. Nous étudions attentivement les recommandations qui nous ont été soumises, et nous ferons connaître notre réponse en temps et lieu.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, des voix s'élèvent pour dire que le projet de loi C-36, tel que rédigé actuellement, n'aurait pas pour effet de rendre illégale la prostitution. Cet aspect est important, car le caractère légal de la prostitution a été un élément fondamental qui, pour les juges de la Cour suprême, justifiait notamment leur décision dans l'arrêt Bedford.

Le ministre de la Justice pourrait-il inscrire clairement dans le projet de loi C-36 que la prostitution est illégale au Canada?

• (1505)

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de l'intérêt qu'elle porte depuis longtemps à ce dossier, pour protéger les Canadiens vulnérables et nos collectivités. Ce sont deux objectifs, parmi d'autres, que vise certainement le projet de loi C-36.

Nous avons l'intention de respecter les échéanciers fixés par la Cour suprême dans l'arrêt Bedford et d'une manière qui, selon nous, améliorera la vie des personnes qui choisissent de laisser la prostitution. Nous avons mis en place des paramètres conçus précisément pour protéger la collectivité et, surtout, les enfants.

Nous espérons que les députés appuieront tous cet effort, qui accroîtra la sécurité des Canadiens.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Dean Del Mastro (Peterborough, Ind. cons.): Monsieur le Président, nos concitoyens ont du mal à composer avec la hausse du prix de l'énergie. Ce qui se passe actuellement ailleurs dans le monde, notamment en Irak, nous rappelle que la dépendance mondiale au pétrole provenant de zones de conflit peut avoir de lourdes conséquences financières pour les familles et les entreprises canadiennes.

Le monde profite de l'évolution technologique et gagne en efficacité énergétique, mais l'actualité illustre pourquoi il faut donner au pétrole canadien un accès durable, efficace et sûr aux marchés national et international.

J'ai été ravi de lire les commentaires qu'a formulés le ministre des Ressources naturelles au cours de ses récentes rencontres à New York. Le ministre pourrait-il transmettre son message à la Chambre et parler de son engagement en faveur de l'énergie canadienne, des emplois canadiens et des familles canadiennes?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, les députés n'y vont pas de main morte aujourd'hui, et celui-ci ne fait pas exception. Je tiens néanmoins à remercier le député de Peterborough de sa question opportune.

La semaine dernière, j'ai fait la promotion du Canada en tant que partenaire fiable et sûr à l'occasion du sommet nord-américain sur l'énergie. J'avais même pris les devants à Rome.

L'actualité internationale nous rappelle que le Canada a un rôle majeur à jouer pour aider ses partenaires du monde entier à atteindre la sécurité énergétique. Notre pays demeure une importante source de produits énergétiques à l'échelle mondiale.

Notre gouvernement garde le cap sur la valorisation responsable des ressources.

Je remercie le député de sa question pertinente.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DES COLLECTIVITÉS ET DES PERSONNES VICTIMES D'EXPLOITATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 juin, de la motion portant que le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 27 mai 2014, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-36.

Convoquez les députés.

● (1515)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 209)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Anderson	Armstrong
Ashfield	Aspin
Baird	Bateman
Benoit	Bergen
Bernier	Bezan
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Bruinooze
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Holder	James
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lauzon	Leef
Lemieux	Leung
Lizon	Lobb
Lukiwski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	McColeman
McLeod	Menegakis
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Mourani	Nicholson
Norlock	O'Connor
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Poillievre
Preston	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford

Saxton	Schellenberger
Seeback	Shea
Shiple	Shory
Smith	Sopuck
Stanton	Strahl
Sweet	Tilson
Toet	Trost
Trottier	Truppe
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Vellacott
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer — 139	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Bélangier	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Crowder
Cullen	Davies (Vancouver Kingsway)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseault
Easter	Eyking
Freeland	Freeman
Gameau	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Godin
Goodale	Gravelle
Groguhé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hassaniia
Hsu	Hughes
Hyer	Jacob
Jones	Julian
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	Mathysen
May	McCallum
McGuinity	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mulcair
Murray	Nantel
Nash	Nicholls
Nunez-Melo	Pacetti
Papillon	Pilon
Quach	Rafferty
Rankin	Ravignat
Raynault	Regan
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scarpaleggia
Scott	Sellah

Initiatives ministérielles

Sgro
sor)
Sims (Newton—North Delta)
Sullivan
Tremblay
Valériote — 117

Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
sor)
Sitsabaesan
Thibeault
Turnel

Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
Norlock
O'Neill Gordon
Opitz
O'Toole
Paradis
Payne
Poilievre
Preston
Rajotte
Reid
Rempel
Richards
Rickford
Saxton
Schellenberger
Seeback
Shea
ShIPLEY
Shory
Smith
Sopuck
Stanton
Strahl
Sweet
Tilson
Toet
Trost
Trottier
Truppe
Valcourt
Van Kesteren
Van Loan
Vellacott
Wallace
Warawa
Warkentin
Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Woodworth
Yelich
Young (Oakville)
Young (Vancouver South)
Zimmer — 137

Aucun

PAIRÉS

Le Président: Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LOI RENFORÇANT LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 12 juin, de la motion portant que le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mercredi 27 mai 2014, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-24.

● (1520)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 210)

POUR

Députés

Abлончы	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Benoit
Bergen	Bernier
Bezan	Blaney
Block	Boughen
Braid	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brown (Newmarket—Aurora)
Brunoogoe	Butt
Calandra	Calkins
Cannan	Carmichael
Chong	Clarke
Clement	Crockatt
Daniel	Davidson
Dechert	Del Mastro
Devolin	Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Falk	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Holder	James
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lauzon	Leef
Lemieux	Leung
Lizon	Lobb
Lukivski	Lunney
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	McColeman
McLeod	Menegakis

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Bélangier	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brosseau	Caron
Casey	Cash
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Crowder
Cullen	Davies (Vancouver Kingsway)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Dusseault
Easter	Eyking
Freeland	Freeman
Garneau	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Godin
Goodale	Gravelle
Grogulé	Harris (Scarborough Southwest)
Harris (St. John's East)	Hassania
Hsu	Hughes
Hyer	Jacob
Jones	Julian
Kellway	Lamoureux
Lapointe	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	Mathysen
May	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Mourani
Mulcair	Murray
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo

CONTRE

Députés

Affaires courantes

Pacetti	Papillon
Pilon	Quach
Rafferty	Rankin
Ravignat	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	Sullivan
Sitsabaiesan	Tremblay
Thibeault	Valeriotte — 118
Turmel	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.
(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne au sein du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant sa participation à la visite annuelle des coprésidents au Japon, qui s'est tenue à Tokyo, au Japon, du 7 au 12 avril 2013.

Toujours conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association législative Canada-Chine et du Groupe interparlementaire Canada-Japon concernant leur participation à la 34^e Assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE, qui s'est tenue à Bandar Seri Begawan, à Brunei Darussalam, le 23 septembre 2013.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires relativement à son étude des pratiques du gouvernement concernant les données ouvertes.

[Traduction]

M. Paul Dewar: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce sujet. Il y a un peu plus d'un an, le comité des affaires étrangères a acquiescé à ma demande d'effectuer une étude sur la responsabilité sociale des entreprises. C'était après l'effondrement tragique du Rana Plaza, au Bangladesh.

Le comité a mené une étude de suivi cette année. Malheureusement, il a décidé de ne pas produire de rapport officiel.

Toutefois, j'ai de bonnes nouvelles. Nous avons élaboré un rapport que j'aimerais déposer maintenant afin que tous les députés puissent examiner les conclusions du comité des affaires étrangères concernant le Rana Plaza, au Bangladesh.

Je demande donc le consentement unanime pour déposer, dans les deux langues officielles, le rapport relatif aux audiences du comité des affaires étrangères sur la responsabilité sociale des entreprises.

● (1525)

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD) demande à présenter le projet de loi C-619, Loi visant à assurer l'acquiescement des responsabilités du Canada pour la prévention des changements climatiques dangereux.

— Monsieur le Président, c'est pour moi un grand privilège de présenter de nouveau, avec l'appui du chef de l'opposition, un projet de loi qui avait été présenté à l'origine par Jack Layton et qui porte sur la responsabilité en matière de changements climatiques.

Chaque jour, à la Chambre, nous proposons des idées et des visions de l'avenir qui sont en opposition les unes avec les autres, et c'est de bonne guerre. Des deux côtés de la Chambre, les choses que nous imaginons et les espoirs que nous caressons sont très différents. Toutefois, à ce moment-ci de notre histoire, il faut que les choses se passent autrement à l'égard de cet enjeu.

Nous devons relever le défi que représentent les changements climatiques. Ce défi exige que nous allions au-delà de nos intérêts personnels et de la politique qui anime cette enceinte ces jours-ci.

Il appartient au monde entier de mettre un frein aux changements climatiques. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer. Cependant, nous, députés, devons faire preuve de leadership. Sinon, notre échec sera retentissant, et ses effets se feront sentir bien au-delà de la classe et du système politiques canadiens.

Il revient à chacun d'entre nous de prendre soin du monde que nous habitons et de veiller au bien-être de notre prochain. Nous devons dès maintenant assumer cette responsabilité.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DES STAGIAIRES

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD) demande à présenter le projet de loi C-620, Loi modifiant le Code canadien du travail (formation non rémunérée).

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi qui accorderait aux stagiaires non rémunérés les mêmes garanties de protection en milieu de travail, en vertu du Code canadien du travail, que celles dont bénéficient déjà les employés rémunérés.

Affaires courantes

Je tiens à souligner le travail exceptionnel réalisé par mon collègue de Davenport sur cette question et j'aimerais le remercier d'appuyer ce projet de loi.

À l'heure actuelle, le taux de chômage chez les jeunes est le double de la moyenne nationale, et de nombreuses entreprises remplacent des postes de débutants par des stages non rémunérés. Comme aucune loi fédérale ne les protège en ce moment, les stagiaires non rémunérés courent souvent le risque d'être exploités.

En 2011, Andy Ferguson, un jeune homme de 22 ans originaire d'Edmonton, a péri dans une collision frontale après s'être endormi au volant. Il venait de travailler pendant un nombre d'heures excessif, dont certaines dans le cadre d'un stage non rémunéré. Malheureusement, des garanties de protection comme celles prévues dans ce projet de loi n'étaient pas en vigueur lorsque cet accident s'est produit.

[Français]

Ce projet de loi établira des règles claires, notamment en ce qui a trait aux heures de travail raisonnables et à la protection contre le harcèlement sexuel ou les conditions de travail dangereuses. Il empêchera également les entreprises de transformer des emplois rémunérés en stages non rémunérés.

J'invite tous les députés de la Chambre à appuyer mon projet de loi. C'est le temps de mettre fin à l'exploitation des stagiaires et de protéger les jeunes travailleurs.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Murray Rankin (Victoria, NDP) demande à présenter le projet de loi C-621, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (substance économique).

— Monsieur le Président, je présente un projet de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette mesure législative permettrait au gouvernement et aux tribunaux de déceler plus efficacement les fraudes fiscales et de poursuivre les fraudeurs.

La modification prévue exigerait du ministre ou du tribunal qu'il prenne en considération la substance économique d'une opération pour déterminer si elle constitue une opération d'évitement et entraîne un abus dans l'application des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. En outre, elle établirait la présomption portant que l'opération d'évitement sans substance économique notable par rapport à l'avantage fiscal prévu entraîne un abus dans l'application des dispositions de la loi.

Je tiens à remercier M. Robert McMechan de son expertise. Il a proposé ces changements législatifs dans son ouvrage *Economic Substance and Tax Avoidance: An International Perspective*, qui a été acclamé par la critique. M. McMechan est un ancien avocat général de la Direction des affaires fiscales du ministère de la Justice, et il est ici aujourd'hui.

Étant donné que ces opérations contribuent à l'évitement fiscal et que le Canada n'est pas en phase actuellement avec bien d'autres pays, le projet de loi permettrait de mieux harmoniser les dispositions du Canada sur l'évitement fiscal avec celles qui sont déjà en vigueur ailleurs.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

● (1530)

LOI SUR LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC) propose que le projet de loi S-211, Loi visant à instituer une journée nationale de promotion de la santé et de la condition physique auprès de la population canadienne, soit lu pour la première fois.

— Monsieur le Président, c'est un honneur insigne pour moi de présenter en première lecture le projet de loi S-211, qui pourrait bien mobiliser l'ensemble des députés.

Le projet de loi S-211 instituera la Journée nationale de la santé et de la condition physique. Ce projet de loi, adopté à l'unanimité au Sénat la semaine dernière, vise à encourager les Canadiens à faire plus d'activités physiques saines et à réduire les taux de dépression, d'obésité, de diabète et de maladies cardiovasculaires ainsi que les coûts croissants des soins de santé. Ayant travaillé dans le dossier depuis des années, il me fait plaisir d'annoncer que plus de 150 municipalités ont déjà institué la Journée nationale de la santé et de la condition physique.

J'aimerais remercier le comotionnaire, le député de Burlington; la sénatrice Nancy Greene Raine, qui a présenté le projet de loi au Sénat; tous les députés qui appuient la mesure, dont les députés de Sackville—Eastern Shore, d'Etobicoke-Nord et de Saanich—Gulf Islands; la ministre de la Santé et le ministre d'État aux Sports; et les fantastiques entraîneurs parlementaires bénévoles, Pierre Lafontaine et Phil Marsh. Ensemble, nous ferons du Canada le pays le plus en forme de la planète.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LOI VISANT À PROTÉGER LES CANADIENS CONTRE LES DROGUES DANGEREUSES (LOI DE VANESSA)

(Projet de loi C-17. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles)

Le 13 juin 2014—Étude à l'étape du rapport du projet de loi C-17, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues—la ministre de la Santé.

M. Terence Young (Oakville, PCC): Monsieur le Président, il y a eu des consultations à propos des dernières étapes du projet de loi C-17, la Loi de Vanessa, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou usage habituel de la Chambre, le projet de loi C-17, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, soit réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

COMITÉS DE LA CHAMBREACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je propose que le premier rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, présenté à la Chambre le mercredi 5 février 2014, soit agréé.

Je dis toujours que c'est un honneur de prendre la parole à la Chambre, mais la réaction du gouvernement au rapport concernant la Loi sur le conflit d'intérêts m'incite à dire plutôt que je ne suis pas fier de ce qui se passe actuellement au Parlement.

Nous avons ce qui est présenté à la population canadienne comme une démocratie de façade, une fausse démocratie. La démocratie n'a plus droit de cité ici. Les Canadiens sont maintenant exposés à un spectacle quotidien qui est devenu un cirque, un cirque hideux et affreux.

Nous assistons ici à une attaque généralisée menée par le gouvernement contre les institutions censées maintenir la crédibilité de la tradition de Westminster, une attaque totale et constante contre les diverses institutions censées protéger l'obligation de rendre des comptes dans cet endroit. Les Canadiens regardent le numéro de cirque quotidien donné en ces lieux; ils voient la stupidité du gouvernement et comment celui-ci a réduit des questions importantes à l'état de petits boutons sur lesquels il peut presser à tout moment, mais, nous, nous voyons le problème plus grave que la population n'aperçoit pas, soit les attaques qui minent la crédibilité des institutions qui exercent un certain pouvoir pour obliger le gouvernement à rendre des comptes.

Examinons les normes qui devraient être respectées ici pour garantir la démocratie.

Nous entendons des députés répondre aux électeurs de leur circonscription qui regardent notre cirque à la télévision : « Ah, oui, mais le bon travail est fait dans les comités. » C'est ce que je croyais lorsque j'ai été élu, il y a dix ans. Je croyais que si les débats étaient assez médiocres à la Chambre une journée, nous ferions dans l'ensemble du travail relativement bon dans les comités, même si le climat était parfois très partisan. Parfois, cependant, ce n'était pas très brillant. Telle est la démocratie après tout, et tout dépend de celui ou celle qui se fait élire. Les comités avaient cependant leur place, mais cela n'est plus vrai. Les comités sont devenus des cirques. Ils sont devenus des organisations fantoches. Tout le travail est fait à huis clos ou la majorité est invoquée pour miner des positions législatives qui ont cours dans la tradition Westminster.

Au Parlement britannique, on estime que le comité a échoué s'il n'y a pas eu d'unanimité, si le comité doit présenter un rapport minoritaire. Nous, malheureusement, nous présentons des rapports minoritaires tout le temps.

Nulle part la chose n'a-t-elle été plus claire qu'au comité de l'éthique lorsque l'étude des lignes directrices sur les conflits d'intérêts a tourné au cirque. Nous avons entendu des témoins provenant de tout le spectre politique dire qu'il faut élaborer des lignes directrices cohérentes pour obliger le gouvernement et les titulaires de charges publiques à rendre des comptes. Or, ce que le

gouvernement a présenté à la population canadienne dans ce rapport est une fraude démocratique absolue.

Aucune des recommandations qui ont été supposément présentées au comité n'a été formulée par un seul témoin. Je parlerai de la recommandation principale concernant les questions relatives aux conflits d'intérêts. L'étude sur les conflits d'intérêts a mis au jour toutes sortes de questions, comme la nécessité de mettre en place des sanctions administratives pécuniaires substantielles pour obliger les gens à faire preuve de la diligence la plus élémentaire et à ne pas intervenir seulement pour leurs amis ou leurs proches et la nécessité également de mettre en œuvre des règles claires pour éviter de donner un accès privilégié à des gens de l'intérieur et d'obliger les titulaires de charges publiques à agir dans l'intérêt public.

La toute première recommandation formulée par le comité et qui, je veux le dire une fois de plus, figure dans le rapport sans qu'un seul témoin ait soulevé la chose lorsque nous avons mené l'étude était de modifier la définition de « titulaire de charge publique ». Pour le gouvernement, les personnes assujetties à la Loi sur les conflits d'intérêts sont celles qui ont des conventions collectives avec le gouvernement du Canada. Elles sont maintenant des titulaires de charges publiques.

Qu'est-ce qu'un titulaire de charge publique? Selon la loi, c'est un ministre de la Couronne, un ministre d'État ou un secrétaire parlementaire. Ces personnes seront dorénavant assujetties aux mêmes dispositions que la personne qui passe l'aspirateur dans un immeuble de bureaux public pour le gouvernement fédéral. Une personne qui travaille dans une centre d'appels pour le gouvernement fédéral à Scarborough et qui répond au téléphone aura les mêmes obligations légales qu'un ministre de la Couronne.

● (1535)

Les membres du personnel ministériel, tous les jeunes garçons en culottes courtes qui écrivent toutes ces notes pour que les marionnettes assises dans la première rangée n'aient pas l'air d'avoir le cerveau trop lent certains jours et une secrétaire qui travaille pour le gouvernement fédéral dans un bureau à Calgary seront considérés comme ayant la même obligation de rendre compte de leurs actes, et ce, tout comme les jeunes en culottes courtes qui travaillent pour le Cabinet du premier ministre. Un titulaire de charge nommé par le gouverneur en conseil sera traité de la même façon que l'employé de Service Canada affecté au point de service de Moose Jaw, de Kenora ou de Timmins. Il y aurait donc maintenant entre 240 000 et 300 000 personnes qui seraient assujetties à la Loi sur les conflits d'intérêts, dont l'application est confiée à la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Le gouvernement a approuvé cela. Les ministériels ont estimé que la recommandation était bonne. Ils rient de nous. Ils rient des Canadiens. C'est de la fausse démocratie absolue lorsqu'ils décident qu'un ministre de la Couronne, qui peut se faire acheter s'il n'y a pas de règles claires en ce qui concerne le lobbying et les conflits d'intérêts, serait assujetti au même code qu'une personne qui fait le ménage le soir dans un bureau du gouvernement à Winnipeg.

Affaires courantes

La Loi sur les conflits d'intérêts était un élément central de la plateforme électorale conservatrice en 2006. Les conservateurs avaient alors fait la promesse de mettre fin à la corruption libérale. Ils s'étaient engagés, pendant la campagne électorale, à donner au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique le pouvoir de sanctionner les contrevenants — raté; de consacrer le code des conflits d'intérêts dans une loi — raté; de permettre aux particuliers, pas seulement aux politiciens, d'adresser des plaintes au commissaire aux conflits d'intérêts — cela ne s'est pas produit; d'assujettir au code d'éthique les conseillers ministériels à temps partiel ou non rémunérés — sans parler des 250 000 Canadiens qui vont devoir adhérer à ce code, lequel ne prévoit rien pour obliger les ministres à rendre des comptes.

Il y a une autre recommandation du gouvernement que je trouve fascinante. Lorsqu'un ministre fait l'objet d'une enquête, cela doit rester secret, pour protéger sa réputation. Autrement dit, le gouvernement estime qu'il faut garder le secret le plus complet sur ses membres, tout en exigeant le maximum de transparence pour l'ensemble des Canadiens. C'est un déficit de responsabilité énorme.

Un député conservateur de London nous a dit l'autre jour qu'il était normal que le gouvernement veuille avoir des renseignements sur les participants aux manifestations publiques. Le gouvernement conservateur pense qu'il a le droit d'espionner les Canadiens, sauf que, si un de ses ministres doit faire l'objet d'une enquête, la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique doit aussi faire une enquête sur 250 000 fonctionnaires, alors bonne chance. Nous avons demandé à la commissaire ce qu'elle pensait de ce rapport, et elle nous a dit qu'elle était extrêmement déçue. Ce n'est pas étonnant, car cela revient à se moquer totalement du travail qu'elle fait.

Le bureau de la commissaire aux conflits d'intérêt n'est qu'une des cibles du gouvernement conservateur. Voyons-en quelques autres.

Nous savons comment le gouvernement a traité Marc Mayrand et Élections Canada, et les attaques personnelles qu'il a menées contre lui. Il a laissé entendre que Marc Mayrand était partisan. Il a voulu interdire à Élections Canada de donner aux Canadiens des renseignements sur leur droit de vote. Des observateurs internationaux ont fait remarquer que, en empruntant cette voie, le Canada minait les principes fondamentaux de la responsabilité démocratique.

Nous nous souvenons comment ils ont attaqué le directeur parlementaire du budget, Kevin Page, l'un des fonctionnaires les plus respectables et respectés que j'aie jamais rencontrés, qu'ils n'ont eu de cesse de ridiculiser, dénigrer et attaquer. Il avait pour fonction de fournir aux députés les données financières élémentaires dont ils ont besoin, et pourtant, les conservateurs lui ont mis toutes sortes de bâtons dans les roues. Je suis obligé de dire aux gens de ma circonscription que la Chambre des communes n'est pas en mesure de contrôler les dépenses. Il y a tellement de tours de passe-passe que c'est impossible de suivre. Des milliards de dollars sont dépensés, tous azimuts, mais le gouvernement s'assure que les députés n'ont pas les informations voulues pour s'y retrouver. On pourrait tout aussi bien faire pousser des champignons sur ce qu'ils nous donnent comme informations.

• (1540)

Le gouvernement a estimé que le seul bureau qui était censé nous fournir des informations en matière de responsabilité financière, en l'occurrence le bureau du directeur parlementaire du budget, était une menace et que M. Page devait partir. Un de plus, parmi les hauts fonctionnaires du Parlement.

Voyons maintenant la dernière nomination du gouvernement au poste de commissaire à la protection de la vie privée. Le premier

ministre a fait fi des recommandations de tous les spécialistes en la matière et a choisi M. Therrien, un fonctionnaire de longue date mais sans aucune expertise dans le domaine de la protection de la vie privée. Il a été sélectionné parmi toutes les personnes qualifiées. Mais c'était un cadeau empoisonné, car dès qu'il a été nommé, M. Therrien s'est fait taxer d'incompétence par ce même gouvernement parce qu'il avait reconnu que les projets de loi du gouvernement, les projets de loi C-13 et S-4, qui permettent, l'un, l'accès sans mandat aux renseignements personnels et, l'autre, l'espionnage des Canadiens, posaient beaucoup de problèmes et étaient sans doute illégaux.

Ils ont donc attaqué le commissaire à la protection de la vie privée, le directeur parlementaire du budget, Élections Canada. Maintenant, avec ce rapport, c'est au tour du bureau de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique à passer dans le collimateur. La commissaire a dit qu'elle n'avait pas les moyens de surveiller les 244 000 fonctionnaires en poste au Canada, alors que son mandat consiste à surveiller un gouvernement enlisé dans des affaires de corruption.

Ce sont là des institutions respectées qui essaient de rendre des comptes aux Canadiens alors que le gouvernement ne veut être redevable devant personne. Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement n'hésite pas à dire qu'il ne répondra pas aux demandes d'accès à l'information, qu'il fixera des délais de 300, 600, 900 et 1 000 jours pour répondre à des demandes d'information sur des droits fondamentaux. Il y a 15 ans, le Canada était un chef de file en matière d'accès à l'information. Aujourd'hui, il vient après les dictatures de pacotille et les pays en développement pour ce qui est de fournir de l'information à ses citoyens. Le président du Conseil du Trésor est un as de la tromperie quand il parle de données ouvertes et de gouvernement transparent sur son compte Twitter. C'est une farce. Les conservateurs font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher les Canadiens d'avoir accès aux informations dont ils ont besoin.

Le ministère de la Défense nationale, Revenu Canada, le ministère de la Justice et Affaires autochtones ne cessent de bloquer les demandes d'information des citoyens et des journalistes au sujet de décisions qui ont été prises. Comment peut-on avoir un gouvernement responsable quand on ne sait pas qui était présent quand la décision a été prise, ou quelle source a fourni les informations?

Le gouvernement a démolé bien d'autres institutions, à preuve les exemples suivants: Droits et Démocratie, la Table ronde sur l'environnement, et Recensement du Canada. Je ne sais pas de quoi il est ministre maintenant, mais quand il était ministre de l'Immigration et qu'il se démenait pour essayer d'expliquer pourquoi le Programme des travailleurs étrangers était un tel fiasco, il reconnaissait qu'il n'avait pas de données sur lesquelles s'appuyer et qu'il allait vérifier sur Facebook et Kijiji. C'est ce même parti qui a ridiculisé et dénigré les données compilées par Recensement du Canada, données qui étaient considérées comme le nec plus ultra de la statistique, dans le monde entier.

Il y a encore une autre institution que les conservateurs ont attaquée sans merci, mais qui a su résister jusqu'à présent, et je veux parler de la Cour suprême.

Affaires courantes

Je ne parlerai pas du Sénat. On nous a appris à l'école que les projets de loi sont examinés à la Chambre des communes avant d'être envoyés à ce qu'on appelle les « sages » du Sénat, mais ce ne sont que des valets, des partisans et des amis du pouvoir à qui on demande de se comporter comme des béni-oui-oui. Ils n'exercent pas le contrôle législatif qu'ils sont censés exercer, si bien que la Cour suprême est obligée de réparer les pots cassés.

Avant d'en venir à la Cour suprême, parlons du ministère de la Justice, qui a pour tâche de réviser la législation pour s'assurer qu'elle est conforme à la Charte et à l'ensemble de la structure juridique de ce pays. Bien souvent, l'avis qu'il donne n'est pas pris en compte, à moins que ce ne soit les conservateurs qui décident de favoriser leurs maîtres politiques, car il s'agit d'un gouvernement qui se heurte constamment aux principes fondamentaux de la Constitution et de la Charte des droits et libertés. Les conservateurs sont de plus en plus ridicules. Ils devraient prendre du recul et admettre qu'ils doivent respecter la Cour suprême, même s'ils ne respectent aucune autre institution de ce pays, mais au lieu de cela, le premier ministre mène personnellement l'attaque contre la juge en chef de la Cour suprême.

● (1545)

Les conservateurs ont essayé de nommer à la Cour suprême un juge qui n'avait pas le droit d'y siéger. Ils avaient reçu, à ce sujet, un avis juridique qu'ils ont ignoré, et ils ont provoqué une crise inutile.

Nous avons vu la Cour suprême rejeter la mesure législative des conservateurs sur la prostitution. Ils sont retournés immédiatement devant la Cour suprême, pour s'y cogner la tête avec un projet de loi qui sera, lui aussi, jugé inconstitutionnel, car il ignore les principes fondamentaux de l'arrêt *Bedford*.

Leur attitude n'a jamais été aussi flagrante qu'à propos de l'arrêt *Spencer*, vendredi dernier, qui évoquait l'obligation juridique fondamentale d'obtenir un mandat pour avoir accès à des adresses IP ou à des renseignements concernant un téléphone cellulaire. L'autre jour, j'ai entendu l'un des secrétaires parlementaires qui disait: « Oh mon Dieu, cela veut dire un retard de quatre à six semaines dans les enquêtes de police. » C'est du n'importe quoi. Le délai est de 24 heures.

Le système juridique du Canada autorise la police à obtenir ce genre d'information sans mandat si elle est convaincue qu'un crime est en train de se commettre, sous réserve qu'elle puisse prouver ultérieurement à un juge qu'il y avait urgence. Il y a toujours un contrôle judiciaire.

Le gouvernement estime que le contrôle judiciaire est superflu. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où, 1,2 million de fois par an, des organismes gouvernementaux vont chercher de l'information sur de simples citoyens, apparemment sans mandat. Le gouvernement prétend que cela ne se produit que dans des cas de menace extrême, de terrorisme ou de violence. Évidemment, ce n'est pas vrai, puisqu'il y a 1,2 million de demandes par an.

Tout cela étant dit, Vic Toews a essayé de faire passer son projet de loi sur l'espionnage sans mandat, et il est venu, dans cette Chambre, dire aux Canadiens ordinaires qu'ils prenaient parti pour les adeptes de pornographie juvénile s'ils tenaient à défendre le droit à la protection de la vie privée. Vic Toews s'est fait rapidement remettre à sa place.

Les conservateurs sont revenus à la charge avec le projet de loi C-13, dont les dispositions donnent aux compagnies de télécommunications la protection juridique nécessaire pour transmettre cette information, et avec le projet de loi S-4, qui autoriserait certaines entreprises à obtenir de l'information sur des Canadiens sans mandat et sans avoir à en aviser les personnes concernées.

Selon une autre disposition tout à fait bizarre, les conservateurs vont désormais autoriser le transfert, sans mandat et sans surveillance, de renseignements sur l'impôt des particuliers. Ils se figurent sans doute que la Cour suprême va l'accepter. Depuis la décision de vendredi dernier, on sait que ce n'est pas le cas.

Au lieu d'utiliser cette institution dans l'intérêt de tous les Canadiens, pour que notre pays soit soumis à des règles claires et précises, le gouvernement fonce tête baissée contre la Cour suprême, puis se plaint à grands cris et s'affiche en victime lorsque la Cour suprême fait ce qu'elle a à faire, c'est-à-dire lorsqu'elle assure le respect des obligations législatives et constitutionnelles.

Ceci m'amène à la Loi sur les conflits d'intérêt. La réponse et les recommandations du gouvernement, qui veut protéger ses ministres, vont édulcorer la loi et transformer le bureau de la responsabilisation en un service ingérable et impuissant. Le gouvernement tourne le dos à l'engagement pris en 2006 envers les Canadiens.

L'autre jour, le témoignage de la commissaire, Mme Dawson, était très intéressant. Nous l'avons interrogée sur l'un des cas les plus graves d'infraction à la loi, à savoir le versement secret du bureau du premier ministre à un sénateur en exercice.

Je ne suis pas avocat, mais lorsque je lis l'article 16 de la Loi sur le Parlement du Canada, je vois qu'il est criminel de verser de l'argent à un sénateur en exercice pour faire disparaître un problème politique. La GRC a choisi de ne pas donner suite à l'affaire. Elle a dit: « Circulez, il n'y a rien à voir ». Pourtant, lorsqu'on lit le rapport du caporal Horton, on y trouve de sérieuses questions quant aux personnes impliquées dans ce versement de 90 000 \$, et manifestement, il y a eu une contrepartie.

Comme la GRC n'a pas donné suite, qu'elle déclare avoir reçu tous les avis juridiques nécessaires, mais qu'apparemment, elle ne s'est pas adressée au Bureau des poursuites pénales, qui exerce un contrôle dans ce domaine, la question revient à Mary Dawson, qui n'est pas habilitée à s'en prendre aux sénateurs. Les sénateurs vivent dans un monde à part. Par contre, Mary Dawson est habilitée à faire enquête sur Nigel Wright. Elle dit qu'elle ne le fait pas, parce qu'elle a l'impression que la GRC poursuit toujours son enquête sur les 90 000 \$. Je trouve cela surprenant, car je ne vois pas comment il pourrait être illégal de recevoir de l'argent, alors qu'il ne serait pas illégal d'en verser. Je ne sais pas vraiment ce qu'il en est. Mme Dawson nous rendrait service en nous donnant des explications.

● (1550)

Voilà le genre de travail que Mme Dawson est censée faire. Elle doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de versements secrets, et que les dirigeants n'accordent pas à leurs petits copains ce qui est interdit au simple citoyen. C'est là l'objet même de la Loi fédérale sur la responsabilité. Malheureusement, on voit, par la motion et le rapport, que le gouvernement n'a pas l'intention d'honorer ses engagements.

Affaires courantes

L'hon. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, je n'aime pas aborder ce sujet, mais en matière d'éthique, le NPD a bien des réponses à fournir. Il a fait des envois postaux pour plus de 1 million de dollars. Nous sommes en présence d'une situation où le NPD s'est servi des bureaux parlementaires à des fins politiques. Nous savons tous que c'est formellement interdit.

Je ne sais pas si Mary Dawson est habilitée à instruire ce genre de dossier, mais les autorités compétentes ont condamné le NPD pour avoir enfreint une interdiction que tous les députés connaissent. Nous n'utilisons pas les imprimantes d'une tierce partie. Nous ne faisons pas d'envois postaux clandestins. Nous ne nous servons pas de ressources parlementaires à des fins politiques.

Le député pourrait-il nous parler de toutes les atteintes à l'éthique commises ces derniers temps par le NPD?

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, la question me semble excellente, car elle montre bien à quel point le Parlement est devenu un véritable cirque. Nous avons ici un rapport sur les obligations juridiques d'un agent du Parlement, et on en fait un numéro de clown, comme on l'a fait pour les comités parlementaires. Je ne sais pas si le député était là lorsque j'ai parlé de la façon dont les comités sont devenus la risée de la Chambre. On veut s'en servir comme d'un tribunal fantôme. Le député ne peut même pas énoncer correctement la situation; il parle de la façon dont le NPD s'est servi des bureaux parlementaires.

•(1555)

M. Peter Julian: C'est idiot.

M. Charlie Angus: Pourquoi ne pas le reconnaître, monsieur le Président? C'est devenu un véritable cirque. Les conservateurs envoient tout le monde sur une fausse piste pour faire diversion pendant qu'ils éliminent l'obligation fondamentale d'exiger des comptes du gouvernement.

Le député répliquera certainement que le NPD a fait couler l'Atlantide et qu'il devrait donc rembourser la valeur du continent perdu. Je suis convaincu que c'est ce qu'il répliquera. Il n'en reste pas moins que nous sommes en présence d'un rapport qui porte fondamentalement atteinte à la légitimité de notre tradition parlementaire. Pourtant, les bozos d'arrière-ban trépigment d'enthousiasme et applaudissent à tout rompre dès que le gouvernement daigne leur lancer un bout de viande.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, c'est l'Administration de la Chambre qui a jugé que le NPD enfreignait les règles relatives aux bureaux satellites et aux envois postaux. Les Canadiens sont en droit d'être préoccupés par le manque d'éthique du chef et des députés du NPD dans ce dossier.

Cela dit, puisqu'il est question de perdre du temps, le député sait pertinemment que nous étions tout disposés à débattre des projets de loi jusqu'à l'ajournement de la session parlementaire, probablement d'ici vendredi. Or, il a choisi de présenter cette motion, qui entraînera probablement une autre demi-heure d'attente pendant que la sonnerie retentira. Nous avons ainsi raté la chance de présenter des pétitions aujourd'hui. Je voulais entre autres en présenter une sur la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, deux programmes qui tiennent fort à coeur à nos retraités. Nous nous serions ensuite affairés à débattre d'initiatives ministérielles. Cependant, les néo-démocrates préférèrent nous faire perdre notre temps, notamment avec leurs trois motions d'ajournement.

Pourquoi le NPD et son chef se complaisent-ils dans la paresse en refusant d'accomplir le travail que les Canadiens attendent de leurs députés fédéraux?

M. Charlie Angus: Paresseux! Monsieur le Président, quelle ironie dans la bouche de quelqu'un dont le chef ne se présente au travail qu'une fois par semaine. Mon collègue me fait bien rire. Il est un peu comme l'Ezra Levant du Parti libéral. Nous avons entendu parler de pétrole éthique. Nous entendons maintenant parler de libéraux éthiques.

Je n'ai jamais vu personne se plaindre davantage quand on lui demande de se présenter et de débattre de questions de fond. Nous débattons de l'affaiblissement du rôle de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, et il est outré. Il pense que nous faisons obstacle au travail de la démocratie parce qu'il veut rentrer chez lui. Qu'il rentre chez lui quand il voudra. Son chef est parti depuis belle lurette, alors je suis certain que personne ne remarquera son absence. Nous devons cependant nous pencher sur les conflits d'intérêts.

Quand la Loi sur les conflits d'intérêts a été présentée, c'était à cause de la corruption chez les libéraux. Je sais qu'ils voudraient qu'il n'y ait jamais de règles à ce sujet, mais j'aime à croire que le député commencera à penser à ses collègues d'en face et à la corruption qui règne alors qu'ils sont en train de démanteler la Loi fédérale sur la responsabilité.

Je remercie mon collègue Ezra. S'il veut parler de paresse à la Chambre, je pense que c'est un sujet extraordinaire et je serais ravi d'entendre aussi ce que son patron temporaire a à dire là-dessus.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'ai bien aimé les observations du député de Timmins—Baie James, qui est résolu à exercer des pressions sur le gouvernement à l'égard de toute une série de questions liées à l'éthique, aux manquements à l'éthique et aux dépenses injustifiées. Au cours de notre histoire, aucun gouvernement n'a été aussi mauvais en ce qui concerne la responsabilité publique. Les conservateurs sont même pires que les libéraux. Les conservateurs sont tout simplement épouvantables. Par ailleurs, ils ont aussi anéanti les procédures établies. Ils ont détruit le Bureau de régie interne, qui fonctionnait par consensus. Les conservateurs l'ont anéanti et ils croient maintenant qu'ils peuvent tout simplement gouverner par des décrets partisans.

Je pose la question suivante au député de Timmins—Baie James, qui est extraordinaire à la Chambre et qui a davantage de crédibilité que l'ensemble du caucus conservateur en ce qui concerne les conflits d'intérêts et les questions d'éthique: comme le gouvernement pense-t-il pouvoir s'en tirer impunément? Les conservateurs ont mené une attaque vicieuse contre la juge en chef de la Cour suprême. Ils s'en sont pris au directeur général des élections et au directeur parlementaire du budget. Ils n'ont absolument aucun scrupule. Comment peuvent-ils s'en tirer impunément et que peuvent faire les Canadiens qui veulent se débarrasser de ce gouvernement en 2015?

•(1600)

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, nous débattons actuellement d'une question qui revêt une importance capitale. Nous constatons que les conservateurs ont transformé la Chambre des communes en cirque. Ils ont fait des comités, qui accomplissaient traditionnellement un travail réel, des marionnettes bien dressées ou des pantins. Toutefois, ce sont les agents du Parlement qui demandent des comptes au Parlement.

Affaires courantes

Le rapport dont nous sommes en train de débattre est sérieux. Nous pouvons examiner toutes les recommandations qui ont été proposées par des hommes et des femmes de tous les horizons politiques qui croient à un gouvernement responsable, quel que soit le parti politique qu'ils représentent.

Nous constatons que les conservateurs transforment cet endroit en cirque et que les libéraux ne veulent pas en parler. Nous parlons d'une loi qui a été mise en place pour exiger des comptes des dirigeants du gouvernement. Au lieu de cela, nous sommes témoins du cirque ultime et du comble de l'imposture: aux termes de cette loi, 244 000 fonctionnaires seront maintenant traités de la même façon que les principaux ministres, que les principaux sous-ministres, que le personnel politique partisan du Cabinet du premier ministre et que la personne qui fait le ménage du bureau à Winnipeg. Tout le monde sera traité comme Bruce Carson, ami personnel du premier ministre. C'est une plaisanterie.

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): Monsieur le Président, le député d'en face a parlé de plusieurs choses qui minent le Parlement. Il y a plusieurs choses et il en fait partie. Il critique tous les partis et quiconque n'est pas d'accord avec lui. Il a refusé de répondre à toutes les questions qui lui ont été posées durant tout ce débat.

La question qui doit être posée et à laquelle le député refuse continuellement de répondre est: « Quand le NPD remboursera-t-il l'argent qu'il a pris aux contribuables, à l'encontre des règles? » Le personnel non partisan de la Chambre a jugé que le NPD avait enfreint les règles en s'emparant de 1,7 million de dollars. Nous parlons aussi du fait, scandaleux, que des employés de la Chambre des communes, payés par les contribuables, ont été affectés dans les locaux du parti...

M. Don Davies: Qu'en est-il de vos envois? Penchez-vous sur les envois des libéraux. Hypocrisie.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: À l'ordre. Le député arrive au bout de son temps de parole. Nous avons moins de 30 secondes.

Le député de Timmins—Baie James.

M. Charlie Angus: Monsieur le Président, je demanderais aux gens à la maison quel genre de dépliants ils ont reçus du Parti conservateur. Ces dépliants bourrés d'attaques aussi folles que ridicules contre le NPD et sa taxe sur le carbone, le NPD qui ferait éclater le pays et qui constituerait une menace à la vie, rien de moins. Les gens à la maison devraient songer à toutes les âneries que le Parti conservateur leur a envoyées, aux frais des contribuables, puis regarder les députés en face. Leur font-ils confiance? Je ne le ferais pas.

M. Royal Galipeau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant le dernier échange de questions, je ne sais pas si vous l'avez entendu, mais moi si. Le député de Vancouver Kingsway a utilisé un vocabulaire non parlementaire.

M. Don Davies: Monsieur le Président, je n'ai pas utilisé le moins du monde de vocabulaire non parlementaire. J'ai utilisé le mot « hypocrisie » à la Chambre et, si j'ai utilisé le mot « hypocrite », je maintiens ce que j'ai dit.

Le vice-président: Le député sait que l'emploi du mot « hypocrite » est non parlementaire. Quant au mot « hypocrisie », il est permis dans ce contexte. Je demande au député de retirer ses paroles.

M. Don Davies: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je retire le mot « hypocrite », et que je maintiens que le gouvernement agit avec hypocrisie.

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat soit maintenant ajourné.

● (1605)

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

● (1640)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 211)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Anders	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Bergen
Bernier	Bezan
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Falk	Fast
Findlay (Delta—Richmond East)	Finley (Haldimand—Norfolk)
Fletcher	Galipeau
Gallant	Gill
Glover	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harper
Harris (Cariboo—Prince George)	Hawn
Hayes	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Leaf	Lemieux
Leung	Lizon

Affaires courantes

Lobb
Lunney
Maguire
McLeod
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)
Nicholson
O'Connor
O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston
Reid
Richards
Saxton
Seeback
Shiple
Smith
Sorenson
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Van Kesteren
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer— 137

Lukiwski
MacKay (Central Nova)
McColeman
Menegakis
Norlock
Oliver
Opitz
Paradis
Poilievre
Rajotte
Rempel
Rickford
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Sweet
Toet
Trottier
Valcourt
Van Loan
Warawa
Watson
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Tremblay
Tunnel
Valeriote— 105

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[Français]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée d'Etobicoke-Nord, Les affaires étrangères; le député de Lac-Saint-Louis, L'environnement.

* * *

PÉTITIONS

POSTES CANADA

Mme Hélène LeBlanc (LaSalle—Émard, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition concernant les compressions à Postes Canada, notamment la fin de la livraison à domicile qui aura un impact important sur tous les résidents de LaSalle—Émard. Ce n'est qu'une première pétition, et d'autres suivront, je vous l'assure.

Plusieurs centaines de résidents de LaSalle—Émard ont signé la pétition qui souligne la fin de la livraison du courrier à domicile, tel que je l'ai mentionné, ainsi que la réduction des services et la perte de 6 000 à 8 000 emplois. Les gens s'inquiètent parce que cela pourrait mener à la privatisation de Postes Canada.

Les pétitionnaires suggèrent au gouvernement de réévaluer ses compressions et d'explorer d'autres avenues.

● (1645)

[Traduction]

L'ANAPHYLAXIE

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, je souhaite présenter une pétition au nom de Canadiens qui habitent en Ontario.

En adoptant la motion M-230, la Chambre a reconnu que l'anaphylaxie est un problème sérieux pour un nombre croissant de Canadiens. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre en place une politique de réduction des risques pour les voyageurs anaphylactiques applicable à toutes les formes de transport de voyageurs qui relèvent de sa compétence.

POSTES CANADA

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de plusieurs Prince-Édouardiens qui sont préoccupés par les compressions imposées à Postes Canada. Ils s'inquiètent du fait que 6 000 à 8 000 travailleurs perdront leur emploi, et ils craignent des répercussions démesurées sur les personnes handicapées et les aînés. Ces pétitionnaires font valoir que Postes Canada offre un service public qui doit être protégé, et ils demandent au gouvernement de revenir sur sa décision de réduire les services, et de trouver des solutions novatrices, notamment dans le secteur des services bancaires postaux.

CONTRE

Députés

Allen (Welland)
Angus
Atamanenko
Bélangier
Benskin
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brosseau
Casey
Chicoine
Choquette
Cleary
Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)
Dewar
Dionne Labelle
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dusseault
Eyking
Freeman
Garrison
Giguère
Goodale
Harris (St. John's East)
Hughes
Julian
Lamoureux
Larose
Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Liu
Mai
Masse
May
McGuinty
Michaud
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Nantel
Nunez-Melo
Papillon
Quach
Rankin
Regan
Saganash
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaesan

Andrews
Ashton
Aubin
Bennett
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Caron
Cash
Chisholm
Christopherson
Côté
Cullen
Day
Dion
Doré Lefebvre
Dubourg
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Freeland
Garneau
Genest
Godin
Gravelle
Hsu
Jones
Kellway
Lapointe
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)
Leslie
MacAulay
Marston
Mathysen
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Murray
Nicholls
Pacetti
Pilon
Rafferty
Raynault
Rousseau
Sandhu
Scott
Sgro
Sullivan

Affaires courantes

LE CODE CRIMINEL

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, 3 709 personnes ont signé une pétition demandant au gouvernement de modifier le Code criminel afin de cibler les clients des prostitués et d'aider ceux et celles qui veulent se sortir de la prostitution. Il est déplorable que les partis de l'opposition aient voté contre le projet de loi C-36 il y a seulement quelques minutes de cela.

L'AMIANTE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis fier de présenter une pétition que des dizaines de milliers de Canadiens ont signée pour demander au Parlement d'interdire l'amiante sous toutes ses formes. Les pétitionnaires soulignent que l'amiante est le produit industriel le plus meurtrier que le monde ait connu. Ils soulignent que l'amiante tue plus de Canadiens que toutes les autres maladies professionnelles ou causes industrielles confondues. Ils exhortent le gouvernement à cesser de faire obstacle aux conventions internationales en matière de santé et de sécurité qui visent à protéger les travailleurs de l'amiante, comme la Convention de Rotterdam.

LES PENSIONS

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui une pétition signée par mes électeurs concernant le programme de la Sécurité de la vieillesse. Les pétitionnaires s'opposent à la décision du gouvernement et du premier ministre de faire passer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans. Ils croient que les gens devraient encore avoir le droit de prendre leur retraite à 65 ans et que le gouvernement ne devrait aucunement s'en prendre aux valeurs qui sous-tendent les trois principaux programmes destinés aux aînés: la Sécurité de la vieillesse, le Supplément du revenu garanti et le Régime de pensions du Canada.

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Hillyer (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, la présente pétition a été signée par des centaines de personnes. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement et le Parlement de criminaliser l'achat de services sexuels offerts par les femmes, les hommes ou les enfants, et de criminaliser les activités des proxénètes et des maquereilles qui profitent du commerce du sexe.

[Français]

POSTES CANADA

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition qui vise à dénoncer les compressions effectuées à Postes Canada. Les signataires, qui proviennent de ma circonscription, Saint-Bruno—Saint-Hubert, dénoncent notamment l'élimination du service de livraison à domicile ainsi que la hausse du prix des timbres.

Cette pétition s'ajoute aux centaines de noms déjà obtenus pour demander aux conservateurs d'agir et de forcer Postes Canada à desservir les régions rurales et les régions qui en ont besoin.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions qui tombent à point nommé.

La première a été signée par des habitants de Vancouver et de ma circonscription, qui demandent au gouvernement de ne pas approuver le projet risqué de pipeline et de pétrolier proposé par Enbridge.

L'AGRICULTURE

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui, le projet de loi C-18. Les pétitionnaires, qui viennent de Killaloe (Ontario), Edmonton, Victoria, Mill Bay, Salt Spring Island et d'autres localités de ma circonscription, demandent à la Chambre de protéger les obtentions végétales à titre de droit et non de simple privilège et de faire en sorte que les agriculteurs puissent continuer de conserver, de réutiliser, de sélectionner et d'échanger des semences.

LE FALUN GONG

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition comptant plus d'une soixantaine de signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada d'adopter une résolution visant à prendre des mesures pour empêcher le régime communiste chinois d'assassiner de façon systématique les adeptes du Falun Gong afin de prélever leurs organes, ainsi que de modifier les lois canadiennes en vue de lutter contre le prélèvement forcé d'organes. Ils réclament aussi publiquement que cesse la persécution des adeptes du Falun Gong en Chine.

• (1650)

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, je présente une pétition à l'appui d'un régime d'assurance-emploi équitable. Les pétitionnaires, dont la plupart viennent de ma circonscription, St. John's-Est, indiquent que les Canadiens cotisent au régime d'assurance-emploi tout au long de leur vie active croyant qu'ils pourront toucher des prestations s'ils perdent leur emploi. Le régime a été conçu pour renforcer la population active en aidant les Canadiens sans emploi à poursuivre une carrière qui met à profit les études et la formation qu'ils ont suivies. Or, le gouvernement restreint l'accès aux prestations d'assurance-chômage si bien que six chômeurs sur dix y sont d'emblée considérés inadmissibles, et oblige ceux-ci à accepter le premier emploi qu'il juge acceptable, même si ce dernier ne cadre pas dans leur plan de carrière, s'accompagne d'une baisse de salaire de 30 % et se trouve à une heure de leur lieu de résidence.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'annuler les modifications dévastatrices qu'il a apportées au régime d'assurance-emploi et de rétablir l'accès équitable à des prestations décentes d'assurance-emploi pour les chômeurs.

[Français]

LA PROTECTION DES TERRES HUMIDES

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions.

La première pétition demande au gouvernement d'assurer la décontamination du site de l'ancien champ de tir Saint-Maurice dans un délai raisonnable et de garantir la protection et la préservation des terres humides et des espèces animales et végétales en danger de cet écosystème. C'est un terrain dans ma circonscription, dans la ville de Terrebonne. Les gens tiennent vraiment à la protection des terres humides. Tous les signataires de la pétition sont des gens de Terrebonne.

POSTES CANADA

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, les trois autres pétitions portent sur un seul sujet. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de rejeter le plan de réduction de services de Postes Canada et d'explorer d'autres avenues, afin de moderniser le plan d'affaires de la société d'État.

Ils sont particulièrement préoccupés par la fin de la livraison à domicile et surtout par les conséquences que ça va avoir sur les aînés et les personnes à mobilité réduite dans la communauté.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions à la Chambre.

La première concerne la proposition d'inverser le flux de la ligne 9, un oléoduc construit il y a 40 ans, reliant Sarnia et Montréal. Les pétitionnaires considèrent que cet oléoduc et l'inversion du flux sont une grave menace pour Toronto et son bassin hydrographique. Ils demandent au gouvernement du Canada d'intervenir immédiatement pour arrêter le projet de l'oléoduc n° 9 entre Sarnia et Montréal.

LES TERRES FÉDÉRALES DE LA RÉGION DE DURHAM

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne la proposition du gouvernement de construire un aéroport sur des terres fédérales — des terres agricoles de classe 1 — dans la région de Durham. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'annuler tout projet d'aéroport et d'utilisation non agricole visant les terres fédérales de la région de Durham, et de prendre plutôt des mesures en vue de préserver le bassin hydrographique et les terres agricoles de cette région naturelle irremplaçable pour le bénéfice à long terme des Canadiens.

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD): Monsieur le Président, j'ai déjà déposé plusieurs pétitions concernant le service voyageurs de l'Algoma Central Railway. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de déposer 18 pétitions à ce sujet, signées par des centaines de pétitionnaires. La plupart des pétitionnaires résident, à juste titre, dans la circonscription de Sault Ste. Marie. Ils aimeraient faire entendre leur voix à la Chambre des communes.

Les pétitionnaires reprochent au gouvernement de ne pas les avoir consultés, en tant qu'intervenants, avant de décider de retirer le financement au service voyageurs de l'Algoma Central Railway. Même si le gouvernement a rétabli une partie du financement, pour un an, les pétitionnaires craignent que le gouvernement actuel n'ait à coeur ni le tourisme dans le Nord de l'Ontario, ni la santé, la sécurité et l'accessibilité dans ces régions.

Je le répète, je suis ravie de déposer ces pétitions au nom de divers pétitionnaires, provenant surtout de la circonscription de Sault Ste. Marie et de ma circonscription, mais aussi d'Ottawa, de Toronto et d'ailleurs.

[Français]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de citoyens qui considèrent qu'en raison de la faiblesse de son mandat, le Bureau du conseiller en responsabilité sociale des entreprises de

Affaires courantes

l'industrie extractive mis en place en 2009 afin de réduire de façon constructive les conflits entre des communautés affectées et des sociétés extractives canadiennes opérant à l'étranger, a été inefficace pour résoudre les conflits et n'a pas fourni de solutions effectives aux collectivités. Les pétitionnaires demandent la création d'un mécanisme légal d'ombudsman du secteur extractif au Canada.

• (1655)

[Traduction]

L'EMPLOI

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à déposer cet après-midi.

Nous avons appris aujourd'hui ce qui est arrivé à Andy Ferguson. Il venait de travailler de très longues heures en tant que stagiaire non rémunéré et, alors qu'il rentrait chez lui, il s'est endormi au volant, a fait un accident et est mort tragiquement. Voilà pourquoi tant de gens ont signé la pétition réclamant une stratégie nationale concernant les travailleurs urbains. Cette pétition demande au gouvernement de prendre au sérieux le problème des stagiaires non rémunérés, de manière à prévoir une meilleure protection pour ces travailleurs. Elle demande au gouvernement d'encourager les provinces à sévir et à faire respecter les règles existantes ainsi que d'éliminer les échappatoires qui existent encore. Les signataires de cette pétition veulent que le gouvernement prenne ce problème très au sérieux.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, l'autre pétition a un lien étroit avec des questions dont nous discutons à la Chambre ces jours-ci. Elle concerne Oscar Vigil, qui est venu au Canada depuis le Salvador, en tant que réfugié. Sa femme et ses enfants ont obtenu la citoyenneté canadienne, mais le gouvernement veut maintenant le renvoyer au Salvador. Cette pétition exhorte le gouvernement à revoir cette décision et à permettre à Oscar de rester avec sa famille au Canada.

LA LUZERNE GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉE

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, des électeurs de ma circonscription m'ont fait parvenir deux séries de pétitions réclamant un moratoire sur la luzerne génétiquement modifiée, le temps qu'on en évalue les conséquences pour les agriculteurs canadiens.

L'AGRICULTURE

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je dépose également une pétition concernant le projet de loi C-18. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à ne pas faire de changements qui auraient pour effet de limiter les droits des agriculteurs ou d'accroître les coûts qu'ils doivent assumer pour la conservation, la réutilisation, l'échange sélectif et la vente des semences.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, j'ai également en main une pétition de la Municipal Pension Retirees' Association, à propos des prestations de décès du Régime de pensions du Canada.

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition qui réclame la création, par voie législative, d'un ombudsman du secteur de l'extraction.

Initiatives ministérielles

[Français]

LE CANAL DE GRENVILLE

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, je suis très fière de me lever à la Chambre aujourd'hui pour déposer cette pétition au nom de mes concitoyens d'Argenteuil—Papineau—Mirabel. Ils demandent au gouvernement de les aider au regard des coûts de réparation et de restauration des berges et des murs du canal de Grenville.

Ce sont des signatures de gens qui viennent de partout dans la MRC d'Argenteuil et de plusieurs municipalités, dont Saint-André-d'Argenteuil, Lachute et Brownsburg-Chatham, qui savent que le canal de Grenville, situé à Grenville, aurait des effets sur le tourisme de toute la région d'Argenteuil. Ils demandent donc au gouvernement de participer à ce projet.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, si les questions n^{os} 485 à 488 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n^o 485 — **M. Charlie Angus:**

En ce qui concerne les demandes d'accès à l'information auprès des ministères, des institutions et des organismes du gouvernement, pour chaque année, de 2003 à 2013: *a)* en tout, combien de demandes ont été présentées, ventilées par ministère, institution et organisme, (i) en moyenne, combien de jours a pris le traitement de ces demandes, (ii) quelle méthode a-t-on utilisée pour déterminer qu'il y aurait un retard dans le traitement d'une demande, (iii) existe-t-il une formule pour déterminer le nombre de jours de retard, (iv) combien de demandes ont été signées par le ministre avant d'être envoyées, (v) à combien de jours de retard par demande l'attente de la signature du ministre a-t-elle donné lieu, (vi) à l'égard de combien de demandes le personnel du Ministère a-t-il soulevé des questions, ou demandé ou exigé des modifications auprès de la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (DAIPRP), (vii) combien de demandes ont été modifiées à la suite de questions, de demandes ou d'exigences formulées par le personnel du cabinet du ministre, (viii) quel a été le retard moyen occasionné par des questions, des demandes ou des exigences formulées par le personnel du cabinet du ministre; *b)* sur les demandes indiquées en (v) et (vi), combien ont été signalées au Commissariat à l'information, par ministère, institution et organisme; *c)* existe-t-il des politiques pour réduire au minimum les retards, ventilées par (i) ministère, institution et organisme, (ii) existe-t-il des politiques officielles ou officieuses, (iii) y a-t-il eu des cas où ces politiques n'ont pu être appliquées et, si tel est le cas, combien, (iv) à l'égard des retards indiqués en (iii), quel était le motif, (v) à l'égard des retards indiqués en (iii), quel a été la longueur des retards; *d)* des réunions hebdomadaires organisées par la DAIPRP ont-elles eu lieu, par (i) ministère, institution et organisme, (ii) des employés du cabinet du ministre y ont-ils assisté, (iii) des employés du cabinet du ministre ont-ils joué rôle actif, (iv) des employés du cabinet du ministre marquent-ils des dossiers nécessitant une attention particulière, à quelque titre que ce soit et, si tel est le cas, selon quels critères, (v) des employés du cabinet du ministre posent-ils des questions ou formulent-ils des demandes ou des exigences auprès de la DAIPRP?

(Le document est déposé)

Question n^o 486 — **M. Charlie Angus:**

En ce qui concerne les installations scolaires dans les réserves pour les Premières Nations au Canada: *a)* quelles demandes en fonds d'immobilisation pour l'acquisition, la construction, le développement, la rénovation ou le remplacement d'installations scolaires ont été présentées de 2008 à aujourd'hui; *b)* parmi ces demandes, lesquelles ont été approuvées par le gouvernement et pourquoi; *c)* parmi ces demandes, lesquelles ont été refusées et pourquoi; *d)* parmi ces demandes,

lesquelles ont été reportées et par qui (c. à d. le gouvernement ou le conseil de bande), de combien de temps et pourquoi; *e)* quels fonds le gouvernement a-t-il engagés à l'égard de dépenses d'immobilisation pour l'acquisition, la construction, le développement, la rénovation ou le remplacement d'installations scolaires dans les réserves au cours de chacun des exercices de 2008-2009 à 2013-2014; *f)* quels projets d'installations scolaires dans des réserves sont en cours à l'heure actuelle; *g)* pour chaque année depuis 2008, quels projets ont été retardés ou reportés et, le cas échéant, quels ont été les motifs et la longueur des retards; *h)* quels projets doivent commencer au cours de l'exercice 2014-2015; *i)* quelle partie de coût total de ces projets est financée par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) au moyen du programme d'infrastructure; *j)* combien de projets ont obtenu des fonds supplémentaires d'une Première Nation pour terminer la construction d'une installation scolaire ou la doter d'équipements; *k)* quels projets d'installations scolaires dans des réserves doivent commencer au-delà de l'exercice 2014-2015; *l)* combien de communautés ayant des projets d'immobilisations considérés comme prioritaires par AADNC ont reçu une lettre d'approbation; *m)* depuis 2008, quels montants au poste budgétaire « infrastructure communautaire » ont été réaffectés au sein d'AADNC ou à d'autres ministères; *n)* en ce qui concerne le financement des dépenses d'immobilisation pour l'acquisition, la construction, le développement, la rénovation ou le remplacement d'installations scolaires dans les réserves des Premières Nations pour chaque année de 2008 à aujourd'hui, par (i) année et (ii) communauté, combien d'argent a été prévu, mais n'a pas été dépensé pour des écoles, et pourquoi?

(Le document est déposé)

Question n^o 487 — **M. Justin Trudeau:**

En ce qui concerne le Programme des travailleurs étrangers temporaires, depuis 2011 inclusivement: *a)* ventilé par province ou territoire, et par région métropolitaine de recensement ou région économique, quel est (i) le nombre total de demandes d'avis relatif au marché du travail, (ii) le nombre de demandes approuvées, (iii) le nombre de demandes refusées, (iv) le délai moyen entre la réception de la demande et la communication de la décision; *b)* ventilé par province ou territoire, quel est (i) le nombre total de demandes d'avis relatif au marché du travail accéléré, (ii) le nombre de demandes approuvées, (iii) le nombre de demandes refusées, (iv) le délai moyen entre la réception de la demande et la communication de la décision?

(Le document est déposé)

Question n^o 488 — **M. Justin Trudeau:**

En ce qui concerne le Programme des travailleurs étrangers temporaires: *a)* quels mécanismes sont en place pour surveiller la conformité; *b)* qui procède aux inspections des lieux de travail; *c)* combien de personnes responsables des inspections ont été employées chaque année depuis 2006 inclusivement; *d)* combien d'inspections des lieux de travail ont été réalisées chaque année depuis 2006, ventilées par (i) province ou territoire, (ii) région métropolitaine de recensement ou région économique?

(Le document est déposé)

[Traduction]

M. Tom Lukiwski: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI INTERDISANT LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

PROJET DE LOI C-6 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que, relativement au projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, au plus cinq heures supplémentaires soient accordées aux délibérations à l'étape du rapport et cinq heures soient accordées aux délibérations à l'étape de la troisième lecture;

qu'à l'expiration des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape du rapport et des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1700)

M. Paul Dewar (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur le nombre qui vient d'être mentionné: 73. C'est la 73^e fois que le gouvernement décide d'étouffer le débat et d'imposer l'attribution de temps, et ce, malgré la grande importance du dossier à l'étude, qui porte sur les obligations internationales du Canada en vertu d'un traité que le gouvernement a tout simplement bousillé.

Je le souligne avec tristesse, car ce traité a été négocié il y a plusieurs années. La première fois que le gouvernement a tenté de le mettre en oeuvre, la démarche venait de l'autre endroit, ce qui constitue en soi un pied de nez à la démocratie. Quand les conservateurs formaient l'opposition, à une certaine époque, ils insistaient sur l'importance des débats et faisaient valoir que les parlementaires devaient participer au processus pour être bien informés.

Mais à l'heure actuelle, les conservateurs empêchent leurs propres députés de débattre de nos obligations internationales, un enjeu pourtant important. Peut-être certains députés conservateurs auraient-ils souhaité participer au débat et déclarer officiellement leur appui au projet de loi du gouvernement, mais tant pis: ils n'auront pas plus l'occasion d'intervenir que nous.

Le ministre me regarde avec de grands yeux, mais je me souviens l'avoir vu, quand il était dans l'opposition, insister sur l'importance des débats. Les conservateurs étaient tout à fait horrifiés de voir M. Chrétien limiter les débats.

J'aimerais demander au gouvernement pourquoi il étouffe le débat à propos de ce projet de loi. Il est question ici d'amendements à l'étape du rapport. Ce projet de loi comporte tellement de lacunes que la Croix-Rouge internationale, qui ne se prononce jamais en public sur les projets de loi, a déclaré que celui-ci était boiteux. L'ancien premier ministre de l'Australie a dit la même chose.

Comment les conservateurs peuvent-ils limiter le débat à propos de nos obligations, un sujet d'une telle importance? Ils choisissent délibérément de museler leurs propres députés, de les empêcher de donner leur point de vue sur cette mesure importante.

L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, on dirait que les députés de l'opposition — et plus particulièrement de l'opposition officielle — veulent débattre des projets de loi ad vitam aeternam. Ils ne sont jamais prêts à se prononcer. Ils veulent seulement critiquer et répéter qu'il y a eu attribution de temps pour 77 projets de loi.

M. Peter Julian: C'est 73.

L'hon. John Baird: C'est ça qu'ils veulent. J'aimerais bien, en fait, que le député d'Ottawa-Centre nous dise pendant combien de temps il voudrait débattre de ce projet de loi.

Le gouvernement a écouté attentivement ce qui s'est dit au comité. Il a proposé des amendements sensés et judicieux. Il a tendu la main à l'opposition. Il a même proposé un amendement de fond. Le député d'en face fait du chahut, et c'est bien dommage.

La motion prévoit 10 heures de débat. La première fois que le député a pu poser une question au ministre, tout ce qu'il a trouvé à dire, c'est qu'il n'avait pas assez de temps pour débattre du projet de loi. Il n'a même pas utilisé le temps qui lui était imparti pour faire ce

Initiatives ministérielles

qu'il demandait et en débattre. L'opposition n'a que la procédure en tête. Quelle farce monumentale.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le débat actuel porte justement sur une question de procédure. Il est question de l'utilisation de l'attribution de temps comme moyen d'empêcher les députés de se prononcer sur des mesures législatives pourtant importantes.

Jamais jusqu'ici un gouvernement n'avait eu recours à l'attribution de temps comme les conservateurs l'ont fait depuis qu'ils sont majoritaires. Paradoxalement, j'ai tenu le même discours chacune des 25 fois ou plus où le gouvernement a proposé une motion d'attribution de temps. Ce moyen fait désormais partie de l'arsenal courant d'un gouvernement majoritaire qui n'hésite pas à imposer sa volonté de force.

Je dois dire que j'ai quand même été sensible aux observations du ministre des Affaires étrangères. C'est vrai que le NPD semble se réjouir chaque fois que le gouvernement propose l'attribution de temps, même si ce n'est pas pour les mêmes raisons que nous. Certaines mesures législatives qui n'ont rien de controversées devraient pouvoir être adoptées sans qu'on soit obligé de recourir à l'attribution de temps. Il y en a d'autres, par contre, pour lesquelles le gouvernement devrait se rendre compte que nous devrions pouvoir en débattre plus longtemps. Certaines mesures sont plus controversées que d'autres. Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de cet aspect des négociations parlementaires.

• (1705)

Le vice-président: Avant que le ministre ne réponde, je tiens à rappeler à tous les députés, et peut-être aux gens qui nous regardent, que le projet de loi et la motion de procédure dont nous sommes saisis sont ce qui est pertinent dans le cadre de ce débat d'une demi-heure.

Le ministre des Affaires étrangères a la parole.

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention très réfléchie. Vous vous êtes de nouveau distingué comme un sage timonier de la Chambre.

Je suis surpris de l'intervention réfléchie de mon ami de Winnipeg. Tous les partis à la Chambre devraient pouvoir s'asseoir autour d'une table et dire: « Ce projet de loi est vraiment important, et il porte à conséquence. Nous avons beaucoup de députés qui veulent participer au débat. Pourrions-nous débattre de ce projet de loi pendant cinq jours? »

Le projet de loi en question n'est pas aussi lourd de conséquences. Il est plus court. Il a fait l'objet de bonnes audiences. Le gouvernement a écouté ce qui était dit lors des audiences, et il a apporté des amendements au projet de loi pour l'améliorer. Toutefois, ce n'est pas ce que nous voyons de la part de l'opposition officielle. Elle veut seulement nous critiquer et se plaindre, encore une fois, que nous avons eu recours à une motion d'attribution de temps, au lieu d'avoir une discussion raisonnable sur ce que nous pourrions faire. C'est vraiment malheureux.

Initiatives ministérielles

Quand j'étais leader parlementaire de l'opposition en Ontario, notre parti s'est assis avec le gouvernement libéral de l'époque, et nous avons rédigé une motion de programmation. Nous avons dit: « Voici les 10 projets de loi dont nous avons débattu cet automne. Nous aurons une période de temps donnée pour discuter de tous les projets de loi. » Ensuite, nous avons pu négocier: « Nous voulons cinq jours de débat sur ce projet de loi. Cependant, cet autre projet de loi est sans conséquence. Nous consentons volontiers à en débattre pendant seulement deux heures. » Toutefois, nous n'observons pas une telle attitude de la part de l'opposition officielle.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, semble se tromper. Il semble croire que c'est l'opposition officielle qui impose la clôture et qu'elle y prend plaisir. De toute évidence, c'est le gouvernement conservateur qui bat tous les records. S'il est maintenant question d'adopter à la hâte des projets de loi et de mettre fin au débat, c'est parce que c'est la période d'une demi-heure pendant laquelle il est légitime, comme la présidence nous l'a rappelé, de parler du contenu de la mesure législative et du fait que nous sommes une fois de plus forcés d'écourter le débat pour l'adopter.

Chaque fois que l'attribution de temps est proposée pour un projet de loi — c'est la 73^e fois aujourd'hui —, cela signifie que les petits partis, que ce soit le Parti vert ou le Bloc québécois, ou encore les députés indépendants, n'auront pas l'occasion de prendre la parole pendant le débat. Cela semble sans importance pour le reste de la Chambre, mais c'est un problème très important pour mes électeurs, qui veulent entendre ce que j'ai à dire au sujet du projet de loi sur les armes à sous-munitions. J'ai travaillé d'arrache-pied pour m'adresser au comité, dont je ne suis pas membre, et présenter de nombreux amendements qui ont été rejetés. Comme pays, nous pouvons faire mieux. Nous pouvons faire mieux et ne pas être, parmi les alliés qui signent le traité sur les armes à sous-munitions, le pays qui a les lois de mise en oeuvre les moins rigoureuses. Nous pouvons faire mieux.

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face de ses observations. Cela dit, elle a eu la possibilité d'examiner le projet de loi au comité. Elle a eu tout le temps voulu au comité pour proposer des amendements et en discuter. Le comité a ensuite tenu un vote sur ces amendements. Combien d'heures voudrait-elle qu'on consacre au débat sur le projet de loi dans cette enceinte: 10 heures, 20 heures, 1 million d'heures?

Ce que l'opposition officielle veut faire — et il me semble y avoir une coalition vert-orange dans ce cas —, c'est prolonger inutilement le débat sur chaque mesure législative et inciter le gouvernement à présenter une motion d'attribution de temps. Il s'agit de 10 heures de débat de plus: cinq heures pour le débat à l'étape du rapport et cinq heures pour le débat à l'étape de la troisième lecture. C'est beaucoup plus de temps que ce que la plupart des législatures et des Parlements allouent à l'étape du rapport.

• (1710)

L'hon. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, d'abord, je croyais que c'était moi, l'ami de Winnipeg du ministre. Si le ministre décide qu'il veut être l'ami du troisième parti, j'imagine qu'il en a le droit, mais je dois protester. Je me sens trahi.

J'aimerais que le ministre parle du processus. Pourquoi l'opposition nous fait-elle perdre du temps avec des motions d'adoption, alors que nous pourrions le consacrer au débat? Pourquoi fait-elle de l'obstruction pour nous empêcher de débattre jusqu'à minuit et d'accomplir des choses pour les Canadiens? Enfin, le ministre

pourrait peut-être aussi nous dire comment se porte son portefeuille de façon générale.

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, le député de Charleswood—St. James—Assiniboia n'est pas mon ami, il est mon frère, non pas de sang mais d'esprit. Il est mon frère dans la cause de la paix, de la prospérité et de la liberté; mon frère conservateur de Winnipeg.

Les délibérations à la Chambre sont en train de prendre une tournure ridicule. L'opposition ne veut rien savoir du processus législatif. Une étape de ce processus consiste en la mise aux voix et au décompte de ces voix.

Si les députés de l'opposition sont contre un projet de loi ou ne sont pas enchantés par celui-ci, ils cherchent à faire en sorte que le vote n'ait pas lieu. Ils sont tellement convaincus d'avoir raison en tout qu'ils croient que s'ils font traîner les choses en longueur, les gens vont finir par comprendre leur point de vue.

Si les députés de l'opposition voulaient réellement débattre d'un sujet, ils pourraient dire « nous allons collaborer avec le gouvernement. Nous allons passer moins de temps à débattre de ce projet de loi et plus de temps à débattre de cet autre. Nous avons tenu des audiences très intéressantes sur celui-là, c'est du solide. » Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Je serais enchanté de dire au député de Charleswood—St. James—Assiniboia que nous pourrions discuter d'autres sujets après le débat en cours.

[Français]

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question fort simple à mon honorable collègue et ami conservateur.

Pourquoi mon collègue ne veut-il pas que j'exprime mon opinion sur ce projet de loi? Celle-ci est très importante, d'autant plus qu'elle vient d'un député qui représente une base militaire au Canada.

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon collègue de Chicoutimi—Le Fjord que le débat est bienvenu.

Dans la résolution que nous venons de présenter à la Chambre, nous avons proposé d'accorder 10 heures supplémentaires au débat. Je suis sûr qu'un député qui a beaucoup d'influence peut parler à son whip afin de participer au débat à l'étape du rapport ou à l'étape de la troisième lecture.

Puisque la whip du NPD, la députée de Hull—Aylmer, est présente, j'aimerais lui faire part que notre collègue de Chicoutimi—Le Fjord voudrait participer à ce débat. Il représente un comté où se situe une base militaire, alors je veux entendre ses observations et celles de ses concitoyens.

[Traduction]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

J'ai une anecdote à lui raconter. L'an dernier, à la même époque, je travaillais sur le projet de loi concernant l'île de Sable. J'ai cru alors que les choses se passeraient différemment. J'ai collaboré avec la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et le leader parlementaire du Parti libéral dans ce dossier. Nous avons négocié. Nous voulions tous voir le projet de loi adopté; nous avons donc proposé que quatre néo-démocrates et quatre conservateurs prennent la parole, et deux députés libéraux. Nous avons réussi à établir un plan. Nous avons conclu un marché et scellé l'entente par une poignée de main.

Initiatives ministérielles

Je me suis présentée à la Chambre pour voir le leader du gouvernement prendre la parole et imposer l'attribution de temps. Nous nous étions pourtant entendus. Peut-être est-ce parce que des femmes s'étaient occupées de l'affaire? Toujours est-il que nous avons négocié et abordé le dossier un peu différemment.

Des voix: Oh, oh!

Mme Megan Leslie: Je me fais chahuter par des femmes de l'autre côté de la salle. Voilà qui est étrange.

Nous avons tenté de faire les choses différemment. Le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas montré qu'il maîtrisait l'art subtil de la négociation, c'est le moins qu'on puisse dire.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Pourrait-il parler au leader parlementaire de son parti et le supplier de négocier de temps en temps? Nous sommes prêts à le faire de ce côté-ci de la salle.

• (1715)

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, premièrement, je rejette totalement les allégations sexistes de la députée envers le leader parlementaire du Parti conservateur.

Je connais celui-ci depuis environ 30 ans. Parlementaire chevronné, il a toujours tendu la main aux députés des autres partis et collaboré avec eux pour faire avancer les travaux du Parlement.

Bien franchement, je suis estomaqué de voir la distinguée députée suggérer que le leader du gouvernement à la Chambre puisse faire montre d'une attitude aussi malveillante. J'en suis stupéfait.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, j'ai travaillé avec le ministre des Affaires étrangères. Quand il était leader du gouvernement à la Chambre, il pouvait négocier avec respect et je lui en savais gré. Nous avons conclu des ententes quand j'étais whip du NPD.

Par contre, l'actuel leader du gouvernement à la Chambre des communes tient sa porte fermée. Il a présenté plus de motions d'attribution du temps que nous en avons jamais vues. Il se fiche éperdument du Parlement.

Le ministre des Affaires étrangères le sait. Je crois que le ministre des Affaires étrangères sait qu'un débat n'est pas à sens unique. Les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à prendre la parole; les ministériels le font aussi pour présenter leurs projets de loi. Je suis prêt à parier que ce soir, nous ne verrons probablement même pas un seul conservateur prendre la parole sur ce projet de loi.

Normalement, le ministre des Affaires étrangères est une personne très raisonnable et ses collègues l'apprécient dans cette enceinte.

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, comparer l'ancien leader du gouvernement à la Chambre avec celui qui occupe actuellement le poste, c'est injuste envers le député de York—Simcoe, le leader du gouvernement à la Chambre. Ce n'est pas tout le monde qui est aussi non partisan et raisonnable que je le suis.

Le député d'en face sait que quand j'étais leader du gouvernement à la Chambre, nous n'avons pas présenté de motions d'attribution du temps. J'étais toujours disposé à travailler avec l'opposition. Cependant, nous avions une opposition officielle différente à cette époque; ce n'était pas l'équipe qui nous fait face aujourd'hui.

Le vice-président: Je sais qu'il y a des députés ministériels qui sont debout. Dans le cadre du débat, les questions et observations sont accordées en priorité aux députés des partis d'opposition.

La députée d'Edmonton—Strathcona a la parole.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, je trouve troublante la suggestion de certains députés d'en face voulant que nous soyons à l'origine de ce débat. C'est le gouvernement qui a proposé la motion d'attribution du temps, au lieu de débattre d'un projet de loi très important. Notre pays a signé un traité en 2008 et nous avons attendu tout ce temps pour qu'on présente à la Chambre un projet de loi dont nous pouvons enfin discuter.

Oui, ce projet de loi mérite d'être débattu en long et en large. De graves réserves ont été soulevées à son sujet par l'ancien premier ministre d'Australie, par la Croix-Rouge et par la Norvège. Le projet de loi tel que proposé par le gouvernement comporte des problèmes majeurs qui, d'après certains pays, pourraient faire complètement dérailler cette convention.

C'est une convention qui vise à protéger les enfants du monde entier, à empêcher qu'ils soient blessés ou tués. Si jamais un projet de loi a mérité un débat faisant entendre la voix des représentants de notre pays, c'est bien celui-ci. Le gouvernement devrait avoir honte d'essayer de mettre fin au débat.

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, notre projet de loi met en oeuvre intégralement les engagements pris par le Canada dans le cadre de la convention et est en conformité avec la position de nos principaux alliés, notamment l'Australie et le Royaume-Uni. Nous regrettons que le président Obama n'appuie pas la convention et que les États-Unis refusent d'y adhérer.

Quant à nous, nous proposons un projet de loi qui est tout à fait en ligne avec la convention. Nous sommes allés jusqu'à dire que le Canada n'a jamais, au grand jamais utilisé des armes à sous-munitions. Nous allons détruire complètement tout l'arsenal qui existe au sein des Forces armées canadiennes. Le chef d'état-major de la défense a témoigné devant le comité et a dit très clairement que ses troupes, dans le cadre d'autres missions, n'utiliseraient jamais de telles munitions.

Nous sommes en présence d'une honnête divergence d'opinion sur un élément, mais pour l'essentiel, nous sommes d'accord à 99,9 %. Le seul accroc est un minuscule exemple qui, à mon avis, n'arrivera jamais. C'est pourquoi la convention a été négociée avec cette clause et c'est pourquoi le projet de loi a été proposé.

Je comprends que la députée d'en face a une divergence d'opinion raisonnable, mais cela ne veut pas dire que nous pouvons en débattre indéfiniment pour tenter d'empêcher l'adoption d'une mesure. Les Canadiens ont élu des représentants et la tenue d'un vote fait partie d'un bon débat.

• (1720)

[Français]

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je pense sérieusement que les conservateurs ne veulent plus gouverner. Ils sont tout simplement tannés, car cela fait 73 fois qu'ils mettent une limite de temps au débat.

J'ai entendu la ministre dire que cela avait fait l'objet d'une discussion en comité. Combien y a-t-il de députés en comité? Il y en a peut-être une dizaine, soit cinq ou six députés du côté conservateur et quatre ou cinq députés du côté de l'opposition. Cela ne fait pas beaucoup de députés qui discutent et qui entendent parler du fameux projet de loi. On ne peut pas dire que c'est démocratique.

Initiatives ministérielles

De plus, on sait comment cela se passe en comité. Quand il est temps de voter, on n'ajourne pas, mais on est à huis clos et le vote est tenu. Puis, comme les conservateurs sont majoritaires, on ne peut s'exprimer ni sur ce qui s'est passé en comité ni sur le projet de loi en question.

Il y a un mot pour définir ce genre de comportement, mais je ne le nommerai pas ici par respect pour la communauté canadienne. Cependant, minimiser les interventions n'est pas la bonne direction à prendre, et passer directement au vote non plus. On nous a servi 73 fois, cette recette.

Quelle est la place de la démocratie dans tout cela?

[Traduction]

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, j'ai de bonnes nouvelles pour ma collègue la députée d'en face. Nous n'allons pas passer directement au vote. Il y aura cinq heures de débat à l'étape du rapport et encore cinq heures de débat à l'étape de la troisième lecture. Cela donne dix heures de débat additionnel.

La députée a dit que seulement certains membres du comité ont pu participer, ce qui est faux. La députée de Saanich—Gulf Islands ne fait pas partie du comité et, comme c'est son droit, elle s'est présentée au comité. Elle a participé à ses travaux. Elle a présenté des amendements. Il n'est pas nécessaire que les députés soient membres du comité. Si les députés jugeaient cela important, ils pouvaient simplement se présenter aux réunions et participer aux discussions. Il n'y avait pas d'attribution de temps au comité. Ses travaux auraient pu se poursuivre encore plus longtemps si les députés avaient présenté plus d'amendements.

Si la députée trouvait cela important, elle aurait pu se présenter aux réunions du comité et participer aux discussions.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, je voudrais poser une question portant directement sur les détails du projet de loi.

Certains de nos alliés ont adopté textuellement la formulation sur l'interopérabilité qui se trouve dans la convention. Le ministre des Affaires étrangères nous dira-t-il pourquoi le gouvernement n'a pas fait de même?

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, nous avons un cadre législatif différent au Canada, mais notre engagement en faveur de l'interdiction de ces épouvantables armes de destruction massive est réel et ferme.

Il y a un tout petit problème. Si par exemple un Canadien comme l'ancien chef d'état-major de la Défense, Walt Natynczyk, participait à une mission à l'étranger qui pourrait, d'une manière ou d'une autre, être complice, ou encore si un Canadien ravitaillait à Terre-Neuve un avion qui pourrait éventuellement transporter des munitions à dispersion, par exemple un avion des forces armées du gouvernement Obama, qui pourrait être jugé illégal, nous voulions avoir une petite clause, qui est prévue dans la convention, afin de protéger les membres des Forces canadiennes contre d'éventuelles poursuites internationales.

Le projet de loi est juste et raisonnable. Nous avons été à l'écoute du comité. Je me suis intéressé personnellement au dossier. Le député de Tobique—Mactaquac, de concert avec des députés de l'opposition, est intervenu. Il voulait que le texte soit plus ferme et plus clair, et la réaction du gouvernement a été positive. Nous avons amendé le projet de loi pour le rendre plus rigoureux. Le député de Tobique—Mactaquac a fait de l'excellent travail dans ce dossier. Il a rendu le projet de loi encore plus solide après avoir écouté les témoins et nous nous en félicitons.

J'ai collaboré avec les députés d'Ottawa-Centre et de Westmount—Ville-Marie, en mettant de côté l'aspect politique, pour rendre le projet de loi meilleur. C'est une bonne chose quand le processus fonctionne ainsi au comité. La progression du projet de loi ne devrait pas être arrêtée simplement parce qu'il ne s'agit pas d'une mesure absolument parfaite aux yeux de l'opposition officielle.

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, ce qui est important, c'est que les Canadiens soient informés de ce qui se passe à la Chambre, plutôt que la façon dont le débat se déroule. Tout le monde s'accorde pour dire que les armes à sous-munitions sont des monstruosité. La preuve, c'est que 113 pays ont signé la convention, et que 84 pays l'ont ratifiée.

Les Canadiens seraient intéressés de savoir que certaines dispositions du projet de loi permettent à nos forces armées de demander à des alliés avec qui ils combattent d'utiliser des armes à sous-munitions. Il y a beaucoup de petites portes ouvertes et de faux-fuyants qui font en sorte que ce projet de loi ne bannira pas à tout jamais l'utilisation d'armes à sous-munitions. Au contraire, il va plutôt donner beaucoup de possibilités de s'en servir ou que nos alliés s'en servent dans des théâtres de combat où on travaillerait ensemble.

• (1725)

[Traduction]

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, le Canada n'a jamais utilisé ces horribles armes de destruction massive. Nous en avons un peu en stock, mais le projet de loi en prévoit la destruction. Le chef d'état-major de la défense a été très clair: il publiera une ordonnance qui interdira aux Canadiens qui pilotent des avions dans le cadre d'une mission dirigée par un gouvernement étranger d'utiliser des armes à sous-munitions.

Le député d'en face affirme que tout le monde est d'accord; or, c'est faux. Certains de nos amis et alliés les plus proches n'ont pas signé la convention.

Une voix: Ils ne devraient pas être nos amis.

L'hon. John Baird: Pensons notamment aux États-Unis, monsieur le Président. Le président Obama s'oppose à cette mesure.

Je me suis rendu au Laos l'année dernière. On y trouve plus de 80 millions d'engins explosifs non explosés. Chaque année, des gens décèdent au Vietnam à cause d'armes non explosées. Des enfants perdent des bras ou des jambes, des aînés meurent.

Voilà pourquoi, en plus de l'amendement qui a été apporté au projet de loi, nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre d'autres initiatives pour aider les pays qui sont aux prises avec ses horribles vestiges de la guerre, qui continue de faire des dommages épouvantables bien après la fin des conflits. Je pense que nous nous entendons tous à ce sujet.

Nous tentons d'éviter qu'un Canadien qui travaille sur une base militaire et qui ravitaille en carburant un avion américain soit cité à comparaître devant un tribunal international parce qu'il n'a pas vérifié et confirmé qu'il n'y avait aucune arme à sous-munitions à bord de l'appareil.

Les États-Unis n'auraient jamais dû avoir recours aux armes à sous-munitions en Afghanistan. Le Canada n'appuie pas l'utilisation de telles armes. Néanmoins, certains pays membres de l'OTAN n'appuient pas le projet de loi. Essayons de les convaincre que c'est la chose à faire et qu'ils doivent se joindre à nous et ratifier cette importante convention.

Initiatives ministérielles

(Vote n° 212)

POUR

Députés

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères est toujours très divertissant lorsqu'il répond à des questions, mais je sais qu'il comprend l'importance de la mesure législative qui fait l'objet de la motion d'attribution de temps dont nous débattons.

J'ai entendu le ministre dire qu'il n'y avait qu'un seul élément du projet de loi sur lequel nous n'étions pas d'accord. Dans ce cas, le ministre est-il prêt à retirer l'article 11 du projet de loi, ce qui assurerait l'adoption rapide de la mesure législative?

L'hon. John Baird: Monsieur le Président, je refuse de nuire aux membres des Forces armées canadiennes dans l'éventualité où on pourrait établir un lien, aussi ténu soit-il, entre eux et l'utilisation de ces armes horribles. L'opposition affirme que ce n'est pas un problème et qu'il n'est pas nécessaire de s'en préoccuper. Or, les ministériels doivent s'en préoccuper. Nous sommes responsables de veiller à ce que les soldats des Forces armées canadiennes ne s'exposent pas à une poursuite judiciaire au titre du droit international.

Nous avons consulté le chef d'état-major de la défense et des représentants des Forces armées canadiennes afin d'obtenir leurs conseils éclairés et de mieux comprendre comment les choses se passent concrètement sur le terrain. Tous nous ont clairement dit qu'ils ne se sont jamais servis de ces armes et qu'ils ne le feraient jamais.

Il faut respecter l'élément de la convention négociée qui porte sur l'interopérabilité de manière à ne pas nuire à ceux qui n'utilisent pas ces armes maléfiques.

En ce qui concerne l'article 11, le député de Tobique—Mactaquac n'a ménagé aucun effort, de concert avec les députés d'Ottawa-Centre et de Westmount—Ville-Marie, pour faire préciser le libellé du projet de loi. Nous avons été ravis de travailler main dans la main avec l'opposition pour améliorer le projet de loi.

Je comprends qu'on puisse ne pas être d'accord, mais vient un moment où il faut passer du débat à la mise aux voix. On ne peut pas débattre éternellement. Le vote, c'est un volet fondamental du débat.

• (1730)

[Français]

Le vice-président: Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

• (1805)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anderson
Armstrong	Ashfield
Aspin	Baird
Bateman	Bergen
Bernier	Bezan
Blaney	Block
Boughen	Braid
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Bruinooge
Butt	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Chong
Clarke	Clement
Crockatt	Daniel
Davidson	Dechert
Del Mastro	Devolin
Dreeshen	Duncan (Vancouver Island North)
Dykstra	Falk
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher
Galipeau	Gallant
Gill	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harper	Harris (Cariboo—Prince George)
Hawn	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
James	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lauzon
Leef	Lemieux
Leung	Lizon
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacKay (Central Nova)
Maguire	McColeman
McLeod	Menegakis
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Nicholson	Norlock
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
O'Toole	Paradis
Payne	Preston
Raïtt	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Saxton	Schellenberger
Seeback	Shea
Shiple	Shory
Smith	Sopuck
Sorenson	Stanton
Strahl	Sweet
Tilson	Toet
Trost	Trottier
Truppe	Valcourt
Van Kesteren	Van Loan
Wallace	Warawa
Warkentin	Watson
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	
Weston (Saint John)	
Wilks	Wong
Yelich	Young (Oakville)

Initiatives ministérielles

Young (Vancouver South)

Zimmer — 138

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Angus	Ashton
Atamanenko	Aubin
Bélangier	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brousseau	Caron
Casey	Cash
Chicoine	Chisholm
Choquette	Christopherson
Cleary	Comartin
Côté	Crowder
Cullen	Davies (Vancouver Kingsway)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Doré Lefebvre	Dubé
Dubourg	Duncan (Etobicoke North)
Duncan (Edmonton—Strathcona)	Easter
Eyking	Freeland
Freeman	Garneau
Garrison	Genest
Godin	Goodale
Gravelle	Grogulé
Harris (Scarborough Southwest)	Harris (St. John's East)
Hsu	Hughes
Hyer	Jones
Julian	Kellway
Lamoureux	Lapointe
Larose	Latendresse
Laverdière	Leslie
Liu	MacAulay
Mai	Marston
Martin	Masse
Mathysen	May
McCallum	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray	Nantel
Nicholls	Nunez-Melo
Pacetti	Papillon
Pilon	Rafferty
Rankin	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scarpaleggia	Scott
Sellah	Sgro
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Sims (Newton—North Delta)	
Sitsabaesan	Sullivan
Thibeault	Tremblay
Turnel	Valeriotte — 106

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

● (1810)

[Français]

ÉTAPE DU RAPPORT

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-6. Il s'agit, comme on le sait, du projet de loi des conservateurs pour mettre en oeuvre la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je commencerai par présenter le contexte de ce projet de loi. Ensuite, je parlerai un peu plus de notre position à son égard.

Les armes à sous-munitions sont des armes qui relâchent de certaines d'explosifs sur un large territoire dans une très courte période de temps. Elles ont des effets dévastateurs sur les civils qui peuvent perdurer plusieurs années après la fin d'un conflit.

Je vais présenter quelques chiffres et faits. Pour bien comprendre cet enjeu, il est important de mentionner que 98 % de toutes les blessures liées à des armes à sous-munitions ont été infligées à des civils. Les sous-munitions sont très petites. Elles sont souvent de la taille d'une pile D ou d'une balle de tennis, et elles ont un taux de défaillance de 30 %. Les sous-munitions non explosées deviennent dans les faits des mines antipersonnel. Une seule bombe à fragmentation contient des centaines de sous-munitions et les éparpille normalement sur une surface équivalente à deux ou trois terrains de football. Jusqu'à 37 pays et territoires pourraient être affectés par les armes à sous-munitions qui ont été utilisées lors de conflits armés. Dix-neuf pays ont utilisé des armes à sous-munitions lors d'opérations de combat. Il existe 34 pays producteurs, bien que la moitié d'entre eux aient aujourd'hui cessé la fabrication de telles armes, parfois en raison de la convention. Le Canada n'a jamais utilisé ni produit d'armes à sous-munitions. Alors, on devrait le remercier.

Les réserves mondiales d'armes à sous-munitions représentent environ 4 milliards de bombes. Le quart de ces armes est détenu par les Américains.

En 2006, 22 membres des Forces armées canadiennes ont été tués et 112 ont été blessés en Afghanistan en raison des mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'autres armes explosives. Des milliers de civils ont été tués ou blessés par ces armes dont la présence rend l'agriculture dangereuse et entrave la reconstruction et le développement d'infrastructures vitales telles que les routes, les lignes de chemin de fer et les centrales électriques.

L'enlèvement de ces sous-munitions non explosées après un conflit armé est souvent une tâche difficile et dangereuse. Certains pays sont confrontés à ce problème depuis des décennies.

Le Laos est le pays le plus gravement touché par les armes à sous-munitions, son territoire étant affecté de dizaines de millions de sous-munitions non explosées.

Le Canada a participé activement au processus d'Oslo qui a mené à l'élaboration d'une convention visant à bannir l'utilisation des armes à sous-munitions. Le processus d'Oslo a été déclenché pour profiter du succès de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Cent treize pays ont signé la Convention sur les armes à sous-munitions et 84 l'ont ratifiée. Lors des négociations, le Canada a négocié l'inclusion, dans le texte final de la convention, d'un article qui permet explicitement la coopération militaire avec les États qui ne participent pas à la convention. Il s'agit de l'article 21. Le Canada a inclus cet article, malgré une forte opposition de la majeure partie des États participants et des organisations non gouvernementales.

Or le projet de loi C-6 ne se limite pas à cet article sur la coopération militaire avec les États non signataires. Le principal problème se trouve à l'article 11 qui propose une liste d'exceptions très vague. Sous sa forme originale, l'article 11 permettait aux soldats canadiens d'utiliser, d'obtenir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dans le cadre d'opérations conjointes avec un autre pays non participant à la convention, ainsi qu'en demander l'utilisation par les forces armées d'un autre pays.

Au Comité permanent des affaires étrangères, le NPD a accordé son soutien aux organisations civiles canadiennes et étrangères qui réclamaient l'amendement du projet de loi.

Nous avons collaboré étroitement, publiquement et directement avec le gouvernement.

Initiatives ministérielles

●(1815)

Nous avons réussi à le persuader d'interdire l'utilisation, par les soldats canadiens, des armes à sous-munitions. Malheureusement, de graves lacunes demeurent dans ce projet de loi. Si elles ne sont pas corrigées, la mise en oeuvre, par le Canada, de son engagement contre les armes à sous-munitions ne sera que superficielle.

En fait, si le projet de loi C-6 n'est pas amendé, il pourrait même nuire mondialement à la convention, en ce sens que les options de retrait et exceptions que l'on y trouve pourraient être invoquées comme précédent par d'autres pays. Le projet de loi, sous sa forme actuelle, est moins contraignant que toutes les lois adoptées jusqu'à présent par les pays ayant ratifié la convention. Il s'agit d'une situation embarrassante pour le Canada, qui a toujours vanté son esprit humanitaire. Par contre, l'attitude du gouvernement ne m'étonne pas, vu son attitude générale envers le contrôle des armes.

Je me permets de rappeler que c'est ce gouvernement conservateur qui a refusé de signer le Traité sur le commerce des armes de l'ONU, contrairement à tous nos alliés de l'OTAN. C'est également ce gouvernement qui a assoupli les restrictions en matière d'exportation des armes. C'est une honte, car sous ce gouvernement, notre réputation humanitaire internationale continue de dégringoler. Au lieu de faire preuve de leadership sur la scène internationale, le gouvernement conservateur ne fait que ternir la réputation du Canada.

Je me permets aussi de décrire la position du NPD sur le projet de loi C-6. Dans un premier temps, les néo-démocrates ont pleinement appuyé la création d'un traité visant à bannir les armes à sous-munitions. Toutefois, le projet de loi C-6 mine la convention plutôt que d'en assurer la mise en oeuvre.

En effet, le projet de loi des conservateurs pour mettre en oeuvre la Convention sur les armes à sous-munitions est largement reconnu comme étant le plus faible et le pire projet de loi au monde. Il mine manifestement l'esprit dans lequel le traité a été créé. Nous nous opposons donc au projet de loi sous sa forme actuelle. Mes collègues néo-démocrates qui siègent au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international ont travaillé fort à son amélioration, avec des groupes de la société civile. Même si l'amendement autorisé par les conservateurs est une amélioration, ce n'est pas suffisant pour que nous puissions appuyer le projet de loi. À ce stade, nous proposons de supprimer entièrement l'article 11.

Plusieurs intervenants partagent notre position et s'opposent également au projet de loi C-6 du gouvernement conservateur. Dans un premier temps, j'aimerais parler d'Earl Turcotte, ancien coordinateur principal du programme Mines Action Canada du MAECI, qui était à la tête de la délégation canadienne qui a négocié la convention. M. Turcotte a démissionné pour protester contre la décision du gouvernement conservateur de déposer un projet de loi de mise en oeuvre très faible. Il a même affirmé, dans une déclaration rédigée pour le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, que le gouvernement conservateur avait trahi la confiance des autres pays signataires de la convention en insérant la clause controversée dans le projet de loi C-6. M. Turcotte milite pour une loi plus contraignante. Il affirme ce qui suit:

La loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la Convention sur les armes à sous-munitions.

Elle ne respecte pas les obligations du gouvernement à l'égard du droit humanitaire international. Elle ne protège pas les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre. Elle trahit la confiance des autres États qui ont négocié le traité de bonne foi. Elle déçoit beaucoup les attentes à cet égard des Canadiens et des Canadiennes.

Paul Hannon, directeur général de Mines Action Canada s'oppose également au projet de loi, et affirme que:

Le Canada devrait avoir la meilleure loi de mise en oeuvre au monde. Nous devons indiquer clairement qu'aucun Canadien ne sera à nouveau impliqué dans l'utilisation de telles armes, mais le projet de loi proposé ne rencontre vraiment pas ces attentes.

●(1820)

Même la Croix-Rouge canadienne et le Comité international de la Croix-Rouge, qui ne se prononcent pratiquement jamais sur les lois internationales, se sont opposés à ce projet de loi.

Pour toutes ces raisons, si le gouvernement n'est pas prêt à apporter des amendements à ce projet de loi, nous allons nous y opposer. Les autres pays veulent nous voir faire preuve de leadership par rapport à ce projet de loi.

[Traduction]

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, au cours des audiences du comité sur ce projet de loi, il a été très troublant d'entendre Walt Natynczyk dire que des soldats, dans certaines situations, provoquaient des frappes contre leur propre position. Au comité, nous avons également entendu des témoins qui disaient que parfois, des accords internationaux comme celui-ci doivent être intégrés au droit criminel applicable au Canada. Il leur a fallu relever un certain nombre de défis, par exemple en ce qui concerne les transferts.

En tant que membres du parti gouvernemental, nous sommes convaincus d'avoir réuni les conditions nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de cette loi grâce à l'amendement que nous avons apporté, qui élimine explicitement l'utilisation visée à l'alinéa 11(1)c). C'est très important. On s'est également mis d'accord, au comité, pour qu'il y ait un rapport annuel. Bref, nous voulons que tous les pays cessent d'utiliser ces armes à sous-munitions.

Le député ne pense-t-il pas qu'il est important de préserver l'interopérabilité avec l'un de nos principaux alliés, à savoir les États-Unis, tout en veillant à ce que notre droit criminel soit spécifiquement canadien, étant donné que parfois, le contexte international ne peut pas se traduire directement dans notre droit?

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, moi et mes collègues du NPD, nous sommes convaincus que c'est non seulement l'alinéa 11(1)c) qu'il faut éliminer, mais également tout l'article 11. Il faut envoyer un message très ferme concernant la position du gouvernement canadien.

[Français]

L'ancien premier ministre australien Malcolm Fraser s'est également prononcé sur cet enjeu. Je le cite:

C'est malheureux que le gouvernement canadien actuel, en ce qui concerne les armes à sous-munitions, ne fasse pas preuve de leadership sur la scène mondiale. Son approche est timide, inadéquate et régressive.

Voilà donc comment les autres pays nous perçoivent: un pays timide, inadéquat et régressif. C'est à nous de faire la loi au Canada. On aurait pu enlever l'article 11. Il va falloir aller en comité et voir ce que le gouvernement est prêt à faire. Si des amendements sont proposés, le gouvernement devra les accepter s'il veut que nous appuyions ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

• (1825)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre les arguments du député concernant le leadership international. Il fut un temps où le Canada jouait un rôle de chef de file très important. J'aimerais faire mention d'un ancien député, Lloyd Axworthy, et de l'accord d'Ottawa concernant les mines antipersonnel. Le député en a parlé dans son introduction.

J'aimerais lui demander de nous donner des détails concernant l'occasion perdue par le Canada, du fait qu'il n'a pas joué le rôle de chef de file qu'il aurait pu jouer. Le traité sur les mines antipersonnel et l'ensemble de ses conséquences positives constituent un bon exemple du leadership canadien.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, je me souviens avoir fait une intervention sur les armes à sous-munitions du temps d'Axworthy et des libéraux, mais ils ne sont pas allés assez loin.

Aujourd'hui, on nous présente un autre projet de loi, et nous sommes convaincus qu'il faut supprimer l'article 11. Nous devons faire preuve de leadership. Un mouvement s'est amorcé, mais aujourd'hui, il faut le poursuivre. L'emploi des armes à sous-munitions dans certains pays est totalement inacceptable, alors que 98 fois sur 100, ce sont des civils qui en sont victimes, voire nos propres soldats, lorsqu'ils vont au front. Ces armes tuent nos propres soldats, et en outre, elles blessent des civils innocents.

Il est temps que les dirigeants de notre pays, c'est-à-dire le gouvernement, agissent comme il faut; ils en ont l'occasion.

[Français]

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, en 2006, 22 membres des Forces armées canadiennes ont été tués et 112 ont été blessés en Afghanistan en raison de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'autres armes explosives. Ces faits parlent d'eux-mêmes.

J'aimerais que mon collègue explique le rôle que joue la dangerosité de ces armes à sous-munitions dans l'opposition ferme du NPD à celles-ci.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, nos soldats n'ont pas utilisé les armes à sous-munitions, et on ne les utilisera jamais.

Quand nos soldats vont à la guerre, ils sont pris avec cela. Certains perdent la vie. Des civils perdent aussi la vie. En temps de guerre, cela se passe normalement entre des soldats qui se battent chacun pour leur pays, mais avec cet arme, les civils représentent 98 % des personnes touchées.

Ce n'est pas une bombe qui s'en prend seulement à une personne ou à un bâtiment. Elle touche la population tout autour, dont des enfants, et ces gens deviennent tous des victimes.

Nous allons donc nous opposer à ce projet de loi parce qu'il ne va pas assez loin. Nous ne pouvons pas l'accepter. Si nous le faisons, nous serions complices des conservateurs à cet égard, et nous ne nous ferons pas complices des conservateurs. Ce projet de loi ne pas assez loin pour sécuriser le monde entier en exigeant que ces armes à sous-munitions soient détruites et enlevées à tout jamais, et qu'on ne les utilise pas.

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, je ne suis pas étonné que mon collègue d'Acadie—Bathurst partage le même avis que moi. Dans mon discours de 10 minutes, je vais toucher plusieurs des points très valides qu'il a mentionnés, et je vais en rajouter quelques autres.

Nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-6 à l'étape du rapport. C'est un projet de loi qui a de grandes chances d'être adopté par le Parlement canadien, qu'on le veuille ou non. Les députés conservateurs, dans leurs discours ou leurs interventions, ont rappelé à maintes reprises les raisons pour lesquelles ils s'obstinent à aller de l'avant. Je concède que des amendements ont été adoptés en comité, une sorte de compromis, mais la réalité est que les amendements ne vont pas assez loin pour que nous, les néo-démocrates, nous sentions rassurés.

Je rappelle le chiffre que j'ai mentionné à mon collègue tantôt. En 2006, 22 membres des Forces armées canadiennes ont été tués et 112 autres ont été blessés en Afghanistan en raison des mines antipersonnel, des armes à sous-munitions et d'autres armes explosives. Ces chiffres me terrorisent.

Même si, au Canada, nous décidons de ne pas utiliser d'armes à sous-munitions, nous pouvons être complices de pays qui ont moins de scrupules. Dans certains pays, la démocratie est moins présente, et c'est donc davantage une certaine élite qui dirige et prend les décisions. Cela me terrorise que certains dirigeants et pays décident d'aller de l'avant avec des armes à sous-munitions, car elles ont un véritable coût humain. Je ne veux pas politiser du tout ce débat.

Je me demande ce que cela donnerait si on pouvait entendre aujourd'hui, à la Chambre des communes, les familles de ceux qui ne sont pas revenus du combat parce qu'ils sont morts dans des contextes de conflit en raison de mines antipersonnel. Je mentionne les mines antipersonnel parce que lorsqu'on a des armes à sous-munitions défectueuses, donc qui ne détonnent pas à temps mais qui restent dans la terre, elles deviennent des mines antipersonnel.

Ce soir, plusieurs de mes collègues néo-démocrates vont parler du cœur et dire à quel point ce projet de loi soulève chez eux de graves préoccupations. On espère évidemment que le gouvernement conservateur sera raisonnable et qu'il voudra amender davantage le projet de loi, mais je ne pense malheureusement pas que ce sera le cas.

C'est mon droit démocratique de représenter mes concitoyens. En tant que député de Chicoutimi—Le Fjord, je représente environ 100 000 personnes. Je mentirais si je disais que chacune d'entre elles m'a contacté au cours des derniers jours pour me faire part de son avis. Toutefois, les gens qui m'ont élu ont des valeurs sociales-démocrates, tout comme moi.

Ma région, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, a une des bases militaires les plus importantes au Canada, soit la base militaire aérienne de Bagotville. Elle contient la deuxième et la troisième escadre et elle joue un rôle stratégique très important au Canada. Je suis en faveur de la base militaire de Bagotville. Je suis en faveur des différentes missions que fait cette base, autant dans notre région que dans notre pays. Je parle ici de la protection du territoire et du secours fourni dans des situations exceptionnelles.

Je suis aussi d'accord qu'on envoie des Canadiens et des Canadiennes, qui font partie des Forces armées canadiennes, pour désarmer le monde; en fait, pour nous protéger d'un plus grand mal, si je peux dire cela. On est conscient qu'il y a sur la Terre plusieurs pays, plusieurs factions, plusieurs opinions et plusieurs idéologies. Certains coins du monde sont constamment en conflit.

• (1830)

J'espère qu'en allant de l'avant, le gouvernement canadien n'oubliera pas son rôle de maintien de la paix. Je pense que c'est la plus belle chose qu'on puisse offrir aux pays qui vivent présentement un conflit, de même qu'aux générations futures de Canadiens.

Pour revenir aux armes à sous-munitions, ces armes relâchent des centaines d'explosifs sur un large terrain dans une très courte période de temps. Elles ont des effets dévastateurs sur les civils qui peuvent perdurer pendant de plusieurs années après la fin d'un conflit.

Le Canada a participé activement au processus d'Oslo, qui a mené à l'élaboration d'une convention visant à bannir l'utilisation des armes à sous-munitions. Le processus d'Oslo a été déclenché pour profiter du succès de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Malheureusement, les États-Unis, la Chine et la Russie n'ont pas participé au processus et continuent d'emmagasiner des armes à sous-munitions. C'est très préoccupant.

Malgré une forte opposition de la majeure partie des États participants et des organisations non gouvernementales, le Canada a réussi à négocier l'inclusion, dans le texte final de la convention, d'un article qui permet explicitement l'interopérabilité militaire continue avec des États qui ne participent pas à la convention. Essentiellement, l'interopérabilité permet aux gens de faire leur travail dans un contexte militaire.

Le projet de loi C-6 ne se limite pas à cet article sur l'interopérabilité. Le problème principal se trouve à l'article 11, qui propose une liste d'exemptions très vagues. Sous sa forme originale, l'article 11 permettait aux soldats canadiens d'utiliser, d'obtenir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dans un cadre d'opérations conjointes avec un autre pays ne faisant pas partie de la convention ainsi que d'en demander l'utilisation par les forces armées d'un autre pays.

Or, au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, le NPD a accordé son soutien aux organisations civiles canadiennes et étrangères qui réclamaient l'amendement du projet de loi. Nous avons collaboré étroitement avec le gouvernement, publiquement et directement, et nous avons réussi à le persuader d'interdire expressément l'utilisation par les soldats canadiens des armes à sous-munitions.

C'est pourquoi je trouve étonnant qu'il a fallu qu'on apporte un amendement au projet de loi. Il me semble que l'inclusion de cet amendement allait de soi dans le projet de loi original. Mais bon! Je suis content que le gouvernement ait collaboré avec le NPD sur cette question.

Malheureusement, d'autres lacunes demeurent dans ce projet de loi. Si elles ne sont pas corrigées, la mise en oeuvre par le Canada de son engagement contre les armes à sous-munitions ne sera que superficielle. En effet, si le projet de loi C-6 n'est pas amendé, il pourrait même nuire à la convention sur le plan mondial, dans la mesure où les options de retrait et d'exemption qu'on y trouve pourraient être invoquées comme précédents par d'autres pays. Il faut me croire: on ne veut pas cela.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi est moins contraignant que toutes les lois adoptées à ce jour par les pays ayant ratifié la convention. C'est très inquiétant.

Le gouvernement a développé une certaine timidité, qui ne m'étonne pas, quand on considère sa réticence générale à agir dans le dossier du contrôle des armements. À preuve, il a refusé de signer le Traité sur le commerce des armes de l'ONU, contrairement à tous nos alliés de l'OTAN, et le gouvernement a assoupli les restrictions en matière d'exportation des armes.

Ce que nous voulons est clair. Les néo-démocrates ont pleinement appuyé la création d'un traité pour bannir les armes à sous-munitions. Nous sommes fermes à cet effet et en sommes très fiers. Toutefois, ce projet de loi mine la convention plutôt que d'en assurer la mise en oeuvre. Nous nous opposons aussi au projet de loi dans sa forme

Initiatives ministérielles

actuelle. À l'étape du comité, nous avons travaillé fort à son amélioration avec des groupes de la société civile. Même si l'amendement autorisé par les conservateurs est une amélioration, cela n'est pas suffisant pour que nous puissions appuyer le projet de loi.

Pour conclure, à mon avis, le mieux serait de supprimer entièrement l'article 11. C'est ce que nous proposons.

● (1835)

[Traduction]

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue pour ses commentaires. Je voudrais lui parler de l'article 11, parce que l'intervenant précédent a demandé qu'on le supprime.

Nous devons maintenir l'interopérabilité, mais le gouvernement doit en outre veiller à ce que nos troupes ne se retrouvent pas à l'improviste dans des situations fâcheuses. Par la même occasion, il faut reconnaître que nous n'avons jamais utilisé d'armes à sous-munitions, et que nous n'en utiliserons jamais.

J'aimerais poser au député une question sur la planification interopérabilité. Les États-Unis n'ont pas signé ce traité. Obama ne le signera pas. Tout bien considéré, le problème, du point de vue de la planification, c'est que si l'on supprime l'article 11, on empêchera les Canadiens de participer à certaines missions de planification, parce qu'ils n'oseront pas prendre le risque de cette planification interopérabilité. Même si notre armée de l'air intervient dans une mission et devrait participer à sa planification, peut-être refusera-t-elle de le faire, car elle s'exposerait à des accusations criminelles si l'article 11 disparaît. J'aimerais avoir l'avis du député à ce sujet.

[Français]

M. Dany Morin: Monsieur le Président, je mentirais si je disais que je suis un expert en armes à sous-munitions. C'est pourquoi je m'appuierai plutôt sur les propos de la Croix-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge, qui ont déclaré que l'article 11 autoriserait des activités qui mineraient l'objectif de la CASM et contribuerait, en dernière analyse, au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions, plutôt qu'à leur élimination.

On constate donc que des experts de la société civile, dont ceux de la Croix-Rouge canadienne et du Comité international de la Croix-Rouge, éprouvent un grand malaise par rapport à l'article 11.

● (1840)

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Selon lui, pourquoi le NPD doit-il continuer à faire pression sur les conservateurs pour qu'ils amendent ce projet de loi? Serait-ce pour s'assurer que la réputation humanitaire du Canada n'est pas ternie par ce faible projet de loi?

M. Dany Morin: Monsieur le Président, je remercie ma collègue néo-démocrate de son excellente question. Si le NPD insiste autant pour faire enlever l'article 11, c'est parce qu'on croit que le Canada ne doit pas être complaisant quant à la manipulation et au transport des armes à sous-munitions.

Initiatives ministérielles

Il arrive que des sous-munitions n'explorent pas et deviennent des mines antipersonnel. Plusieurs membres des Forces armées canadiennes en ont été victimes. Pour souligner l'ampleur des dommages causés par les armes à sous-munitions, je n'ai qu'à mentionner que 98 % de toutes les blessures liées aux armes à sous-munitions ont été infligées à des civils.

Ce n'est pas au Canada que ces sous-munitions explosent, c'est dans les pays où il y a des conflits, et ce n'est pas la population civile qui devrait en payer le prix. Tous les pays qui n'ont pas ratifié la convention, y compris les États-Unis, devraient le faire pour qu'on vive dans un monde meilleur avec moins de pertes humaines.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, ce projet de loi est très important, car il donne au Canada l'occasion de montrer à la communauté des nations que nous sommes toujours déterminés à jouer le rôle que nous avons assumé dans le cadre du processus d'Ottawa concernant les mines antipersonnel, et que, à propos des armes à sous-munitions, nous sommes disposés à appliquer le traité et à en respecter pleinement l'esprit et la lettre et que nous sommes de bonne foi.

Je suis entièrement d'accord avec mon collègue. J'aimerais lui demander si, à son avis, il n'aurait pas convenu de reprendre la formulation du traité dans le projet de loi C-6.

[Français]

M. Dany Morin: Monsieur le Président, la question de ma collègue est intéressante.

Lorsqu'on fait des amendements à un projet de loi, il faut certes les placer au bon endroit et en avoir la bonne définition. Si on parlait d'un amendement précis, je pourrais répondre plus en profondeur à la question de ma collègue. Toutefois, celle-ci nous rappelle l'importance du principe de la convention.

Le Canada a une étrange relation avec la convention qu'il a signée. Parmi les 113 pays qui ont signé la convention, seulement 84 l'ont ratifiée. Le Canada a signé la convention le 3 décembre 2008, et la loi de mise en oeuvre a été déposée à la Chambre des communes le 15 décembre 2012. Même si le gouvernement a pris des mesures, il est déplorable qu'il essaie de se défilier en ce qui a trait à l'article 11.

[Traduction]

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est toujours un honneur pour moi de prendre la parole au nom des électeurs de ma circonscription, Surrey-Nord.

C'est la 77^e ou 78^e fois que le gouvernement a recours à l'attribution de temps, qui, essentiellement, met fin au débat. Les conservateurs ne veulent pas qu'il y ait de débat à la Chambre.

De ce côté-ci de la Chambre, le NPD est tout à fait disposé à débattre de ce projet de loi, mais aucun conservateur ne prend la parole au sujet de cette importante mesure législative qui met en jeu la réputation du Canada sur la scène internationale. N'empêche que les intervenants néo-démocrates se succèdent pour débattre à la Chambre afin de redresser une partie du tort que le gouvernement a causé à notre réputation au cours des sept dernières années.

Avant d'en venir au projet de loi, intitulé Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, je signale que le Canada avait une très bonne réputation sur la scène internationale. Nous étions considérés comme des artisans de la paix et un pays rassembleur. Nous avions l'occasion d'être à la hauteur de notre réputation avec ce projet de loi en particulier.

Comme l'a souligné la députée, les conservateurs ne devraient pas présenter un projet de loi à la Chambre en se croisant les doigts derrière le dos. Ce n'est apparemment pas le seul projet de loi où les conservateurs l'ont fait. Au cours des dernières années, ils se sont fait taper sur les doigts à plusieurs reprises par la Cour suprême parce qu'ils ont présenté des projets de loi à la Chambre qui ne respectaient pas la Constitution et la Charte.

Les conservateurs se croisent les doigts derrière le dos, en espérant que personne ne s'en rendra compte, mais le NPD veillera à ce que les Canadiens sachent que les conservateurs ratent une occasion de ramener la notoriété du Canada au niveau où elle était il y a plusieurs années, lorsque nous étions respectés dans le monde entier.

Cela fait 40 ou 50 ans qu'il y a des élections au Conseil de sécurité et, aux termes du système de rotation, le Canada a toujours obtenu un siège. Or, sous le gouvernement actuel, c'est la première fois que nous ne siégeons pas au Conseil de sécurité des Nations Unies.

C'était une occasion de montrer au monde que nous sommes sérieux en ce qui a trait aux armes à sous-munitions, des explosifs très dangereux, utilisées dans le monde entier. Nous avons vu beaucoup d'images, provenant de bon nombre de pays, des dommages que ces explosifs causent non seulement au moment d'être largués, mais plusieurs années plus tard.

Durant la rédaction de la convention, le Canada a joué un rôle important en réunissant certains pays. Le processus a été lancé dans la foulée d'une autre réussite pour le Canada, la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous avions à nouveau l'occasion de prendre les devants sur la scène internationale, mais les conservateurs l'ont laissée filer.

Malgré la vive opposition de la majorité des États participants et d'organisations non gouvernementales, le Canada a réussi à négocier l'inclusion dans l'ébauche finale de la convention un article permettant de maintenir l'interopérabilité militaire avec des États non participants. Il s'agit de l'article 11.

Le projet de loi C-6 va encore plus loin que l'interopérabilité prévue dans la convention. Le gros problème touche à l'article 11, qui établit une très longue liste d'exceptions. Voilà où le bât blesse.

Dans la version originale du projet de loi, la disposition permettait aux soldats canadiens d'utiliser, d'acquérir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dans le cadre d'une coopération militaire avec un État qui n'est pas partie à la convention, ainsi que de demander à un autre pays d'utiliser de telles armes.

● (1845)

Au comité des affaires étrangères, le NPD a appuyé de nombreux Canadiens, experts et groupes de la société civile en réclamant des amendements au projet de loi. Nous avons participé activement. Nous aimons contribuer au processus législatif avec le gouvernement. C'est le travail des parlementaires. Lorsqu'un projet de loi est renvoyé à un comité, nous tenons à collaborer avec le gouvernement afin de corriger les erreurs. Nous voulons corriger les erreurs dans ce projet de loi-ci et dans tous les autres. Nous pouvons collaborer avec le gouvernement afin d'améliorer le projet de loi à l'étude.

Ce n'est pas seulement le NPD qui propose de bonnes idées aux comités; il y a également des professeurs, des universitaires et des experts en tous genres qui donnent de bons conseils authentiques au gouvernement en vue d'améliorer les mesures législatives. Souvent, le gouvernement n'en tient pas compte. En l'occurrence, nous avons pu persuader le gouvernement d'interdire officiellement l'utilisation d'armes à sous-munitions par les soldats canadiens. C'est une légère amélioration, mais l'article 11 pose toujours problème.

Le projet de loi contient de nombreuses échappatoires que le gouvernement refuse d'éliminer. À l'instar des experts et de diverses organisations de la société civile, nous lui avons donné des conseils. Nous avons tous énergiquement fait valoir les modifications qui s'imposaient, mais encore une fois, le gouvernement a refusé de les apporter.

Sous sa forme actuelle, la mesure législative du Canada, le projet de loi C-6, est moins contraignant que toutes les lois adoptées jusqu'à présent par les pays ayant ratifié la convention. Malheureusement, le gouvernement, même s'il s'oppose aux armes à sous-munitions, affiche une réticence générale à exercer un contrôle sur les armes. Le gouvernement refuse de signer, comme tous ses alliés de l'OTAN, le Traité sur le commerce des armes de l'ONU et a assoupli les restrictions sur les exportations d'armes.

Le Canada a eu l'occasion de montrer au monde entier que nous sommes des chefs de file quand il s'agit de pacifier des pays partout dans le monde. Nous avons eu l'occasion ici d'ouvrir la voie au monde, de montrer aux gens que les Canadiens peuvent apporter la paix dans les sociétés du monde entier.

Je vais citer l'ancien premier ministre australien Malcolm Fraser, qui a dit: « C'est malheureux que le gouvernement canadien actuel, » — il parle du gouvernement conservateur — « en ce qui concerne les armes à sous-munitions, ne fasse pas preuve de leadership sur la scène mondiale. Son approche est timide, inadéquate et régressive. »

Les conservateurs semblent avoir une vision à court terme. Ils ne peuvent pas voir qu'ils pourraient donner l'exemple au monde entier. Les pays espèrent un leadership des Canadiens et c'était une occasion pour nous d'exercer ce leadership.

Plusieurs pays n'ont pas signé cette convention, mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas collaborer avec certains autres. En tout, 84 pays ont adopté un projet de loi et 113 ont signé la convention. C'est beaucoup. Avec ces pays, nous pourrions persuader les pays qui ne l'ont pas signée de le faire. C'est à ce niveau que le Canada devrait faire preuve de leadership. Depuis des décennies, depuis plus de cent ans, on attend du Canada qu'il prenne les devants, qu'il rassemble les autres pays dans la paix. Pourtant, depuis quelques années, nous avons vu le présent gouvernement conservateur, surtout, ne pas exercer ce leadership.

● (1850)

J'exhorte le gouvernement à respecter la lettre de la convention. Je l'exhorte à faire les changements que nous proposons pour améliorer cette mesure législative pour que nous puissions rallier les pays et vivre dans un monde en paix, prospère et débarrassé des armes à sous-munitions.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur quelques points soulevés par mon collègue au sujet de l'importation du libellé de la convention et donner brièvement suite aux propos de la députée de Saanich—Gulf Islands.

Initiatives ministérielles

Un avocat a dit au comité qu'il est souvent très difficile d'employer le libellé d'un traité parce que les mots ont des sens bien différents.

Dans le cas présent, nous avons pris le libellé de la Convention sur les armes à sous-munitions comme point de départ, puis avons examiné comment celui-ci s'appliqueraient dans une cour criminelle canadienne.

Comme je l'ai dit plus tôt, « stockage » est devenu « possession » parce qu'on nous a dit qu'on ne pourrait contourner la nécessité de définir ce qui constitue une infraction liée au stockage. Si nous criminalisons la possession, alors cela englobe tant la personne qui détient une seule arme à sous-munitions que celle qui en détient 10 000. Qu'importe? L'infraction a une portée plus large, donc plus générale que ce que prévoit la convention.

L'avocat a aussi parlé des transferts. La convention est plutôt rédigée dans une optique d'État à État, contrairement à celle d'un tribunal pénal.

Je respecte l'opinion du député, mais je suis en désaccord avec lui. Voilà pourquoi le gouvernement compte aller de l'avant avec le projet de loi.

Le député ne comprend-il pas que, légalement, nous sommes tenus d'adopter en cet endroit des lois applicables dans un tribunal pénal au Canada? En l'occurrence, il doit admettre que la convention n'est pas entièrement adapté au champ de compétence d'un tribunal pénal.

● (1855)

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, comme je ne suis pas avocat, je ne connais pas bien les termes dont parle le député. Quoi qu'il en soit, voici ce que disent plusieurs spécialistes du projet de loi. Je ne peux que les croire sur parole. Ce ne sont pas mes propos, mais bien ceux d'éminents spécialistes dans leur domaine.

Paul Hannon, directeur de Mines Action Canada, a dit:

Le Canada devrait avoir la meilleure mesure législative dans le monde. Nous devons préciser clairement qu'aucun Canadien n'aura plus jamais rien à voir avec ces armes. Cependant, à notre avis, la mesure législative est loin de répondre à ces normes.

Un autre spécialiste, M. Earl Turcotte, ancien coordonnateur principal de l'action contre les mines du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, a déclaré:

Selon moi, la loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la convention.

Elle déroge aux obligations du Canada au titre du droit humanitaire international. Elle néglige de protéger les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre. Elle trahit la confiance des États partenaires qui ont négocié le traité de bonne foi. Elle laisse tomber les Canadiens, qui s'attendent à beaucoup mieux de la part de notre pays.

Pour moi, c'est tout à fait logique, contrairement aux termes juridiques de mon collègue...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Nous poursuivons les questions et observations. La députée de Saint-Lambert a la parole.

[Français]

Mme Sadia Grogueh (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue pour son discours.

J'aimerais rappeler que le projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, a énormément de faiblesses. Aujourd'hui, en 2014, on ne peut véritablement ignorer tous les dégâts et tous les décès qui sont perpétrés par ces bombes à sous-munitions.

Initiatives ministérielles

De nos jours, les enfants en sont particulièrement victimes, et ils le seront pour plusieurs années à venir. Il est donc véritablement temps de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux armes à sous-munitions.

Mon collègue a dit que l'article 11 posait véritablement problème en ce qui a trait à son caractère contradictoire. Pourrait-il formuler sa pensée de façon encore plus approfondie?

[Traduction]

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, la convention a été achevée en décembre 2008. Ces munitions sont un grave problème. Elles sont très dangereuses. Elles durent longtemps, même après avoir été larguées. Elles causent un tort terrible aux personnes qui s'en approchent.

Les conservateurs sont inactifs depuis 2008. Ils auraient pu présenter cette mesure législative il y a bien des années. Nous sommes maintenant en 2014. Il leur a fallu six ans avant de s'occuper de ce problème très important qui touche la planète entière. Ils sont pratiquement restés là, les bras croisés.

Encore une fois, j'invite instamment le gouvernement à adopter les amendements que nous proposons pour améliorer le projet de loi et à faire ainsi preuve de leadership dans le monde.

•(1900)

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, premièrement, je tiens à féliciter mon collègue de Surrey-Nord pour son discours très réfléchi sur cet important projet de loi.

Je vais répéter encore une fois que l'attribution du temps est imposée pour la 73^e fois sur un projet de loi qui, je crois que tout le monde en convient dans cette enceinte, est d'une importance vitale. Ce n'est pas quelque chose à prendre à la légère; il n'y a pas matière à rire. Le projet de loi traite de la très grave question des bombes à dispersion.

Je rappelle à tous les députés que des soldats canadiens ont été victimes de bombes à dispersion. En 2006, 22 soldats des Forces canadiennes ont été tués et 112 blessés en Afghanistan à cause des mines terrestres, des bombes à dispersion et d'autres dispositifs explosifs. Il est important de bien faire les choses dans le débat sur ce projet de loi. C'est bien commode de faire adopter des mesures à toute vapeur en mettant de côté toutes les objections qui ont été soulevées par des experts, par nos partenaires internationaux et par l'opposition, mais il ne faut pas faire cela à la légère dans ce contexte.

Nous savons tous que les armes à sous-munitions peuvent disperser des centaines de charges explosives sur une très grande superficie en très peu de temps. Nous savons aussi que ce sont des civils qui finissent par en être les victimes après la fin du conflit.

Nous avons participé au processus d'Oslo qui a résulté en une convention pour interdire le recours aux armes à sous-munitions. Ce résultat est venu dans la foulée des succès obtenus avec le traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres. Je me rappelle bien quand cela a été fait. J'en discutais dans ma classe avec mes étudiants. Je me rappelle de l'importance cruciale de ce dossier. Certains d'entre nous ont travaillé à ce dossier pendant des années. Je vois ce projet de loi comme une mesure législative d'importance vitale qui va de pair avec le traité sur les mines terrestres, et le gouvernement tente de l'affaiblir et de l'assortir de nombreuses exceptions.

Je sais que certains pays n'ont pas signé la convention, notamment les États-Unis, la Chine et la Russie. Ces pays ont des arsenaux et

nous ne pouvons rien y faire. Par contre, nous pouvons influencer sur la mise en vigueur d'un traité, d'une convention que nous avons signée avec beaucoup d'autres pays. Voilà la question cruciale dont nous discutons aujourd'hui.

J'entends constamment mes collègues d'en face dire que nous devons apprendre à faire des compromis, que nous ne devons pas prolonger le débat, que nous devrions passer au vote et expédier l'adoption des mesures proposées. J'en appelle à mes vis-à-vis: je leur demande d'écouter ce qu'avaient à dire les experts et les spécialistes, de porter attention à ce que nous avons signé, et de travailler avec nous pour en faire un projet de loi que nous pourrions adopter à la Chambre du consentement unanime. Nous devrions travailler dans cette direction.

L'article 11 est inutile. Si l'on règle ce problème, alors je crois que nous pourrions expédier rapidement tout ce processus et nous aurons un accord. Imaginons comment nous nous sentirions en pareil cas. En fait, il m'est impossible de l'imaginer. Depuis que je siège au Parlement, je n'ai vu que des motions d'attribution du temps et des tactiques d'intimidation visant à limiter le débat et à forcer l'adoption rapide des projets de loi. C'est à se demander ce que nous avons à gagner à procéder de la sorte. Mais cela dénote une idéologie qui est un fléau.

•(1905)

Je commence à m'interroger sur l'engagement du gouvernement envers cette convention, que le Canada a signée. Si les conservateurs y tenaient vraiment, pourquoi affaibliraient-ils la mesure en ce moment?

Quand il s'agit de conventions internationales et de leur mise en oeuvre, il est vraiment important d'avoir un libellé clair et de ne pas laisser trop de zones grises, parce que cela ouvre des brèches pour une foule de gens. Cent treize pays ont signé la convention et 84 l'ont ratifiée. Combien d'années cela nous a-t-il pris? Nous l'avons signée en 2008 et nous sommes maintenant en 2014.

En passant, les conservateurs ont déposé cette mesure à la Chambre pour la première fois en décembre 2012. Quand ont-ils décidé de la mettre en discussion à la Chambre? Quelques jours avant les vacances d'été. Voilà l'importance qu'ils accordent à une mesure législative cruciale. Ensuite, ils invoquent des arguments fallacieux et disent que c'est urgent, que nous devons agir rapidement et voilà pourquoi nous avons maintenant l'attribution du temps. J'ai été élue à la Chambre pour participer à des débats.

Fait intéressant à souligner, depuis que la motion d'attribution du temps a été proposée, je n'ai pas entendu un seul intervenant d'autres partis que le NPD, ce qui fait du débat parlementaire une véritable farce. Non seulement les conservateurs limitent le temps consacré au débat, mais ils restent bien assis et refusent de participer et de faire connaître leur point de vue et de nous donner l'occasion d'être convaincus par leurs brillantes réponses aux questions que nous pourrions poser. Dans un débat, je suis toujours ouverte aux arguments susceptibles de me convaincre. C'est l'essence même d'un bon débat. Cependant, cela ne peut arriver que si tous les partis prennent le débat au sérieux.

Quand je prends la parole à la Chambre, je le fais non seulement à titre de représentante de la population de ma circonscription, mais aussi en tant que Canadienne. À titre de députée siégeant au Parlement d'un pays dont le gouvernement a signé une convention que nous envisageons maintenant de mettre en oeuvre, je suis gênée des efforts qu'on fait pour l'affaiblir.

Initiatives ministérielles

Ces dernières années, bon nombre de gens de ma circonscription sont venus me voir pour me dire qu'ils s'inquiètent vraiment de la manière dont nous sommes perçus sur la scène internationale.

Parlons donc d'une question qui me tient énormément à coeur, nommément les conditions de vie de nos peuples autochtones. Quand le rapporteur a publié son rapport, tout ce que mes collègues d'en face ont trouvé à faire, c'était de le vilipender, au lieu de reconnaître que nous avons de graves problèmes et que nous devons tous travailler ensemble pour nous y attaquer.

Dans le domaine du travail, mes collègues d'en face, encore une fois, n'ont aucune difficulté à contrevenir à nos conventions dans le cadre de l'OIT. En matière de protection environnementale, il semble que nous fassions comme si de rien n'était et que nous laissons la situation s'envenimer le plus possible. C'est très préoccupant. Cependant, l'affaire dont nous discutons concerne les armes à sous-munitions.

J'ai été très chanceuse, comme beaucoup d'entre nous ici présents, en ce sens que je n'ai pas vécu l'expérience de la guerre. J'ai parlé à de nombreux anciens combattants qui ont des histoires épouvantables à raconter, tirées de leurs expériences passées et présentes. Je pense que si on les réunissait dans une salle, ils se prononceraient catégoriquement contre les bombes à dispersion. Nous ne devrions pas affaiblir nos conventions.

J'en aurais tellement plus à dire, parce qu'il y a, à l'appui de ce que j'ai dit, des témoignages tellement brillants de la part de spécialistes, mais mon temps de parole est écoulé. Quoi qu'il en soit, j'exhorte mes collègues à supprimer l'article 11, après quoi j'appuierai ce projet de loi.

● (1910)

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, quelques points ont été soulevés lors des travaux du comité. La ministre était présente. Pour étayer son propos concernant les armes à sous-munitions, qui sont des engins horribles, la ministre en a présenté quelques exemples qu'elle avait apportés aux membres du comité. Ce n'étaient pas de vraies armes, mais des reproductions. Nous avons pu ainsi comprendre pourquoi l'utilisation de ces armes a causé beaucoup de problèmes dans le passé. Les jeunes enfants les ramassent en pensant que ce sont des jouets. Voilà pourquoi de nombreux pays ne les utilisent pas, y compris le Canada. Malheureusement, même si les États-Unis ne les ont pas utilisées depuis assez longtemps, ils ne sont pas signataires de la convention.

Je voudrais poser à la députée une question que j'ai déjà posée. Si le projet de loi contenait des dispositions à intégrer au Code criminel, la convention deviendrait inacceptable. Cela ne fonctionnerait tout simplement pas. Nos conseillers juridiques nous l'ont dit. Je suis un comptable, et non un avocat, mais ils disent que nous ne pouvons pas intégrer ces conventions de l'ONU au Code criminel du Canada. N'est-ce pas également un point important dans notre réflexion sur ce dossier? Les cadres juridiques ne seront pas parfaitement harmonisés, alors il nous faut nous protéger. Les gens avec lesquels nous travaillons, dans les opérations interarmées, ne sont pas signataires de la convention. Nous devons songer à protéger les soldats canadiens.

Mme Jinny Jogindera Sims: Monsieur le Président, j'apprécie la question calme et réfléchie de mon collègue. Il est toujours agréable de recevoir des questions réfléchies et bien expliquées de la part de nos collègues d'en face.

Retirer l'article 11 ne mettra aucunement en péril le projet de loi. Actuellement, un article de la convention permet explicitement aux États signataires de maintenir leur interopérabilité militaire avec les

États non signataires. Par conséquent, cette garantie existe déjà et nous n'avons qu'à la transposer dans le projet de loi. Mais l'article 11 va beaucoup plus loin. Il élargit les critères d'exception.

Je ne demande pas à mon collègue d'en face de me croire sur parole. Earl Turcotte, ancien coordonnateur principal de l'action antimines au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, était à la tête de la délégation canadienne qui a négocié la convention. Voici ce qu'il nous dit:

La loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la convention.

Elle déroge aux obligations du Canada au titre du droit humanitaire international. Elle néglige de protéger les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre. Elle trahit la confiance des États partenaires qui ont négocié le traité de bonne foi. Elle laisse tomber les Canadiens, qui s'attendent à beaucoup mieux de la part de notre pays.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je puis assurer à la députée que ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole, et quand je le fais, c'est très souvent au nom des libéraux. Les libéraux participent donc au débat, que ce soit à l'étape de la deuxième lecture, ou à l'étape actuelle de l'étude du projet de loi.

Les situations horribles causées par les armes à sous-munitions sont innombrables, et elles touchent toutes les populations, que ce soit les enfants, les adultes ou les membres des forces armées. Cet après-midi, j'ai dit que le Canada pourrait et devrait exercer un leadership accru dans les dossiers de cette nature. Comme le collègue de la députée, j'ai cité le rôle que Lloyd Axworthy a joué dans le dossier des mines terrestres.

Dans quelle mesure ma collègue croit-elle que le Canada devrait faire du lobbying ou entreprendre d'autres démarches auprès des États-Unis au sujet de la position de ce pays? Quelle approche voudrait-elle voir adoptée par le Canada par rapport à la position des États-Unis dans ce dossier?

Mme Jinny Jogindera Sims: Premièrement, monsieur le Président, en ce qui concerne nos alliés et d'autres États qui ne sont pas signataires de ce traité, c'est à nous de travailler avec eux et d'utiliser notre influence auprès de nos alliés pour les persuader de prendre la bonne décision. Voilà le genre de leadership que le Canada a toujours exercé. Le Canada a toujours cherché à établir un consensus. Lorsque j'étais plus jeune et que j'habitais en Europe, je me souviens avoir demandé à des Américains pourquoi ils arboraient des drapeaux canadiens. Les députés savent-ils ce qu'ils m'ont répondu? C'est parce qu'ils se sentaient davantage aimés et en sécurité.

Il est très facile pour le Canada d'affaiblir une convention qu'il a signée, puisque les conservateurs ont une majorité. J'aimerais toutefois citer un comité international de la Croix rouge canadienne:

[...] l'article 11 [...] risquent de permettre des activités contraires au but et à l'objet de la convention et, au bout du compte, de contribuer au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions plutôt qu'à leur élimination.

Le comité a dit qu'il appuierait le projet de loi si l'article 11 était supprimé.

Initiatives ministérielles

•(1915)

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, peut-être que certaines personnes qui nous écoutent ne savent pas de quoi il s'agit. Ce sont des bombes de la grosseur d'un chauffe-eau domestique et qui peuvent contenir jusqu'à 2 000 petites capsules explosives. Cette bombe est réglée pour exploser juste avant de toucher le sol et son effet se répand dans un rayon d'une centaine de mètres. Cette arme a été inventée pour tuer des civils. Dans un vrai théâtre de combat, elle est inutile, car les soldats sont protégés puisqu'ils sont dans des bunkers ou des véhicules blindés. C'est une arme génocidaire.

Quand on en arrive à ce point, c'est qu'il y a un problème moral. En accommodant des alliés qui s'en servent, il faut se demander si on ne devient pas tout simplement des complices. Toutes les petites dispositions contenues dans le projet de loi pour accommoder les utilisateurs de ces monstruosité font en sorte que nous partageons le blâme avec des pays tueurs comme la Russie et, à certaines occasions, les États-Unis et la Chine.

Tous les pays qui refusent de signer veulent se réserver le droit de les utiliser. Il n'y a absolument rien qui justifie le fait de se servir de telles armes. Des enfants affamés trouvent de belles petites canettes de couleur et ils pensent qu'il s'agit de nourriture. Ils essaient de les ouvrir et sont défigurés ou tués.

La seule façon de protéger nos soldats d'être accusés de quelque chose en raison de l'utilisation de ces armes, c'est de ne pas s'engager avec des alliés qui les utilisent. Il faut poser des conditions concernant notre engagement. Je pense qu'on n'en est plus là, car on n'existe quasiment plus sur le plan diplomatique. On a perdu beaucoup de notre lustre.

Les premières fois que je suis allé en Europe, beaucoup d'Européens m'ont dit à quel point notre pays était exemplaire et à quel point le Canada avait fait beaucoup pour la paix sur le plan humanitaire. Le Canada est admiré pour avoir aidé à mettre fin à l'apartheid.

Chaque fois qu'on fait des compromis dans de telles situations, notre cote de popularité diminue, et on ne va nulle part. Tous les vides juridiques sont dangereux et inutiles, en plus de miner l'esprit du traité. Si on avait une certaine dignité et un certain leadership, on ferait en sorte que la réputation humanitaire du Canada ne soit pas ternie par des actions semblables.

Il faut avoir une certaine dignité et un droit de critique sur les régimes qui abusent des droits de la personne. Ces temps-ci, par exemple, l'armée syrienne jette des barils de carburant remplis d'explosifs et de débris de métal sur des civils. Cela ressemble étrangement à une bombe à sous-munitions puisque des civils meurent lorsqu'ils explosent. Si on veut être en mesure de critiquer de telles actions, il faut donner l'exemple et il faut prendre le leadership. Si on continue de cette façon, au lieu de coudre des drapeaux canadiens sur leurs sacs à dos, les Américains vont coudre des drapeaux norvégiens.

•(1920)

C'est bien de vouloir protéger nos soldats de poursuites, mais cela ne devrait pas nous empêcher de nous poser des questions morales sur la légitimité de nous servir d'armes de ce genre. Si on accommode des utilisateurs, on en devient les complices et on doit en porter la honte par la suite.

Ce serait très simple d'enlever l'article 11. Moi, j'aime mieux affronter la difficulté de trouver une formulation légale que

d'affronter la difficulté morale de cautionner indirectement l'utilisation d'une arme de ce genre.

C'est important que les Canadiens sachent que, si on veut débattre de cela, c'est parce qu'on se pose des questions très sérieuses et qu'on veut qu'ils sachent dans quoi le gouvernement est en train de les entraîner. Aussitôt qu'on aura voté le projet de loi et ratifié cette affaire-là, la critique internationale va découvrir qu'on a la loi la plus faible de tous les pays signataires. On va se faire une réputation comme celle qu'on a eue avec le Traité sur le commerce des armes, dans toutes les autres situations où on a une position faible et où on fait des compromis sans en évaluer les retombées.

Je ne suis pas un moralisateur, mais je pense qu'au bout du compte, on arrive à un point où il faut vraiment confronter nos décisions et voir si on n'est pas dans le champ, en train de contrevenir à tous nos principes et aux principes des Canadiens qu'on représente.

[Traduction]

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, je n'ai entendu que les dernières minutes de l'intervention de mon collègue. Il serait facile d'être idéaliste si nous ne devions pas composer avec la réalité du monde dans lequel nous vivons. Or, j'aimerais poser au député une question toute simple.

Abstraction faite de la guerre de 1812 à 1815, le Canada a été un allié des États-Unis d'Amérique dans pratiquement toutes les opérations militaires auxquelles il a participé, et ce, pour toutes les raisons que nous comprenons. Le député croit-il que, si les États-Unis conservent leur stock d'armes à sous-munitions parce qu'ils doivent affronter des réalités qui ne sont pas les nôtres, nous ne devons jamais, au grand jamais, collaborer avec les États-Unis?

[Français]

M. Marc-André Morin: Monsieur le Président, je pense que le Canada est un grand pays avec une armée bien équipée. On joue un rôle important. Nos alliés, comme les Américains, ont besoin de notre intervention. On devrait quand même mettre nos conditions. Même si je vois mon collègue rire de l'autre côté, je dirais qu'on devrait être capables d'imposer certaines conditions pour garantir notre présence, à moins qu'on soit tellement insignifiant qu'on n'ait absolument rien à dire et rien à décider. Ce serait pas mal navrant.

•(1925)

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NPD): Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, j'aimerais que mon collègue explique pourquoi le Canada hésite souvent à prendre des décisions en ce qui concerne les causes humanitaires. Le Canada a une longue histoire de missions de paix et surtout de leadership en ce qui a trait aux armes à sous-munitions et aux mines antipersonnel. Pourquoi ruiner cela en gardant l'article 11 qui nous les ferait utiliser, malgré le voeu de la plupart des Canadiens et Canadiennes *from coast to coast to coast*?

M. Marc-André Morin: Monsieur le Président, je ne voudrais pas utiliser le mot qui commence par « hyp » parce qu'il semble que ce n'est pas parlementaire.

Initiatives ministérielles

À mon avis, quelqu'un se croise les doigts dans le dos pendant qu'il parle, à moins que des gens mieux informés que nous aient un programme caché ou aient discuté avec des gens plus influents que nous. C'est vraiment navrant. On devrait avoir plus d'influence en ce qui concerne l'investissement qu'on fait dans notre armée, et on devrait avoir notre mot à dire quand on transige avec nos alliés.

[Traduction]

L'hon. Laurie Hawn: Monsieur le Président, je dois répondre à la question et à l'observation du dernier intervenant.

La mesure législative prévoit exactement l'inverse, c'est-à-dire que nous ne possédons pas d'armes à sous-munitions, que nous détruisons ce que nous avons et nous n'utiliserons jamais d'armes à sous-munitions. Voilà ce que prévoit cette mesure législative.

Pour répondre à la question précédente, il est vrai que nous sommes petits. Nous ne sommes pas insignifiants, mais, globalement, nous avons très peu d'influence par rapport aux États-Unis, au Royaume-Uni et à nos alliés. Nous ne mènerons jamais nous-mêmes une opération d'une telle importance. Nous ne sommes tout simplement pas assez puissants. En fait, nous interviendrons toujours avec des alliés. Plus particulièrement, nous interviendrons pratiquement toujours avec les Américains.

Je répète ma question. Le député croit-il que, parce que nous interviendrons inévitablement avec les Américains, mais que nous n'utiliserons et ne posséderons jamais d'armes à sous-munitions, nous devrions refuser de collaborer avec les Américains?

[Français]

M. Marc-André Morin: Monsieur le Président, si on est en situation de guerre comme en Afghanistan, on devrait être capable de dire à nos alliés qu'on ne veut pas de cela sur le champ de bataille, car cela tuera nos soldats, et par la suite cela continuera de tuer des civils pendant des années.

En tout cas, il faudrait qu'on ait au moins le courage de dénoncer l'utilisation de ces armes.

[Traduction]

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NDP): Monsieur le Président, je considère que c'est un privilège de prendre la parole à la Chambre pour participer au débat sur ce projet de loi avec mes collègues. Le fait que le gouvernement ait proposé de limiter le débat sur cette mesure législative me trouble profondément. Je suis également très préoccupée par le fait que, mis à part quelques questions qui ont été utiles, les députés du Parti conservateurs ne prennent pas la parole. S'il est tellement judicieux d'amputer ce traité, ces députés devraient prendre la parole et défendre leur position à cet égard.

Je vais parler du fait que le projet de loi C-6 est censé être une loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions mais que, sans les amendements proposés par mon collègue d'Ottawa-Centre, il n'interdira pas l'usage des armes à sous-munitions.

Comme mes collègues l'ont dit, pour que le Canada ratifie une convention internationale, le gouvernement doit présenter à la Chambre un projet de loi visant à donner force de loi aux dispositions du traité au Canada. Comme on l'a mentionné, le gouvernement a signé ce traité en 2008 et il a attendu jusqu'à maintenant pour mettre un point final à la mesure législative qu'il a présenté.

Il est dommage que notre pays, contrairement à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et à la plupart des pays

européens, ait choisi de ne pas donner force de loi au traité. Les conservateurs ont pris ce traité et l'ont amputé. Le Canada a fait un choix. Il a signé le traité, mais il pouvait choisir de ne pas le ratifier.

Aujourd'hui, des questions ont été posées au sujet de nos alliés. Le seul allié dont les conservateurs ont parlé sont les États-Unis. Le but de ce traité était de dissuader des pays de continuer à produire et à utiliser des armes à sous-munitions. Quelle excuse peut-on présenter si l'on veut ratifier à moitié le traité parce que nous aimons frayer avec des pays qui ne le respectent pas? Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une grande incitation à faire ce qui s'impose pour les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le traité.

Quelle est l'importance du traité? Qu'est-ce qu'une arme à sous-munitions? Nous avons beaucoup parlé de cette question ce soir. Il s'agit d'un engin explosif qui diffuse de nombreuses sous-munitions. Ce qui est particulièrement dangereux dans le cas de ces armes — comme si elles ne causaient pas suffisamment de dégâts et de tort comme cela en mutilant des familles et des enfants pendant une guerre —, c'est que, comme les mines antipersonnel, un grand nombre sont laissées sur place alors qu'elles n'ont pas explosé. Apparemment, elles sont peintes de couleurs vives, ce qui les rend attrayantes aux yeux des enfants. D'ailleurs, un très grand nombre d'enfants sont estropiés à cause de ces armes.

Ces derniers temps, beaucoup de députés ont pris la parole à la Chambre pour dire à quel point ils se soucient du sort des familles qui vivent cette situation terrible en Syrie. J'aimerais vous faire part des effets des armes à sous-munitions en Syrie. À Alep, l'armée syrienne utilise des armes à sous-munitions. On peut voir un garçonnet de 7 ans, qui tremble comme une feuille et qui gémit, parce qu'il a subi des lacerations à l'abdomen et aux jambes. Le corps de son petit frère de 3 ans, Nizar, était prêt à être enterré. Mustafa Ali, âgé de 6 ans, était couché dans un lit après avoir reçu des éclats d'obus à la tête, au cou et aux épaules. Un garçon de 9 ans avait quant à lui été grièvement blessé à la jambe gauche. Les histoires de ce genre sont très nombreuses; elles relatent les ravages causés par ces armes répréhensibles.

En 2008, des pays du monde entier, dont le Canada, ont convenu d'unir leurs efforts pour élaborer et mettre en oeuvre une convention par l'entremise d'un traité visant à interdire l'utilisation de ces armes répréhensibles. C'était tout à leur honneur.

Qui appuie le traité dans son intégralité? Le secrétaire général des Nations Unies y est favorable. Il s'est dit de plus en plus inquiet des effets humanitaires des engins explosifs, en particulier dans les régions densément peuplées. Le Comité international de la Croix-Rouge a aussi exprimé sa grande inquiétude au sujet du projet de loi du gouvernement canadien qui prévoit une si grande exemption. Et il y en a d'autres: la British Action on Armed Violence, l'International Network on Explosive Weapons et Amnistie internationale.

● (1930)

Quels sont les pays qui se sont opposés au traité sur les armes à sous-munitions? Ce sont ceux qui ont produit ou accumulé d'importantes quantités d'armes à sous-munitions. Ce sont les pays qui s'opposent à la convention et qui ne se sont pas montrés disposés à la signer ou à la ratifier. Parmi ces pays, on compte la Chine, la Russie et les États-Unis. Ces pays devraient avoir honte.

Initiatives ministérielles

En réponse aux protestations des États-Unis, le Canada et ce groupe de pays ont proposé ce traité, mais voilà maintenant que le Canada crée une échappatoire. Bon nombre d'intervenants parmi ceux que j'ai mentionnés sont préoccupés par la décision du Canada. À leur avis, la décision du Canada d'inclure l'article 11 pourrait finir par annuler l'effet de ce traité.

Qui a critiqué le projet de loi C-6?

Comme mes collègues l'ont mentionné, l'ancien premier ministre de l'Australie, Malcolm Fraser, l'a critiqué. Je vais vous lire ce qu'il a dit à ce sujet.

Contrairement à son habitude, l'ancien premier ministre a critiqué publiquement le Canada, en affirmant que notre pays semble peu intéressé à signer un traité international visant à bannir les armes à sous-munitions. Il a accusé le gouvernement actuel de renoncer au leadership dont il fait habituellement preuve sur la scène internationale et a déclaré que le Canada avait l'habitude d'être un chef de file mondial et de donner l'exemple. Il a ensuite dit que le Canada ne peut pas prétendre qu'il bannit les armes à sous-munitions alors qu'il propose de permettre à ses militaires d'aider d'autres pays à utiliser ces armes.

C'est un bon argument.

Earl Turcotte est un autre ferme opposant au projet de loi C-6, ce qui devrait préoccuper grandement les Canadiens.

Qui est Earl Turcotte? Il s'agit de l'ancien coordinateur principal du ministère des Affaires étrangères du gouvernement conservateur chargé de négocier le traité. Il a dirigé la délégation canadienne lors des négociations entourant la convention. Il a démissionné en raison de la position du gouvernement conservateur à l'égard de cet article qui, essentiellement, a l'effet d'un boulet de canon sur la convention.

Je ne crois pas avoir le temps de mentionner tout ce qu'a dit M. Turcotte, mais je peux assurer aux députés qu'il est très ferme dans ses avertissements. Il a dit ceci: « [...] La loi proposée par le Canada est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la convention. » Il a réclamé qu'on améliore le projet de loi, soutenant que « Les innocentes victimes des armes à sous-munitions ne méritent rien de moins. ». Je suis plutôt d'accord avec lui.

La Croix-Rouge a clairement fait savoir que si l'article 11 demeure inchangé, l'adoption du projet de loi risque de miner la convention toute entière. Le gouvernement de la Norvège a également signifié sa ferme opposition au projet de loi.

Certains craignent également que, si l'article 11, cette large exemption, n'est pas supprimé du projet de loi C-6, la sécurité des Forces canadiennes risque d'être compromise. Quand on analyse le projet de loi, on constate qu'il est difficile de soutenir le contraire.

J'espère que l'un de ces députés prendra la parole ce soir pour nous expliquer pourquoi cette disposition est nécessaire dans le traité. Aucun autre pays signataire de la convention ne l'a incluse. Le Canada n'a pas demandé à ce qu'elle le soit. Il est bien étrange qu'un pays qui a signé la convention et manifesté son intention de la ratifier ajoute une disposition qui irait à l'encontre de celle-ci.

Le traité permet l'interopérabilité, alors pourquoi avons-nous besoin de cette disposition supplémentaire? Quand il est question de guerre, notre pays devrait certainement regarder de près ce que font nos partenaires dans ce domaine.

Comment le Canada devrait-il agir? Comme tous les autres qui ont ratifié la convention, c'est-à-dire déclarer qu'il ne faut pas utiliser les armes à sous-munitions.

Il est inacceptable d'avancer l'argument selon lequel les Forces canadiennes pourraient être menacées du simple fait qu'elles vont à la guerre avec un pays comme les États-Unis qui a encore une réserve de munitions. Je n'ai toujours pas entendu cet argument.

Si nous sommes sur le champ de bataille avec un pays qui utilise des bombes à fragmentation, c'est une honte. Nous ne devrions pas participer à un tel conflit. Nous avons signé ce traité et nous proclamons que nous allons le ratifier, ce qui est censé mettre fin à l'utilisation des bombes à fragmentation.

• (1935)

J'appuie sans réserve les amendements du NPD, qui aboliraient l'article 11. Le Canada serait ainsi au diapason de tous les autres pays de bonne réputation qui ont signé et ratifié le traité.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt ma collègue d'Edmonton—Strathcona. Elle a raison. Nous sommes souvent aux côtés des Américains, pour toutes sortes de raisons pratiques et historiques. Nous avons été à leurs côtés de 1916 à 1918, de 1941 à 1945, de 1950 à 1953, de 1991 à 1999, de 2002 à 2014 et en 2011. Je suis certain que nous serons encore à leurs côtés à d'autres occasions, quelque part sur la planète.

Le Canada peut fournir des ressources importantes, comme on l'a déjà mentionné, bien qu'elles demeurent considérablement moindres que celles que fournissent les Américains, bien sûr.

La députée a parlé des risques que pouvaient courir les Canadiens. Comme elle aurait voulu donner un exemple, je me permets de répéter celui que j'ai déjà donné la dernière fois qu'il a été question de ce sujet. Cela s'est produit dans une école de Panjwai aux murs extérieurs blancs. Des Canadiens étaient coincés et ont demandé une aide aérienne. Ils ne savaient pas qui viendrait à leur secours. L'aide est venue des Américains. Elle aurait pu aussi bien venir des Britanniques, des Néerlandais ou de plusieurs autres pays.

Dans une telle situation, les gens ne sont pas restés assis par terre à se demander ce que transportaient les F-16 ou les A-10. Ils voulaient avant tout sauver leur peau, étant donné que les talibans leur faisaient subir toute une raclée. Ils n'allaient pas rester assis là et déclarer, avec de grands airs, qu'ils ne voulaient pas recevoir l'aide d'un F-16 ou d'un A-10 qui pourrait transporter des armes à sous-munitions. Les appareils en question n'en transportaient pas, mais ils auraient pu le faire, puisque les États-Unis n'avaient pas ratifié le traité.

La députée cherchait des situations où le scénario proposé par le NPD mettrait des Canadiens en péril. La situation que j'ai mentionnée en fournit un bon exemple, je crois, et c'est un exemple réel, qui s'est réellement produit. Il y en aurait beaucoup d'autres.

• (1940)

Mme Linda Duncan: Monsieur le Président, je lis l'article 11 et j'ai beaucoup de difficulté à suivre l'argument du député. Je sais qu'il a passé de nombreuses années dans les forces armées et nous respectons au plus haut point ce qu'il fait pour notre pays.

Initiatives ministérielles

Il ne faut cependant pas oublier ce que prévoit l'article 11, qui exempterait les forces armées et les officiers du Canada de leur responsabilité et leur permettrait de diriger ou d'autoriser des activités pouvant comporter l'utilisation, la possession, l'importation ou l'exportation d'armes à sous-munitions. Je ne vois pas en quoi on se trouverait à diriger ou à autoriser des activités liées à l'utilisation d'armes à sous-munitions du seul fait de se trouver à un endroit où des personnes sont à risque et d'accepter qu'un autre pays vienne nous aider. C'est l'objectif même du traité: interdire les actions consistant à autoriser ou à demander expressément l'utilisation des armes à sous-munitions.

C'est complètement contraire à l'article 6, qui nous interdit d'acquérir ou de posséder des armes à sous-munitions ou d'en exiger expressément l'utilisation. Les articles 6 et 11 sont incompatibles. Cela ne rime à rien. Aussi bien ne pas ratifier le traité si nous approuvons...

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NDP): Monsieur le Président, au cours du débat de ce soir, les conservateurs n'ont pas cessé d'invoquer des arguments comme « Et les États-Unis? » et « Que devrions-nous faire s'ils ont besoin de notre aide? ». Ils oublient de mentionner que nous nous trouverions aussi à imiter la Chine, un pays très communiste, et la Russie, un ancien régime communiste, qui est extrêmement antidémocratique. On n'a qu'à observer ce qui se passe en Ukraine pour s'en convaincre.

En tout, 113 pays ont signé cette convention, et 84 l'ont ratifiée. Si ces pays ont besoin de notre aide, allons-nous la leur refuser parce qu'ils ont ratifié l'entente?

Mme Linda Duncan: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Nickel Belt. Sa contribution à la Chambre est toujours utile.

Il y a une chose encore plus importante que notre attitude envers les États fautifs refusant de se joindre aux autres pays qui veulent rendre le monde meilleur. Si je me souviens bien, durant notre mission en Afghanistan, nous étions partenaires avec le Royaume-Uni et avec bon nombre de pays européens. Pourquoi revenons-nous toujours aux États-Unis? Le reste du monde tente de convaincre les États-Unis et tous les autres pays délinquants de cesser d'utiliser les bombes à dispersion.

Il est peut-être temps pour le Canada de défendre sa position lorsqu'il envoie ses forces armées à la guerre pour défendre d'autres pays et les aider à instaurer la démocratie; il est peut-être temps de déclarer qu'il n'utilisera pas de bombes à dispersion lorsqu'il se joindra aux alliés. À mes yeux, c'est aussi simple que cela.

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NDP): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir prendre la parole ce soir sur le projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions. J'aime toujours prendre la parole sur les enjeux qui concernent les affaires étrangères.

En tant que législateurs fédéraux, on traite souvent de dossiers qui n'ont pas toujours un impact direct sur nos concitoyens. Comme plusieurs de mes collègues, j'en suis certain, j'ai l'honneur de représenter un comté où les gens se préoccupent beaucoup de ce qui se passe dans les différents dossiers et de la façon dont travaille le Canada sur la scène internationale. Même si cela ne les touche pas directement, la réputation qu'on a et la façon dont on fait ce travail sont quand même très importantes pour eux. C'est la raison principale pour laquelle je me lève aujourd'hui.

J'écoute le débat qui a lieu ce soir, et l'un des arguments que le gouvernement conservateur utilise, c'est qu'il ne peut pas garantir que les Américains ne se serviront pas des armes à sous-munitions étant donné qu'ils n'ont pas adhéré à cette convention. Pourtant, là n'est pas la question. Dire qu'on ne pourra jamais les en empêcher — donc qu'il n'y a pas de problème à ce qu'un projet de loi ratifie une convention, même s'il est plein de failles qui vont nuire à cette même convention —, c'est manquer l'objectif de la chose.

L'objectif, c'est montrer du leadership sur la scène internationale. C'est ce qui fait, ou ce qui faisait devrais-je dire puisqu'il faut conjuguer cela au passé, la réputation du Canada sur la scène internationale. C'est malheureusement une lacune du gouvernement conservateur. On l'entend encore dans les arguments de ce soir. Ils disent que c'est idéaliste et qu'ils ne peuvent rien y faire. C'est une excuse pour ne pas aller au bout et avoir un projet de loi plus complet qui serait appuyé par les différents intervenants qu'on a entendus en comité.

Il y a un terme pour cela en étude des relations internationales. C'est ce qu'on appelle la tragédie des communes. L'exemple souvent utilisé pour parler de la tragédie des communes dans les relations internationales est l'environnement. Si on examine les questions d'environnement, quand les différents acteurs négocient sur la scène internationale, ils disent souvent qu'ils ne veulent pas faire les efforts pour réduire les gaz à effet de serre parce que les pays en voie de développement comme la Chine, par exemple, n'adhéreront pas aux mêmes restrictions que nous, et que cela va nous causer un désavantage compétitif. Au bout du compte, si on essaie toujours de retomber sur ces arguments, c'est la tragédie des communes, c'est-à-dire que personne n'agit.

C'est exactement le problème auquel on fait face avec ce projet de loi et avec les arguments du gouvernement conservateur. Les États-Unis sont un pays gros et puissant et duquel, il faut le dire, on est alliés. On ne dit pas qu'on va arrêter de travailler avec eux quand le gouvernement va ratifier la convention et travailler parfois avec lui dans les interventions militaires. Cela étant dit, cela ne nous empêche pas d'aller jusqu'au bout et de vraiment appuyer, avec un projet de loi plus complet, ce qui est présenté dans la convention.

Je vais m'expliquer un peu, pour ceux qui n'auraient pas suivi le débat au complet. Il est question du fameux article 11, qui revient souvent dans le débat. Plusieurs de mes collègues en ont parlé. L'article 11 permettrait aux soldats canadiens d'utiliser ces armes même si nous acceptons la convention sur les armes à sous-munitions. S'ils étaient en mission avec des pays qui n'ont pas ratifié la convention, on parlerait du concept d'interopérabilité.

C'est un concept qui a été inclus dans la convention à l'insistance du Canada, malgré l'opposition de plusieurs des États qui participaient aux négociations. Ce concept est un peu étrange et il est très contradictoire. Un de mes collègues a parlé de contradiction plus tôt. Ce mot est extrêmement important. En principe, le Canada s'assoit autour d'une table et se dit d'accord sur des principes et dit vouloir ratifier une convention, puis il arrive à la Chambre des communes avec un projet de loi qui met tout cela en place et fait concorder nos lois avec les obligations de cette entente internationale. Pourtant, on ne peut pas appuyer véritablement ces principes.

Initiatives ministérielles

● (1945)

Si on prenait le sujet au sérieux, il serait plutôt écrit dans le projet de loi qu'en participant à une mission militaire avec des alliés comme les Américains, qui permettent d'ailleurs toujours l'utilisation de ces armes, ces derniers feraient ce qu'ils veulent, mais que nous interdissions l'utilisation de ces armes par les soldats canadiens. On assurerait ainsi le respect complet des principes énoncés dans cette convention.

Ce n'est malheureusement pas ce que ce projet de loi propose, et c'est ce qu'on dénonce. Cela semble être mal compris par les députés de l'autre côté de la Chambre.

J'ai entendu mon collègue d'Ottawa-Centre, par exemple, poser de nombreuses fois des questions au ministre des Affaires étrangères sur le Traité sur le commerce des armes, entre autres. Ce dernier parle de ne pas vouloir punir les fameux citoyens honnêtes, comme si on était en train de débattre du registre des armes à feu, alors qu'on parle d'un traité international. C'est vraiment intéressant, car on se rend vraiment compte qu'on prend de moins en moins nos obligations au sérieux, et ce projet de loi en est un exemple malheureux.

J'ai écouté ma collègue de Newton—Delta-Nord parler de l'époque où les Américains se sentaient très en sécurité et très à l'aise de se promener avec des drapeaux canadiens sur leur sac à dos, dans certaines régions des pays de la communauté internationale, étant donné tout le respect qu'inspirait le Canada. Ce qu'elle a dit était intéressant.

Tout n'est pas perdu, mais j'ose croire qu'on pourrait faire mieux. C'est ce qu'on demande au gouvernement aujourd'hui, comme on l'a demandé en comité. Malgré l'insistance du ministre qui disait cet après-midi qu'un amendement avait été accepté, l'essentiel de la chose n'a pas été corrigé. Pour cette raison, on ne peut pas appuyer ce projet de loi.

C'est très décevant de voir cela, parce que le Canada s'est bâti une réputation, avec du travail très ardu axé sur les compromis, qui permettait à différents pays qui ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes de l'être. Au lieu de faire ce même travail aujourd'hui, on continue d'insister sur une position très ferme; c'est important, mais cette fermeté ne va pas dans le bon sens. Il faut être ferme en faisant preuve de leadership et d'initiative, et non de fermeture d'esprit.

En d'autres mots, on arrive à la Chambre, on lève la main et on dit que c'est trop idéaliste. J'entends mon collègue d'Edmonton-Centre dire que c'est comme *Alice au pays des merveilles*. Or selon plusieurs Canadiens, voire la très grande majorité des Canadiens, faire preuve de leadership sur la scène internationale, ce n'est pas être idéaliste, cela fait partie de l'identité canadienne.

Pour faire preuve de leadership, il faut mener par l'exemple. Cela veut dire qu'il faut parfois prendre des décisions difficiles et travailler avec des alliés qui n'agissent pas de la même façon que nous. Cela veut aussi parfois dire, comme mon collègue l'a mentionné, qu'il faudra peut-être mettre certains de nos militaires dans une position difficile, sachant que leurs confrères et consœurs américains sont en train d'utiliser des armes que nous interdisons.

Néanmoins, je pense que les gens qu'on représente, la communauté internationale ainsi que nos militaires seraient très fiers de nous voir prendre une position ferme et respecter des engagements pris dans le cadre de négociations avec d'autres pays.

Pour boucler la boucle, je reviens sur le concept de la tragédie des communes où l'inaction règne, malheureusement et trop souvent

dans la sphère internationale. Les pays ont parfois trop peur d'être à l'avant-plan, de prendre les décisions difficiles et des engagements qui sont peut-être avant-gardistes dans certains cas. Ce n'est pas de cette façon que le Canada a agi dans le passé, et il ne devrait pas agir de cette façon aujourd'hui.

On espère que le gouvernement va entendre raison grâce aux différentes interventions. Lorsqu'on a débattu du projet de loi après son dépôt, plusieurs intervenants, dont les médias et la Croix-Rouge, ont exprimé les mêmes préoccupations que le NPd.

● (1950)

Il faut que ce soit grave pour que la Croix-Rouge se retire de ce genre de débat politique. Cela en dit long.

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais je pense que j'ai bien fait valoir notre idée. J'espère d'ailleurs que cela éclairera certains députés du gouvernement.

[Traduction]

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, dans un sens, c'est presque amusant.

Il ne s'agit pas d'aller bourlinguer en Europe avec un drapeau sur le dos. Selon moi, les électeurs ne seraient pas très fiers de nous si des soldats canadiens mouraient au combat simplement parce que nous avons refusé l'aide d'alliés dont nous désapprouvons les méthodes. Pour ma part, je sais ce que les militaires et les gens de ma circonscription en penseraient.

Je veux revenir sur un commentaire de mon collègue. D'après ce que j'ai compris, peut-être ai-je tort, il a dit que le projet de loi C-6 est rédigé de façon à permettre aux Canadiens d'employer les armes à sous-munitions. C'est tout le contraire, bien sûr. Nous interdisons l'usage, la possession, l'entreposage des armes à sous-munitions et leur utilisation par les Forces canadiennes, peu importe les circonstances. J'aimerais que le député précise ses propos. J'espère qu'il n'a pas suggéré une telle chose, parce que c'est tout simplement faux.

● (1955)

[Français]

M. Matthew Dubé: Monsieur le Président, j'apprécie que le député m'ait posé cette question. Comme un des mes collègues vient de le préciser, c'est effectivement l'amendement qui a été apporté qui a permis de rectifier la chose, afin d'empêcher l'utilisation d'armes à sous-munitions.

Dans la version originale du projet de loi, elles étaient permises lors d'opérations conjointes avec des pays n'ayant pas ratifié la convention. L'erreur a été corrigée, et je le reconnais. Je me suis effectivement mal exprimé. Je suis retourné en arrière. J'ai eu la chance de parler du projet de loi lors du commencement du débat, soit il y a quelques mois.

Cela étant dit, j'aimerais répondre à la question de mon collègue, qui avait trait au fait de mettre en danger la vie de soldats canadiens. Ce n'est pas du tout le cas. Il est important de préciser que ce que nous voulons, c'est montrer l'exemple en corrigeant les lacunes du projet de loi, afin de montrer que le Canada n'accepte pas cela. On ne dit pas aux autres pays ce qu'ils devraient faire, on essaie plutôt de leur montrer la bonne chose à faire. Agir de la sorte sur la scène internationale ne met personne en danger

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, je suis un ancien militaire et j'ai du mal à comprendre pourquoi, dans l'esprit du gouvernement, les armes à sous-munitions sont assimilées à une sale guerre. On a tendance à vouloir faire une guerre propre, fondée sur le renseignement et des drones, pour qu'il n'y ait pas de victimes parmi les civils. Nous ne voulons pas faire la guerre. Nous voulons la paix. Mais nous prévoyons quand même une échappatoire qui va nous permettre d'intervenir dans un pays et d'y laisser des saletés qui tuent des civils et des enfants.

Je ne comprends pas cette attitude qui consiste à dire que nous voulons défendre nos militaires. Il y a toutes sortes d'outils qu'on pourrait utiliser. Quand on intervient dans un autre pays, c'est parce qu'on veut y rétablir la paix et l'harmonie et bâtir un avenir de paix. Ce n'est pas pour y laisser des saletés qui vont faire exploser des enfants parce qu'on n'avait pas le courage d'y aller.

[Français]

Mon collègue pourrait-il nous dire pourquoi l'article 11 est inacceptable?

M. Matthew Dubé: Monsieur le Président, j'ai apprécié le début du commentaire de mon collègue et sa question.

C'est un élément que je n'ai pas eu la chance de soulever, puisque je parlais surtout des négociations sur la scène internationale. Lorsqu'on pense aux détails de ces armes et au fait qu'on laisse cela dans la cour de quelqu'un, on se retrouve dans une situation où on a laissé des armes très dangereuses.

Plus tôt ce soir, un de mes collègues a soulevé l'exemple d'un jeune enfant qui court dans la rue et qui pourrait penser que c'est une bebelles qu'il ramasserait comme on ramasserait une roche ou une branche. Étant donné qu'il s'agit d'une arme très dangereuse, cela pourrait poser problème. Mon collègue a aussi parlé des lacunes du projet de loi. Cela revient aux commentaires que j'ai faits, c'est-à-dire qu'on a une responsabilité. Quand on entreprend des négociations, il y a une raison. Ce type d'arme n'a plus sa place au sein de la société internationale.

Que ce soit ici ou à l'étranger, il est important d'aller jusqu'au bout lorsque l'on prend un engagement en vue de régler un problème, et ce, peu importe ce que pourraient décider certains de nos alliés.

● (2000)

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Monsieur le Président, je vais commencer par passer une remarque. Je trouve dommage qu'il y ait eu un bâillon pour réduire le temps dont nous allons parler sur ce projet de loi. Est-ce parce qu'ils ne veulent pas nous accompagner ou qu'ils ne veulent pas qu'on leur pose de questions? Je trouve cela vraiment regrettable. Qui voit-on en ce moment sur CPAC parler de ce projet de loi? Le NPD. Les autres partis nous posent des questions.

Il me semble important de parler aujourd'hui des risques auxquels le Canada expose ses militaires et des millions de civils dans le monde en adoptant le projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

En effet, alors que ce projet de loi est censé soutenir un effort international pour se débarrasser d'une arme atroce, le projet de loi qui nous est proposé pourrait justement faire le contraire.

Je parlerai donc de ce que fait le projet de loi, de ce qu'il ne fait pas et des conséquences qui en découlent. Je me mets à la place des gens de ces pays qui reçoivent ces fameuses bombes qui tuent et blessent des enfants à vie. C'est vraiment catastrophique.

En parlant des conséquences, sait-on ce qui se passe quand une arme à sous-munitions explose?

Au Canada, nous avons la chance de vivre en paix, mais il ne faut pas croire que nous ne pourrions jamais connaître la guerre. D'autres démocraties ont subi la guerre avant nous. Il me semble normal d'imaginer un instant ce que les civils peuvent vivre lors de conflits qui, au demeurant, ne servent que très rarement leurs intérêts?

D'abord, comme mes collègues l'ont dit tantôt, on a une sorte de citerne du même genre que celle qu'on utilisait jadis pour envoyer des dépliants de propagande. À la place des papiers, par contre, on voit des centaines de petites capsules pas plus grosses qu'une pile de type D se répandre sur un objectif plus ou moins précis, comme une piste d'atterrissage ou un véhicule blindé. L'arme à sous-munitions, dit-on, entraîne des économies à mesure qu'elle couvre plus de territoire en moins de temps. Avec le temps, des gens sont blessés et meurent. On n'a donc pas besoin d'en envoyer d'autres. Sauf qu'après la première vague de déflagrations, il reste environ 30 % de capsules non explosées qui se transforment alors en des centaines de mines antipersonnel qui peuvent fonctionner des dizaines d'années plus tard. Pensons que, lorsque un pays reçoit ces bombes, l'enfant qui va peut-être jouer avec la bombe n'est même pas né encore. Il sera infirme à vie. Ce qui explique que 98 % des victimes des armes à sous-munitions sont des civils. De ce nombre, environ la moitié sont des enfants qui confondent la capsule colorée avec un jouet.

Est-ce qu'on aimerait que nos enfants confondent une capsule avec un jouet? C'est ce qui me fait dire qu'on ne sait jamais ce qui se passe quand une arme à sous-munitions est lâchée. Tout ce qu'on sait, c'est que la chair est déchirée, les coeurs sont brisés et des communautés sont défaites par la tristesse.

Si je prends le temps de rappeler ce que ces armes font, c'est que le gouvernement conservateur ne semble pas l'avoir compris. Officiellement, le projet de loi en question devrait, comme son nom l'indique, permettre la mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Or voyons un peu ce que le projet de loi fait et ce qu'il ne fait pas.

Selon le texte de la convention signée par le Canada le 3 décembre 2008 à Oslo:

1. Chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance:

(a) employer d'armes à sous-munitions;

(b) mettre au point, produire, acquérir de quelque autre manière, stocker, conserver ou transférer à quiconque, directement ou indirectement, des armes à sous-munitions;

(c) assister, encourager ou inciter quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention.

La présente loi qui devrait de prime abord répondre à ces engagements devant la communauté internationale réussit-elle le test?

● (2005)

Selon Earl Turcotte, ancien coordonnateur du programme Action Mines Canada du MAECI, celui-là même qui était à la tête de la délégation canadienne qui a négocié la convention, la réponse est non. M. Turcotte dit ceci:

La loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la Convention sur les armes à sous-munitions. Elle ne respecte pas les obligations du Canada à l'égard du droit humanitaire international; elle ne protège pas les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre; elle trahit la confiance des autres États qui ont négocié le traité de bonne foi; et elle déçoit de beaucoup les attentes des Canadiens et des Canadiennes à ces égards.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Earl Turcotte. C'est le gars qu'on a engagé pour signer une réelle convention réellement contraignante à l'égard des fabricants d'armes. C'est le gars que le Canada a envoyé pour aider à pacifier le monde, ce qui devrait être notre objectif comme pays pacifiste.

Nous voyons donc ici ce que ce projet de loi présenté ne fait pas. Que fait-il alors, s'il ne remplit pas la première raison de son existence? Pour comprendre ce que le projet de loi fait, il faut s'attarder à un processus qui n'est pas dénué d'intérêt. En effet, tout se passe comme si le gouvernement conservateur avait placé une petite sous-munition dans la négociation du traité.

Les personnes chargées des négociations pour le Canada ont dû négocier fort pour obtenir l'inclusion de l'article 26 de la convention sur l'interopérabilité des pays signataires. En gros, comme la Chine, la Russie et les États-Unis refusent de signer, ce serait dur de ne pas faire affaire avec eux, n'est-ce pas? Les personnes en place au moment des négociations ont réussi à faire accepter cet article pour le Canada, mais elles sont surprises de voir aujourd'hui que l'esprit de la convention est carrément bafoué par l'article 11 du projet de loi proposé pour répondre à cet article 26 demandé par le Canada.

La sous-munition de l'article 11 permet donc aux soldats canadiens d'utiliser, d'obtenir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dans le cadre des opérations conjointes avec un autre pays non partie à la convention, ainsi que d'en demander l'utilisation par les forces armées d'un autre pays. On va dire qu'on n'en fabrique pas, mais nos soldats vont les transporter.

Le gouvernement conservateur vient de détruire l'esprit de la convention pour de bon. Les chairs seront déchirées, les coeurs seront brisés et des communautés seront défaites par la tristesse. J'aurais aimé voir un peu plus de leadership de la part de ce gouvernement. J'aurais aimé que nos collègues d'en face fassent des discours et qu'on puisse leur poser des questions et avoir plus d'information. Je me serais attendue à beaucoup plus de leadership. Je suis certaine que les gens de Joliette, que je représente, en ont assez d'apprendre que sous les conservateurs, le Canada s'est retiré de traités internationaux importants, comme le Protocole de Kyoto, dont on me parle quand je fais du porte-à-porte, et qu'il va même jusqu'à saboter les efforts de paix au niveau international.

Quand les conservateurs agissent ainsi, ils montrent leurs couleurs au monde entier, des couleurs qui ne sont pas les nôtres. Au nom de Joliette et du Canada entier, j'aimerais dire ceci au reste du monde: ces couleurs ne sont pas les nôtres. Elles sont celles d'une minorité qui a obtenu une majorité à la Chambre des communes et qui, pour cette raison, croit diriger au nom de la majorité. Espérons que ce gouvernement acceptera de faire la chose juste en modifiant son projet de loi en troisième lecture. De mon point de vue, c'est la seule chose à faire pour le Canada, pour sa réputation dans le monde et pour les victimes civiles dans les pays en guerre.

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Monsieur le Président, j'ai trouvé la présentation de ma collègue assez intéressante. Je me demande si elle aurait su de quoi elle parlait si elle n'avait pas lu un texte écrit par quelqu'un d'autre.

Franchement, qu'elle appelle le Canada un pays pacifique me fait croire que les États-Unis étaient en guerre dans la Première Guerre mondiale avant nous. Ce n'est pas le cas. Cela me fait croire que dans la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis étaient en guerre contre le fascisme de l'Allemagne nazie avant nous. Ce n'est pas le cas. Cela me fait croire que nous n'étions jamais en Corée ou que nous n'avons pas fait le travail le plus dur en Afghanistan.

Le Canada n'est pas un pays pacifiste. Je ne sais pas où elle a pris cette idée-là et je ne sais pas pourquoi elle lit des discours écrits par d'autres personnes.

• (2010)

Mme Francine Raynault: Monsieur le Président, si vous me le permettez, je refuse de répondre à cette question. Je refuserai tout simplement de me faire dire que quelqu'un d'autre écrit mes discours. J'aurais aimé entendre mon collègue d'en face faire un discours, afin que les députés néo-démocrates puissent lui poser des questions.

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, je veux féliciter mon honorable collègue de Joliette de son excellent discours. Elle est une excellente narratrice, et les gens de Joliette et nous-mêmes sommes très fiers de son travail.

Les conservateurs ont lu un peu trop de livres d'histoire. En tant qu'ancien militaire, je trouve insultant qu'ils aient le culot de dire que des militaires utiliseraient ce type de munitions à tout prix. Je doute que quelque militaire que ce soit serait fier d'être allé dans un pays pour aider les gens tout en sachant qu'il laisserait des munitions, un armement ou des résidus qui pourraient tuer des enfants et des civils. Cela n'est jamais leur intention.

Je suis insulté d'entendre mon collègue dire que le Canada n'est pas un pays pacifiste. Oui, le Canada a participé à des conflits, mais il a toujours eu la colonne de dire aux États-Unis que ce qu'ils faisaient n'était pas correct et qu'il ne les suivrait pas s'ils ne remplissaient pas certaines conditions.

Je ne sais pas pour qui les conservateurs se prennent, mais ce n'est certainement pas le gouvernement.

Mme Francine Raynault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Repentigny de sa question.

Des militaires se présentent parfois à mon bureau, et ce qu'ils ont vécu n'est pas drôle. Ils ont vu les horreurs de la guerre. Si j'ai bien compris, mon collègue a déjà fait partie de l'armée.

Mon petit-fils veut s'enrôler dans l'armée pour aider les gens. J'espère qu'il n'ira jamais dans un autre pays pour se faire sauter.

[Traduction]

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, nos collègues d'en face veulent que nous fassions des discours, mais nous en avons déjà fait. La dernière fois, j'en ai fait un, et d'autres députés aussi. L'opposition se plaint de ne pas avoir assez de temps de parole. Eh bien, nous leur accordons cinq ou six heures, ça devrait leur permettre de se dévouer.

Initiatives ministérielles

On peut continuer ce genre de dialogue, ça ne me pose pas de problème. J'aimerais revenir sur ce que le député a dit à propos de notre gouvernement majoritaire qui aurait été élu par une minorité. C'est vrai qu'aux dernières élections, 62 % des Canadiens n'ont pas voté conservateur, 72 % n'ont pas voté NPDP, 82 % n'ont pas voté libéral, et 95 %, grosso modo, n'ont pas voté pour le Parti vert ou pour le Bloc.

De tous les gouvernements majoritaires que nous avons eus au Canada, il y en a eu cinq, dans toute notre histoire, qui ont été élus avec plus de 50 % du vote populaire. Ça n'a pas été le cas de Trudeau. Ça n'a pas été le cas de Chrétien. Alors passons à autre chose.

Pour en revenir au projet de loi C-6, il est absolument fallacieux de prétendre que ce projet de loi nous permet d'utiliser, de fabriquer, d'acquiescer ou de transférer des armes à sous-munitions, ou encore d'en encourager l'utilisation. C'est absolument faux. Le député ne devrait pas dire des choses pareilles.

[Français]

Mme Francine Raynault: Monsieur le Président, je suis sans mots.

Même si mon collègue a fait un discours auparavant, nous aurions aimé entendre une autre fois nos collègues d'en face.

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NPDP): Monsieur le Président, quelquefois, on entend toutes sortes de choses à la Chambre. Il faut faire preuve d'humilité de temps à autres, et aller de l'avant pour débattre d'un sujet aussi important que celui-ci. Ce sujet est important pour nous et pour plusieurs de nos concitoyens.

Au cours des dernières semaines, j'ai côtoyé plusieurs vétérans de la Seconde Guerre mondiale, notamment ceux qui ont participé au débarquement de Normandie. D'ailleurs, l'un d'entre eux nous a honorés de sa présence, à la Chambre, il y a quelques semaines.

Tout ce que ces militaires ont en tête lorsqu'ils vont sur un champ de bataille, ce n'est pas tuer quelqu'un, mais bien sauver des vies et faire en sorte que le pays pour lequel ils se battent, qu'il soit le leur ou un pays allié, puisse vivre en paix. Dire que le Canada n'est pas un pays de paix n'est pas vrai. C'est absolument et totalement faux. C'est insultant d'entendre de telles paroles. Lorsque les militaires vont à la guerre, ce n'est pas pour provoquer une guerre, c'est pour la terminer, vivre en paix et assurer la démocratie dans une société moderne et prospère. Voilà ce qu'est le Canada: une société moderne et prospère!

Quand nos militaires ont participé à une mission de paix à Chypre ou à Sarajevo et qu'ils ont dû engager des combats, c'était pour se protéger et revenir après avoir réussi leur mission. Ces soldats partent en mission. Ils ne sont pas toujours au courant des effets collatéraux de leur bataille ou de leur combat, et c'est probablement ce qu'il y a de plus pervers avec les armes à sous-munitions. Lorsqu'on quitte un champ de bataille, que reste-t-il sur le terrain? C'est ce à quoi il faut s'attarder. Il faut s'y attarder davantage qu'à la convention d'Oslo ou qu'au projet de loi. Il faut savoir quels sont les effets collatéraux. Pourquoi doit-on s'assurer que les armes avec lesquelles on se bat entraînent le moins d'effets collatéraux? C'est effectivement difficile, puisque, à ce moment-là, on est au front, dans une industrie de guerre.

Au Vietnam, il y a eu l'agent orange; il y a tout ce qui s'est produit lors des attaques en Irak. Effectivement, il y a eu des effets collatéraux. Il s'agit d'armes à enrichissement nucléaire. Elles ont toujours des effets collatéraux. Pourtant, le Canada est un pays qui fait la promotion de la paix. Le Canada a souvent été engagé lors de

pourparlers, et il a même servi de leader, notamment avec la princesse Diana, lorsqu'il s'est agi d'établir des règles précises pour combattre les mines antipersonnel. Malgré tout, nos soldats et la population qui vit sur les terres où il y a des combats sont souvent victimes des effets collatéraux.

Je le répète, c'est ce qui est le plus malheureux. C'est à cela que l'on devrait s'attarder, plutôt que tenter d'adopter un projet de loi qui se contredit lui-même. En vertu de l'article 11, nos soldats pourraient être en contact avec ces armes, qui sont pourtant interdites par l'article 6. C'est aberrant et inquiétant. Quand on est engagé dans un combat, aux côtés de nos alliés, peu importe qui ils sont — la plupart du temps ce sont les Américains —, on obéit à l'ordre qui est donné. Sur le terrain, le soldat doit obéir à l'ordre qui a été donné. Le soldat veut s'assurer que, lorsqu'il terminera sa mission, nous aurons une terre de paix, peu importe l'endroit sur la planète.

C'est important de souligner que le Canada est un leader, et il l'a toujours été. On n'a qu'à penser aux missions de paix de Lester B. Pearson. Celui-ci a même reçu un prix Nobel de la paix pour son engagement. C'est important de le noter. C'est du leadership.

● (2015)

C'est important de le mentionner parce que ce leadership doit se perpétuer. Nous devons le perpétuer. Malgré tout, nous vivons dans un pays assez prospère. Effectivement, il peut y avoir des controverses, et nous pouvons débattre de sujets concernant le développement économique, par exemple, et avoir des opinions qui se contredisent parce que nous ne sommes pas d'accord les uns avec les autres. Cependant, lorsque les Forces armées canadiennes participent à des combats ou à une mission, cela se fait davantage dans le but de sauver que de détruire.

Un chiffre m'a complètement abasourdi: les réserves mondiales de ces armes représentent environ 4 milliards de petites bombes. Quatre milliards! Le quart de ces bombes est détenu par les Américains avec qui on est souvent en mission de paix ou de combat, et il y aura d'autres missions semblables. Regardons ce qui se passe en Syrie ou en Afrique actuellement. Qui sait quand nous serons appelés à participer à une prochaine mission? Encore une fois, nos soldats seront en contact avec ces armes. Il est donc un peu insignifiant d'inclure dans un projet de loi un article qui en contredit un autre. Je n'arrive pas comprendre cela avec le peu de droit que j'ai fait. Un projet de loi doit s'harmoniser complètement. Or il se contredit.

Concernant les effets collatéraux, 22 membres des Forces armées canadiennes ont été tués en 2006 et 112 ont été blessés gravement en Afghanistan en raison de ce genre d'armes, soit des armes à sous-munitions, soit des mines antipersonnel.

Une voix: Oh, oh!

M. Jean Rousseau: Ce sont les chiffres que nous avons, monsieur le Président. C'est vrai qu'il y a des effets collatéraux, car des civils ont même été tués par ces armes et des journalistes de Radio-Canada, qui en ont témoigné, ont aussi été gravement blessés.

Mis à part l'article 11, que dit le libellé du projet de loi? Il parle d'interdiction de ces armes, et pourtant, des gens seront en contact avec elles. Les soldats s'acquitteront de leur mission jusqu'à la fin parce que ce sont des hommes de foi honnêtes qui défendent leur honneur. Par contre, il est totalement aberrant que des centaines de milliers de gens soient touchés par les effets collatéraux de ce genre d'armes. Ce sont d'innocentes victimes qui perdront un bras, une jambe ou les deux. Leur vie sera hypothéquée à jamais. C'est totalement ridicule.

Initiatives ministérielles

Si on voulait déposer un projet de loi et être fidèle à notre tradition et, surtout, à notre esprit de pays pacifique, il faudrait s'assurer que, peu importe où seront nos soldats en mission, ils ne seront pas en contact avec ce genre d'armes. Bien sûr, c'est pratiquement impossible. Si au moins on en transmettait l'intention dans un projet de loi, on pourrait dire que le législateur, soit la Chambre des communes, aurait accompli son travail.

Je vais passer tous les commentaires voulant qu'on en débâte ou qu'on n'en débâte pas. Cela va se terminer bientôt et on passera tous un bel été à faire campagne dans nos circonscriptions respectives.

• (2020)

[Traduction]

L'hon. Gordon O'Connor (Carleton—Mississippi Mills, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le porte-parole de l'opposition et j'aimerais contester certaines de ses remarques.

Premièrement, il a dit que les soldats luttèrent pour restaurer la démocratie. Nous ne luttons pas pour instaurer la démocratie en Afghanistan. Pas plus qu'en Irak d'ailleurs, ou en Libye. Dans les années 1950, lorsque nous étions en Corée, le Sud n'était pas une démocratie, et nous ne luttons pas pour instaurer la démocratie. Pour un soldat, le combat n'est pas nécessairement un combat pour la démocratie. C'est parfois le cas, mais pas toujours.

Le député a aussi parlé de pacifisme. Nous ne sommes pas des modèles de pacifisme. Nous n'avons jamais été pacifistes. Nous combattons toujours pour une cause, et nous restons fidèles à cette cause.

• (2025)

[Français]

M. Jean Rousseau: Monsieur le Président, c'est vraiment déplorable d'entendre ce genre de commentaires. Le député dit qu'on n'est pas un pays pacifique. On comprend tous que lorsque les soldats vont à la guerre, ils vont à la guerre. On sait ce que c'est.

Fondamentalement, les citoyens et les citoyennes du Canada, *from coast to coast to coast*, sont des gens pacifiques qui veulent la paix, et oui, on défend la démocratie quand on va en guerre. C'était pour défendre la démocratie et s'assurer qu'on ne paie pas de notre sang pour voter que les gars sont allés à la Deuxième Guerre mondiale. C'est insultant d'entendre des commentaires comme cela à la Chambre!

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, c'est vraiment un cirque ici. Honnêtement, j'entends des collègues d'en face, que j'ai rencontrés dans d'autres contextes et que je trouvais franchement honorables, se permettre des commentaires complètement déplacés ce soir. De dire que c'est lourd et complexe la démocratie, c'est absolument pathétique.

Je voudrais demander à mon collègue s'il ne trouvera pas déplorable, lorsqu'il arrivera devant ses électeurs, de dire qu'il a eu ce débat avec des gens qui ont normalement une tête sur les épaules, et représentent des gens de ce pays avec qui on partage toutes ces valeurs. On se retrouve avec des témoignages où on nous dit qu'on n'est pas des pacifistes.

Pour la majorité des Canadiens, il est clair que le Canada n'est pas un pays militariste qui fait des interventions agressives. En général, c'est strictement pour maintenir la paix que nous faisons des interventions. C'est complètement inconcevable de ne pas reconnaître cela.

M. Jean Rousseau: Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'on nous présente comme un pays qui est parfois l'instigateur de conflits. C'est totalement absurde. C'est une vision rétrograde et complètement dépassée. J'ai côtoyé des collègues de l'autre côté, et ce n'est pas cette vision qu'ils ont.

Ils peuvent bien faire des signes de clown. On verra bien quels clowns il y aura sur la ligne de départ en 2015. Je suis certain que la moitié de ceux-là n'auront même pas l'audace de se présenter à la ligne de départ.

M. Royal Galipeau (Ottawa—Orléans, PCC): Monsieur le Président, j'ai une question bien simple.

Est-ce que l'honorable député qui croit que le Canada est un pays pacifiste savait que même l'illustre Lester B. Pearson a participé aux guerres? Est-ce qu'il savait que même Lester B. Pearson s'est battu pour les idéaux canadiens lors de la Première Guerre mondiale?

M. Jean Rousseau: Monsieur le Président, cela vient pratiquement contredire ce qu'il a dit auparavant. Si Lester B. Pearson est allé en guerre, c'est parce qu'il savait qu'il sauverait son pays, la reine et la démocratie. Ce n'est sûrement pas pour être un agresseur que M. Pearson est allé à la Première Guerre mondiale.

Cela s'appelle la liberté. C'est nous qui nous nous battons pour la liberté parce que la liberté n'existe plus à la Chambre des communes avec les conservateurs!

[Traduction]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre. Avant que nous reprenions le débat, j'aimerais demander à tous les députés d'écouter le député qui a la parole. S'ils ne se sont pas en mesure de le faire, qu'ils aillent prendre l'air à l'extérieur de la Chambre.

[Français]

L'honorable députée de Saint-Lambert invoque le Règlement.

Mme Sadia Groguhé: Monsieur le Président, le NPD est ici ce soir pour débatter du projet de loi C-6, un projet de loi qui a son importance. Nous voulons en débatter pour mentionner à nos collègues d'en face qu'il y a des choses qui sont contradictoires dans ce projet de loi. Nous voulons continuer d'en débatter.

Je souhaiterais que les esprits se calment et arrêtent de s'échauffer en distordant complètement le message que nous voulons envoyer aux Canadiens.

Mme Éline Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, c'est une drôle d'ambiance pour commencer ma présentation sur le projet de loi C-6, mais je vais me lancer quand même. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais tout d'abord rassurer mes collègues d'en face: j'ai bien compris l'enjeu dont il est question, et j'ai écrit moi-même le discours que je vais prononcer.

J'espère que ce ne sera pas quelque chose qui va amener les collègues d'en face, comme le député d'Ottawa—Orléans, à faire des commentaires disgracieux. J'espère ne pas réentendre de tels commentaires à la fin de mon discours. Franchement, je croyais qu'à la Chambre des communes, on avait des débats plus courtois. Pour un député d'expérience comme lui, qui est à la Chambre depuis des années et qui a déjà occupé le siège du Président, je trouve que c'était grandement au-dessous de lui.

Quoi qu'il en soit, je vais revenir à l'essence du sujet, soit le projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions. C'est un débat très important à la Chambre, et c'est pour cela que le NPD veut prendre le temps de le faire correctement.

Initiatives ministérielles

J'entends énormément de commentaires venant de l'arrière-ban du côté des conservateurs, mais il n'y a pas un député qui se lève pour participer activement au débat actuel à la Chambre. C'est franchement déplorable. Il faut croire qu'ils pensent avoir assez gagné leur salaire.

De notre côté, au NPD, on estime important d'être la voix des citoyens qu'on représente et qui nous ont envoyés à la Chambre pour débattre des enjeux qui leur tiennent à coeur, y compris les enjeux de politique internationale. Un député conservateur a dit qu'il avait fait un discours il y a quelques jours de cela à peine. Extraordinaire! Un discours avec le tout le temps alloué aux députés du parti au pouvoir! Je trouve cela vraiment dommage.

Le projet de loi C-6 cherche à finalement mettre en oeuvre la Convention sur les armes à sous-munitions. C'est un débat qui a lieu à l'échelle internationale depuis de nombreuses années déjà. La convention dont il est question est le résultat de négociations de plus d'une centaine d'États dans le cadre du processus d'Oslo. Le processus avait été déclenché à la suite du succès de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou Traité d'Ottawa.

Bien que le Canada fasse partie des 113 États signataires de la convention le 3 décembre 2008, cette convention n'a toujours pas été ratifiée dans notre Parlement. C'est ce que le projet de loi C-6 tente de faire actuellement, mais de façon franchement maladroite. Les armes à sous-munitions sont des armes dévastatrices qui affectent directement les populations civiles. Le NPD en a beaucoup parlé à la Chambre.

Les conservateurs nous disent souvent qu'on a besoin de ces armes pour défendre nos soldats sur des théâtres d'opération à l'échelle internationale. Ce qu'ils semblent oublier, c'est que 98 % des victimes des armes à sous-munitions sont des populations civiles. Je répète que ce sont des populations civiles et une grande partie des victimes sont des enfants. À peu près 30 % des munitions provenant de ces armes n'explorent pas. Elles restent éparpillées sur le sol. Elles sont de petites tailles et ont parfois des couleurs assez vives qui attirent les enfants qui vont les manipuler. Concrètement, cela a l'effet des mines antipersonnel.

Le Canada s'est déjà prononcé et refuse l'utilisation de mines antipersonnel. Par contre, gouvernement conservateur est très froid à l'idée d'empêcher l'utilisation des armes à sous-munitions, même si concrètement elles ont l'effet des mines antipersonnel. Sur le terrain où elles sont utilisées, les débris non explosés restent sur le sol pendant des années et ils continueront à faire des victimes, même après la fin des combats.

La ratification de cette convention est très importante pour le Canada. Les citoyens à qui je parle sont préoccupés par ce genre d'enjeux et ils aimeraient voir le Canada prendre une position de leadership sur la scène internationale.

Malheureusement, on voit encore une fois que les conservateurs font défaut de ce côté-là. Le projet dans sa forme actuelle ne remplit pas du tout la mission de la convention qui a été négociée.

En fait, le projet de loi qui nous est présenté par les conservateurs contredit et mine le traité international qu'on tente de mettre en oeuvre. C'est franchement contradictoire. C'est ce paradoxe qu'on tente de mettre en lumière dans le cadre du débat, qui pour les conservateurs est trop long semble-t-il, mais qui est essentiel pour le NPD. C'est un enjeu complexe. Il faut qu'on prenne le temps de s'y attarder. Il faut donner à l'étude de ce projet de loi le temps qu'elle mérite. Cela a déjà passé en comité. Le NPD a travaillé avec le gouvernement pour tenter de l'améliorer. Toutefois, il reste encore du travail à faire.

● (2030)

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-6 est encore aujourd'hui décrié par bon nombre d'experts et d'acteurs internationaux comme étant le plus faible, voire le pire projet de loi au monde pour ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions. Il n'y a pas de quoi être fier, bien au contraire.

Le problème majeur, c'est que les conservateurs ont tout fait pour que ce projet de loi contienne un bon nombre de vides juridiques, qui nous apparaissent non nécessaires et dangereux. C'est là-dessus que le NPD a concentré ses efforts en comité et qu'il continue à le faire.

Selon nous, la faille principale du projet de loi en question est l'article 11, qui en fait toujours partie. Ce dernier permettrait aux soldats canadiens d'obtenir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dans le cadre d'opérations conjointes avec un autre pays non partie de la convention, ainsi que d'en demander l'utilisation par les forces armées d'un autre pays. Manifestement, le gouvernement n'a fait qu'un demi-effort pour contrôler l'usage de ces armes. Selon nous, ce n'est pas suffisant.

On a quand même réussi à apporter une modification au projet de loi à l'étape du comité. Les efforts du NPD ont donc porté fruit. Le gouvernement a finalement admis que ce ne serait pas nécessairement une bonne idée de permettre expressément l'utilisation par les soldats canadiens des armes à sous-munitions. Toutefois, c'est une bien petite victoire lorsqu'on considère tout le travail qu'il y a à faire.

Si le texte du projet de loi demeure tel quel et qu'il n'est pas amendé à l'étape où il est rendu, ce qui serait encore possible, il pourrait nuire à l'application de la convention au niveau mondial, en créant notamment des précédents dangereux qui pourraient être utilisés par d'autres pays. Les exemptions contenues actuellement dans le projet de loi pourraient être invoquées par d'autres pays pour justifier le maintien ou même l'usage de ces armes dans leur arsenal. C'est ce qu'une grande partie de la communauté internationale et nous tentons d'éviter. Malheureusement, encore une fois, le Canada a été le mouton noir et a tenté par tous les moyens de miner l'essence de la convention. C'est franchement dommage, mais on a encore une chance de faire la bonne chose, même si ce n'est pas l'habitude des conservateurs.

Ce n'est pas la première fois qu'ils diluent sur la scène internationale les principes et les valeurs qui sont chères aux yeux des Canadiens. Je pourrais parler de traités environnementaux, dont le Protocole de Kyoto, par exemple, qui ne sont pas respectés. Un exemple encore plus frappant a eu lieu en 2009, lorsque le scandale du transfert des détenus afghans a éclaté à la Chambre. On a appris qu'en 2006-2007, le gouvernement conservateur avait expressément permis le transfert de détenus afghans vers des prisons où il y avait un grand risque qu'ils soient torturés.

Or le Canada est signataire de la Convention de Genève. Avant l'arrivée du gouvernement conservateur, on s'opposait fermement à la torture. Pour différentes raisons, les conservateurs avaient permis qu'on bafoue les valeurs qui sont chères aux Canadiens et avaient permis le transfert de détenus afghans vers des prisons où ils étaient torturés.

Initiatives ministérielles

Il est donc évident que les conservateurs n'ont vraiment rien à crier des valeurs et des principes qui sont chers aux Canadiens. Tout à l'heure, je les entendais scander que le Canada n'était pas une nation pacifique, entre autres. C'est n'importe quoi. Ils méritent une leçon d'histoire. Je ne la leur donnerai pas ici, car je pense qu'elle tomberait dans l'oreille d'un sourd, ce qui est bien malheureux. Quoi qu'il en soit, comme je viens de le démontrer, les conservateurs bafouent encore une fois les valeurs et les principes qui sont importants pour les Canadiens.

On n'a pas fini notre travail. Le NPD va continuer à tenter de travailler avec le gouvernement, afin de modifier le projet de loi pour qu'il respecte la convention qui a été négociée et ratifiée par plus de 80 pays jusqu'à maintenant. Il faut simplement supprimer l'article 11. C'est ce qu'on demande. J'espère que le gouvernement aura enfin une oreille attentive.

• (2035)

[Traduction]

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à ma collègue d'en face.

J'aimerais d'abord la reprendre sur une chose. Elle a déclaré que nous avons dit que nous avons besoin de ces armes. Personne de ce côté-ci n'a jamais dit que nous en avions besoin. En fait, nous estimons que leur utilisation est répréhensible. Nous voulons nous débarrasser de toutes ces armes et nous jouons un rôle de premier plan à l'échelle internationale, auprès d'autres pays, afin d'atteindre cet objectif.

J'aimerais citer un extrait du témoignage que le général Natynczyk a livré au comité. Voici ce qu'il a dit:

D'après moi, l'exécution des tâches militaires régulières ne devrait pas les exposer à des poursuites, par exemple, parce qu'ils ont demandé un avion pour sauver la vie de nos soldats ou permis à un aéronef d'atterrir dans un aéroport que nous contrôlons, pour permettre le ravitaillement en vol des chasseurs, mettre en commun des renseignements [...]

Il a ajouté ceci:

Fort de mon expérience d'échange en tant que général commandant adjoint de la force multinationale en Irak en 2004, je peux vous dire avec assurance que je n'ai jamais vu d'armes à sous-munitions conservées en théâtre d'opérations et je n'ai jamais participé à la planification de leur utilisation ni, en fait, autorisé leur utilisation. Je n'ai eu aucune expérience du genre.

Cependant, sans le savoir, j'aurais pu le faire, et j'aurais pu participer à des activités qui, sans que je le sache, ont facilité l'utilisation d'armes à sous-munitions, mais je n'en avais aucune idée à l'époque.

C'est là l'objet de l'article 11. La députée ne croit-elle pas qu'il est important de protéger nos soldats au cas où une telle situation se produirait, même si un amendement prévoit précisément qu'ils ne peuvent pas utiliser ces armes?

• (2040)

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et du ton qu'il a utilisé depuis le début. C'est franchement rafraîchissant!

Premièrement, le Canada doit assumer son leadership pour convaincre ses alliés et ses partenaires de cesser l'usage de ces armes. Deuxièmement, il faut explorer la possibilité de négocier avec nos alliés quant à la forme que prendra la participation du Canada aux missions auxquelles il choisira de participer.

On doit respecter nos propres valeurs et notre culture. La population canadienne s'attend à certaines choses de la part de nos Forces armées canadiennes. C'est la responsabilité du gouvernement et de l'état-major de négocier et de faire respecter ces prises de

position et ces valeurs lorsqu'on entreprend des missions conjointes avec d'autres alliés.

Je ne sais pas si les conservateurs ont exploré cela, car la collaboration et la discussion ne sont pas leurs forces, mais c'est quelque chose à garder en tête et qui devrait être exploré à l'avenir.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aime intervenir périodiquement pour fournir quelques observations sur la question soulevée par la députée, à savoir le leadership international. Plus tôt, j'ai parlé du traité d'Ottawa qui visait à régler le problème des mines antipersonnel. Des personnes comme Lloyd Axworthy ont joué un rôle crucial dans l'évolution de ce traité.

La Convention sur les armes à sous-munitions a été signée en 2008. Cela remonte donc à un certain nombre d'années et, pourtant, le gouvernement n'a pas été en mesure de faire adopter sa mesure législative. Comme il a été signalé, cette mesure législative comporte de graves lacunes qui préoccupent la communauté internationale.

La députée ne convient-elle pas que le Canada perd au change en n'exerçant pas, à l'échelle internationale, un leadership solide dans un dossier aussi important, compte tenu de notre bilan passé en la matière, et plus particulièrement du traité d'Ottawa, qui s'attaquait au problème épouvantable des mines antipersonnel?

[Français]

Mme Éloïse Michaud: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il a bien saisi l'essence de ce que j'ai essayé de soulever à la Chambre.

Le Canada a un rôle de leadership depuis toujours. Les conservateurs semblent l'oublier, mais avant leur arrivée, du moins, notre pays était reconnu comme une nation pacifiste. Je sais que cela va les faire crier, mais je vais continuer à employer le mot, parce que c'est une fière partie de notre héritage. On a de quoi être fiers.

Des voix: Oh, oh!

Mme Éloïse Michaud: Voilà, monsieur le Président, j'avais bien prévu le coup. Cela les fait réagir à tout coup, le terme « pacifiste ». Cela semble être une insulte grave. C'est fascinant.

Quoi qu'il en soit, malgré leurs cris, le Canada a la responsabilité de retrouver la réputation internationale et humanitaire qu'il avait. Malheureusement, les conservateurs l'ont réduite en pièces, et on est la honte partout dans le monde. Je connais des gens qui refusent de porter le drapeau canadien quand ils vont à l'étranger à cause de la mauvaise réputation que nous a faite ce gouvernement. Les conservateurs ont des leçons à tirer de l'histoire et ils devraient très rapidement changer leur attitude.

M. Sylvain Chicoine (Châteauguay—Saint-Constant, NPD): Monsieur le Président, ce soir, nous débattons du projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Les armes à sous-munitions sont des armes qui relâchent des centaines d'explosifs sur un large terrain, qui pourrait être comparé à un terrain de football d'environ 100 mètres carrés, sur une très courte période de temps. Elles ont des effets dévastateurs surtout sur des civils, et peuvent perdurer plusieurs années après la fin d'un conflit.

Initiatives ministérielles

Combien de pays doivent avoir eu des opérations de nettoyage à la suite d'un conflit? Malheureusement, tout ne peut être enlevé. Il reste de ces armes à sous-munitions. Ce sont surtout les civils qui en paient le prix. Bien souvent, des enfants sont attirés par ces armes à sous-munitions de la grosseur d'une balle de golf, de forme cylindrique et dont la couleur attire l'oeil. Plusieurs enfants en paient le prix, et souvent de leur vie.

Nous savons donc à quel point la présence de ces mines terrestres peuvent être dévastatrices et sournoises pour les populations civiles. Elles sont malheureusement excessivement difficiles à détecter. Elles peuvent être aussi petites qu'une balle de golf, et elles sont souvent très difficiles à désamorcer. Trente pour cent de ces sous-munitions non exposées deviennent l'équivalent de mines antipersonnel.

Elles ont causé des dommages terribles lors de conflits partout dans le monde. Elles ont mutilé et tué des enfants et des adultes. Quatre-vingt-dix-huit pour cent de toutes les blessures liées à l'utilisation de ces armes à sous-munitions ont été infligées à des civils.

Est-ce ce genre de leadership mondial que le Canada doit avoir en matière de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions? Pas du tout. Il y a longtemps que les Canadiens ont pris position sur ces enjeux. Toutefois, dans ce cas, les conservateurs vont à l'encontre de la volonté des Canadiens.

Le Canada a participé activement au processus d'Oslo, qui a mené à l'élaboration d'une convention visant à bannir les armes à sous-munitions. On veut se débarrasser de ces armes depuis très longtemps. Malheureusement, le projet de loi des conservateurs pour mettre en oeuvre la convention sur les armes à sous-munitions est largement reconnue comme étant la position la plus faible de tous les pays qui ont ratifié et légiféré en cette matière. Il va donc à l'encontre de l'esprit de ce traité.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi est moins contraignant que toutes les lois adoptées à ce jour par les pays ayant ratifié la convention. Cent treize pays ont signé cette convention et 84 l'ont ratifiée à ce jour. Encore une fois, au lieu de faire preuve de leadership, le gouvernement conservateur traîne la patte et son objectif semble vouloir miner la portée de cette convention.

Earl Turcotte, ancien coordonnateur principal du programme pour l'action contre les mines, au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, était à la tête de la délégation canadienne qui a négocié cette convention. Ce que M. Turcotte avait à dire au sujet du projet de loi présenté par le gouvernement va comme suit:

La loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la Convention sur les armes à sous-munitions.

Elle ne respecte pas les obligations du gouvernement à l'égard du droit humanitaire international. Elle ne protège pas les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre. Elle trahit la confiance des autres États qui ont négocié le traité de bonne foi. Elle déçoit beaucoup les attentes à cet égard des Canadiens et des Canadiennes.

Il y a donc plusieurs lacunes dans ce projet de loi, et si elles ne sont pas corrigées, la mise en oeuvre par le Canada de son engagement contre les armes à sous-munitions ne sera que superficielle. En fait, si le projet de loi C-6 n'est pas amendé, il pourrait même nuire à la convention sur le plan mondial, comme le signalait Earl Turcotte.

Il ne faudrait toutefois pas s'étonner de la direction que les conservateurs prennent en matière de contrôle des armements quand on considère sa réticence générale à agir dans son dossier. À preuve, il a refusé de signer le Traité sur le commerce des armes de l'ONU, contrairement à tous nos alliés de l'OTAN, et il a assoupli les restrictions en matière d'exportation des armes. Cette attitude va à

l'encontre de la volonté et des valeurs des Canadiennes et des Canadiens.

Le projet de loi a été dénoncé par de nombreux experts et par ceux qui croient fermement qu'il faut débarrasser le monde des armes à sous-munitions. La raison en est surtout l'article 11. Cet article autorise les Forces canadiennes à se trouver sur le théâtre des opérations où des sous-munitions sont utilisées.

● (2045)

C'est le contraire de ce que nous avons fait dans le cas de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, laquelle stipulait que si nous nous trouvions sur le théâtre des opérations au côté de tout autre pays qui n'avait pas signé le traité d'Ottawa, nous ne pouvions participer à des opérations conjointes avec les troupes de ce pays si elles utilisaient des armes de ce type.

Ce projet de loi comporte une faille, une brèche, qui dit essentiellement que nous pouvons nous trouver sur le théâtre des opérations lorsqu'un de nos alliés utilise ces munitions. C'est donc complètement inacceptable, et cela va à l'encontre de l'esprit de cette convention.

L'objectif du gouvernement n'est pas de ratifier ou de mettre en oeuvre cette convention. Avec les résultats que l'on voit, son objectif est bien de la miner et de l'affaiblir. Cela mine également le leadership mondial canadien et notre engagement à bannir cette terrible arme.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, le NPD avait accordé son soutien aux organisations civiles canadiennes et étrangères qui réclamaient l'amendement de ce projet de loi. Nous avons donc collaboré étroitement avec le gouvernement, publiquement et directement, et nous avons réussi à le persuader d'interdire expressément l'utilisation par les soldats canadiens des armes à sous-munitions. Cela veut dire concrètement que les soldats canadiens ne peuvent directement utiliser ce type d'arme mais qu'ils peuvent participer à des opérations et être sur le terrain où ces armes ont été utilisées.

Comment le gouvernement peut-il, d'un côté, en interdire l'utilisation directe par les Forces canadiennes et, de l'autre, leur permettre de participer à des opérations interalliées avec des partenaires qui utiliseraient ce genre d'armes? Le Canada avait expressément interdit cette présence dans le cas des mines antipersonnel. On pourrait donc appliquer le même genre d'interdiction pour ce genre d'armes. C'est donc un virage à 180 degrés par rapport à la position que nous avions sur les mines antipersonnel.

Si le gouvernement ne décide pas de retirer l'article 11 avec l'amendement à l'étape du rapport, nous nous verrons malheureusement dans l'obligation de voter contre ce projet de loi. Ce serait dommage, mais on n'aurait pas d'autre choix.

● (2050)

[Traduction]

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, ce que je vais dire relève davantage du commentaire. Je veux corriger certaines des inexactitudes qui se sont glissées dans les dernières interventions.

Premièrement, aucun Canadien n'a été tué ou blessé par des armes à sous-munitions en Afghanistan, pas un seul.

Deuxièmement, les députés de l'opposition ont affirmé qu'ils voulaient débattre de la question, et c'est formidable. Ils ont écrit tous ces discours, et c'est merveilleux. Cependant, il semble qu'ils se soient assis à la même table, en même temps, parce que leurs interventions sont extrêmement similaires, et c'est bien.

Initiatives ministérielles

M. Claude Gravelle: C'est parce que nous parlons tous de la même chose.

L'hon. Laurie Hawn: Une députée d'en face a également laissé entendre que les Canadiens avaient le droit de transporter des armes à sous-munitions, ce qui n'est pas vrai. C'est complètement faux. La députée devrait se rétracter. Je sais qu'elle ne le fera pas, mais ce n'est pas grave.

Comme mon collègue le général retraité de Carleton—Mississippi Mills l'a dit, nous ne sommes pas un pays pacifiste. Nous ne l'étions pas en 1914, en 1939, en 1950, en 1991...

M. Jean Rousseau: Non mais, taisez-vous.

L'hon. Laurie Hawn: Désolé, mais non, je ne me tairai pas. Je vais dire la vérité. Je vais dire la vérité et je demanderais à mes collègues...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. J'invite tous les députés à demeurer à leur place et à écouter quiconque a la parole. Cela vaut pour les deux côtés de la Chambre ce soir.

Je rappelle également aux députés qu'ils ne sont pas autorisés à tenir des propos non parlementaires. Les députés ne sont pas censés chahuter. S'ils ne chahutent pas, ils n'utiliseront pas non plus de termes non parlementaires.

Je redonne la parole au député pour qu'il puisse conclure. Il dispose d'environ 10 secondes.

L'hon. Laurie Hawn: Monsieur le Président, le général avait raison. Nous nous battons au nom de la liberté. Nous allons en guerre pour libérer des peuples et leur permettre de prendre leur destinée en main. L'Afghanistan ne deviendra jamais une démocratie comme le Canada. Nous nous sommes battus au nom de la liberté du peuple afghan.

Pour ce qui est des détenus, je suis vraiment choqué. Je connais le dossier dans ses moindres détails. Il n'y a jamais eu aucune preuve de la Croix-Rouge ni...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît.

[Français]

L'honorable député de Châteauguay—Saint-Constant a la parole.

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je ne ferai que des commentaires, puisque je n'ai pas entendu de question dans ce qu'a dit mon collègue. Il me met des mots dans la bouche que je n'ai jamais prononcés. Il veut identifier notre pays comme étant une nation agressive, alors que ce n'est pas le cas. Je pense que c'est ce que mes collègues précédents ont voulu exprimer. Notre pays s'est effectivement porté à la défense de pays alliés. On se bat pour la liberté et pour les valeurs canadiennes qu'on veut défendre, quoi qu'en pense mon collègue.

Pour les questions à venir, j'inviterais mes collègues à poser des questions sur ce que j'ai moi-même exprimé et non sur ce que d'autres ont exprimé il y a une heure. Je pense qu'il faut en revenir, de ce genre de discussion.

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours.

Pour revenir au cœur du sujet qui nous concerne ce soir, c'est-à-dire le projet de loi C-6, je voudrais demander à mon collègue de commenter la position de Paul Hannon, le directeur général de Mines Action Canada. Il qui a dit, au sujet de ce projet de loi:

Le Canada devrait avoir la meilleure loi de mise en oeuvre au monde. Nous devons indiquer clairement qu'aucun Canadien ne sera à nouveau impliqué dans

l'utilisation de telles armes, mais le projet de loi proposé ne rencontre vraiment pas ces attentes.

Quels commentaires mon collègue peut-il faire sur ces propos?

• (2055)

M. Sylvain Chicoine: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Évidemment, elle a rapporté les paroles de M. Hannon, le directeur général de Mines Action Canada, qui avait témoigné, lors de l'étude de ce projet de loi au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

Effectivement je ne peux qu'être en accord sur cette déclaration puisque, avec l'article 21, on va permettre à nos soldats de participer à des missions avec des pays alliés qui n'ont pas ratifié cette convention et d'utiliser des armes à sous-munitions. Je pense que la position du gouvernement manque de leadership. M. Hannon avait tout à fait raison.

[Traduction]

M. Dan Harris (Scarborough-Sud-Ouest, NPD): Monsieur le Président, avant de commencer mon exposé, j'aimerais raconter une expérience personnelle sur l'utilisation des armes à sous-munitions.

J'ai utilisé des armes à sous-munitions contre les forces irakiennes en 1991. Encore aujourd'hui, elles tuent des gens que nous étions allés libérer. J'ai une expérience personnelle de ces armes. Combattant avec les troupes canadiennes, j'ai utilisé des armes à sous-munitions en 1991 contre les forces irakiennes durant la libération du Koweït. La cible était une suite de tranchées de tir. J'ai largué les deux bombes CBU-87 à trajectoire plongeante, chacune contenant des centaines de « sous-munitions » plus petites. Je vois encore les deux « empreintes » en forme de beignes se chevauchant légèrement formées par l'explosion des sous-munitions. Il y a eu une série d'éclairs et la zone autour de la cible a disparu dans la poussière et la fumée, occultant les tranchées et la dernière explosion. La zone de souffle avait la superficie de plusieurs terrains de soccer. Je me rappelle avoir pensé que ce devait être l'enfer dans la tranchée. Nous étions quatre pilotes dans la formation et nous avons tous été frappés par l'effet de la bombe. Par la suite, quelqu'un a écrit les mots « Méchante arme » dans la colonne des commentaires sur la feuille autorisant la mission. Mais nous ne savions pas à quel point elle était ravageuse. Nous savions qu'une partie des sous-munitions ne détoneraient pas et qu'il serait difficile pour l'ennemi d'opérer à cet endroit. Mais j'ignorais totalement qu'elles allaient tuer près de 200 Koweïtiens — les gens que nous voulions libérer — au cours des 15 années suivantes ou que, 20 ans plus tard, en dépit des efforts massifs de nettoyage, on trouverait encore des sous-munitions non explosées ou que, la plupart des victimes des armes à sous-munitions seraient des civils, dont un grand nombre d'enfants.

Voilà qui résume on ne peut mieux les raisons pour lesquelles nous devrions adopter ce traité et le ratifier.

Le Canada doit donner l'exemple dans ce dossier. Hélas, le gouvernement a raté une belle occasion de se démarquer en incorporant au texte des dispositions comme celle à l'article 11 et en reprenant à son compte les échappatoires qui se trouvaient dans le texte de départ de la convention et qui permettaient aux retardataires de continuer à utiliser ces bombes et au Canada de les regarder aller sans rien faire.

Comme l'ont dit d'autres intervenants avant moi, les néo-démocrates ont toujours été favorables à la rédaction d'un traité interdisant les armes à sous-munitions. Ce traité — ou convention — a été signé par 113 pays, et ratifié par 84. Selon ce qu'on nous dit, le projet de loi à l'étude est censé constituer sa ratification par le Canada, mais il n'en respecte pas la portée. Avec son projet de loi, le gouvernement cherche à créer une échappatoire de taille, à la lumière de laquelle l'engagement du Canada de mettre fin à l'utilisation des armes à sous-munitions pourra — au mieux — être considérée comme superficielle.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, le Canada a réussi à faire inclure dans le texte définitif de la convention un article qui prévoit expressément les cas d'interopérabilité militaire avec les États qui ne sont pas parties à la convention. C'est ce qui lui a ensuite permis d'inclure dans son projet de loi un article comme l'article 11, qui dresse une vaste liste d'exceptions. Cette disposition va permettre aux soldats canadiens d'utiliser, d'acquérir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dès lors qu'ils agiront conjointement avec un autre pays qui n'est pas partie à la convention. Il leur permettra également, comme si ce n'était pas assez, de demander aux autres pays d'utiliser des armes à sous-munitions.

Voici ce que le Comité international de la Croix-Rouge avait à dire à propos des dispositions de l'article 11 du projet de loi:

[Elles] risquent de permettre des activités contraires au but et à l'objet de la convention et, au bout du compte, de contribuer au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions plutôt qu'à leur élimination.

Les députés du NPD ont tout fait, au comité, pour modifier cet article ou certaines autres parties du projet de loi, mais tout ce qu'ils ont réussi à obtenir des conservateurs, c'est qu'ils interdisent formellement aux soldats canadiens d'utiliser des armes à sous-munitions. C'est mieux que rien, et nous allons prendre tout ce qui va réduire les risques que nos soldats se trouvent en présence d'armes à sous-munitions ou de n'importe quel type d'armes répugnantes et condamnables.

Comme c'est arrivé très souvent, le gouvernement a refusé d'étudier les amendements de l'opposition simplement parce que l'idée ne venait pas de lui. C'est lui, après tout, qui a refusé de corriger les fautes dans un autre texte législatif simplement parce que c'est l'opposition qui les avaient trouvées, ce qui a forcé le Sénat à apporter les modifications voulues et à nous renvoyer le texte modifié, nous faisant ainsi gaspiller temps et énergie.

Il reste évidemment d'autres échappatoires. Si le Canada n'adopte pas d'amendements pour les corriger, l'engagement qu'il a pris de mettre fin à l'utilisation des armes à sous-munitions resterait tout au plus superficiel. En fait, son refus de les adopter pourrait même nuire à l'ensemble de la convention en créant un précédent sur la scène internationale puisqu'il donnerait lieu à un droit de retrait et qu'il prévoit des exceptions. Le projet de loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions est largement considéré comme le moins contraignant et le pire du monde. Nous ne faisons donc pas preuve de leadership. Nous sommes à la remorque des autres pays en la matière.

• (2100)

Comme quelques-uns de mes collègues l'ont dit, Earl Turcotte, ancien coordonnateur principal de l'action contre les mines d'Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, a déclaré ceci au sujet du projet de loi C-6:

[...] la loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la convention.

Elle déroge aux obligations du Canada au titre du droit humanitaire international. Elle néglige de protéger les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre. Elle trahit la confiance des États partenaires qui ont négocié le traité de bonne foi. Elle laisse tomber les Canadiens, qui s'attendent à beaucoup mieux de la part de notre pays.

Je me demande si cette citation n'expliquerait pas pourquoi aucun ministériel n'est prêt à défendre cette mesure législative. Si les conservateurs prenaient la parole, nous pourrions leur poser des questions sur la déclaration de M. Turcotte, à savoir que la loi proposée ne nous permet pas de respecter nos obligations découlant du droit humanitaire international et qu'elle ne protège aucunement les civils qui se trouvent dans des pays ravagés par la guerre.

Depuis le début de la soirée, les néo-démocrates prennent la parole et les conservateurs se contentent de faire des sarcasmes et de se moquer de nos idéaux, du pacifisme et des missions de maintien de la paix, une invention canadienne. Ils ne cessent d'exprimer leur scepticisme et ne sont pas prêts à défendre cette mesure législative. Il est frappant que le gouvernement ne soit pas prêt à défendre ses propres décisions.

L'hon. Laurie Hawn: Et qu'est-ce que je fais depuis deux heures?

M. Dan Harris: Les conservateurs ne défendent pas leur position, monsieur le Président. Ils critiquent la nôtre. S'ils avaient un minimum de courage, au moins l'un d'entre eux, que ce soit un ministre ou un député d'arrière-ban, ferait un discours dans cette enceinte pour nous expliquer pourquoi nous ne devons pas ratifier cette convention et pourquoi nous devons y apporter des changements.

Comment se fait-il que nous laissions, dans le projet de loi, des échappatoires qui permettraient à des Canadiens d'oeuvrer aux côtés de personnes qui utilisent les armes à sous-munitions et de demander des attaques avec des armes à sous-munitions si jamais ils sont détachés dans l'armée d'un autre pays?

Pourquoi aucun député ministériel ne souhaite-t-il défendre la position du gouvernement?

M. Claude Gravelle: C'est indéfendable. C'est indéfendable.

M. Dan Harris: Tout à fait, monsieur le Président. C'est indéfendable, alors les conservateurs n'essaient même pas de défendre leur position. Ils restent assis et se contentent de faire des remarques narquoises. Ils n'ont pas l'intention de prendre la parole pour expliquer aux Canadiens pourquoi le projet de loi contient l'article 11. Avant de poser des questions ou de faire des observations, les députés ministériels devraient prendre le temps de nous expliquer la raison d'être de l'article 11 et la raison pour laquelle des Canadiens devraient collaborer avec des États membres qui utilisent ces armes.

Au début de mon discours, j'ai lu une citation qui montre que de telles munitions explosent encore et mutilent des gens 20 ans après avoir été larguées. Elles tuent encore des civils, adultes et enfants. Je n'arrive pas à comprendre que le gouvernement veuille défendre une échappatoire permettant à de tels drames de continuer de se produire. Ce n'est certainement pas une valeur canadienne.

L'hon. Laurie Hawn: Vous n'arrivez pas à le comprendre, c'est certain.

M. Dan Harris: Ils sont contents d'être d'accord entre eux, monsieur le Président, mais ils ne cherchent pas à savoir ce que les Canadiens pensent du projet de loi. S'ils le faisaient, ils entendraient les Canadiens leur dire la même chose qu'ils disent ce soir sur Twitter et ailleurs, c'est-à-dire qu'ils ne croient pas que l'article 11 soit nécessaire et qu'ils pensent que le Canada devrait agir en chef de file dans le monde pour mettre fin à l'utilisation des armes à sous-munitions, comme nous l'avons fait dans le dossier du traité contre les mines antipersonnel. C'est le genre de comportement que les Canadiens attendent de leur pays. Ils ne voient pas du tout d'un bon oeil que le gouvernement impose des échappatoires permettant à des militaires de continuer d'utiliser ces armes atroces, une pratique tout à fait répréhensible.

Initiatives ministérielles

L'un de nos principaux partenaires, les États-Unis, a le quart des réserves mondiales de ces munitions. Est-ce que cela signifie que nous allons arrêter de travailler avec ce pays? Certainement pas. Cela signifie que le Canada devrait prendre position et affirmer qu'il ne travaillera pas avec ces munitions, qu'il n'en approuve pas l'utilisation dans les régions du monde où les Canadiens se trouveront, non seulement pour notre protection, mais également pour celle des civils qui seront là dans 20 ans, pour celle des enfants qui ne sont pas encore nés, mais qui seront mutilés ou tués par les munitions qui n'auront pas explosé.

Pour donner une idée du danger aux députés, je dirais que si une seule de ces munitions explosait sur la pelouse du Parlement, qui n'a même pas la taille de plusieurs terrains de soccer, elle contaminerait le secteur. On ne pourrait plus y travailler ni y vivre en paix pendant des années.

Je suis prêt à répondre aux questions du gouvernement.

• (2105)

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, je ne sais pas trop ce que nous faisons ici depuis deux heures et demie, si ce n'est échanger et réfuter des arguments d'un côté et de l'autre. C'est bien. C'est ce qu'on appelle un débat. Personne n'approuve l'utilisation d'armes à sous-munitions. C'est pourquoi nous nous sommes défaits des nôtres. Nous sommes en train de nous débarrasser des dernières qu'il nous reste. C'est pourquoi nous n'autorisons aucun Canadien à en utiliser, à en transporter ou à en demander, contrairement à ce que les députés insinuent.

Mon collègue a parlé du traité sur les mines antipersonnel. C'était un bon traité, que le Canada a signé et ratifié. Il comportait des dispositions semblables à l'article 11 du projet de loi C-6 pour les mêmes raisons. Nous travaillons avec des alliés, principalement les Américains, qui ont leurs raisons. C'est la réalité à laquelle les Américains doivent faire face et celle à laquelle nous devons faire face quand nous travaillons avec les Américains pour à peu près chaque mission. C'est la même chose qu'en ce qui concerne le traité sur les mines antipersonnel.

L'une des raisons pour lesquelles nous insistons pour inclure l'article 11, c'est qu'il relève du gros bon sens et qu'il tient compte de la réalité. Cela ne signifie aucunement que nous cautionnons l'utilisation des armes, mais le projet de loi tient simplement compte de la réalité.

M. Dan Harris: Monsieur le Président, le député affirme que les conservateurs ne cautionnent pas l'utilisation de ces armes. Pourtant, ils insèrent expressément une exception qui permettra aux militaires canadiens détachés de travailler aux côtés de personnes qui s'en servent. On ne parle pas seulement des États-Unis, mais de n'importe quel pays qui n'aura pas signé la convention et avec lequel nous effectuerons des opérations interarmées. Il est impossible de savoir d'avance quels seront nos partenaires pour une mission donnée.

L'amendement adopté interdit expressément que les Canadiens utilisent ces armes lorsqu'ils sont en détachement, mais pas le reste. Les soldats canadiens pourront ainsi servir aux côtés d'un groupe qui possède ces munitions et qui pourrait les utiliser, mais aussi participer au transport de celles-ci.

Pour ma part, je refuse d'imposer aux soldats des Forces armées canadiennes un tel fardeau de culpabilité, le fardeau d'avoir collaboré à l'utilisation de ces armes odieuses qui, comme en témoigne le texte que j'ai cité, mutilent et tuent des gens même après 20 ans.

[Français]

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, lors de ma formation militaire, je ne me rappelle pas avoir vu d'officiers militaires revenir traumatisés de leur expérience en Bosnie et dire fièrement que ça aurait été amusant de laisser quelque chose en arrière pour faire mal, pour faire exploser les gens. Au contraire, ils étaient très traumatisés de ne pas avoir pu intervenir davantage et aider les civils encore plus. Je n'ai jamais vu de militaire équilibré partir avec l'intention de laisser quoi que ce soit à des civils ou à des enfants en arrière.

Si le gouvernement est si fier de laisser de la merde, est-ce qu'il va vouloir mettre un petit drapeau canadien sur chacune des munitions qui va être laissée en arrière, pour que les jeunes générations à venir et leurs petits-enfants se souviennent que le Canada est passé par là?

• (2110)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ignore comment l'interprète a traduit le mot en question, mais je rappelle néanmoins à tous les députés de s'en tenir à un langage parlementaire.

Le député de Scarborough-Sud-Ouest a la parole.

M. Dan Harris: Monsieur le Président, j'ai bel et bien entendu le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dire que c'était de la grande classe. C'est ce ministre qui a déclaré qu'il n'incombait pas au peuple canadien de s'occuper d'enfants malades s'ils n'ont pas le statut de réfugié. À l'instar de la majorité des Canadiens, je pense que nous devrions prendre soin de tous les enfants au pays, et ce, peu importe leurs antécédents, leur origine et leur statut, parce que, justement, ce sont des enfants. Se comporter ainsi, c'est faire preuve de grande classe, contrairement au ministre.

En réponse aux commentaires de mon collègue, qui dit qu'on ne devrait pas laisser de munitions sur place, je dirais que je suis très fier de nos militaires canadiens, car ils ne veulent pas causer de tort. Ils souhaitent aider ceux qui sont dans le besoin et bâtir un monde plus pacifique. Ils veulent que le monde soit sûr afin que leurs enfants et ceux de tous les pays du monde puissent grandir dans la paix et la prospérité et vivre dans la dignité, plutôt que dans la peur qui découle de l'utilisation continue des armes à sous-munitions.

De nouveau, j'implore le gouvernement conservateur de réfléchir aux effets de ces armes et aux raisons pour lesquelles ils souhaitent inclure cette disposition qui permettrait que l'on continue d'utiliser ces armes.

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais parler d'une question importante liée au projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Le NPD s'oppose à ce projet de loi dans sa forme actuelle au motif qu'il contredit le traité international qu'il est censé mettre en oeuvre et qu'il nuirait à celui-ci. Les projets de loi qui visent à mettre en oeuvre des traités internationaux ne devraient pas aller à l'encontre de leur objectif.

Le NPD a tenté d'amender le projet de loi lors des travaux du comité. Toutefois, les conservateurs n'ont permis qu'un changement très mineur soit adopté, ce qui laissera intact le faible appui à l'endroit du traité.

Initiatives ministérielles

Je tiens à dire clairement que cet enjeu est grave et que les armes à sous-munitions sont dangereuses. Celles-ci peuvent diffuser des centaines de charges explosives sur un vaste territoire pendant une très courte période. Elles peuvent aussi avoir sur des civils un effet dévastateur, susceptible de durer de nombreuses années après la fin du conflit.

En 2006, 22 membres des Forces canadiennes ont été tués et 112 autres ont été blessés en Afghanistan à cause de l'utilisation de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'autres engins explosifs.

[Français]

Les armes à sous-munitions sont très petites, souvent de la taille d'une pile D ou d'une balle de tennis, et elles ont un taux de défaillance de 30 %. Les sous-munitions non explosées deviennent dans les faits des mines antipersonnel. Une seule bombe à fragmentation contient des centaines de sous-munitions et elle les éparpille normalement sur une surface équivalent à deux ou à quatre terrains de football.

[Traduction]

Comme les députés peuvent le constater, les projectiles de ces toutes petites bombes de la taille d'une balle de tennis peuvent tuer et causer un danger à une distance pouvant atteindre quatre terrains de football.

Le Canada a participé activement à ce qu'on a appelé le « processus d'Oslo » afin d'élaborer une convention visant à interdire l'utilisation des armes à sous-munitions. Le processus d'Oslo a été fondé sur la réussite du traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. La convention a été signée par 113 pays et ratifiée par 84.

Les États-Unis, la Chine et la Russie n'ont pas participé au processus et ces pays ont encore des stocks d'armes à sous-munitions. Malgré la vive opposition de la majorité des organisations non gouvernementales et des États participants, le Canada a réussi à négocier l'inscription, dans la version finale de la convention, de l'article 21, qui permet explicitement de maintenir l'interopérabilité militaire avec des États non participants.

M. Earl Turcotte est un ancien coordonnateur principal de l'action contre les mines au sein du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui sont deux organismes résolument de gauche. Il a dirigé la délégation canadienne qui a négocié la convention. Il a aussi négocié la Convention sur certaines armes classiques et la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il est donc notable que M. Turcotte ait démissionné parce que le Canada tentait de mettre en oeuvre une mesure législative faible.

M. Turcotte a joint sa voix à celle de nombreux Canadiens et de notre parti pour réclamer une loi plus rigoureuse. Il a dit ce qui suit:

[...] la loi proposée est la pire parmi celles de tous les pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la convention.

Elle déroge aux obligations du Canada au titre du droit humanitaire international. Elle néglige de protéger les civils vulnérables dans les pays ravagés par la guerre. Elle trahit la confiance des États partenaires qui ont négocié le traité de bonne foi. Elle laisse tomber les Canadiens, qui s'attendent à beaucoup mieux de la part de notre pays.

Pensons-y: le projet de loi du Canada qui vise à mettre en oeuvre ce traité international est le pire parmi ceux de tous les pays et, à de nombreux égards, il s'agit d'un échec retentissant.

●(2115)

[Français]

Or le projet de loi C-6 ne se limite pas à cet article sur l'interopérabilité. Le problème principal se trouve à l'article 11, qui propose une liste d'exceptions très vagues. Selon la Croix-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, l'article 11 autoriserait des activités qui mineraient l'objet et l'objectif de la CASM et contribuerait, aux dernières analyses, au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions plutôt qu'à leur élimination.

[Traduction]

Dans sa forme originale, cet article permettait aux soldats canadiens d'utiliser, d'obtenir, de traiter ou de transporter des armes à sous-munitions lorsqu'ils travaillent en collaboration avec un pays qui n'adhère pas à la convention et de demander qu'un autre pays utilise des armes à sous-munitions.

Au comité des affaires étrangères, le NPD a appuyé les groupes de la société civile canadienne et internationale, qui réclamaient des changements au projet de loi. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement et nous nous sommes engagés dans un dialogue public direct pour améliorer la mesure législative. Nous avons réussi à convaincre le gouvernement d'interdire officiellement l'utilisation d'armes à sous-munitions par les soldats canadiens.

Le libellé de l'article 11 du projet de loi C-6 irait bien au-delà du libellé de l'article 21, et tous les intervenants, que ce soit le Comité international de la Croix-Rouge ou le Canadien responsable de la rédaction de l'article 21, en conviennent. Les conservateurs sont les seuls à penser que l'article 11 est conforme à la convention. L'amendement proposé par le NPD aurait permis de modifier ce libellé, qui crée une échappatoire, en le remplaçant par le texte de la convention. Si aucun amendement n'est apporté pour supprimer ces échappatoires, l'engagement du Canada à cesser l'utilisation des armes à sous-munitions ne sera que superficiel.

[Français]

Nous voulons protéger nos soldats contre les armes à sous-munitions, c'est-à-dire faire en sorte qu'ils n'en soient ni les utilisateurs ni les victimes. Cet objectif n'est possible que s'il y a adhésion entière, par tout le pays, à la lettre et à l'esprit du traité interdisant ces armements.

D'ici à ce que ce but soit atteint, la convention permet l'interopérabilité. Nulle raison, donc, d'employer le libellé trop ouvert que propose le projet de loi C-6.

[Traduction]

J'aimerais moi aussi citer l'ancien premier ministre de l'Australie, Malcolm Fraser. Il a dit que, en ce qui concerne les armes à sous-munitions, il est regrettable que le gouvernement canadien actuel ne joue pas un rôle de chef de file à l'échelle mondiale et que son approche soit retenue, inadéquate et rétrograde.

En fait, le projet de loi C-6 pourrait même porter atteinte à la convention dans son ensemble en créant des précédents internationaux qui permettront à certains de s'y soustraire. Le gouvernement doit apporter de bons amendements au projet de loi pour obtenir notre appui et celui de la communauté internationale.

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, le député de Nickel Belt a livré un discours très éloquent sur une question importante.

Initiatives ministérielles

Le député a, lui aussi, fait état de la liste croissante des personnes et des nations qui s'inquiètent de la direction qu'a prise le gouvernement, qui prétend que le projet de loi dont nous sommes saisis mettrait en oeuvre la Convention sur les armes à sous-munitions. Pensons notamment au fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères qui a négocié au nom du Canada à l'échelle internationale.

J'ai eu le privilège de travailler avec quelques-uns de ces fonctionnaires hautement qualifiés. Ces derniers sont rompus à la négociation, et ils sont habitués de faire des pirouettes et de suivre les directives du gouvernement. Bon nombre d'entre eux estiment que la recommandation est inacceptable et que le libellé proposé ne fonctionnera tout simplement pas. Il est très révélateur qu'un fonctionnaire de très haut calibre démissionne parce qu'il s'oppose à la position du gouvernement du Canada.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du fait que même des fonctionnaires chevronnés du ministère des Affaires étrangères s'opposent à l'article 11, qui, selon les ministériels, doit absolument rester dans le projet de loi?

• (2120)

M. Claude Gravelle: Monsieur le Président, j'ai déjà cité M. Turcotte et, à l'exception des députés de l'autre côté de l'allée, nous sommes tous d'accord avec lui. M. Turcotte a travaillé pour Affaires étrangères et pour Industrie Canada. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les conservateurs n'écoutent même pas leurs fonctionnaires.

Voici ce que le directeur de Mines action Canada, Paul Hannon, a dit:

Le Canada devrait avoir la meilleure mesure législative dans le monde. Nous devons préciser clairement qu'aucun Canadien n'aura plus jamais rien à voir avec ces armes. Cependant, à notre avis, la mesure législative est loin de répondre à ces normes.

La Croix-Rouge canadienne et le Comité international de la Croix-Rouge ont affirmé que l'article 11 risquerait « de permettre des activités contraires au but et à l'objet de la convention et, au bout du compte, de contribuer au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions plutôt qu'à leur élimination ».

Il n'y a donc pas que le NPD qui s'oppose à la mesure législative. Des experts de partout dans le monde, des gens connus dans le monde entier, s'opposent au projet de loi. Mais les conservateurs veulent imiter les États-Unis. Ils devraient se tenir debout et signer la convention.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais apporter quelques corrections avant de poser une question.

Les députés néo-démocrates ont parlé à plusieurs reprises du nombre de soldats canadiens tués ou blessés. J'ai oublié l'année qu'ils ont mentionnée. Voici les faits: oui, des soldats ont été tués ou blessés par des engins explosifs improvisés et, oui, par des kamikazes, mais jamais par des armes à sous-munitions. Jamais. Ces députés devraient arrêter de répéter le même refrain. C'est tout simplement faux.

Le député de Repentigny a laissé entendre que les Canadiens avaient apposé de petits drapeaux canadiens sur les armes à sous-munitions que nous avons utilisées en Bosnie. Nous n'avons utilisé aucune arme à sous-munitions en Bosnie. Ce genre de commentaire manque de respect envers les soldats qu'il prétend respecter, parce que c'est faux et que c'est, en toute honnêteté, répréhensible.

Les députés ont cité, à quelques reprises, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Pourquoi cette convention

contient-elle un article qui a le même effet que l'article 11 du projet de loi C-6? Pourquoi serait-il acceptable d'avoir un tel article dans la convention sur les mines antipersonnel, mais pas dans le projet de loi C-6?

M. Claude Gravelle: Monsieur le Président, les conservateurs se présentent finalement au travail après avoir raté tant d'occasions de débattre d'autres projets de loi à la Chambre.

J'aimerais poser une question au député. Pourquoi 113 pays ont-ils signé cette convention? Sont-ils tous stupides? Pourquoi 84 pays ont-ils ratifié cet accord? Ont-ils tous tort? Les conservateurs ont-ils la science infuse? J'en doute.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, en fait, le comité a adopté un amendement important aux termes duquel les Forces canadiennes ne pourraient plus utiliser des armes à sous-munitions. Toutefois, le projet de loi contient encore trop de dispositions qui affaibliraient l'engagement du Canada à l'égard de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Ce qui est vraiment choquant, c'est que bon nombre de nos alliés ont convenu que et accepté l'interprétation selon laquelle, conformément au paragraphe (c) du champ d'application, il ne faut jamais assister, encourager ou inciter quiconque à s'engager dans toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente convention. Beaucoup de nos alliés ont conclu qu'investir dans la fabrication d'armes à sous-munitions contreviendrait à cette disposition et ont pris des mesures pour interdire les investissements. Le projet de loi C-6 ne va pas aussi loin.

Nous devons également nous concentrer sur les dispositions que nous aurions pu modifier, mais que nous avons refusé de modifier, pour renforcer cette mesure législative afin qu'elle respecte l'esprit de la convention.

• (2125)

M. Claude Gravelle: Monsieur le Président, je saisis l'occasion pour féliciter la députée du Parti vert. Les deux membres de ce parti sont présents soir après soir, simplement pour participer au débat, contrairement aux députés d'en face et du coin là-bas, qui ont raté 111 occasions de prendre la parole à la Chambre des communes depuis que nous avons prolongé les heures de séance.

Pour répondre à la question, la députée a tout à fait raison. Le projet de loi est très incomplet. Nous pourrions prendre bien des mesures pour empêcher que des enfants, des soldats et des civils soient tués ou blessés par ces bombes.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis honorée de prendre la parole à la Chambre pour m'opposer au projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions. Mettons d'abord une chose au clair: il sera inscrit dans l'histoire que lors du débat sur cette question cruciale, pas le moindre ministériel n'a prononcé de discours pour défendre un projet de loi indéfendable.

L'hon. Laurie Hawn: C'est faux.

Mme Niki Ashton: D'ailleurs, monsieur le Président, je me fais chahuter en ce moment-même par des intervenants qui rejettent cette notion, mais nous savons pertinemment que ce sont les néo-démocrates qui se succèdent à la Chambre ce soir et qui ont le courage de dénoncer la véritable nature du projet de loi. Le gouvernement se sert de ce projet de loi pour dissimuler de viles intentions. Le projet de loi laisse un trou béant qui permettrait aux soldats canadiens et au Canada de laisser faire ou d'aider des pays qui tuent des civils au moyen d'armes à sous-munitions.

Initiatives ministérielles

Il n'est pas surprenant que les conservateurs aient souvent beaucoup de mal à assimiler les faits. Je tiens à préciser, et je sais que cela a été répété à maintes reprises ce soir, que 98 % des victimes connues des armes à sous-munitions sont des civils. Nous savons que les petites bombes qui tombent des armes à sous-munitions ont souvent la taille d'une pile ou d'une balle de tennis, et qu'elles ont un taux de défaillance de 30 %. Les petites bombes non explosées, comme on les appelle, deviennent en fait des mines antipersonnel. Une seule bombe à fragmentation contient des centaines de sous-munitions et les éparpille normalement sur une surface équivalent à deux, trois, voire quatre terrains de football.

Jusqu'à 37 pays et territoires pourraient être touchés par les armes à sous-munitions utilisées lors de conflits armés. Dix-neuf pays ont utilisé des armes à sous-munitions lors d'opérations de combat. Il existe 34 pays producteurs, bien que la moitié d'entre eux aient aujourd'hui cessé la fabrication de telles armes, dans certains cas en raison de la convention. Nous savons que, en 2006, 22 membres des Forces canadiennes ont été tués et 112 autres ont été blessés en Afghanistan à cause de l'utilisation de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'autres engins explosifs.

Nous avons réussi à faire entendre à la Chambre la voix de personnalités respectées dans le monde entier, qui s'insurgent contre la position du Canada. Je veux citer l'ancien premier ministre australien, Malcolm Fraser. Lors de sa comparution devant le comité parlementaire, il a dit ceci à propos des bombes à dispersion:

C'est l'arme de prédilection pour quiconque veut tuer des femmes et des enfants [...]

Il a pressé le Canada de ne pas permettre à ses soldats d'utiliser des armes à sous-munitions dans des opérations conjointes avec l'armée américaine. Nous savons que ce sera précisément le résultat de la faille créée par l'article 11. Une fois le projet de loi adopté, le Canada pourra s'engager dans une voie où il collaborera avec des pays utilisateurs d'armes à sous-munitions, qui causent des pertes importantes chez les civils et tuent des victimes innocentes partout dans le monde. À quoi aura servi tout cela?

Il y a bien des jours où il y a lieu de se demander en quoi consiste exactement le programme des conservateurs en matière d'affaires étrangères. Nous savons qu'ils ont fait des coupes importantes dans le développement international. À chaque tournant, le gouvernement a privilégié le monde des affaires, en accordant des postes de conseillers clés aux grands noms de l'industrie minière et de l'extraction, qui ont une énorme influence sur l'attribution des fonds versés à l'aide et au développement internationaux.

Nous savons qu'environ 75 % des sociétés minières dans le monde sont canadiennes. Malheureusement, certaines de ces entreprises n'ont même pas d'usines au Canada et bon nombre d'entre elles sont complices d'atteintes aux droits de la personne perpétrées partout dans le monde.

• (2130)

Plusieurs d'entre elles profitent des services offerts par les ambassades canadiennes. Certaines bénéficient même d'investissements offerts par le biais d'Exportation et développement Canada. En tant qu'entreprises canadiennes, beaucoup d'entre elles ont la réputation de contribuer à rendre le monde meilleur. En vérité, nous savons que, d'un pays à l'autre, que ce soit en Amérique latine ou en Afrique, elles ne font que ternir l'image du Canada.

Le projet de loi à l'étude n'y changera rien. Il aura pour résultat de souiller la solide réputation que le Canada a bâtie au fil des ans, par l'interdiction des mines antipersonnel, ses missions de maintien de la paix et ses engagements explicites envers la sécurité humaine dans le

cadre de sa politique d'affaires étrangères. Ces idées ne sont pas issues de l'esprit d'une seule personne, bien qu'on pense certainement à l'ancien premier ministre Lester Pearson et à ceux à qui nous devons le concept du maintien de la paix. Ces pierres de touche sont l'incarnation des valeurs canadiennes et des efforts que les Canadiens ont consentis jour après jour. Je parle de ces activistes qui se sont battus pour le désarmement nucléaire, la paix et la solidarité, et qui ont fait en sorte que le Canada contribue au bien-être des gens partout dans le monde.

Les Canadiens sont et demeureront horrifiés après avoir entendu parler du projet de loi que le gouvernement fait adopter à toute vitesse au Parlement, un projet de loi qui fait fi du genre de réputation qui importe aux Canadiens, et qui permettrait au Canada de collaborer avec des pays qui savent que la technologie et les armes qu'ils emploient tuent des civils.

Il est surprenant que rien de cela ne semble émouvoir les députés d'en face. On le voit au fait qu'aucun d'eux ne prend la parole à ce sujet ce soir. Ils semblent croire que la meilleure contribution qu'ils puissent apporter consiste à chahuter ceux qui prennent la parole à la Chambre. Quelle excuse pourraient-ils présenter à leurs électeurs, qui se demandent pourquoi les ministériels qui les représentent se rendent complices de l'adoption à toute vitesse d'un projet de loi qui causera la mort de civils et pourquoi ils le font sans participer au débat, bien qu'il soit évident qu'ils appuient entièrement le projet de loi, puisqu'ils ont voté en faveur d'une motion visant à accélérer le débat en vue d'adopter cette mesure.

Comme ces gens, j'ai honte à l'idée que le Canada soit désormais un pays complice de ce genre d'horreurs, en raison de l'article 11 de ce projet de loi. L'histoire retiendra que des ministériels conservateurs ont poursuivi des objectifs qui ne sont pas dans l'intérêt de la population mondiale, et qu'ils s'emploient à faire obstacle à certains intervenants, y compris d'anciens alliés, qui ont travaillé avec le Canada pour le désarmement et l'interdiction des mines terrestres. C'est un gouvernement qui prend plaisir à proposer aux Canadiens une nouvelle image du pays à laquelle ils ne croient pas.

J'ai hâte de parler des objectifs du gouvernement lors de la campagne électorale de 2015. Je suis sûre que leurs arguments en ce qui a trait aux affaires étrangères seront irrecevables aux yeux des Canadiens.

• (2135)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je crois que personne, de ce côté-ci, n'a jamais entendu le NPD faire une affirmation aussi incroyable en parlant du contrôle des armes à feu. À en croire la députée, si nous adoptions ce projet de loi, nous tuerions des civils. Y aurait-il moyen que la stupéfaction et l'ébahissement le plus complet que suscite une affirmation aussi absurde puisse figurer au compte rendu?

Initiatives ministérielles

La Convention sur les mines antipersonnel, chapeauté par Lloyd Axworthy, n'a jamais convaincu les États-Unis d'arrêter d'utiliser des mines antipersonnel. La présente convention ne convaincra pas non plus, à court terme du moins, les États-Unis et les autres pays du monde qui sont dans la même situation d'arrêter d'utiliser des armes à sous-munitions. Mais le Canada, lui, devrait arrêter de s'en servir. Il devrait défendre ses principes, et il devrait avoir l'appui de la députée.

Voici ma question: la députée d'en face, qui parle des enfants et des civils qui ont été tués en Afghanistan à cause des armes à sous-munitions utilisées par les Américains, va-t-elle reconnaître qui a tué le plus de civils en Afghanistan? Va-t-elle dire à la Chambre si elle sait ce qui est arrivé depuis 12 ans aux civils d'Afghanistan et qui on doit blâmer? J'aimerais que la députée d'en face nous dise qui est le principal belligérant que l'on doit montrer du doigt.

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, je suis consciente que le ministre a dû être très occupé depuis quelques semaines, puisqu'il a dû passer son temps à nier qu'il avait raccroché au nez de l'animatrice de l'une des émissions de radio les plus écoutées du pays, à inventer des statistiques qui n'ont rien à voir avec la réalité et avec le nombre réel de réfugiés syriens parrainés que le Canada a accueillis et à trouver des prétextes pour rejeter toujours plus de demandes de soins de santé provenant de réfugiés.

Le ministre aurait tout avantage à bien lire l'article 11, car il permet aux soldats canadiens, d'une part, d'utiliser, d'acquérir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dès lors qu'ils agissent conjointement avec un pays qui n'est pas partie à la convention et, d'autre part, de demander à un autre pays d'en utiliser. Tout est là, à l'article 11 du projet de loi C-6, qui nous a été présenté par le gouvernement dont le ministre fait partie. J'ai envie de lui renvoyer l'ascenseur et de lui demander à mon tour comment il peut, en son âme et conscience de ministre, appuyer une mesure législative qui tranche avec la réputation du pays à laquelle tiennent les Canadiens.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur les propos du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il a tout à fait raison d'affirmer que le traité d'Ottawa, qui interdit les mines antipersonnel, n'a pas amené les États-Unis à revenir sur leur position. Je crois cependant qu'il faut souligner que le gouvernement Chrétien d'alors a exercé un leadership remarquable. En fait, par l'entremise de son ministre des Affaires étrangères, il a lancé l'idée d'un tel traité et en a assuré la concrétisation. Les efforts du ministre des Affaires étrangères de l'époque ont même été récompensés sur la scène internationale.

Il ne fait aucun doute qu'un leadership accru s'impose dans ce dossier. Si l'on tient compte du projet de loi et de ses lacunes, la députée ne serait-elle pas d'accord pour dire que la réputation de chef de file du Canada a été ternie à cause de la façon dont le gouvernement gère cette question? Il ne faut pas oublier que le traité a été rédigé en 2008. Or, six ans plus tard, la mesure législative n'a toujours pas été adoptée.

● (2140)

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, il est évident qu'il y a un écart abyssal entre les visées du gouvernement actuel en matière de politiques des affaires étrangères et de développement international et l'idée que se font les Canadiens de notre rôle sur la scène internationale, ou de ce que devrait être ce rôle.

Je pense aux Canadiens, à ceux que je représente et à tous ceux qui vivent un peu partout au pays, qui travaillent fort tous les jours, qui élèvent leur famille et qui contribuent à leur collectivité et à leur

pays. Ils veulent savoir que l'argent qu'ils versent au gouvernement sous forme de taxes et d'impôts est bien dépensé, y compris dans le cadre de nos interventions à l'étranger. Or, tous les exemples de ce que fait le gouvernement au chapitre des affaires étrangères témoignent du contraire.

Les Canadiens seraient horrifiés — tout comme nous, députés du NPD le sommes — de voir que le gouvernement est prêt à adopter, sans débat convenable — ce qui exclut le chahut —, une mesure qui non seulement fait abstraction des agissements des pays qui utilisent des armes à sous-munitions, mais qui ferait également des Canadiens leurs complices. C'est inacceptable à nos yeux et aux yeux des Canadiens. La population canadienne mérite mieux que le gouvernement actuel.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de prendre la parole, du moins quelques minutes, au sujet du projet de loi C-6.

Je tiens à dire, tout d'abord, que je suis fier de faire partie d'un caucus dont les membres sont prêts à prendre la parole, un après l'autre, pour exprimer leurs valeurs, leurs principes et leurs convictions relativement à une question comme celle-ci, qui touche des gens dans le monde entier. Je suis extraordinairement fier de faire partie de ce caucus.

Quelqu'un l'a dit avant moi, mais je souligne que ce projet de loi vise à mettre en oeuvre, ou à ratifier, un traité, la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée en 2008. Nous sommes en 2014 et nous commençons à étudier une mesure législative pour concrétiser la mise en oeuvre, une mesure législative qui, en passant, fait maintenant l'objet d'une attribution de temps à la Chambre.

C'est extrêmement important. Ce traité fait partie d'une série de traités qui a été suivie par le traité international sur les mines terrestres visant à encadrer l'usage d'une arme de guerre qui a un impact épouvantable, entraînant la mort et des mutilations, non seulement au moment de son utilisation, mais aussi par la suite. Nous avons entendu des membres de mon caucus décrire des problèmes qui résultent de l'incapacité à décontaminer correctement les terrains où reposent ces pièces d'artillerie et la destruction et les dommages causés aux civils, dont des enfants. Le but de ce traité est justement de mettre fin à l'utilisation d'armes comme ces armes, dont l'utilisation a été jugée répréhensible.

En fait, lorsque la convention est entrée en vigueur, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré qu'elle « traduit non seulement la répulsion collective dans le monde envers ces armes ignobles, mais aussi le pouvoir de la collaboration entre les gouvernements, la société civile et les Nations unies pour changer les comportements et les politiques face à une menace pour tous les êtres humains ».

Par la suite, un porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge a dit: « Ce sont des reliquats de la guerre froide. Cet héritage meurtrier doit être éliminé, car il sera de moins en moins efficace. »

La récipiendaire du prix Nobel pour la paix Jody Williams a dit que c'était la convention humanitaire et la convention sur le désarmement la plus importante de la décennie.

Ce qu'il faut retenir, c'est que 107 pays ont adopté le traité, et que nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi qui, supposément, le met en oeuvre.

Je tiens à répéter ce que certains de mes collègues ont dit lorsqu'ils ont comparé l'article 11 du projet de loi C-6 à l'article 21 du traité lui-même. J'ai fait cette comparaison et je tiens à m'arrêter sur ce point. L'article 11 du projet de loi crée tellement d'exceptions qu'il va bien au-delà de l'article 21 de la convention, au point de carrément compromettre l'objet même de celle-ci.

Je cite l'article 21 de la convention. C'est assez simple:

Chaque État partie encourage les États non parties à la présente Convention à la ratifier, l'accepter, l'approuver ou y adhérer [...]

Chaque État notifie aux gouvernements de tous les États non parties à la présente Convention [...]

● (2145)

Je poursuis:

Nonobstant les dispositions de l'article 1 de la présente Convention, et en conformité avec le droit international, les États parties, leur personnel militaire ou leurs ressortissants peuvent s'engager dans une coopération et des opérations militaires avec des États non parties à la présente Convention qui pourraient être engagés dans des activités interdites à un État partie.

C'est donc une clause d'interopérabilité. Elle rejoint les préoccupations que soulèvent les députés d'en face, selon qui, en l'absence des exemptions prévues à l'article 11, nous nous exposerions à des conséquences juridiques si, en situation de guerre, nous collaborions avec nos voisins du Sud, les États-Unis, ou d'autres membres de notre coalition.

Or, si nous nous engageons à respecter le principe de la convention et à ne pas acheter, produire ou utiliser ces armes, mais que nous participons à une coalition, l'article 21 nous donne l'assurance que nous serons protégés si nous avons prévenu nos partenaires que nous désapprouvons ces pratiques.

SI nous revenons à l'article 11 du projet de loi, nous verrons que les paragraphes (1), (2) et (3) précisent les exceptions:

11.(1) L'article 6 n'a pas pour effet d'interdire à la personne visée par le code de discipline militaire au titre de [...] dans le cadre de la coopération militaire ou d'opérations militaires combinées mettant en cause le Canada et un État non partie à la Convention:

a) de diriger ou d'autoriser des activités pouvant comporter l'utilisation, l'acquisition, la possession, l'importation ou l'exportation d'armes à sous-munitions, de sous-munitions explosives ou de petites bombes explosives [...]

b) de demander expressément l'utilisation par les forces armées de cet État de telles armes, sous-munitions ou bombes [...]

c) d'acquérir ou de posséder de telles armes, sous-munitions ou bombes [...]

(2) L'article 6 n'a pas pour effet d'interdire le transport, par toute personne, dans le cadre de la coopération militaire ou d'opérations militaires combinées mettant en cause le Canada et un État non partie à la Convention, d'armes à sous-munitions [...] ni les activités liées à leur transport.

(3) L'article 6 n'a pas pour effet d'interdire à la personne qui, dans le cadre de la coopération militaire ou d'opérations militaires combinées mettant en cause le Canada et un État non partie à la Convention, selon le cas:

a) aide ou encourage une personne à commettre un acte visé [...]

Comme mes collègues et les experts qui ont comparu devant le comité des affaires étrangères l'ont fait ressortir, il est parfaitement clair que l'article 11 sape complètement les principes mêmes du traité. Voilà où je voulais en venir.

Si le gouvernement monte sur ses grands chevaux et jure ses grands dieux qu'il adhère aux principes du traité, alors il doit agir en conséquence. Il ne peut pas adopter un projet de loi contraire à ces principes. C'est l'argument que nous essayons de faire valoir.

La production et l'utilisation de ces armes sont odieuses. Elles doivent cesser. Notre pays, qui peut faire entendre sa voix dans le monde, doit agir fermement. Nous devons donner l'exemple. Mais ce n'est pas ce que fait ce projet de loi. C'est l'argument que nous essayons de faire valoir.

Initiatives ministérielles

Pourquoi est-ce que je me donne la peine d'essayer de faire comprendre cela à un gouvernement qui adopte, les uns après les autres, des projets de loi donnant lieu à des contestations judiciaires et à des invalidations de la part des tribunaux? Je ne sais pas pourquoi. Je suis peut-être un peu naïf. Je crois que, si nous prenons le temps de souligner les erreurs flagrantes dans le projet de loi, le gouvernement finira par les voir.

Il est important que la Chambre respecte les principes de la Convention sur les armes à sous-munitions. Il nous faut nous assurer que le projet de loi destiné à ratifier cette convention a vraiment pour effet de mettre en oeuvre ces principes. Or, ce n'est pas ce que fait le projet de loi C-6, et c'est pourquoi nous nous y opposons.

● (2150)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques réflexions. Au Parti libéral, nous reconnaissons que la Convention sur les armes à sous-munitions a vu le jour en 2008. À l'époque, on avait bon espoir que les pays reconnaîtraient le caractère odieux de ces armes et leurs conséquences pour les civils, jeunes et vieux. Ces conséquences ne se font pas uniquement sentir au moment où l'engin est largué. Elles se poursuivent longtemps après. Les attentes sont grandes.

La question que j'adresse au député concerne l'importance des traités de cette nature. Les gouvernements de bonne volonté devraient adopter beaucoup plus rapidement les projets de loi visant à ratifier les traités, une fois qu'ils les ont signés.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de l'approche du gouvernement et du temps qu'il a pris pour s'occuper de ce dossier d'une grande importance pour l'ensemble des Canadiens?

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison: l'opportunité du moment est extrêmement importante. Le député le sait parce que son parti n'a pas saisi le moment opportun dans certains dossiers importants, par exemple le Protocole de Kyoto, le programme national de garderies, l'Accord de Kelowna et les investissements en éducation. Le Parti libéral a parlé à divers moments de ces initiatives au cours des 20 dernières années, mais il n'a jamais semblé capable de prendre le taureau par les cornes pour les mettre en oeuvre.

Voilà où nous en sommes avec l'actuel gouvernement. Il n'a pas trouvé assez de conviction pour présenter rapidement et comme il se doit un projet de loi.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours.

Il a mentionné qu'effectivement des exceptions allaient trop loin en ce qui concerne le projet de loi C-6. Elles contreviennent de façon importante aux obligations internationales du Canada. Dans tous les cas, lorsqu'on signe une convention et que le projet de loi pour la ratifier est en complète contradiction avec le contenu de la convention même, comme il l'a signalé, il est tout à fait impossible de véritablement tenir le front sur le plan international. Qu'en pense mon collègue?

Initiatives ministérielles

● (2155)

[Traduction]

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, ma collègue a tout à fait raison. Non seulement le gouvernement n'a pas tenu ses promesses, mais plusieurs pays et spécialistes du monde entier ont laissé entendre que sa mesure législative visant à ratifier la convention est la pire qui soit, la pire du monde. Elle est la plus tardive et, sans doute, la pire. Elle mine la crédibilité du gouvernement et celle de tous les députés à l'égard de cette question et des autres questions d'importance internationale.

Les Canadiens s'attendent à ce que nous prônions leurs valeurs. Ils estiment que nous devons défendre ce qui est juste, joindre le geste à la parole et veiller sur nos voisins. De surcroît, quand nous promettons quelque chose, nos concitoyens s'attendent à ce que nous le fassions. Or, le projet de loi dont nous sommes saisis ne permet pas au Canada de tenir parole.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Avant de reprendre le débat, j'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence, qu'il la prie d'approuver.

Nous reprenons le débat. La députée de London—Fanshawe a la parole.

* * *

LOI INTERDISANT LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que du groupe de motions n^o 1.

Mme Irene Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): Monsieur le Président, je dois admettre que certains des propos qu'a tenus le gouvernement ce soir, dans le cadre du débat, me rendent très mal à l'aise. Nous sommes dans un pays sûr, le Canada, et nous parlons d'instruments de guerre qui ont des effets dévastateurs. Le débat semble en quelque sorte surréaliste.

En tant que pays, nous avons pris position en décembre 2008. Nous nous sommes joints à 113 autres pays pour dire qu'il était temps de mettre fin à l'héritage brutal des armes à sous-munitions et de mettre en oeuvre un processus visant à interdire ces armes et à les faire disparaître de la surface de la Terre. Elles causent des souffrances inacceptables aux membres des forces armées et aux civils. Je dis cela pour souligner les répercussions de ces armes sur les êtres humains.

J'ai commencé mon intervention en disant comment ce débat me mettait mal à l'aise et comment je trouvais qu'il était surréaliste d'avoir une discussion théorique sur cette question, alors que nous sommes à l'abri de tout danger à la Chambre, et d'entendre certains députés affirmer que nous devons être prêts à accepter le mal nécessaire que représentent les armes à sous-munitions parce que nos alliés américains ont des stocks de ces armes. Toutefois, avant de justifier la position adoptée par le gouvernement conservateur dans le projet de loi C-6, je crois qu'il est essentiel de comprendre ce que sont les armes à sous-munitions et ce qu'elles font.

Nous parlons d'une arme imprécise conçue pour attaquer une zone plus grande que de nombreuses autres armes conventionnelles en dispersant de plus petites sous-munitions qui sont néanmoins très mortelles. Ces sous-munitions sont disséminées au sol où elles créent une très grande empreinte. Des civils et des membres du personnel militaire sont tués et blessés dans cette zone d'impact.

Jusqu'au quart de ces sous-munitions n'explorent pas lors de leur impact, mais elles n'en sont pas moins dangereuses. Au Liban, lors du conflit de 2006 et 2007, au moins 555 accidents attribuables à des armes à sous-munitions ont été recensés, soit 122 décès et 433 blessés. Les enfants représentaient 24 % des victimes, la plupart étant de jeunes garçons de moins de 18 ans.

Les chiffres recensés ne tiennent pas compte des victimes non confirmées — jusqu'à 175 — d'armes à sous-munitions durant ou peu de temps après le conflit. Les munitions non explosées ont continué de faire des morts. Plusieurs mois après le conflit, les gens ne pouvaient toujours pas rentrer chez eux à cause de toutes les sous-munitions non explosées qui jonchaient leur maison et leur quartier. À long terme, elles ont fait davantage de victimes parmi les agriculteurs pendant qu'ils travaillaient sur leur terre, surveillaient leurs animaux ou vauquaient à leurs occupations quotidiennes.

Outre ces morts et ces dommages économiques, les armes à sous-munitions entraînent de lourdes conséquences psychosociales et sur le plan de l'éducation. Les populations souffrent de traumatismes psychologiques longtemps après l'événement.

Or, le Liban n'est pas le seul pays où ces armes ont été utilisées. Les armes à sous-munitions sont un problème générationnel présent dans le monde entier. Elles sont utilisées dans 24 pays, et on soupçonne qu'elles le sont dans au moins une dizaine d'autres. Les armes à sous-munitions sont déployées en Syrie, en Irak et en Israël et elles seraient utilisées en Afghanistan.

Encore une fois, les victimes sont des enfants qui jouent dehors, des piétons, des travailleurs qui pressent des olives pour en faire de l'huile et même des familles dans leur maison. Ces armes tuent sans discernement. Depuis 2006, on estime qu'elles ont fait des centaines de milliers de blessés et de morts. Nous savons également que 22 membres des Forces canadiennes ont été tués et 112 blessés par des mines antipersonnel, des bombes à sous-munitions et d'autres dispositifs explosifs.

Ces armes détruisent des êtres humains. En réaction à ce fléau, le gouvernement norvégien a invité 48 États, l'ONU et des groupes issus de la société civile à Oslo pour amorcer un processus visant à les interdire dans le monde entier. À la fin de la réunion, 46 gouvernements ont appuyé une déclaration concernant un nouveau traité international et l'interdiction de ces armes d'ici 2008.

● (2200)

Dans cette déclaration, les pays se sont engagés à « conclure d'ici à 2008 un traité international — légalement contraignant — prévoyant l'interdiction de l'utilisation, de la production, du transfert et du stockage des bombes à sous-munitions, qui causent des souffrances inacceptables aux civils ».

En 2008, le Canada a signé la convention, et le gouvernement actuel a déposé cet accord à la Chambre des communes en décembre 2012. Voilà qui m'amène au débat de ce soir.

Initiatives ministérielles

Le Canada a l'occasion de montrer l'exemple sur la scène internationale en faisant preuve d'un réel engagement à respecter la convention d'Oslo. Malheureusement, l'article 11 du projet de loi C-6, qui concerne l'interopérabilité, constitue un écueil. La convention d'origine autorise les pays tels que le Canada, qui ne fabriquent ni n'entreposent ni n'utilisent d'armes à sous-munitions, à se trouver dans un théâtre de guerre avec des nations non signataires de la convention, tels que la Chine, la Russie et les États-Unis.

Malheureusement, le projet de loi C-6 pousse encore plus loin l'interopérabilité autorisée dans la convention. En effet, l'article 11 dresse une liste d'exceptions extrêmement vaste. Certains détracteurs disent craindre que le libellé de l'article 11 permette une complicité directe dans l'emploi des armes interdites. Imaginez si le Canada était complice de l'utilisation d'armes interdites!

Autrement dit, l'article 11 permet aux Forces armées canadiennes de participer à une mission dans laquelle des sous-munitions sont utilisées. Cela va à l'encontre des mesures que nous avons prises aux termes du traité sur les mines terrestres. Si nous participions à une mission avec un pays qui n'a pas signé le traité d'Ottawa, nous ne pourrions pas mener des opérations avec eux s'ils utilisaient ce genre d'armes.

À cet égard, le projet de loi dont nous sommes saisis est inapplicable. Il comporte des lacunes qui nous permettent essentiellement de participer à des opérations conjointes dans le cadre d'une mission au cours de laquelle l'un de nos alliés utilise ces munitions. Cela va à l'encontre du principe et de l'esprit de la convention.

Comme l'ont dit mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, des experts ont exprimé des réserves, mais les députés d'en face ne les entendent pas; ils ne les écoutent pas. Ils ne participent presque pas au débat, sauf pour faire du chahut de temps en temps.

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons écouté les experts qui ont des réserves. Je cite Walter Dorn, du Collège militaire royal:

Qui voudrait que les Canadiens utilisent des armes à sous-munitions, qu'ils aident ou encouragent une personne à le faire ou exigent ou demandent leur utilisation ou encore complotent avec une autre personne afin d'utiliser ces armes qui frappent sans discrimination? Et malgré tout, le libellé du texte législatif lui-même permet cette soi-disant coopération avec une partie non signataire, qui, nous le savons, vise une possible coopération avec les États-Unis.

Comme je l'ai dit, cela va à l'encontre de l'esprit et de la lettre du traité.

Le Dr Marc Drolet, de l'organisme Handicap International, a dit ceci:

Le projet de loi C-6 devrait être renforcé afin de tout faire pour promouvoir l'esprit et atteindre l'objectif de la convention d'Oslo. [...] Tel qu'il est actuellement rédigé, le présent projet de loi, paradoxalement, pourrait très bien contribuer à la poursuite de l'utilisation des armes à sous-munitions, plutôt qu'à leur élimination.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, les armes à sous-munitions sont conçues pour déshumaniser des êtres humains. La mesure législative conservatrice de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions est largement considérée comme la plus faible et la pire au monde. Elle compromet tout ce que nous devrions nous efforcer de mettre en oeuvre.

Nous allons exercer des pressions sur les conservateurs pour modifier davantage le projet de loi C-6 et, ainsi, veiller à ce que la réputation du Canada ne soit pas ternie par cette faible mesure législative. Des Canadiens ne devraient jamais être complices de l'utilisation de ces armes horribles.

Nous valons mieux que cela. Notre pays vaut mieux que cela. J'implore le gouvernement de comprendre que les Canadiens veulent être perçus comme ceux qui comprennent la convention d'Oslo, et

qui saisissent qu'ils ont l'occasion, la possibilité et l'obligation de veiller à ce qu'elle fonctionne. Ce n'est pas avec le projet de loi C-6 et avec l'article 11 que nous y parviendrons, mais bien ici à la Chambre en écoutant et en coopérant.

• (2205)

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté la députée avec intérêt. Les néo-démocrates ne cessent de répéter que nous ne participons pas au débat. Or, que faisons-nous depuis trois heures si ce n'est débattre? Oui, il y a eu du chahut, d'un côté de la Chambre comme de l'autre. Ça arrive dans cette enceinte. Il n'en reste pas moins que nous débattons. Nous avons également prononcé de nombreux discours la dernière fois où nous avons été saisis du projet de loi.

Les néo-démocrates se plaignent de ne pas avoir assez de temps pour débattre du projet de loi. Or, nous leur avons donné cinq heures ce soir. Comme je l'ai dit, ils peuvent en débattre autant qu'il leur plaira. Si au moins chaque discours contenait du nouveau, ce serait déjà ça. Cependant, dans l'ensemble, leurs interventions sont plutôt redondantes. Mais bon, ce n'est pas grave. Néanmoins, ils ne devraient pas s'étonner que nous posions toujours le même genre de questions.

La députée a parlé des opérations interarmées. Je rappelle que, comme le sait la députée, nous avons participé en Afghanistan à de telles opérations avec les États-Unis, eux-mêmes autorisés à utiliser des mines antipersonnel. Le traité sur les mines antipersonnel comporte un article qui nous permet de le faire, tout comme l'article 11 du projet de loi nous permettrait de mener des opérations interarmées avec les forces étatsuniennes.

Je précise que toutes les armes de guerre sont épouvantables. Toutes les armes sont conçues pour détruire le corps humain. C'est hélas à cela qu'elles servent. Les méthodes varient, mais le résultat est le même.

Cependant, nous menons déjà des opérations interarmées avec les États-Unis sous le couvert du traité sur les mines antipersonnel, aux termes du même genre de disposition. Comment celle-là diffère-t-elle de celle-ci?

Mme Irene Mathyssen: Monsieur le Président, je tiens à souligner qu'aucun conservateur n'est intervenu. Leur contribution au débat se résume à du chahut et à des propos incohérents qui interrompent nos observations. À mon avis, il ne s'agit pas d'un débat; pour cela, il faudrait qu'il ait des échanges. Le raisonnement sous-tendant le projet de loi C-6 et l'article 11 devrait être clair et logique. Or, à notre avis, leur raisonnement est extrêmement douteux.

Le député a dit que nous avions participé à des missions où ces armes condamnables ont été utilisées. Nous valons mieux que ça. Nous avons signé la convention d'Oslo en 2008. Je suppose que nous l'avons signée de bonne foi et que nous avons l'intention de la ratifier et de montrer au monde que nous pouvions interdire l'utilisation de ce type d'arme. Or, nous sommes saisis d'un projet de loi où l'on trouve cet article 11, et les ministériels nous servent des excuses, minent notre réputation, se bercent d'illusions et nous empêchent d'honorer les idéaux qui nous habitent.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, les conservateurs ne participent pas au débat ce soir, mais des ministériels répètent souvent les mêmes rengaines, notamment le député d'Edmonton-Centre.

Initiatives ministérielles

Mon amie de London—Fanshawe doit savoir que l'on a souvent affirmé pendant le débat ce soir que des dispositions de la loi sur les mines antipersonnel et le projet de loi C-6 ont le même libellé. Or, c'est faux.

• (2210)

L'hon. Laurie Hawn: Je n'ai jamais dit ça.

Mme Elizabeth May: C'est ce que j'ai entendu, monsieur le Président. Je demanderais au député d'Edmonton-Centre d'attendre un instant. Je l'ai souvent entendu dire ici même à la Chambre que des dispositions des deux mesures législatives avaient le même libellé.

En fait, leur libellé est très différent. Voici ce qu'on peut lire dans la Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les mines antipersonnel que la Chambre a adoptée:

[...] la participation à des opérations, des exercices ou d'autres activités militaires avec les forces armées d'un État non partie à la Convention s'adonnant à des activités interdites par ces paragraphes, si cette participation ne constitue pas une collaboration active à ces activités interdites.

Si je pouvais poser une question au député d'Edmonton-Centre, je lui demanderais pourquoi le gouvernement n'a pas repris le libellé de la Convention sur les mines antipersonnel dans la loi sur les armes à sous-munitions si cette disposition convenait dans la loi sur les mines antipersonnel.

Mme Irene Mathysen: Monsieur le Président, je pourrais sans doute spéculer sur les raisons de ce changement, mais c'est au gouvernement de nous donner des réponses. Malheureusement, il a refusé de le faire. Aucun conservateur ne prend la parole pour expliquer les raisons derrière les actions du gouvernement.

Ce que je constate, c'est que les experts s'inquiètent vivement de l'absence d'un libellé solide et valable dans le projet de loi C-6.

Or, nous pouvons remédier à cela. Il n'est pas trop tard pour corriger le projet de loi. Nous pouvons nous remettre à la tâche et y apporter les correctifs nécessaires, pour le plus grand bien de tous.

[Français]

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de joindre ma voix ce soir à celles de mes collègues de l'opposition officielle.

Nous nous opposons au projet de loi C-6 sous sa forme actuelle parce qu'il contredit et mine le traité international qu'il est censé mettre en oeuvre. C'est malheureux. Nous avons proposé des amendements au projet de loi à l'étape de l'étude en comité, mais, fidèles à leur habitude, les conservateurs n'ont permis qu'un seul petit changement. Nous essayons à nouveau d'amender le projet de loi à l'étape du rapport, mais si le gouvernement n'accepte pas d'améliorer davantage le contenu, nous ne pourrions que nous y opposer.

En novembre 2013, le NPD a demandé au gouvernement d'amender le projet de loi C-6. Selon des avocats, des représentants d'autres pays et des groupes de la société civile, y compris le Comité international de la Croix-Rouge, la nouvelle loi nuirait gravement à la mise-en-oeuvre du traité. Le projet de loi des conservateurs pour mettre en oeuvre la Convention sur les armes à sous-munitions est largement reconnu comme étant le plus faible et le pire au monde. Il mine l'esprit dans lequel le traité a été créé. Ces armes inhumaines et cruelles doivent être bannies. Or la loi canadienne permet aux soldats canadiens de continuer à utiliser les sous-munitions, ce qui est incroyablement.

Le Canada a participé activement au processus d'Oslo, qui a mené à l'élaboration d'une convention visant à bannir l'utilisation des armes à sous-munitions. Le processus d'Oslo a été déclenché pour

profiter du succès de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel qui fût un franc succès dont nous sommes très fiers. Je parle de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Nous nous sommes fondés sur cette convention pour débarrasser le monde de ces armes horribles que sont les armes à sous-munitions. La convention a été signée par 118 pays, ce qui est considérable puisque cela représente plus de trois quarts des états de l'ONU, et 84 pays l'ont ratifiée. Au terme des processus de négociation de Dublin et d'Oslo, nous avons mis en place une convention importante pour procéder à un désarmement et débarrasser le monde de ces armes horribles.

Les néo-démocrates ont pleinement appuyé la création d'un traité pour bannir les armes à sous-munitions. Ce projet de loi mine la convention plutôt que d'en assurer la mise-en-oeuvre. C'est malheureux. Nous nous opposons à ce projet de loi dans sa forme actuelle. À l'étape du comité, nous avons travaillé fort à son amélioration avec des groupes de la société civile. Même si l'amendement autorisé par les conservateurs est une amélioration, ce n'est pas suffisant pour que nous puissions appuyer ce projet de loi. À ce stade, le mieux serait de supprimer entièrement l'article 11, ce que nous proposons.

D'ailleurs, je me permets de citer la Croix-Rouge canadienne et le Comité international de la Croix-Rouge. Selon eux, l'article 11 autoriserait:

[...] des activités contraires au but et à l'objet de la convention et, au bout du compte, [contribuerait] au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions plutôt qu'à leur élimination.

Une fois le traité signé, il doit être mis en oeuvre, et pour cela il faut légiférer. Ce projet de loi a été dénoncé par de nombreux experts et par ceux qui croient fermement qu'il faut débarrasser le monde des armes à sous-munitions. La raison en est surtout l'article 11, mais il y a d'autres articles aussi. L'article 11 autorise les Forces canadiennes à se trouver sur le lieu des opérations où les armes à sous-munitions sont utilisées. C'est contraire à ce que nous avons fait dans le cas du traité sur les mines terrestres, lequel stipulait que si nous nous trouvions aux côtés de tout autre pays qui n'avait pas signé le traité d'Ottawa, nous ne pouvions pas participer à des opérations conjointes avec les troupes de ce pays si elles utilisaient des armes de ce type.

Ce projet de loi comporte une brèche qui dit essentiellement que nous pouvons nous trouver sur le théâtre des opérations lorsque l'un de nos alliés utilise des armes à sous-munitions. C'est inacceptable.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, le NPD a accordé son soutien aux organisations canadiennes et étrangères qui réclament l'amendement au projet de loi. Nous avons collaboré étroitement avec le gouvernement, publiquement et directement, et nous avons réussi à le persuader d'interdire expressément l'utilisation par les soldats canadiens des armes à sous-munitions.

• (2215)

Malheureusement, d'autres lacunes demeurent. Si elles ne sont pas corrigées, la mise en oeuvre par le Canada de son engagement contre les armes à sous-munitions ne sera que superficielle. En fait, si le projet de loi C-6 n'est pas amendé, il pourrait même nuire à la convention au niveau mondial, en ce sens que les options de retrait et les exemptions qui s'y trouvent pourraient être invoquées comme précédents par d'autres pays.

Initiatives ministérielles

Le Canada devrait faire preuve de plus de leadership et respecter ses engagements. Ce n'est pas le seul dossier qui démontre un manque de vision du gouvernement. À cet égard, je vais citer l'ancien premier ministre australien Malcolm Fraser:

C'est malheureux que le gouvernement canadien [actuel], en ce qui concerne les armes à sous-munitions, ne fasse pas preuve de leadership sur la scène mondiale. Son approche est timide, inadéquate et régressive.

Je tiens à rappeler que 98 % des victimes des armes à sous-munitions sont des civils, des personnes innocentes et surtout des enfants. C'est pourquoi le monde a voulu bannir cette arme. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à détruire ces efforts?

De plus, en 2006, 22 membres des Forces armées canadiennes ont été tués et 112 ont été blessés en Afghanistan en raison des mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions et d'autres armes explosives. Ces armes ont mutilé et tué des enfants et des adultes. On veut se débarrasser des armes à sous-munitions depuis longtemps.

Le projet de loi est aussi décrié par Earl Turcotte, qui a dirigé l'équipe du ministère fédéral des Affaires étrangères et du Développement international lors de la négociation de la convention. Il a démissionné quelques années plus tard pour dénoncer la vision édulcorée défendue par le gouvernement conservateur. M. Turcotte a dit que la loi proposée était la pire parmi celles de tous les autres pays ayant jusqu'à présent ratifié ou signé la Convention sur les armes à sous-munitions.

Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas l'avis des experts? Ce n'est pas la première fois que j'entends une chose de ce genre. C'est une situation de déjà-vu. Dans plusieurs dossiers importants, le gouvernement fait la sourde oreille aux experts. Par contre, dans ce cas-ci, ce sont des vies humaines qui sont en jeu. En ce sens, il me semble que le gouvernement devrait travailler de façon constructive pour amender le projet de loi.

Toujours selon M. Turcotte, dans une lettre ouverte publiée l'année dernière, le texte de ce projet de loi trahit la confiance des États qui ont négocié le traité de bonne foi. J'aimerais conclure en citant quelques parties d'un article de Marc Thibodeau paru dans *La Presse* le 15 juin 2013:

Le Canada, qui avait joué un rôle de premier plan dans la lutte contre les mines antipersonnel, se voit reprocher de renier ses engagements dans la campagne en cours pour éradiquer les armes à sous-munitions.

Toujours dans cet article, le directeur exécutif de l'organisation Action Mines Canada, Paul Hannon, explique qu'il ne voit aucune raison logique au comportement d'Ottawa dans ce dossier. Il dit que « la situation ternit notre réputation comme chef de file sur les questions humanitaires »

Il met vraiment le doigt sur une réalité de plus en plus palpable: la réputation du Canada sur la scène internationale. Il est temps d'agir et d'arrêter de jouer. Il faut prendre un rôle de leader et arrêter de faire des victimes innocentes. Nous avons un travail à faire. On peut régler cette situation aujourd'hui. Nous sommes ici jusqu'à minuit et nous essayons d'utiliser ce temps pour avoir un bon débat.

Comme cela a été mentionné plus tôt, on est le seul parti présent à prendre la parole ce soir. Il reste encore du temps pour amender le projet de loi et supprimer l'article 11. J'ai bon espoir que l'on arrivera à faire une bonne chose avec ce projet de loi.

• (2220)

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier quelque chose.

Tout à l'heure, je crois qu'il y a eu un problème de traduction lorsque j'ai parlé de la Bosnie. Je n'ai pas du tout mentionné qu'on avait utilisé des armes à sous-munitions. Ce que j'ai dit, c'est que

lorsque des instructeurs sont revenus de la Bosnie et ont parlé de leur expérience, aucun d'entre eux n'était excité à l'idée d'utiliser une telle arme.

Lorsque des militaires se joignent aux Forces armées canadiennes, ma collègue pense-t-elle qu'ils sont à l'aise avec l'idée d'utiliser une arme qui pourrait tuer des civils et des enfants pendant les 5, 10 ou 20 années suivant leur départ du pays? Pense-t-elle que des officiers et des sergents seraient intéressés à utiliser de telles armes?

Mme Ruth Ellen Brosseau: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de ses commentaires. Ce projet de loi est vraiment important, et le Canada peut être un chef de file dans ce dossier.

C'est vraiment difficile de croire que six ans après avoir signé ce traité, on est ici jusqu'à minuit à débattre presque tout seuls, parce que l'opposition officielle est le seul parti qui parle ce soir. En fait, des vies sont en jeu. Ce sont souvent des personnes vraiment vulnérables qui sont touchées, soit des civils et surtout des enfants. Comme mère, je trouve qu'on peut faire beaucoup de choses pour améliorer ce projet de loi. Il n'est pas trop tard. Toutefois, il me semble qu'on a un gouvernement vraiment têtu qui ne veut pas admettre qu'il a peut-être fait une erreur et qu'on peut faire mieux.

Je ne suis pas experte en sous-munitions, mais en lisant tous les documents et en suivant les débats qui ont eu lieu dernièrement à la Chambre et en comité, je constate qu'on peut vraiment changer et améliorer ce projet de loi en supprimant l'article 11. On peut ainsi sauver des vies.

[Traduction]

M. Costas Menegakis (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les interventions des néo-démocrates ce soir. La nature répétitive de leur discours ressort de plus en plus clairement. J'ai l'impression que le même discours paraît sur leur écran d'ordinateur, à quelques mots près. Ils utilisent le dictionnaire des synonymes, font quelques changements et répètent la même tirade les uns après les autres.

• (2225)

M. Claude Gravelle: Nous parlons tous du même sujet.

M. Dan Harris: Vous vous êtes répété vous-même en l'espace de dix secondes.

M. Costas Menegakis: Il est intéressant de noter, monsieur le Président, combien les députés de l'opposition chahutent ce soir. Ils ont prononcées des paroles tout à fait incroyables.

La députée a-t-elle même pris la peine de lire le projet de loi? S'est-elle bornée à relire le même discours qu'ont prononcé ses collègues d'arrière-ban? Monsieur le Président, les paroles qu'elle a formulées durant son allocution sont presque les mêmes que celles de tous les néo-démocrates qui sont intervenus ce soir. Nous savons tous que ce sont les néo-démocrates qui sont en train de chahuter en ce moment.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre. Le temps étant limité, je vais renvoyer la question à la députée de Berthier—Maskinongé.

Initiatives ministérielles

Mme Ruth Ellen Brosseau: Monsieur le Président, je suis ravie que le député ait écouté ce que nous disions. Espérons qu'il en retiendra quelque chose, parce que c'était très important. Je suis toutefois navrée qu'il trouve que nous nous répétons. Sa frustration semble provenir du fait que nous énonçons les faits tels qu'ils sont. S'il se sent frustré, pourquoi ne prend-il pas la parole à son tour? Il a encore le temps. Vous pourriez faire un discours de 10 minutes, comme je viens de le faire moi-même. Vous en avez le droit, vous savez.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps réservé à cette intervention est écoulé. Je crois que ce qui vient de se passer illustre bien pourquoi nos conventions obligent les députés à adresser leurs observations à la présidence: les échanges sont moins personnels, et les risques de désordre sont nécessairement moins élevés.

Reprenons le débat; le député de Longueuil—Pierre-Boucher a la parole.

[Français]

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir débattre du projet de loi C-6.

C'est une occasion que nous connaissons bien au Canada, car les traités internationaux ne peuvent entrer directement dans le corpus législatif du Canada. Cela nécessite une loi de mise en oeuvre, et c'est ce que nous avons devant nous ce soir.

L'enjeu avec les pays de tradition dualiste, c'est que la loi de mise en oeuvre peut comporter des failles, des omissions ou carrément, de la mauvaise volonté. Malheureusement, nous en sommes avec la troisième option; on l'a entendu à maintes reprises. On utilise sciemment le processus par lequel on incorpore des règles internationales dans le droit canadien à mauvais escient.

Nous avons déjà débattu de ce projet de loi, puisqu'une version précédente a déjà été présentée par le Sénat, et le fait qu'il vienne de l'autre endroit suscitait au NPD une certaine inquiétude à l'époque. Cependant, ce n'est pas ce soir que je me lancerai dans une tirade contre la légitimité des pièces législatives émanant de ce rouge endroit.

À première vue, il me semble que tout ce que touche ce gouvernement en matière de relations internationales tend à tourner au vinaigre. On dirait que les conservateurs n'en ont absolument rien à cirer des relations que nous pouvons entretenir avec la communauté internationale.

Au diable, qu'ils se disent, si les autres États n'ont que peu d'égard envers le Canada! Avant de fanfaronner avec leurs politiques commerciales tous azimuts, les conservateurs auraient intérêt à se demander si les autres États voudront bien faire du commerce avec un État qui se comporte de manière aussi cavalière et arrogante. Mais bon, passons.

Le projet de loi C-6 est une mesure législative très importante. Malheureusement, le gouvernement a attendu trop longtemps avant de présenter un projet de loi pour la mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je ne suis pas le seul à avoir repéré les failles très importantes de ce projet de loi. Laissez tel qu'il est, sans amendement, la signature du Canada à la convention serait nulle et sans valeur, tout simplement, puisqu'elle ne traduirait pas fidèlement notre loi nationale et le contenu de ce traité. Ce serait très manifestement renier nos obligations internationales au vu et au su du monde entier.

La communauté internationale est consciente des efforts que font les divers pays en matière d'application du droit international, et il est désormais reconnu que le Canada ne fait pas le minimum actuellement. Il faut clairement amender ce projet de loi et s'assurer qu'il respecte l'esprit et la lettre de la convention.

J'aimerais dire quelques mots sur la Convention sur les armes à sous-munitions, un traité qui a été signé par 118 pays, c'est-à-dire les trois quart des États de l'ONU, et ratifié par 84 pays. Le traité d'Ottawa, qu'on a nommé la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ajoutés des processus de négociation de Dublin et d'Oslo, a permis l'éventualité d'un traité comme celui-ci qui met fin à l'horreur que sont ces armes à sous-munitions.

Ces armes sont extrêmement difficiles à détecter et à désamorcer; elles sont minuscules et ressemblent souvent à de petits objets largués dans des zones de conflit. On imagine les innombrables victimes, des adultes ou des enfants, qui s'en sortent parfois pour vivre dans la souffrance et dans les conséquences de mutilations graves causées par ces armes. C'est révoltant de penser que des personnes aient pu concevoir ces armes glauques ou les produire, que des entreprises aient pu les distribuer et les vendre, ou encore, que des pays aient pu autoriser ou commanditer leur usage. Que des pays continuent d'appuyer leur utilisation est encore pire.

Heureusement, la communauté internationale cherche à mettre fin à ce problème d'inhumanité. Il y a eu d'importantes concertations à cet effet. Le travail accompli à Genève et à Vienne à cet égard, dans les instances des Nations Unies, est absolument crucial et important. On a parlé du traité d'Ottawa concernant les mines terrestres. Le travail également mené pour faire suite au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chaque année est aussi indispensable, et le Canada a toujours été un acteur important dans le travail de ces organisations.

J'en fais mention parce que je pense indispensable de rappeler que, jadis, le Canada était un leader incontesté sur ces questions, et qu'aujourd'hui, et je le mentionnerai plus tard, plusieurs experts mondiaux se tournent vers le Canada le regard interrogateur en se demandant ce qui arrive au Canada. Quelle est la logique derrière ces politiques d'une criante absurdité? Encore une fois, la logique de ce gouvernement m'échappe.

Revenons-en au sujet de ce projet de loi. Les premiers usages des armes à sous-munitions remontent à la Seconde Guerre mondiale et ont été utilisées jusqu'à récemment en Afghanistan, au Kosovo et en Irak, entre autres. Ces armes frappent tous ceux qui se trouvent dans leur périphérie sans discrimination. Ce qui les rend particulièrement dangereuses et horribles, c'est leur taux de non-explosion. Trente pour cent des armes à sous-munitions n'exploseront pas lorsqu'elles toucheront le sol. Elles seront donc prêtes à exploser lorsqu'un civil s'en approchera, que ce soit des années ou des décennies plus tard.

Quatre-dix-huit pour cent des victimes de ces armes sont des civils et 40 % de ces victimes civiles sont des enfants. C'est évidemment choquant et révoltant. On ne parle pas des blessures qui durent toute la vie; on ne parle pas des pertes matérielles souvent infligées aux familles les plus pauvres déjà ravagées par la guerre; on ne parle pas de la destruction des habitations ni de la contamination des terres utilisées pour l'agriculture; c'est la destruction des familles, des pays, des économies et des vies humaines.

En 2008, le Canada a signé la Convention sur les armes à sous-munitions, et ce n'est que naturel vu la tradition que nous avons en faveur du désarmement et de l'encadrement de l'usage des armes conventionnelles, et considérant l'engagement humanitaire qui était notre signature à l'international, jusqu'à maintenant.

Initiatives ministérielles

• (2230)

À l'époque, le Canada s'était donc engagé à refuser de développer, de produire, d'acheter, de vendre, de stocker, de conserver ou de transférer des armes à sous-munitions, ainsi qu'à détruire toutes les armes à sous-munitions qu'il pouvait détenir dans un délai de huit ans.

Nous nous étions aussi engagés, par cette convention de 2008, à assister les victimes des armes à sous-munitions et à assister les autres États parties au traité. Nous avons l'obligation de prendre les dispositions législatives nécessaires pour s'assurer que le texte serait transposé dans le droit interne. C'est ce qu'on attendait du projet de loi devant nous.

Le NPD s'est réjoui que le Canada ait signé ce traité. Ce soir, nous avons à constater avec une grande tristesse et une grande incompréhension le choix du gouvernement de s'évader de ses responsabilités en vertu de la convention.

Nous avons pourtant offert au gouvernement de travailler avec lui en faisant des propositions, notamment des propositions d'amendement, pour s'assurer de mieux mettre en oeuvre la convention, tel que nous nous sommes engagés à le faire en 2008.

Quand un État signe un traité, ce n'est que la première étape. Cela veut dire que le traité est conclu et que nous allons le signer. Lorsque le traité est signé, c'est la responsabilité de l'État signataire de le mettre en oeuvre, ce qui nécessite un projet de loi comme celui-ci.

Or ce qu'on a devant nous ne répond pas du tout à nos obligations. Le projet de loi C-6 est un texte fortement décrié par les experts en la matière, comme par toutes les personnes qui considèrent que les enfants et les civils de ce monde ne devraient pas être exposés à de telles munitions.

L'article 11, en particulier, autorise les militaires canadiens à se trouver là où il se tient des opérations où des armes à sous-munitions sont utilisées. Or, dans le cas du Traité d'Ottawa, qui interdisait aussi de se trouver dans un théâtre d'opérations aux côtés d'États qui n'avaient pas signé ce traité, on adhérerait entièrement à cette règle. Il était interdit de participer à des opérations conjointes avec un État qui utilisait des armes de ce genre. Or, aujourd'hui, le Canada fait effectivement volte-face aux yeux du monde entier et accepte que nous participions à de telles opérations impliquant des armes à sous-munitions. C'est inexplicable et inquiétant.

Donner une légitimité à ces armes et aux États qui les utilisent, c'est nuire à l'esprit et à la lettre de la convention. L'article 11 autorise le Canada et un État non partie à la convention à mener ou à participer à des activités pouvant comporter l'utilisation, l'acquisition, la possession, l'importation ou l'exportation d'armes à sous-munitions. C'est très spécifiquement contraire à la convention. Il n'y a pas d'ambiguïté ou de cachotteries: on cherche à contourner un traité qui interdit l'usage de certaines des armes les plus meurtrières pour les civils au monde.

Si on doit jouer notre rôle essentiel et valorisé pour la paix à l'international, nous devons nous assurer que la transposition de ce traité dans le droit canadien est à la hauteur des exigences internationales. Ce rôle était d'ailleurs une tradition du Canada à laquelle ont fièrement participé de nombreux Québécois et Québécoises dans un éventail de rôles, que ce soit en tant que diplomates ou en tant que femmes ou hommes d'État.

Le traité exige clairement qu'on se débarrasse complètement de ces armes et qu'on se retienne entièrement de les utiliser si on se retrouve dans une zone de conflit ou un théâtre d'opérations où elles

se trouvent. C'est l'engagement qu'on a pris en signant ce texte noir sur blanc.

On peut dire qu'on n'en a pas et qu'on va s'en débarrasser, mais tant qu'on ne va pas souscrire à cette notion précise qu'on ne s'en servira pas, on n'aura pas rempli nos obligations internationales en vertu de cette convention.

On est nombreux à le dire. La Croix-Rouge canadienne et le Comité international de la Croix-Rouge ont dit que l'article 11 était contraire au but et à l'objet de la convention. Je les cite:

[Cela risque] de permettre des activités contraires au but et à l'objet de la convention et, au bout du compte, de contribuer au maintien de l'utilisation des armes à sous-munitions plutôt qu'à leur élimination.

On a aussi pu entendre l'ancien premier ministre de l'Australie Malcolm Fraser, expert international en désarmement, en comité parlementaire:

Il est dommage que le gouvernement [canadien] actuel n'offre aucun véritable leadership pour ce qui est des armes à sous-munitions. Son approche est timide, inadéquate et rétrograde.

Nos amendements visaient précisément à changer ce projet de loi de façon à respecter de telles opinions extrêmement importantes et à respecter le droit international.

Les conservateurs choisissent de nuire à la réputation du Canada en la matière. C'est choquant et honteux. Je les invite à changer de stratégie, ne serait-ce que pour préserver notre réputation sur la scène internationale.

Est-ce que cela leur importe?

• (2235)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le Canada était parmi les pays les plus importants à prôner l'interdiction de l'utilisation du gaz sur le champ de bataille, tandis que la Syrie l'a utilisé l'année passée.

Le Canada était à l'avant-plan des efforts de désarmement nucléaire. Le Canada ne se dote pas d'armes nucléaires, mais les armes nucléaires existent encore. Le Canada a pris les devants pour être le grand champion de l'interdiction des mines antipersonnel, mais ces mines existent encore.

Est-ce que le député devant nous est en train de nous dire qu'en interdisant l'utilisation des armes à sous-munitions, nous ne pouvons pas faire un pas important pour renforcer la sécurité internationale et pour protéger les civils en situation de conflit?

Est-ce que l'honorable député croit à nos alliances ou non? Est-ce qu'il croit que nous devons rester un allié important au sein de l'OTAN? Est-ce qu'il croit que les États-Unis doivent rester notre allié ou non?

M. Pierre Nantel: Monsieur le Président, je remercie tout d'abord mon collègue de sa question. Évidemment, je ne suis certainement pas un habitué des questions internationales comme monsieur. Je peux vous dire qu'à vue de nez, très certainement, on peut croire que cette...

Une voix: Oh, oh.

M. Pierre Nantel: Vous disiez quelque chose? Parce que je ne vois pas...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre.

Il est très important que tous les députés dirigent leurs commentaires au Président.

L'honorable député de Longueuil—Pierre-Boucher a encore la parole.

Initiatives ministérielles

M. Pierre Nantel: Monsieur le Président, je demanderais alors aux gens qui ont le culot déplacé d'émettre des grognements sourds de cyclope de temps à autre de s'adresser au Président.

J'essayais de répondre intelligemment à une question intelligente. Essentiellement, ce que j'essaie de dire c'est que s'il y a des gens qui ont peut-être la cervelle au bon endroit dans cette équipe, il y en a malheureusement beaucoup d'autres qui, clairement, ont affiché leur intention. Ma mère m'a toujours dit que c'est l'intention qui compte. Quand j'entends des gens simplement marteler l'idée que le Canada n'est pas un pays pacifiste, on voit bien quelle est leur intention. *I rest my case.*

• (2240)

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours.

Comme on le dit depuis le début des débats sur le projet de loi C-6, il est clair que cette situation ternit de façon importante la réputation du Canada sur le plan international.

C'est comme si quelqu'un donnait sa parole et ne la tenait pas. On est véritablement dans ce cas de figure si on prend particulièrement en considération l'article 11 du projet de loi C-6. Je dois dire que je suis vraiment suffoquée par le fait qu'on minimise ces armes à sous-munitions qui, qu'on le veuille ou non, tuent quand même des enfants, des femmes et des civils qui n'ont rien à voir avec une armée ou avec des gens engagés sur le plan militaire.

C'est de cela qu'il s'agit ce soir. C'est de véritablement démontrer que lorsqu'il s'agit d'une convention et qu'on parle de l'appliquer d'une façon qui est à contresens de ce qu'on a signé, cela n'a plus de sens.

M. Pierre Nantel: Monsieur le Président, je remercie beaucoup ma collègue de son commentaire avisé sur ce sujet.

Il faut parler de façon à représenter le plus possible nos concitoyens. Je suis persuadé que tout le monde ici est élu par des gens qui, en général, sont satisfaits de leur représentation. Par conséquent, je m'attends à ce qu'on ait vraiment un débat parlementaire. C'est effectivement très dommage de voir que la réputation du Canada sur la scène internationale ne semble pas beaucoup préoccuper les gens d'en face, et surtout pas assez pour qu'ils prennent la parole et la défense de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, je ne suis ni choqué ni effaré, parce que c'est ainsi qu'agissent les conservateurs la quasi-totalité du temps.

Premièrement, je me demande si c'est vraiment la chose la plus importante dont le Canada doit s'occuper à l'heure actuelle. Le gouvernement a décrété que rien n'était plus important que les échanges commerciaux avec le Panama, le Honduras et la Colombie et qu'il fallait couper court aux débats pour ne pas que nous puissions en parler plus longuement.

Les conservateurs ont fait la même chose pour ce projet de loi-ci. Ils ont décrété que nous n'en parlerions pas davantage. Ils ont fini de parler. En fait, les députés d'en face semblent se murer dans leur silence. Ils ont décrété que les électeurs de leurs circonscriptions avaient suffisamment exprimé leur point de vue sur le projet de loi et que tout le monde, députés et électeurs — combien sont-ils à avoir voté pour eux? — avaient tous les faits en leur possession, qu'ils savaient tout ce qu'il y a à savoir sur cette mesure législative et qu'ils n'ont pas besoin d'en dire plus. Les députés d'en face n'ont pas besoin de faire valoir le point de vue des électeurs de leurs circonscriptions, puisque le texte du projet de loi le fait à leur place. Ils n'ont donc pas

besoin de relayer les commentaires dont les Canadiens leur ont fait part. Personnellement, je crois que les électeurs de leurs circonscriptions avaient beaucoup de choses à leur dire. Ceux de ma circonscription, en tout cas, en avaient long à dire sur le sujet.

Le Canada est un pays pacifique et il l'a toujours été. Lorsque survient la guerre, parfois dans des régions très éloignées du globe, le Canada participe aux efforts de guerre des autres pays qui ont besoin d'aide. On n'a qu'à penser à la Première Guerre mondiale, à la Seconde Guerre mondiale, à la Guerre de Corée, et, malheureusement, à la guerre en Afghanistan, qui ont coûté la vie à de nombreux soldats canadiens. Dans chacun de ces cas, exception faite peut-être de l'Afghanistan, nous faisons quelque chose pour le plus grand bien de tous.

On voudrait maintenant nous faire dévier de cette voie au moyen d'une échappatoire dans un projet de loi et nous faire croire qu'il est acceptable de tuer et de mutiler des enfants, des femmes et d'autres civils qui n'ont pas leur place dans une guerre, qu'il est acceptable, par l'entremise d'un projet de loi laxiste, de permettre qu'on fabrique des armes et qu'on les utilise — pas nous mais nos alliés — dans le cadre d'une guerre. Les Canadiens peuvent jouer un rôle dans cette guerre, les soldats canadiens peuvent y participer, peu importe où elle se déroule. Nos alliés ne peuvent pas s'attendre à ce que le Canada leur dise que nos militaires n'iront pas à moins qu'ils cessent d'utiliser ce type d'armes en particulier.

C'est ce que nous souhaitons de ce côté-ci de la Chambre. Nous croyons que c'est la position que les gens de ma circonscription veulent que le Canada adopte. Nous voulons que le Canada prenne position en faveur de la création d'un monde pacifique, non d'un monde où les femmes et les enfants doivent craindre que des bombes leur tombe sur la tête, de minuscules bombes qui ne sont pas conçues comme des armes de guerre, mais comme des armes de destruction des civils.

Avec leurs petits drones, les États-Unis sont passés maîtres dans l'art de cibler des personnes en particulier, souvent des dirigeants d'un autre pays. Il s'agit peut-être de la forme que prendront les armes de demain, avec des cibles individuelles, mais les armes à sous-munitions ne sont pas des armes de guerre. Elles visent à détruire le plus grand nombre de vies possible. À ce titre, on pourrait tout aussi bien dire que les armes biologiques ou chimiques sont acceptables, dans la mesure où c'est quelqu'un d'autre qui les utilise. Tant que nous nous contentons d'être des témoins, que c'est quelqu'un d'autre qui utilise ces armes, alors il est acceptable de s'en servir. Le Canada va participer. Il va se joindre à ses alliés qui utilisent ces engins.

Je ne crois pas que les gens de ma circonscription souhaitent que je prenne cette position. À mon avis, les députés de ce côté-ci ne peuvent pas appuyer une mesure législative qui permette qu'une telle chose se produise. Le projet de loi ne fait pas tout ce qu'il devrait faire, y compris empêcher le Canada, même si c'est dans le cadre d'un conflit qu'il juge acceptable, de collaborer avec un pays qui n'a pas signé ce traité et qui compte utiliser de telles armes.

Depuis environ un siècle, nous avons découvert de nouvelles façons de tuer des gens et nous les avons utilisées dans les guerres. L'espèce humaine est d'une très grande complexité. Nous avons adopté des règles pour limiter la destruction des gens qui sont impliqués dans la guerre. Il est acceptable de tuer des soldats, mais pas des enfants.

Initiatives ministérielles

● (2245)

Je ne me lancerai pas dans un débat philosophique sur la question de savoir si la guerre est une mesure positive, négative ou neutre. Par contre, depuis environ un siècle, nous avons élaboré de multiples traités et conventions qui limitent les torts causés aux civils qui ne sont pas directement liés à la cause de la guerre. Il y en a beaucoup.

Il y a le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique; le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques, qui a pour but d'empêcher les pays de créer des moyens d'empêcher les armes nucléaires de tomber sur leur territoire; le Traité sur le commerce des armes, que le Canada a refusé de signer; la Convention sur les armes biologiques; la Convention sur les armes chimiques; le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; la Convention sur les armes à sous-munitions, en l'occurrence l'entente dont il est question ce soir.

Il y a le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques, le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, le Traité sur l'interdiction des mines, ou traité d'Ottawa, parce que le Canada a beaucoup contribué à l'élaboration de ce traité et a accueilli la convention. Considérant que les mines terrestres constituaient une façon cruelle et inhabituelle de faire la guerre, nous voulions que le reste du monde accepte d'interdire les mines terrestres.

Il y a le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles, le nouveau Traité sur la réduction des armes stratégiques, le Traité « Ciel ouvert », le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur les explosions nucléaires à but pacifique et le Traité sur le contrôle des armes sur le fond des mers et des océans. Il y en a une quinzaine d'autres qui concernent les armes nucléaires, qui ont été utilisées dans le monde, à la grande honte de certains des scientifiques quand ils ont découvert ce qu'ils avaient créé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons, comme une grande partie du monde, qu'en cas de guerre, nous devrions limiter les dommages. La plupart des guerres de nos jours ont pour enjeu le pétrole, mais la plupart des guerres ont pour enjeu la décision d'une personne sur le tracé des frontières, comme en ce moment en Ukraine, où un pays a décidé de fournir en catimini des armes à un groupe qui veut s'emparer d'une partie de ce pays et déplacer la frontière. À la guerre, il ne devrait pas y avoir d'armes qui détruisent la vie sans égard au fait qu'une personne porte ou non l'uniforme. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que ce genre d'armes n'a rien à voir avec ce pour quoi le Canada missionne ses soldats, point final.

J'aimerais faire part à la Chambre d'une histoire personnelle. Un cousin de ma femme, médecin à Edmonton, a pu constater par lui-même les effets de ces munitions dans les pays du tiers-monde. Il fabrique des prothèses. Il a passé plusieurs années à l'autre bout de la planète à enseigner à des médecins et à d'autres personnes comment fabriquer des prothèses pour les enfants et comment les adapter aux enfants à mesure que ceux-ci grandissent. C'est horrible de devoir faire cela, mais c'est une conséquence de l'utilisation d'armes comme celles dont on parle. Les enfants grandissent mutilés et ont besoin de prothèses alors qu'ils vivent dans un pays qui n'a pas beaucoup d'argent, pour commencer. Envoyons-nous des prothèses dans ces pays? Non. Accueillons-nous de réfugiés de ces pays? Parfois, mais il est très difficile d'en obtenir le nombre exact du ministre.

De façon générale, nous nous réjouissons que les conservateurs aient accepté de ratifier ce traité, mais nous espérons qu'ils consentiront à combler les énormes lacunes par lesquelles on

pourrait faire passer un char d'assaut et qu'ils reconnaîtront que notre tâche devrait consister à limiter l'utilisation de ces armes et non à y prendre part.

● (2250)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face de ses observations. Comme je ne vois pas de députés de l'opposition qui siègent au comité, ils ne connaissent peut-être pas très bien certaines nuances du projet de loi, et le député a fait des erreurs. J'aimerais en corriger quelques-unes.

Précisons d'abord que lors de l'étude au comité, tous les partis se sont opposés aux armes à sous-munitions et à leur utilisation. Nous avons tous utilisé des épithètes comme « horrible » et « révoltant » pour décrire ces armes et leurs effets. Personne, au comité, n'était en faveur de l'utilisation d'armes à sous-munitions, où que ce soit et en quelque circonstance que ce soit.

Je signale que les soldats canadiens ne les ont jamais utilisées et qu'ils n'ont pas l'intention de le faire. Certains de nos alliés, comme les États-Unis, n'ont pas signé la convention. Cela pose un problème parce que nous avons des ententes d'interopérabilité avec ce pays, ce qui signifie que nos soldats doivent servir avec les leurs. La seule exception prévue dans ce projet de loi vise à permettre à nos soldats de travailler aux côtés des soldats américains et à ce qu'ils ne soient pas pris dans une situation où ils seraient tenus responsables de quelque chose dont il ne sont pas responsables. Plus tôt aujourd'hui, le ministre a donné l'exemple de soldats canadiens qui ravitailleraient un avion sans savoir que celui-ci transporte des armes à sous-munitions.

Ce projet de loi ne comporte pas d'énormes brèches. Il a été conçu pour protéger les soldats canadiens et pour marquer clairement notre opposition aux armes à sous-munitions. J'aimerais savoir ce que le député en pense.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, je reconnais que personne à la Chambre ne veut utiliser d'armes à sous-munitions. Ce à quoi nous nous opposons, c'est à l'idée que nous ne faisons pas tout ce qui en notre pouvoir, y compris refuser de conclure des ententes d'interopérabilité avec des pays qui les utilisent. C'est un pas que nous sommes disposés à franchir, contrairement aux conservateurs.

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, nous avons vu clairement le genre de débat qui a lieu ce soir à la Chambre, il y a quelques minutes, quand le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile est sorti de l'antichambre pour proférer quelques insultes avant d'y retourner. Il doit y avoir quelque chose dans l'eau que boivent les députés d'en face, et ce n'est pas du chlore. J'ignore ce que c'est.

Les conservateurs ont dit toute la soirée que les discours sont identiques, mais nous parlons du projet de loi C-6. Il faut qu'ils soient identiques. Nous aimerions parler des pensions et de la pauvreté, mais ce sont des bombes à sous-munitions que nous discutons.

J'aimerais poser une question à mon collègue. Si par une sorte de miracle — qui devrait venir du Cabinet du premier ministre — un député conservateur prenait la parole pour faire un discours sur ce projet de loi, quelles questions lui poserait-il?

Initiatives ministérielles

• (2255)

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir poser des questions à ce sujet aux députés d'en face, mais ils ne semblent pas vouloir intervenir et nous offrir cette occasion.

Si je pouvais leur poser des questions, je leur demanderais s'ils sont prêts à apporter d'autres amendements au projet de loi. Sous sa forme actuelle, il comporte des lacunes. Selon certains, le Canada est le pays qui a présenté la pire loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, parmi tout ceux qui l'ont signée. Nous pensons que des améliorations considérables peuvent être apportées à la mesure législative, et plus particulièrement à l'article 11. Je demanderais aux députés ministériels s'ils seraient prêts à envisager des amendements sensés et motivés, y compris la possibilité que le Canada refuse, comme il l'a fait lors de l'intervention armée en Irak, de se battre aux côtés de ses partenaires si certains d'entre eux utilisent des armes à sous-munitions.

[Français]

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, il est assez tard. On est encore là ce soir, à débattre d'un projet de loi important...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre. Il y a trop de bruit à la Chambre. L'honorable députée de Québec a la parole.

[Traduction]

Il est nécessaire qu'il y ait de l'ordre à la Chambre. Il reste seulement une période d'intervention avant la fin du temps alloué pour ce débat. J'encourage tous les députés à céder la parole à la députée de Québec.

[Français]

Mme Annick Papillon: Monsieur le Président, c'est effectivement un bon travail, parce que nous avons souvent l'impression de ne pas être entendus de la part des députés de l'autre côté. Je vous remercie de les ramener à l'ordre afin qu'on ait ici un débat constructif.

Tout au long de cette soirée, mes collègues du NPD ont contribué au débat et demandé au gouvernement d'en face d'examiner de plus près le projet de loi dont il est question. D'ailleurs, mes collègues ont été les seuls à prendre la parole ce soir. Nous voulons que les voix de la société civile et celles des différents organismes touchés soient entendues.

Nous sommes ici pour parler du projet de loi C-6. Il est normal qu'on ne parle pas d'autres sujets qui m'auraient passionnée, comme le tourisme et le besoin d'investissement dans ce domaine, la question de la protection des consommateurs, de l'environnement et des changements climatiques. Il y a une foule de sujets intéressants.

Toutefois, nous sommes à débattre du projet de loi C-6. Si nous siégeons aussi longtemps ce soir, c'est pour en arriver à avoir un discours sur cet enjeu, soit la Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Le NPD s'oppose au projet de loi C-6 sous sa forme actuelle parce qu'il contredit et mine le traité international qu'il est censé mettre en oeuvre. C'est vraiment l'élément clé. On fausse complètement l'idée en n'apportant pas les amendements nécessaires, tels que proposés par les gens de la société civile, le NDP et l'opposition en général, et c'est ce qu'on devrait entendre.

Nous avons tenté d'amender le projet de loi à l'étape de l'étude en comité, mais les conservateurs n'ont permis qu'un petit changement. Ils n'ont pas apporté les changements nécessaires à ce projet de loi. Ce soir, nous tentons à nouveau de l'amender à l'étape du rapport.

Si le gouvernement continue de faire la sourde oreille et de ne pas prendre son temps de parole pour répondre aux points que nous exprimons ce soir à la Chambre, il est normal que rien n'avance et que nous retournions chez nous bien tard.

Le projet de loi des conservateurs pour mettre en oeuvre la Convention sur les armes à sous-munitions est largement reconnu comme étant le plus faible et, honnêtement, le pire au monde. Il mine manifestement l'esprit dans lequel le traité a été créé.

Ce n'est pas la première fois que les conservateurs nous font honte sur la scène internationale. On se souvient trop bien du Protocole de Kyoto qu'ils ont complètement abandonné en cours de route. On se souvient aussi de ce siège au Conseil de sécurité de l'ONU que nous n'avons pas eu, parce qu'on n'a pas su en défendre l'importance. Les erreurs sont nombreuses. Par exemple, il y a la foule d'accords de libre-échange adoptés à la hâte par les conservateurs. Pour eux, ce qui compte, c'est la quantité de ces accords, et non la qualité. Or pour nous, la qualité est importante, car les accords vont durer dans le temps. Il sera important d'avoir fait les choses correctement pour ne pas avoir à les refaire et à en subir les contrecoûts.

Le NPD a réussi à travailler en collaboration avec les groupes de la société civile canadienne et internationale pour persuader le gouvernement d'interdire l'usage des armes à sous-munitions par les soldats canadiens. Plusieurs vides juridiques dangereux et inutiles se trouvent toujours dans le projet de loi. Le projet de loi C-6 n'est pas très différent de certains autres. En effet, dans plusieurs autres projets de loi, on remarque des flous juridiques qui nous laissent entrevoir une véritable galère.

Le NPD continuera de faire pression sur les conservateurs pour qu'ils amendent le projet de loi C-6, et c'est pourquoi nous siégeons aussi tard ce soir. Nous voulons nous assurer que la réputation humanitaire et pacifique du Canada ne soit pas ternie pas ce très faible et médiocre projet de loi.

Les armes à sous-munitions relâchent des centaines d'explosifs sur une vaste surface dans une très courte période de temps. Elles ont sur les civils des effets dévastateurs qui peuvent perdurer plusieurs années après la fin d'un conflit.

Les actions que nous posons maintenant auront des conséquences sur les générations à venir. En tant que jeune élue dans ce Parlement, cela me concerne. Mes enfants et les enfants de mes enfants en seront touchés. C'est important, et on ne peut pas prendre cette question à la légère.

• (2300)

Il est important de saisir l'ampleur de notre rôle ici et les responsabilités que nous avons pour pouvoir donner aux générations futures un avenir beaucoup plus certain et meilleur que celui qui est présenté en ce moment.

Le Canada a participé activement au processus d'Oslo qui a mené à l'élaboration d'une convention visant à bannir l'utilisation des armes à sous-munitions. Le processus d'Oslo a été déclenché pour profiter du succès de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. Les États-Unis, la Chine et la Russie n'ont pas participé au processus et continuent d'emmagasiner des armes à sous-munitions. Malgré une forte opposition de la majeure partie des États participants et des organisations non gouvernementales, le Canada a réussi à négocier l'inclusion, dans le texte final de la convention, d'un article qui permet explicitement l'interopérabilité militaire continue avec des États qui ne participent pas à la convention, soit l'article 21.

Initiatives ministérielles

Or le projet de loi C-6 ne se limite pas à cet article sur l'interopérabilité. Le principal problème se trouve plutôt à l'article 11, comme on le sait, qui propose une liste d'exceptions très vagues, d'où le flou juridique que je mentionnais. Sous sa forme originale, l'article 11 permettait aux soldats canadiens d'utiliser, d'obtenir, de posséder ou de transporter des armes à sous-munitions dans le cadre d'opérations conjointes avec un autre pays non partie à la convention ainsi que d'en demander l'utilisation par les forces armées d'un autre pays.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, le NPD a accordé son soutien aux organisations civiles canadiennes et étrangères qui réclamaient l'amendement du projet de loi. Comme je le dirai un peu plus tard, ces revendications sont appuyées par de nombreux organismes sur le terrain. Nous avons aussi collaboré étroitement avec le gouvernement, publiquement et directement, et nous avons réussi à le persuader d'interdire expressément l'utilisation par des soldats canadiens des armes à sous-munitions. Quand on a coeur les militaires, on ne leur tourne pas le dos. On est présent, on les défend et on ne les laisse pas mettre leur vie en jeu. C'est important.

Malheureusement, d'autres lacunes demeurent. Si elles ne sont pas corrigées, la mise en oeuvre par le Canada de son engagement contre les armes à sous-munitions ne sera que superficiel. En fait, si le projet de loi C-6 n'est pas amendé, il pourrait même nuire à la convention et nous donner une piètre réputation sur la scène mondiale, en ce sens que les options de retrait et exception qu'on y trouve pourraient être invoquées comme précédents par d'autres pays. On ne veut pas d'un précédent qui gâche notre réputation. C'est une réputation qu'on a acquise chèrement au fil des années de notre histoire.

Le projet de loi sous sa forme actuelle est moins contraignant que toutes les lois adoptées jusqu'à présent par les pays ayant ratifié la convention. C'est pourquoi j'aimerais aussi citer les gens qui nous appuient. Earl Turcotte, l'ancien coordonnateur principal du Programme Mine Action du MAECI, était à la tête de la délégation canadienne qui a négocié la convention. Il a également participé aux négociations de la Convention sur certaines armes classiques et de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. M. Turcotte a démissionné pour protester la tentative du Canada d'imposer une loi de mise en oeuvre faible. Ce n'est quand même pas rien. M. Turcotte milite pour une loi plus contraignante, et nous le comprenons.

C'est important de le dire. Certains de mes collègues ont déjà cité le cas de M. Turcotte. Toutefois, lorsque quelqu'un démissionne, c'est qu'il comprend que, dans la vie, il faut avoir des principes, il faut aller jusqu'au bout avec ceux-ci et les défendre. J'espère que cela ne tombera pas dans l'oubli. Je me souviens d'autres personnes qui ont démissionné à la tête de certains organismes gouvernementaux et ce n'est pas rien. C'est refuser d'appuyer ce genre de chose parce que c'est trahir l'esprit de la loi, le mandat qu'on s'est donné et les objectifs qu'on s'est fixés. Cela se souligne.

Il y a aussi Paul Hannon, directeur général de Mine Action Canada et l'ancien premier ministre australien Malcolm Fraser qui nous appuient. Les appuis sont nombreux. Ce soir, ce qu'on demande est très simple. On demande au gouvernement conservateur, aux conservateurs qui siègent ainsi qu'aux libéraux et à tout le monde d'agir et d'écouter ce que nous avons à proposer.

• (2305)

[Traduction]

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, une tendance générale se dégage ce soir. Les propos des

députés pourraient être perçus comme des remarques diffamatoires envers les États-Unis. J'espère que ce n'est pas leur intention, mais c'est l'impression qu'ils donnent. Il n'y a pas de deux plus grands amis, alliés et partenaires que les États-Unis et le Canada.

Je veux poser une simple question à ma collègue, et j'aimerais une réponse simple de sa part. La députée insinue-t-elle que, parce que les États-Unis possèdent des armes à sous-munitions, des armes nucléaires et d'autres armes que le Canada ne possède pas et dont il n'envisagerait pas de se servir parce qu'il s'oppose à leur utilisation, nous ne devrions jamais collaborer avec les États-Unis et que nous devrions quitter l'OTAN et le NORAD parce que nous y travaillons en collaboration avec les États-Unis? Le message ici est que nous ne devrions jamais collaborer avec un allié qui possède ou pourrait utiliser ce genre d'armes. Les députés d'en face suggèrent-ils que nous devrions abandonner l'OTAN et le NORAD parce que les États-Unis sont le principal partenaire dans ces deux alliances?

[Français]

Mme Annick Papillon: Monsieur le Président, franchement, tout cela est de la désinformation. C'est ridicule. Je ne dis pas qu'il ne faut jamais travailler avec des pays comme les États-Unis ou d'autres pays. Ce n'est pas ce que je dis.

Comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il veut ratifier la convention alors qu'il tente en réalité de la miner? C'est ce que je veux mettre en lumière. Le gouvernement tente de miner la convention, de ne pas la respecter et de contourner les règles, une fois de plus, pour faire ce que bon lui semble, sans jamais écouter les gens sur le terrain et les experts.

Personnellement, je ne veux pas me prononcer sur davantage de points militaires. Je veux insister sur le fait qu'il faut écouter. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne voit pas cela.

[Traduction]

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, dans ce débat à trois, j'aimerais répondre à la question que le député d'Edmonton-Centre vient de poser.

Je crois qu'aucun député de l'opposition qui trouve le libellé du projet de loi C-6 inadmissible n'est en train de proposer que nous cessions de collaborer avec nos alliés, les États-Unis. Nous proposons tout simplement de faire en sorte que le projet de loi respecte autant les objectifs de la Convention sur les armes à sous-munitions que le font d'autres partenaires et alliés de l'OTAN. Pour l'instant, c'est la mesure la plus faible, et je crois que nous trouvons tous que c'est honteux.

[Français]

Mme Annick Papillon: Monsieur le Président, j'apprécie le commentaire de ma collègue.

Effectivement, dans certains cas, ce serait bien de regarder ce qui se fait aux États-Unis. Prenons, par exemple, les accords de libre-échange que les États-Unis ont signés, comme avec le Panama. Si on avait demandé un peu plus d'information sur des questions de sécurité et si on avait imité nos voisins américains, on aurait un bien meilleur accord de libre-échange que celui que l'on a négocié.

Initiatives ministérielles

Bien sûr, nous sommes prêts à collaborer avec ceux qui font preuve de bon sens. C'est ce que pense le NPD. Il faut négocier avec ceux qui respectent l'esprit d'une convention et la loi, en plus de faire preuve de bon sens.

• (2310)

[Traduction]

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de Québec de son discours et de ses observations.

Je dois dire que je trouve amusant que le gouvernement considère tout d'un coup les États-Unis comme leur meilleur ami, après avoir critiqué le pays et s'être moqué de ses mesures contre les changements climatiques. Il est bon de les entendre de nouveau dire du bien des États-Unis

À l'instar de la députée de Saanich—Gulf Islands, j'ai pris le temps d'examiner la Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les mines antipersonnel. Contrairement à ce que dit le député d'en face, le libellé est loin d'être semblable. La Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les mines antipersonnel prévoit une exception seulement lorsque la participation n'équivaut pas à une aide active. L'article 11 du projet de loi C-6 prévoirait une exception pour toute personne qui dirige ou autorise l'opération, ou qui demande expressément l'utilisation d'armes à sous-munitions. Je suis désolée, mais il n'y a aucun rapprochement à faire entre les deux mesures.

Je me demande si la députée pourrait donner suite à l'argument qu'elle a avancé au sujet du fait que le Canada devrait prendre ses responsabilités et convenir avec ses alliés de l'OTAN que nous devrions suivre la voie la plus noble et tout simplement mettre en place une loi qui reprenne les termes de la convention.

[Français]

Mme Annick Papillon: Monsieur le Président, comme il reste peu de temps, je conclurai en indiquant que j'appuie M. Hannon, de Mines Action Canada, lorsqu'il dit que le Canada devrait avoir la meilleure loi de mise en oeuvre au monde. C'est d'ailleurs ce que nous recherchons. Nous devons indiquer clairement qu'aucun Canadien ne sera à nouveau impliqué dans l'utilisation d'une telle arme. Le projet de loi proposé ne répond vraiment pas à ces attentes.

Pourquoi le gouvernement essaie-t-il d'en faire le moins possible au lieu de s'efforcer d'adopter la meilleure loi de mise en oeuvre au monde? La raison pour laquelle les néo-démocrates ont été élus, c'est pour que le Canada ait les meilleures loi au monde.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Comme il est 23 h 13, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ la motion nécessaire pour terminer l'étude à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est saisie.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 1. Le vote sur cette motion s'applique également à la motion n° 3.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le vote par appel nominal sur la motion est différé, et le vote par appel nominal s'appliquera également à la motion n° 3.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Normalement, la Chambre passerait maintenant aux votes par appel nominal différés, à l'étape du rapport du projet de loi. Toutefois, conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai 2014, les votes sont reportés au mardi 17 juin 2014, après la période prévue pour les questions orales.

* * *

• (2315)

[Français]

LOI SUR LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, cela paraît que les députés du NPD sont les seuls à travailler à la Chambre ce soir. Je suis bien fière d'eux.

Initiatives ministérielles

J'ai le grand plaisir de prendre de nouveau la parole afin de parler du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Avant d'entrer dans le cœur de mon discours, j'aimerais mentionner que je partagerai mon temps de parole avec mon extraordinaire collègue de Dartmouth—Cole Harbour, que l'on a tous hâte d'entendre.

Le projet de loi actuellement devant nous est un nouveau projet de loi omnibus des conservateurs. Il n'y a donc rien de bien nouveau. Ils nous ont habitués à cette manière de procéder. Par contre, c'est un peu rafraîchissant. Même si le projet de loi modifie neuf lois différentes — tout est contenu dans le même document —, ils ont fait quelque chose de totalement inhabituel pour eux. En effet, ils se sont concentrés sur le même sujet, soit l'agriculture et l'agroalimentaire. Ils semblent avoir appris des précédents projets de loi omnibus. Cette fois-ci, au moins, ils ne nous ont pas soumis un tas de modifications qui n'ont absolument rien à voir avec le cœur du projet de loi. C'est une amélioration, et on espère que ce genre d'amélioration se retrouvera dans d'autres domaines ou d'autres façons qu'ont les conservateurs de gérer le travail à la Chambre et la démocratie au Canada. Cela fera l'objet d'un autre débat.

Je reviens au projet de loi C-18. Ce dernier aborde différents éléments qui vont de la protection des obtenteurs végétaux à la consolidation des mécanismes frontaliers de sécurité, en passant par l'élargissement de l'accès au Programme de paiements anticipés. Ce projet de loi aborde donc plusieurs enjeux importants pour nos agriculteurs et, par extension, pour nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle le NPD appuiera le projet de loi C-18 à l'étape de la deuxième lecture.

Pour nous, c'est important que le projet de loi soit étudié en détail. En effet, bien que l'on appuie certaines mesures contenues dans le projet de loi, comme c'est souvent le cas lorsque les conservateurs déposent un projet de loi omnibus, malgré ce qu'ils aimeraient faire croire aux citoyens, on pense malgré tout que des mesures contenues dans le projet de loi mériteraient d'être étudiées en détail. Différents experts se sont déjà prononcés à ce sujet, et ils demandent des modifications. Selon le NPD, on doit prendre le temps de les écouter. On doit inviter les experts qui souhaitent s'exprimer sur les enjeux contenus dans le projet de loi C-18. En tant que parlementaires, on se doit aussi d'écouter les préoccupations des agriculteurs de nos différentes circonscriptions pour tenter d'en arriver au meilleur projet de loi possible.

Comme on le sait, ce n'est pas dans la nature des conservateurs de travailler avec les autres, de négocier et d'essayer d'améliorer les choses. On espère quand même que, en réussissant à envoyer le projet de loi en comité, on va en arriver à ce résultat. Il faut que le projet de loi bénéficie à l'ensemble de la population canadienne, de nos agriculteurs et de nos producteurs.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a certains éléments du projet de loi sur lesquelles le NPD est d'accord. Il y a des éléments qui répondent à certaines préoccupations des citoyens de ma circonscription, Portneuf—Jacques-Cartier. Il s'agit d'une circonscription rurale, et je ne compte plus le nombre de fermes familiales qui se trouvent sur le territoire, et ce, tant dans la MRC de Portneuf que dans la MRC de La Jacques-Cartier, ainsi que dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Des citoyens et des producteurs m'approchent régulièrement pour me faire part de différents problèmes liés à l'agriculture. Un de ces problèmes est l'accès au financement. Je pense que c'est problématique dans les différentes régions du pays. Je suis certaine que mes

collègues de tous les partis qui représentent des régions rurales reçoivent le même genre de plainte de la part de leurs concitoyens.

Ce qui est intéressant, dans le projet de loi C-18, c'est l'élargissement de l'accès au Programme de paiement anticipé. Cet élargissement permettrait aux producteurs d'avoir un meilleur accès au crédit, grâce à des avances de fonds. Grâce à cela, les producteurs seraient plus aptes à respecter leurs obligations financières tout au long de l'année, en améliorant leur accès aux liquidités. On permettrait aussi à des agriculteurs qui ont une ferme, mais dont ce n'est pas l'activité principale qui leur permet d'assurer un revenu à leur famille, d'avoir accès à certaines formes de crédit auxquelles ils n'avaient pas droit au préalable.

Ce sont des éléments importants qui répondent aux préoccupations de mes concitoyens. Par contre, comme je l'ai dit au début de ma présentation, on est encore devant un projet de loi omnibus.

● (2320)

Certaines des mesures qu'il contient mériteraient d'être retravaillées. Elles bénéficieraient de conseils d'experts, de gens qui connaissent vraiment ce domaine et qui y oeuvrent quotidiennement. C'est pour cette raison qu'on aimerait l'envoyer en comité. On voudrait pouvoir prendre le temps de faire le travail pour lequel on a été élu à la Chambre des communes.

J'aimerais voir un problème étudié en comité et qui mérite d'être revisité, et je parle de l'accroissement des pouvoirs discrétionnaires qui sont accordés au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

En fait, le projet de loi C-18, s'il est adopté tel quel, permettrait au ministre de modifier différentes dispositions du projet de loi sans avoir à passer par la Chambre. Il n'aurait pas besoin de l'approbation des parlementaires de tous les partis. Il pourrait simplement procéder par règlement. C'est une disposition qu'on voit souvent dans différents projets de loi des conservateurs. Franchement, cette disposition inquiète le NPD.

À maintes reprises, ce gouvernement nous a démontré qu'on ne peut pas lui faire confiance. Encore ici, il demande que nous lui donnions carte blanche, que nous donnions carte blanche au ministre qui était en poste lors de la crise d'XL Foods, au ministre qui a permis des coupes majeures à l'Agence d'inspection des aliments et qui a permis qu'on diminue le nombre d'inspecteurs. Or les inspecteurs ont pour travail d'assurer la santé des Canadiens, de s'assurer qu'on a accès à de la nourriture qui n'est pas contaminée et de qualité. C'est sous la gouverne de ce ministre que la vie de centaines et de milliers de Canadiens a été mise en péril lors de la crise d'XL Foods. Ça a créé une panique ici, parce que ce gouvernement n'était pas en mesure de garantir à l'Agence d'inspection des aliments les ressources nécessaires pour qu'elle puisse effectuer leur travail correctement.

Initiatives ministérielles

Encore ici, dans le projet de loi qui est devant nous, on nous demande de faire confiance à ce ministre qui a démontré plus d'une fois son incompétence. Franchement, cela mérite d'être reconsidéré en comité. On a besoin d'entendre des experts sur cet aspect du projet de loi et sur différents autres aspects qui soulèvent la controverse et qui mériteraient d'être améliorés. On n'est pas en train de dire qu'on aimerait que le projet de loi soit éliminé en entier et qu'il ne soit jamais adopté. On demande au gouvernement de faire preuve de bonne foi et d'accepter de travailler avec les députés des autres partis, qui représentent aussi des agriculteurs, des gens qui connaissent bien les problèmes énoncés dans le projet de loi, des gens dont la voix mérite non seulement d'être entendue, mais en plus d'être prise en compte et de se refléter dans le projet de loi qui sera adopté par la Chambre. En ce moment, si on adoptait le projet de loi C-18 tel quel, ce ne serait pas le cas.

Personnellement, quand je me promène dans ma circonscription, Portneuf—Jacques-Cartier, je ne rencontre aucun citoyen qui me dit qu'on doit donner plus de pouvoirs discrétionnaires aux ministres du gouvernement conservateur parce qu'ils lui font confiance. Je n'entends jamais ça dans ma circonscription. Bien honnêtement, la plupart du temps, j'entends « vivement 2015, qu'on se débarrasse de ce gouvernement. »

Au delà de cela, j'ai eu la chance de rencontrer les gens de ma circonscription et d'autres circonscriptions, partout au Québec et au Canada. Les citoyens canadiens sont inquiets des décisions que prend ce gouvernement. Ce sont souvent des décisions unilatérales qui ne laissent pas de place aux voix de l'opposition ni aux suggestions constructives de l'opposition. On sait très bien que notre travail n'est pas seulement de critiquer. On propose aussi des solutions et des améliorations. C'est ce qu'on fait généralement en comité et à la Chambre lorsqu'on fait des débats auxquels aucun autre parti politique ne participe. On a compris notre travail de député. Je trouve malheureux que les conservateurs tiennent leurs postes pour acquis. Ils ne sentent pas le besoin de se lever et de défendre leurs citoyens. On l'a vu lors du débat sur le projet de loi C-6, où on avait simplement des cris venant de l'arrière-ban et la même question répétée *ad nauseam* souvent par le même honorable député de l'autre côté. Encore ici, je soupçonne fortement que le projet de loi C-18 ne sera débattu que par des députés néo-démocrates qui ont à coeur la protection des citoyens canadiens et qui s'assurent que chacun et chacune d'entre nous a accès à une nourriture de qualité.

On est en fait le seul parti politique qui a proposé une stratégie globale pour relever les défis liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. Il n'y a aucun autre parti de la Chambre qui s'est penché sur cet enjeu. Au NPD, notre objectif est de veiller à ce qu'on puisse promouvoir des collectivités agricoles durables, soutenir l'agriculture locale, promouvoir la salubrité et la transparence autour du système de protection des aliments et rendre les aliments sains accessibles pour tous les Canadiens.

• (2325)

C'est le travail qu'on souhaite accomplir ici, et c'est aussi ce travail qu'on veut accomplir en tentant d'améliorer le projet de loi C-18.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Pierre-Boucher, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter ma collègue de son discours très avisé et bien senti. On voit bien qu'elle a la chance d'avoir dans sa circonscription des gens qui vivent précisément ces enjeux. J'étais d'ailleurs dans son coin il y a environ deux semaines, du côté de Cap-Santé, un endroit magnifique.

De toute évidence, je me dis qu'elle est bien mieux placée que bien d'autres pour parler de ce que vivent les agriculteurs. J'imagine que les enjeux liés à la protection des semis traditionnels et des espèces doivent beaucoup préoccuper les gens.

Est-ce le genre de sujet dont ma collègue aimerait qu'on discute plus amplement en comité?

Mme Éloïse Michaud: Monsieur le Président, je remercie tout d'abord mon collègue de cette question très intelligente et de ses bons mots envers ma circonscription. Les citoyens de Cap-Santé seront très heureux de savoir que d'honorables collègues comme les miens viennent passer du temps dans notre belle circonscription. Bien entendu, Cap-Santé est magnifique, mais il y a aussi 27 autres municipalités dans la circonscription de Portneuf—Jacques-Cartier, que j'invite mes collègues à venir visiter.

Pour en revenir au coeur de la question de mon collègue, c'est effectivement une question qui a été soulevée par plus d'un citoyen et pas seulement des agriculteurs, mais aussi par des gens comme moi et comme chacun d'entre nous qui consommons de la nourriture tous les jours. Ils sont inquiets de la pérennité de notre héritage en ce qui concerne les semences et tout le travail accompli au fil des années par nos agriculteurs. Ils veulent protéger cet héritage et ne pas tout laisser entre les mains de grandes compagnies comme Monsanto, entre autres.

Cela préoccupe énormément mes concitoyens. Ils sont très heureux du travail que le NPD accomplit pour tout ce qui touche l'agriculture. Un peu plus tôt, j'ai mentionné notre stratégie globale pour assurer une alimentation saine et de qualité pour tous les citoyens canadiens. Un de mes collègues a récemment déposé une motion pour assurer l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés. Tout ce travail accompli par mes collègues du NPD est salué par les citoyens de Portneuf—Jacques-Cartier et par les citoyens des autres circonscriptions rurales aussi. Ils s'attendent à ce qu'on fasse le même travail en comité pour tenter d'améliorer le projet de loi C-18.

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, je veux sincèrement remercier ma collègue de son discours ce soir. Je sais qu'elle travaille vraiment fort dans son comté. Elle est une voix forte à la Chambre des communes. On est presque voisins.

Un emploi sur huit est créé par les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. C'est un enjeu vraiment important pour l'économie, car ce secteur crée des emplois pour nos régions.

Je voulais encore souligner le fait que c'est un projet de loi omnibus. On appuie certains aspects du projet de loi, mais encore une fois, on a des craintes et des préoccupations. Plusieurs députés de tous les partis à la Chambre des communes ont déposé des pétitions au sujet de l'adoption de la Convention de l'UPOV en 1991.

Je voulais savoir si ma collègue pouvait encore commenter sur le fait que c'est un projet de loi omnibus. Peut-on vraiment faire confiance à ce gouvernement, avec le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui a cafouillé à plusieurs reprises avec, par exemple, XL Foods, la listériose et le transport du grain? Est-ce qu'elle peut parler davantage à ce sujet?

Mme Éloïse Michaud: Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de cette excellente question.

Je pense que poser la question, c'est y répondre. On ne peut pas faire confiance à ce gouvernement, encore moins à ce ministre, on l'a vu. Ma collègue a identifié les différentes crises qui ont secoué l'Agriculture et Agroalimentaire Canada depuis 2011 seulement. Ce gouvernement est au pouvoir depuis beaucoup trop longtemps déjà, et ce n'est pas la première crise à laquelle on fait face.

Le fait d'accorder plus de pouvoirs discrétionnaires à ce gouvernement et au ministre en place actuellement est une aberration. Il a démontré son incompétence à plus d'une reprise. Je l'entendais dernièrement faire des commentaires absolument disgracieux à ma collègue d'Alfred-Pellan en répondant à une de ses questions. Cette collègue a la chance de représenter un comté à la fois rural et urbain, et cela semblait complètement le dépasser. S'il ne comprend pas cela, je ne suis pas convaincue qu'il soit capable d'appliquer de façon logique et raisonnée les pouvoirs discrétionnaires qui lui seraient accordés par le projet de loi C-18. J'espère qu'on va revoir cette disposition du projet de loi et la modifier le plus rapidement possible.

• (2330)

[Traduction]

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Portneuf—Jacques-Cartier d'avoir partagé son temps de parole avec moi. Était donné tout le travail qu'elle fait dans ce dossier et à l'égard d'autres questions dans sa circonscription, elle aurait facilement eu de quoi remplir l'intégralité du temps de parole qui lui était alloué. Je lui suis donc reconnaissant de partager celui-ci avec moi.

Je suis satisfait du travail des porte-parole de notre caucus, les députés de Welland et de Berthier—Maskinongé, dans ce dossier. Ils ont fait un travail tout à fait remarquable.

J'aimerais consacrer quelques-unes des dix minutes qui me sont allouées pour parler du leadership dont ces députés font preuve au chapitre de la stratégie pancanadienne d'alimentation, de son importance pour le Canada et dire à quel point, en tant que membre de ce caucus, je suis fier que ces deux porte-parole se penchent sur ce dossier.

Parlons brièvement du projet de loi C-18. Comme il a été dit, il s'agit d'un projet de loi omnibus mais, pour une fois, les neuf lois qu'il modifie ont réellement rapport avec l'agriculture; un fait plutôt rare sous le gouvernement actuel, dont les projets de loi omnibus modifient habituellement une panoplie de lois qui n'ont aucun rapport entre elles. Or, en l'occurrence, le projet de loi modifie des lois qui sont toutes pertinentes au sujet dont il est question.

Cela dit, c'est une mesure législative très complexe. Nous en approuvons certains aspects. Mais il y en a d'autres, notamment ceux concernant la protection des obtentions végétales et le privilège des agriculteurs, qui ne sont pas sans susciter la controverse. Les gens veulent savoir combien il en coûterait aux agriculteurs en tout et pour tout. Nous devons creuser cette question.

D'autres aspects, tels que le programme de paiement anticipé, qui relèvent de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole sont d'excellentes idées. Toutefois, nous espérons que la mesure législative sera renvoyée au comité de façon à ce que ses membres et le porte-parole du NPD puissent consulter les Canadiens sur ce que nous devons faire pour qu'elle soit à l'avantage, et non au détriment, des agriculteurs et de la production alimentaire.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, plus de 8 000 petites exploitations agricoles ont fermé leurs portes au Canada. Pensez-y. C'est colossal.

Initiatives ministérielles

Je suis originaire de la Nouvelle-Écosse. J'ai passé une bonne partie de ma jeunesse, soit de l'âge de 9 ans jusqu'au début de la vingtaine, à travailler dans des fermes, en grande partie dans le secteur des arbres fruitiers. La Nouvelle-Écosse est maintenant reconnue au pays et dans le monde entier pour sa capacité à mettre au point de nouvelles technologies, non seulement pour créer de nouvelles variétés d'arbres fruitiers, mais également pour planter, récolter et commercialiser des pommes, en particulier.

Je suis très inquiet de l'orientation que les gouvernements actuel et précédents prennent à cet égard. C'est pourquoi je suis ravi et très fier que mes collègues aient présenté une stratégie alimentaire pancanadienne, que nous appelons « De la ferme à l'assiette ». J'invite tous ceux qui sont intéressés à y jeter un coup d'oeil à visiter mon site Web ou ma page Facebook ou à se rendre sur NPD.ca pour y signer une pétition.

• (2335)

Nous devrions avoir honte que le Canada n'ait pas de politique alimentaire globale. Nous sommes très en retard par rapport aux autres pays industrialisés de l'OCDE, comme l'Angleterre et l'Australie. Les Nations Unies elles-mêmes s'interrogent sérieusement sur la sécurité alimentaire dans les communautés autochtones et l'absence d'une stratégie alimentaire coordonnée.

Les néo-démocrates ont compris le message. Nous avons compris qu'il s'agit d'un problème et avons déterminé qu'il est causé par un manque de vision. C'est pourquoi nous avons proposé une stratégie alimentaire qui relierait l'ensemble des Canadiens, de la ferme à leur assiette. Nous demandons au gouvernement du Canada de mettre en oeuvre une stratégie alimentaire pancanadienne afin de promouvoir les exploitations agricoles durables, de soutenir l'agriculture locale, de favoriser un secteur agricole florissant, de promouvoir la salubrité et la transparence et de rendre les aliments sains accessibles pour tous les Canadiens. C'est une question de leadership, et il est grand temps que nous passions à l'action.

Je suis impatient de faire connaître les détails de cette mesure législative à mes amis et anciens collègues de la Nouvelle-Écosse et de savoir ce qu'ils en pensent. Je vais sans doute assister à quelques-unes des audiences qui porteront sur le sujet, probablement l'automne prochain, mais peut-être avant. Il se peut en effet que le comité fasse le tour du pays cet été, mais je n'en suis pas certain.

Les Canadiens s'intéressent aux exploitations agricoles, à la production alimentaire, aux ressources dont disposent les agriculteurs et à tout ce qui se rapporte à la sécurité alimentaire dans les communautés autochtones et côtières ainsi que dans l'ensemble des petites localités du pays. Les Canadiens qui vivent en milieu urbain pourront mettre la main à la pâte et donner leur avis. Les gens pourront étudier la stratégie alimentaire pancanadienne que nous avons présentée et dont nous discuterons. Je vais très certainement en parler aux habitants de Dartmouth—Cole Harbour et du reste de la Nouvelle-Écosse.

Il s'agit d'un projet de loi important, mais complexe. Il va modifier neuf lois différentes, que voici: la Loi sur la protection des obtentions végétales, la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur les semences, la Loi sur la santé des animaux, la Loi sur la protection des végétaux, la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, la Loi sur les programmes de commercialisation agricole — y compris une série de dispositions transitoires — et la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole.

Initiatives ministérielles

Il s'agit de questions importantes. Nous aimerions que le gouvernement les explique plus clairement aux Canadiens. Nous aimerions qu'il fasse tous les rapprochements nécessaires. Une éventuelle stratégie alimentaire pancanadienne permettrait de présenter une vision aux Canadiens, aux agriculteurs et à tous ceux que la question de la sécurité alimentaire intéresse. Les Canadiens pourraient alors mieux comprendre les principes qui sous-tendent cette mesure législative, la réglementation connexe ainsi que leurs effets sur le secteur agricole et toute la question de la sécurité alimentaire.

Ce projet de loi omnibus est intéressant. Il n'est pas comme les autres que le gouvernement a présentés et dont j'ai déjà parlé. Toutes les dispositions sont interreliées, mais la mesure législative est compliquée. Je suis impatient que le projet de loi C-18 soit renvoyé au comité, où il fera l'objet d'une étude pendant laquelle de nombreux Canadiens pourront donner leur point de vue.

● (2340)

[Français]

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon honorable collègue.

Pour ce qui est du projet de loi C-18, je salue l'organisme Les AmiEs de la Terre de Québec avec qui j'ai participé à une manifestation, le 24 mai dernier. Cette manifestation voulait aussi exprimer les préoccupations des gens concernant ce projet de loi.

Effectivement, ce projet de loi omnibus comprend plusieurs éléments. Nous dénonçons vivement cette tactique des conservateurs, parce que c'est un autre projet de loi contenant tant de mesures qu'il n'est pas possible de le décortiquer et d'en cibler les éléments sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord ou pas. Je déplore cette idée de nous présenter un projet omnibus, encore une fois.

J'écoutais mon collègue et je me demandais ce qu'il pensait de cette façon de faire des conservateurs. On l'a vu à plusieurs reprises, ils déposent un projet de loi omnibus contenant plusieurs mesures et ne prennent pas le temps d'en décortiquer chacun des éléments en vue d'en faire le meilleur projet de loi possible.

Si on doit le diviser en plusieurs parties, on doit le faire!

[Traduction]

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, ma collègue a tout à fait raison de dire que certaines dispositions du projet de loi ont suscité des craintes chez les gens de ce secteur.

Il s'agit d'un projet de loi omnibus. Comme je l'ai dit, il comprend neuf mesures législatives. Nous estimons que certaines dispositions sont acceptables et que d'autres sont insatisfaisantes. Il y en a d'autres enfin que nous ne comprenons pas et qui exigeront des consultations.

Oui, il s'agit d'un projet de loi omnibus, mais, au moins, toutes les dispositions sont en quelque sorte interreliées, ce qui est différent et unique. Habituellement, les dispositions des projets de loi omnibus que présente le gouvernement n'ont rien à voir les unes avec les autres; on y trouve de tout pour tous les goûts.

Le projet de loi est compliqué. Il faudra l'étudier attentivement. Il faudra que les gens qui se soucient de la sécurité alimentaire et de la production agro-alimentaire puissent avoir leur mot à dire.

[Français]

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours et du travail qu'il fait, à la Chambre comme dans son comté.

Si un député d'en face avait fait un discours, quelle question aurait-il aimé lui poser sur le projet de loi C-18?

[Traduction]

M. Robert Chisholm: Monsieur le Président, je remercie sincèrement ma collègue pour ses bons mots.

Il y a quelques questions que je poserais à mes collègues d'en face s'ils prenaient un jour la parole dans le cadre du présent débat. Pensons aux problèmes que soulèvent la question des droits des agriculteurs et de son incidence sur la recherche. Les petits agriculteurs, en particulier, auront-ils accès aux recherches scientifiques et obtiendront-ils l'appui nécessaire pour qu'ils puissent eux-mêmes mener des recherches, notamment sur les variétés de plantes?

Comment pouvons-nous croire que le gouvernement et le ministre feront en sorte que le ministère de l'Agriculture et l'Agence canadienne d'inspection des aliments disposent des ressources nécessaires? Comment les petits agriculteurs et nous-mêmes pouvons-nous avoir la certitude que le gouvernement tiendra parole et fournira les ressources nécessaires?

Voilà une question cruciale que je me pose que je continuerai de me poser, et je suis certain que mon collègue, le porte-parole en matière d'agriculture, aura un jour ou l'autre l'occasion de la poser.

● (2345)

M. Mike Sullivan (York-Sud—Weston, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire; il semble que la mesure législative modifie neuf lois au total.

J'ai entendu un député de l'autre côté crié « électeurs », et je représente effectivement un certain nombre d'électeurs. Il est vrai que les questions d'agriculture et d'agroalimentaire ne touchent qu'un petit nombre de mes électeurs. C'est d'ailleurs ce qui me surprend, car je sais que des députés d'en face représentent de grandes circonscriptions rurales de la Saskatchewan et d'Alberta, mais ils ne prennent pas la parole pour débattre du projet de loi. Leurs électeurs ne souhaitent-ils pas que leurs députés parlent en leur nom?

Mais qu'est-ce qui se passe ici? Tout cela me semble bien étrange. Si je représentais des agriculteurs, et ce n'est pas le cas, je voudrais parler en leur nom d'un projet de loi aussi important. Il s'agit effectivement d'un projet de loi important, et il renferme quelques bonnes mesures que nous appuyons. Mais il n'est pas exempt de problèmes.

Avant de parler de parler des mesures que nous appuyons et de celles que nous n'appuyons pas, je tiens à souligner que, le week-end dernier, j'ai participé à l'ouverture du marché agricole de Weston. Voilà maintenant plus de 32 ans que les agriculteurs s'y rendent pour vendre leur produit, et le marché se trouve d'ailleurs directement en face de mon bureau.

Initiatives ministérielles

C'est probablement l'un des marchés agricoles les plus populaires de la région. Il n'y a nulle part où s'abriter. C'est à ciel ouvert. Il se tient dans un stationnement de la vieille localité de Weston. Les produits sont littéralement frais de la veille. Les agriculteurs viennent de tout le Sud-Ouest de l'Ontario et proposent des fruits et des légumes, des oeufs, du beurre, des fleurs et bien plus encore, tout ce qu'il y a de plus frais. Il y a aussi des boulangers, des torréfacteurs et toutes les autres personnes qu'on peut trouver dans un marché agricole. Grand-papa Ken, par exemple, remporte tous les matins un franc succès avec des petits pains garnis de bacon de dos. Bien évidemment, il se procure son bacon auprès d'un éleveur porcin du Sud de l'Ontario.

Bref, si ces agriculteurs réussissent, c'est parce qu'ils savent transformer leurs produits en espèces sonnantes et trébuchantes. C'est après tout l'objectif de l'opération: faire de l'argent. Cependant, certains éléments du projet de loi auront pour conséquence que les agriculteurs auront plus de mal à monnayer leurs produits et à gagner leur vie. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous tenons à examiner le projet très attentivement.

Nous ne perdons pas espoir de convaincre les conservateurs d'appuyer des amendements au projet de loi afin de régler les problèmes qu'il comporte. C'est d'ailleurs l'une des raisons d'être de ce débat: signaler les problèmes que nous croyons déceler dans le projet de loi et écouter les arguments des députés d'en face lorsqu'ils estiment que nous comprenons mal et qu'il faut plutôt interpréter les dispositions de telle ou telle façon.

Or, ce n'est pas ce qui se passe. Ceux d'en face grognent et marmonnent, mais côté éloquence, on repassera.

Ma circonscription se trouve en milieu urbain et sa population est très pauvre. Elle se caractérise notamment par la gravité de l'insécurité alimentaire qui y sévit. L'église baptiste dirige un organisme appelé Frontlines, qui consacre beaucoup de temps à enseigner la cuisine à des garçons de 10 et 11 ans qui sont le principal soutien de leur famille.

C'est déchirant de constater que ce sont ces enfants qui font toute la cuisine. Il existe dans ma circonscription un programme où on apprend aux enfants à faire la cuisine. On ne peut pas leur enseigner comment avoir plus d'argent pour acheter de meilleurs aliments, mais on essaie. On essaie de le faire avec un certain nombre d'organismes qui ont créé de petites exploitations maraîchères dans la circonscription. Il y a des gens qui...

M. Chris Warkentin: Quelqu'un devrait lui passer des notes.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, le député veut-il mes notes?

● (2350)

Il y a des gens qui font des jardins un peu partout dans la circonscription, et ils font des progrès fulgurants. Toutefois, ce projet de loi pourrait nuire à ces progrès, en particulier si certaines semences utilisées coûtent plus cher à cause de...

M. Chris Warkentin: Comment cela?

M. Dan Harris: J'en vois un qui s'est enfin réveillé.

L'hon. Chris Alexander: Que pensez-vous des OGM?

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, oui, ils se sont réveillés.

Une autre question que soulève le projet de loi est la capacité financière de l'ACIA de faire la surveillance voulue et d'appliquer le règlement et la mesure législative dont on lui donne la responsabilité.

Je vais donner aux députés un exemple tiré de l'expérience de ma circonscription qui constitue, selon moi, un échec de l'ACIA.

On entend beaucoup parler des échecs de l'ACIA à l'égard de la consommation de viande contaminée au Canada. On a entendu parler d'autres échecs de l'agence...

M. Chris Warkentin: Merci d'avoir apporté des notes.

M. David Anderson: Les voilà lancés.

M. Costas Menegakis: Directement de chez l'imprimeur.

L'hon. Chris Alexander: Livrées par messenger.

M. Chris Warkentin: Vous allez finir par tomber sur le bon projet de loi.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le temps avance, mais le Règlement exige qu'un seul député ait la parole à la fois. Il y a une raison à cela. C'est pour que les députés puissent entendre celui à qui la parole a été donnée.

Le député de York-Sud—Weston a la parole.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, j'aimerais parler d'une petite entreprise, Aidan's Gluten Free, qui se trouve dans ma circonscription. Aidan utilise des céréales et des graines de partout au Canada et probablement de toute l'Amérique du Nord et les combine de façon à préparer un pain goûteux mais sans gluten. Il vend ce produit, qui est assemblé dans sa petite usine, à des supermarchés, qui eux, le vendent parce qu'il est frais. Ce pain, qui est délicieux, est préparé chaque jour dans l'usine d'Aidan.

Or, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a permis aux grandes chaînes telles que Sobeys, Loblaws et Metro de faire cuire leur pain à Chicago, puis de l'envoyer congelé dans les magasins à Toronto. Ces grandes chaînes apposent sur le pain une étiquette avec la date d'expiration, le mettent sur les tablettes et le vendent comme du pain frais. Ils peuvent conserver le pain congelé durant des semaines, voire des mois, avant de le mettre sur les tablettes. Apparemment, l'ACIA considère cette pratique acceptable.

Monsieur le Président, comme je ne partagerai pas mon temps de parole, j'avais l'intention de continuer jusqu'à...

● (2355)

M. Chris Warkentin: Plus.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, avant qu'on m'interrompe, je disais que l'ACIA ne dispose pas des ressources nécessaires pour exercer une surveillance adéquate et veiller à ce que le système soit équitable et honnête. En effet, le système permet à un fabricant de pain aux États-Unis d'expédier un produit congelé au Canada, de l'étiqueter comme un produit frais et de le mettre sur les tablettes. L'ACIA n'y voit aucun inconvénient. À mon avis, elle ne s'en préoccupe pas. Ce n'est pas équitable.

Fait à noter, le plus grand fabricant de pain à Toronto a récemment été vendu à une entreprise mexicaine. Est-ce le présage d'une tendance? Au lieu de faire cuire notre pain dans notre propre ville, à partir de céréales cultivées dans les Prairies par des agriculteurs canadiens et transformées en farine, le pain sera fabriqué au Mexique, expédié à Toronto et étiqueté comme frais, même s'il a été congelé longtemps.

C'est une préoccupation, mais l'ACIA n'a apparemment pas les ressources ne serait-ce que pour gérer cette opération...

Motion d'ajournement

M. Robert Chisholm: Y a-t-il moyen de lier l'accord de libre-échange à tout cela?

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Je rappelle au député de York-Sud—Weston qu'en fait, à la fin de l'intervention du député de Dartmouth—Cole Harbour, nous avons dépassé les cinq heures prévues pour la première ronde de débat sur cette question. Par conséquent, il ne reste que 10 minutes pour les discours et cinq minutes pour les questions et observations subséquentes. Comme il y a eu quelques interruptions, je vais accorder une minute de plus au député pour qu'il termine ses remarques, après quoi nous passerons aux questions.

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de fabriquer des semences génétiquement modifiées « à l'ancienne », c'est-à-dire grâce à la pollinisation croisée. Les députés ont peut-être entendu parler de Funk's G Hybrid. On peut voir des panneaux de cette entreprise un peu partout dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Quand j'étais jeune, pour 90 ¢ l'heure, je parcourais les champs en arrachant les épis mâles dans deux rangées afin que les plants des 10 autres rangées s'autopollinisent. C'était un travail éreintant, mais 90 ¢ l'heure c'était très bien payé à l'époque. C'est ce qu'on faisait pour obtenir des grains en mesure de produire des céréales fourragères la saison suivante. C'était un merveilleux système. Je recommande chaudement le travail agricole à quiconque veut l'essayer.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de conclure mon intervention.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Il semble qu'il reste assez de temps pour une autre question et une réponse.

Questions et observations. Le député d'Edmonton-Centre a la parole.

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, comme je sais que mon collègue représente une circonscription urbaine, je voudrais lui poser une question au nom de tous les agriculteurs d'Edmonton-Centre, et je ne dis pas cela en plaisantant. Il y a vraiment des agriculteurs dans Edmonton-Centre, ou à tout le moins des marchés agricoles.

Nous avons entendu bien des choses intéressantes ce soir. Je suis conscient que je tends la perche au député à cette heure tardive, mais souhaiterait-il proposer un amendement au projet de loi afin de l'améliorer?

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mon intervention, nous craignons que l'ACIA n'ait pas à l'heure actuelle les ressources nécessaires pour faire le travail comme il se doit et rien dans le budget ni dans le projet de loi n'indique que l'ACIA recevrait les ressources nécessaires pour bien gérer et surveiller la mise en oeuvre du projet de loi et les règlements qui devraient être pris.

Le projet de loi propose plein de bonnes mesures que nous approuvons et que nous voulons garder, mais si l'ACIA n'a pas les ressources nécessaires pour gérer l'application du projet de loi — et j'ai démontré qu'elle ne disposait pas de ces ressources maintenant — rien dans le projet de loi ne permettait d'y remédier.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Nous avons du temps pour une brève question. La députée de Berthier—Maskinongé a la parole.

[Français]

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours fort

intéressant. J'ai beaucoup appris, et je voudrais souligner l'importance d'avoir un bon débat.

Depuis le dépôt du projet de loi C-18, mon collègue de Welland et moi avons commencé à faire beaucoup de consultations sur ce projet de loi, car c'est vraiment important de consulter les gens.

Comme le projet de loi C-18 remettra plus de pouvoirs entre les mains du ministre pour que ce dernier fasse des changements sans consulter le Parlement, mon collègue a-t-il des craintes? Fait-il confiance au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en ce moment?

J'aimerais entendre ses commentaires là-dessus.

• (2400)

[Traduction]

M. Mike Sullivan: Monsieur le Président, je remercie la députée de Berthier—Maskinongé et le député de Welland pour l'excellent travail qu'ils font afin de nous tenir tous au courant et de garder les agriculteurs de notre pays dans la bonne voie.

Oui, j'ai de grandes craintes chaque fois que le pouvoir est concentré entre les mains d'un ministre. Nous l'avons vu maintes fois avec le ministre de la Citoyenneté, la ministre des Ressources humaines et, maintenant, nous donnons un pouvoir direct au ministre de l'Agriculture.

Au Parlement, nous pensons que de telles décisions devraient être encadrées par le Parlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Il y a trois mois, monsieur le Président, la haute-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est rendue en République centrafricaine, où elle a condamné en ces termes la lenteur de la réaction de la communauté internationale: « Combien faudra-t-il d'enfants décapités, de femmes et de fillettes violées et d'actes de cannibalisme pour que nous daignons enfin porter vraiment attention à cette situation? »

Jusqu'à présent, plus de 140 000 personnes ont été tuées en République centrafricaine. Quatre-vingt pour cent des musulmans du pays ont été chassés de leur foyer ou assassinés. Les combats ont contraint 2,5 millions de personnes, soit l'équivalent de la population de Vancouver, à dépendre de l'aide humanitaire. Les enfants de la République centrafricaine sont témoins de violences, de mutilations et d'assassinats abjects. Dans la capitale, le nombre d'enfants traités pour malnutrition aiguë a triplé depuis janvier. Cette année, l'UNICEF et ses partenaires ont déjà obtenu la libération de plus de 1 000 enfants qui se trouvaient aux mains de groupes armés, soit plus de cinq fois plus qu'en 2013.

Partout dans ce pays, la violence a escaladé sous les yeux des diplomates, des observateurs étrangers, des Casques bleus et des médias internationaux. En parlant de la République centrafricaine, un médecin Médecins Sans Frontières a indiqué que ce ne sont pas les balles qui y tuent les gens, mais bien le manque de volonté de les aider.

Motion d'ajournement

Voilà trop longtemps que la communauté internationale regarde sans broncher les atrocités commises en République centrafricaine plutôt que d'aider et de soutenir cet État en déroute, de prendre un engagement à long terme de créer un secteur sécuritaire, fonctionnel, adapté et tenu de rendre des comptes, avec une armée et une force policière adéquates, ainsi que de mettre sur pied un système judiciaire fonctionnel de même que d'autres institutions publiques essentielles.

Le 10 avril 2014, le Conseil de la sécurité des Nations Unies a enfin adopté une résolution pour autoriser l'établissement d'une opération de maintien de la paix réunissant un effectif de près de 12 000 personnes d'ici septembre 2014, afin de faire fond sur le travail de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, la MISCA, des forces françaises et des forces de l'Union européenne qui se jointes à eux.

Le gouvernement trouve-t-il le nombre et le type de Casques bleus suffisant? Sera-t-il trop tard en septembre pour que ces Casques bleus améliorent considérablement la situation? Où est passée la voix du Canada sur la responsabilité de protéger?

Pendant cinq mois, j'ai demandé à répétition au gouvernement ce qu'il pourrait faire de plus pour offrir une aide humanitaire, réduire la violence, reconstruire une société civile et appuyer la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Nous avons sans cesse demandé à en savoir plus sur la participation possible du Canada à une mission de maintien de la paix de l'ONU en République centrafricaine.

Le 16 mai, lorsque j'ai demandé une fois de plus au Parlement si le gouvernement offrirait une aide au maintien de la paix à la hauteur de nos capacités. Le secrétaire parlementaire a semblé indiquer que les choses progressaient dans ce dossier, mais est demeuré curieusement vague en disant: « Le Canada participe, et continuera de participer, aux forces de maintien de la paix des Nations Unies qui se trouvent en République centrafricaine. »

Le secrétaire parlementaire confirmera-t-il ce soir si le Canada fournira un appui au maintien de la paix et de quel type d'appui il s'agira? Les déclarations d'appui générales n'aident pas les enfants en République centrafricaine.

• (2405)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici en début de soirée.

La situation en République centrafricaine est extrêmement préoccupante pour le Canada et les Canadiens. C'est un pays où, à une certaine époque, les personnes de différentes religions se côtoyaient pacifiquement et se respectaient mutuellement. Il est troublant de voir à quel point la situation a dégénéré rapidement et a donné lieu à des conflits et à des actes de violence.

Les pillages, les viols et les tueries aveugles se poursuivent de nos jours. Malheureusement, plus de 1 million de personnes ont été déplacées de force à cause de la violence.

Cette situation doit cesser. Le Canada a vivement condamné la violence en République centrafricaine et a exhorté toutes les parties à faire preuve de retenue et à mettre fin au cycle de violence. Le gouvernement a soutenu les efforts internationaux pour mettre fin au conflit, favoriser la protection des civils et aider les plus vulnérables à accéder à de l'aide vitale.

Par exemple, en décembre dernier, nous avons été le premier pays à contribuer au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la mission de maintien de la paix des Nations Unies en République

centrafricaine, ou MISCA. Le gouvernement a donné 5 millions de dollars pour fournir aux troupes de l'Union africaine du matériel de communication essentiel afin de leur permettre de remplir leurs missions et d'aider la population de la République centrafricaine.

Depuis le début de 2013, le Canada a versé plus de 23 millions de dollars en aide humanitaire. Grâce à cette aide, de la nourriture, de l'eau propre, des services de santé et de la protection sont fournis aux plus démunis. Nous finançons également le transport aérien à des travailleurs humanitaires pour qu'ils puissent aller et venir sans danger dans des régions éloignées et instables de la République centrafricaine, là où les gens ont le plus désespérément besoin d'aide. En somme, par le biais de son financement, le Canada améliore la vie des plus vulnérables.

Comme les députés le savent, le Conseil de sécurité des Nations Unies a convenu en avril dernier de créer une mission pour remplacer en septembre 2014 la Mission internationale de soutien à la Centrafrique. Mon collègue l'a mentionné tout à l'heure. Cette nouvelle mission, appelée MINUSCA, a un vaste mandat, qui comprend la protection des civils, l'appui à la transition politique et à l'assistance humanitaire, ainsi que la promotion et la protection des droits de la personne et de la primauté du droit.

L'équipe des Nations Unies se trouvait récemment sur le terrain, en République centrafricaine, pour mettre la touche finale à la planification de MINUSCA. Selon cette dernière évaluation, les Nations Unies commenceront à demander aux pays membres d'appuyer la mission sur des aspects précis. Selon les besoins identifiés, le gouvernement décidera de la contribution du Canada à cette mission.

Comme nous l'avons déjà déclaré publiquement, le Canada n'enverra pas de troupes d'infanteries des Forces armées canadiennes. Nous pouvons appuyer autrement la mission des Nations Unies et contribuer à l'atteinte de son objectif global, qui consiste à mettre fin au conflit en République centrafricaine. Comme il l'a fait lorsque la mission de l'Union européenne a été mise sur pied en décembre, le gouvernement agira promptement pour venir en aide à la nouvelle mission des Nations Unies.

Mme Kirsty Duncan: Monsieur le Président, nous avons hâte de savoir comment le gouvernement appuiera substantiellement la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

Le gouvernement fournira-t-il de l'aide non financière supplémentaire en plus de ses quotes-parts et de ses contributions financières? Fournira-t-il des services de transport aérien, comme il l'a fait au Mali, et d'autres ressources qui pourraient améliorer considérablement la situation sur le terrain?

Nos alliés — la France, mais aussi le Royaume-Uni est les États-Unis — participent plus activement aux efforts menés en République centrafricaine. L'Allemagne a, par exemple, autorisé le déploiement de 80 unités militaires, d'un service de transport aérien et d'un avion-hôpital afin de soutenir les efforts de l'Union européenne. Par contre, elle n'a pas autorisé le déploiement de forces allemandes pour le combat.

Le Canada enverra-t-il des ressources militaires spécialisées et renforcera-t-il, comme il l'a fait au Mali, la capacité des Africains francophones gardiens de la paix? Assumera-t-il son devoir de protection de la population?

M. David Anderson: Monsieur le Président, je sais que tous les députés se préoccupent de la situation en République centrafricaine. Bien que les racines du conflit ne soient pas religieuses, les groupes rebelles et les factions rivales se sont servis de la religion pour alimenter la haine et la violence interethniques.

Motion d'ajournement

Les violations fréquentes des droits de la personne et les exécutions extrajudiciaires doivent cesser. Le gouvernement du Canada n'est pas resté inactif. Il a agi. Il a condamné la violence. Il a fourni beaucoup d'aide humanitaire et il a soutenu les militaires africains de la MISCA.

La députée d'en face sera contente d'apprendre que nous continuerons de soutenir les efforts internationaux visant à mettre fin à la violence en République centrafricaine, et je suis convaincu que nous pourrions compter sur l'appui de tous les députés.

L'ENVIRONNEMENT

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, nier les changements climatiques est profondément ancré dans l'ADN du gouvernement conservateur. Cela explique son inertie à l'égard de ce problème alors que les États-Unis, notre principal partenaire commercial, font état de leur intention de s'y attaquer de front. Ce soir, je ne parlerai ni des émissions de gaz à effet de serre, ni des causes des changements climatiques, ni de la nécessité de faire notre part pour contrer ce problème. Je vais plutôt parler des répercussions liées aux changements climatiques et du besoin urgent de les atténuer ou de s'y adapter en modernisant nos infrastructures municipales.

Il a été établi que les changements climatiques ont des répercussions catastrophiques sur l'eau. Il devient de plus en plus évident, pour quiconque suit les manchettes, que les changements climatiques entraînent une augmentation des inondations et des sécheresses dévastatrices, ce qui cause des ravages dans les collectivités et affecte l'économie et l'environnement. Les égouts pluviaux de nos municipalités ne sont pas forcément équipés pour absorber les pluies torrentielles qui s'abattent de plus en plus fréquemment sur nous. Ils n'ont pas été conçus pour absorber de si grandes quantités d'eau en si peu de temps.

Bon nombre d'anciens réseaux d'égouts pluviaux ne sont pas séparés des réseaux d'égouts sanitaires. Les deux réseaux sont combinés. Ainsi, lorsqu'une trop grande quantité d'eau de pluie pénètre dans le réseau, cela peut causer le débordement d'eaux d'égout brutes dans les plans d'eau situés à proximité ou dans les sous-sols des maisons. Les coûts associés à ce genre d'inondations peuvent être énormes. Par exemple, en août 2005 à Toronto, une averse qui a duré trois heures a déversé plus de 160 millimètres d'eau et causé l'inondation de 13 000 sous-sols, ce qui a entraîné des dommages de 500 millions de dollars. En fait, le ruissellement des égouts pluviaux est la première cause de pollution de l'eau en milieu urbain. Il est évident qu'il faut investir dans l'installation de nouveaux réseaux d'égouts pluviaux spécifiques et créer des bassins de drainage pour récupérer le débordement d'eaux pendant les fortes pluies, sinon elles se déverseront dans les cours d'eau.

Le dernier budget conservateur nous a toutefois appris que le gouvernement fédéral n'investira pas assez d'argent dans le renouvellement et l'expansion des infrastructures municipales au cours des trois prochaines années. Ainsi, le gouvernement pourra enregistrer un budget équilibré à temps pour les prochaines élections fédérales. D'après le budget de 2014, le gouvernement fédéral consacrerait seulement, en moyenne, 300 millions de dollars par année aux nouveaux projets d'infrastructure dans tout le pays. Avec un budget pareil, comment le gouvernement peut-il vraiment aider à moderniser les réseaux d'égouts pluviaux et d'autres infrastructures municipales, y compris d'autres infrastructures hydrauliques?

• (2410)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je peux

comprendre pourquoi mon collègue d'en face ne souhaite pas parler de réduction des gaz à effet de serre, car nous avons devancé les États-Unis il y a deux ans. Nous avons instauré nos mesures de réduction afin de nous attaquer au dossier des centrales thermiques alimentées au charbon.

Pour ce qui est des infrastructures municipales, je crois qu'il sait pertinemment que nous offrons le plus important programme d'infrastructures municipales jamais mis en oeuvre par un gouvernement canadien.

J'aimerais parler d'adaptation quelques instants. Le gouvernement s'est engagé à aider les Canadiens à s'adapter suivant les besoins; c'est pourquoi nous avons pris des mesures visant à nous permettre de mieux comprendre les changements climatiques et à aider les Canadiens à se préparer aux effets possibles en investissant dans des secteurs prioritaires. Depuis 2006, le gouvernement a investi 235 millions de dollars dans des initiatives nationales d'adaptation qui appuient la prise de décisions dans des secteurs prioritaires clés, y compris la santé humaine, les collectivités du Nord, les collectivités rurales et la compétitivité économique. J'aimerais présenter quelques-unes de ces initiatives.

Le gouvernement continue de fournir de l'information à jour au sujet des changements climatiques constatés et projetés au moyen du programme des prévisions et des scénarios en matière de changements climatiques d'Environnement Canada. Ce travail fondamental permettra notamment au gouvernement de fournir des renseignements crédibles et rigoureusement scientifiques sur les changements climatiques en appui à la planification et à la prise de décisions en matière d'adaptation au Canada.

Par l'entremise du Conseil canadien des normes, et avec l'appui d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, nous fournissons du financement pour mettre à jour d'importants codes et normes pour adapter les infrastructures nouvelles et existantes. En dotant les Canadiens des renseignements, connaissances et outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, nous serons en mesure de mieux gérer les risques associés aux changements climatiques et nous pourrions tirer parti de nouveaux débouchés économiques éventuels.

Le gouvernement fait également des investissements pertinents dans les domaines des infrastructures et de l'atténuation des catastrophes. Dans le budget de 2014, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 200 millions de dollars sur cinq ans pour mieux protéger les Canadiens et leur résidence dans le cadre d'un programme national d'atténuation des catastrophes. Ce programme appuiera notamment des investissements dans des infrastructures de contrôle des inondations.

Le gouvernement est également déterminé à collaborer avec des groupes des Premières Nations ainsi qu'avec ses partenaires provinciaux et territoriaux afin d'aider les Premières Nations à mieux surmonter les catastrophes naturelles pouvant menacer la santé et la sécurité de leurs collectivités, comme les inondations et les incendies de forêt. Dans ce but, le Plan d'action économique de 2014 propose d'affecter 40 millions de dollars sur cinq ans à des programmes d'atténuation des catastrophes dans les réserves.

Par ailleurs, les projets d'atténuation des effets des catastrophes sont admissibles à un financement fédéral dans le cadre du nouveau Fonds Chantiers Canada de 14 milliards de dollars qui a été annoncé dans le Budget de 2014. Nous invitons le député à appuyer celui-ci.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de souligner certaines des nombreuses mesures ciblées que nous avons prises et les investissements que nous avons faits pour aider à protéger les Canadiens et les infrastructures au pays.

● (2415)

M. Francis Scarpaleggia: Monsieur le Président, une étude sur la gestion des eaux de ruissellement menée dans trois villes des États-Unis où il pleut beaucoup a révélé qu'il en coûtait de 7,5 à 200 fois moins cher d'investir dans l'amélioration des bassins hydrographiques que de construire plus de puisards, d'égouts pluviaux et de chutes artificielles.

Les projets visant la restauration des écosystèmes et l'adaptation aux changements climatiques seront-ils admissibles au Nouveau Fonds Chantier Canada? Vu que le gouvernement a prévu des sommes relativement petites pour les nouveaux projets d'infrastructure au cours des prochaines années, ne serait-il pas judicieux d'investir dans de tels projets à faible technicité afin d'atténuer les effets des changements climatiques?

Je tiens à mentionner que la Ville de Beaconsfield, qui se trouve dans la circonscription de Lac-Saint-Louis, reconnaît qu'il est important de restaurer les écosystèmes afin de protéger les cours d'eau. En mai dernier, le maire Georges Bourelle, au nom du conseil de ville de Beaconsfield, a demandé au gouvernement du Québec d'adopter une mesure législative visant à protéger les milieux humides de la province pour la raison suivante: « Les milieux humides sont reconnus pour leur rôle essentiel dans la purification de l'eau, leur capacité d'absorption lors d'inondations et comme habitat naturel pour plusieurs espèces menacées. »

Motion d'ajournement

M. David Anderson: Monsieur le Président, le député d'en face n'est pas sans savoir que nous travaillons efficacement avec les gouvernements provinciaux et les autorités municipales afin qu'ils puissent accéder au programmes d'infrastructures, y compris le Nouveau Fonds Chantiers Canada, financé à hauteur de 14 milliards de dollars.

Si on remonte à il y a quelques années, le budget de 2011 prévoyait un investissement de 148,8 millions de dollars entre 2011 et 2016 pour dix programmes d'adaptation menés par neuf ministères et organismes fédéraux. Le député d'en face devrait savoir que ces programmes étaient axés sur quatre volets: les données scientifiques visant à éclairer l'adaptation et la prise de décisions, la santé et le bien-être des personnes, les communautés autochtones et du Nord, et la compétitivité économique.

Avant cela, le gouvernement avait fait un investissement de 85,9 millions de dollars pour des projets d'adaptation menés entre 2007 et 2011.

Au total, le gouvernement a investi 235 millions de dollars dans des programmes et des activités d'adaptation menés aux pays depuis 2006.

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai 2014, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 17.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 16 juin 2014

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

L'écluse 45 de Port Severn, voie navigable de la baie Georgienne

M. Stanton	6849
Motion	6849
M. Kellway	6851
M. McKay	6851
M. Kellway	6851
M. McGuinty	6853
M. Watson	6854
M. Sandhu	6855
Mme Sims	6856

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la croissance dans le secteur agricole

Projet de loi C-18. Deuxième lecture	6856
M. Angus	6856
M. Easter	6859
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	6860
M. Hyer	6860
Mme Leslie	6861
M. Lamoureux	6864
M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	6864
M. Easter	6865
M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	6865
M. Lamoureux	6866
M. Benskin	6867
Mme Day	6867
M. Hyer	6868
M. Angus	6869
M. Lamoureux	6869
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona)	6869
M. Lemieux	6870
M. Lamoureux	6871
Mme Day	6871
Mme Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)	6871
M. Lamoureux	6873

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Société d'horticulture de Richmond Hill

M. Menegakis	6873
--------------------	------

La Société Radio-Canada

M. Morin (Laurentides—Labelle)	6873
--------------------------------------	------

L'Institut africain des sciences mathématiques

M. Daniel	6873
-----------------	------

Les anciens combattants

M. Eyking	6874
-----------------	------

Le député d'Oak Ridges—Markham

M. Calandra	6874
-------------------	------

Le Relais pour la vie de Laval

Mme Doré Lefebvre	6874
-------------------------	------

La Journée nationale de la santé et du conditionnement physique

M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)	6874
--	------

La Semaine du tourisme

M. Richards	6874
-------------------	------

L'emploi chez les jeunes

Mme Liu	6875
---------------	------

La Journée internationale de sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées

M. Butt	6875
---------------	------

Roderick Macdonald

M. Scott	6875
----------------	------

Yad Vachem

M. Sweet	6875
----------------	------

La Journée internationale de sensibilisation aux abus envers les aînés

M. McCallum	6875
-------------------	------

L'immigration et la citoyenneté

M. Hoback	6876
-----------------	------

Le Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Rafferty	6876
-------------------	------

Le Nouveau Parti démocratique du Canada

M. Watson	6876
-----------------	------

QUESTIONS ORALES

La défense nationale

M. Mulcair	6876
M. Nicholson	6876
M. Mulcair	6877
M. Nicholson	6877

La justice

M. Mulcair	6877
M. MacKay	6877
M. Mulcair	6877
M. MacKay	6877
M. Mulcair	6877
M. MacKay	6877

L'environnement

M. Regan	6877
M. Rickford	6878
M. Regan	6878
M. Rickford	6878

Les travaux publics et les services gouvernementaux

Mme Murray	6878
Mme Finley	6878

La justice

Mme Boivin	6878
M. MacKay	6878
Mme Boivin	6878
M. MacKay	6878

Les ressources naturelles			
M. Choquette.....	6879		
M. Rickford.....	6879		
Mme Leslie.....	6879		
M. Rickford.....	6879		
Mme Leslie.....	6879		
M. Rickford.....	6879		
L'environnement			
Mme Leslie.....	6879		
M. Rickford.....	6879		
M. Rankin.....	6879		
M. Rickford.....	6879		
Les ressources naturelles			
M. Cullen.....	6879		
M. Rickford.....	6880		
M. Cullen.....	6880		
M. Rickford.....	6880		
Mme Murray.....	6880		
M. Rickford.....	6880		
L'emploi			
M. McCallum.....	6880		
Mme Bergen.....	6880		
La citoyenneté et l'immigration			
Mme Bennett.....	6881		
M. Alexander.....	6881		
M. Cash.....	6881		
M. Alexander.....	6881		
M. Cash.....	6881		
M. Alexander.....	6881		
Mme Blanchette-Lamothe.....	6881		
M. Alexander.....	6881		
Mme Blanchette-Lamothe.....	6881		
M. Alexander.....	6882		
Les affaires étrangères			
M. Warkentin.....	6882		
M. Baird.....	6882		
Le développement social			
M. Aubin.....	6882		
Mme Bergen.....	6882		
Mme Groguhé.....	6882		
Mme Bergen.....	6882		
Mme Sims.....	6882		
Mme Bergen.....	6882		
Mme Mathysen.....	6883		
Mme Bergen.....	6883		
La défense nationale			
M. Valeriote.....	6883		
M. Nicholson.....	6883		
La justice			
M. Casey.....	6883		
M. MacKay.....	6883		
Le tourisme			
Mme Papillon.....	6883		
M. Bernier.....	6883		
M. Thibeault.....	6883		
M. Bernier.....	6884		
Mme Bateman.....	6884		
		M. Bernier.....	6884
		Les affaires étrangères	
		M. Bélanger.....	6884
		M. Baird.....	6884
		Les affaires autochtones	
		M. Angus.....	6884
		M. Valcourt.....	6884
		Le développement social	
		M. McColeman.....	6884
		Mme Bergen.....	6884
		L'infrastructure	
		M. Blanchette.....	6884
		M. Braid.....	6885
		Les ressources naturelles	
		Mme May.....	6885
		M. Rickford.....	6885
		La justice	
		Mme Mourani.....	6885
		M. MacKay.....	6885
		Les ressources naturelles	
		M. Del Mastro.....	6885
		M. Rickford.....	6885
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation	
		Projet de loi C-36. Deuxième lecture.....	6886
		Adoption de la motion.....	6887
		Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité.....	6887
		Loi renforçant la citoyenneté canadienne	
		Projet de loi C-24. Troisième lecture.....	6887
		Adoption de la motion.....	6888
		Troisième lecture et adoption du projet de loi.....	6888
		AFFAIRES COURANTES	
		Réponse du gouvernement à des pétitions	
		M. Lukiwski.....	6888
		Les délégations interparlementaires	
		M. Wallace.....	6888
		Les comités de la Chambre	
		Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires	
		M. Dusseault.....	6888
		Loi sur la responsabilité en matière de changements climatiques	
		M. Kellway.....	6888
		Projet de loi C-619. Présentation et première lecture.....	6888
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6888
		Loi sur la protection des stagiaires	
		Mme Liu.....	6888
		Projet de loi C-620. Présentation et première lecture.....	6888
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6889
		La Loi de l'impôt sur le revenu	
		M. Rankin.....	6889

Projet de loi C-621. Présentation et première lecture.....	6889	Les terres fédérales de la région de Durham	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6889	M. Kellway.....	6897
Loi sur la Journée nationale de la santé et de la condition physique		Le transport ferroviaire	
M. Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country).....	6889	Mme Hughes.....	6897
Projet de loi S-211. Première lecture.....	6889	L'industrie minière	
Adoption de la motion et première lecture du projet de loi.....	6889	M. Blanchette.....	6897
Loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses (Loi de Vanessa)		L'emploi	
Initiatives ministérielles: projet de loi C-17.....	6889	M. Cash.....	6897
M. Young (Oakville).....	6889	La citoyenneté et l'immigration	
Motion.....	6889	M. Cash.....	6897
Rapport; approbation; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	6890	La luzerne génétiquement modifiée	
Comités de la Chambre		M. Rankin.....	6897
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique		L'agriculture	
M. Angus.....	6890	M. Rankin.....	6897
Motion d'adoption.....	6890	Le Régime de pensions du Canada	
M. Fletcher.....	6893	M. Rankin.....	6897
M. Lamoureux.....	6893	L'industrie minière	
M. Julian.....	6893	M. Rankin.....	6897
M. Warkentin.....	6894	Le canal de Grenville	
M. Lukiwski.....	6894	Mme Freeman.....	6898
Motion.....	6894	Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Adoption de la motion.....	6895	M. Lukiwski.....	6898
Pétitions			
Postes Canada		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Mme LeBlanc (LaSalle—Émard).....	6895	Loi interdisant les armes à sous-munitions	
L'anaphylaxie		Projet de loi C-6 — Motion d'attribution de temps	
M. Lizon.....	6895	M. Van Loan.....	6898
Postes Canada		M. Dewar.....	6899
M. Casey.....	6895	M. Baird.....	6899
Le Code criminel		M. Lamoureux.....	6899
Mme Smith.....	6896	Mme May.....	6900
L'amiante		M. Fletcher.....	6900
M. Martin.....	6896	M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord).....	6900
Les pensions		Mme Leslie.....	6900
M. Lamoureux.....	6896	M. Godin.....	6901
Le Code criminel		Mme Duncan (Edmonton—Strathcona).....	6901
M. Hillyer.....	6896	Mme Day.....	6901
Postes Canada		M. Goldring.....	6902
Mme Sellah.....	6896	M. Morin (Laurentides—Labelle).....	6902
L'environnement		Mme Sims.....	6903
Mme May.....	6896	Adoption de la motion.....	6904
L'agriculture		Étape du rapport	
Mme May.....	6896	M. Godin.....	6904
Le Falun Gong		M. Allen (Tobique—Mactaquac).....	6905
M. Godin.....	6896	M. Lamoureux.....	6906
L'assurance-emploi		M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord).....	6906
M. Harris (St. John's-Est).....	6896	M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord).....	6906
La protection des terres humides		M. Allen (Tobique—Mactaquac).....	6907
Mme Borg.....	6896	Mme Raynault.....	6907
Postes Canada		Mme May.....	6908
Mme Borg.....	6897	M. Sandhu.....	6908
L'environnement		M. Allen (Tobique—Mactaquac).....	6909
M. Kellway.....	6897	Mme Groguhé.....	6909
		Mme Sims.....	6910
		M. Allen (Tobique—Mactaquac).....	6911
		M. Lamoureux.....	6911
		M. Morin (Laurentides—Labelle).....	6912
		M. Hawn.....	6912
		M. Rousseau.....	6912
		Mme Duncan (Edmonton—Strathcona).....	6913

M. Hawn	6914	M. Hawn	6933
M. Gravelle.....	6915	Mme May	6933
M. Dubé	6915	Mme Brosseau	6934
M. Hawn	6916	M. Larose.....	6935
M. Larose.....	6917	M. Menegakis	6935
Mme Raynault	6917	M. Nantel.....	6936
M. Galipeau	6918	M. Alexander.....	6937
M. Larose.....	6918	Mme Groguhé.....	6938
M. Hawn	6918	M. Sullivan	6938
M. Rousseau	6919	M. Anderson	6939
M. O'Connor	6920	M. Gravelle.....	6939
M. Nantel.....	6920	Mme Papillon	6940
M. Galipeau	6920	M. Hawn	6941
Mme Michaud.....	6920	Mme May	6941
M. Allen (Tobique—Mactaquac).....	6922	Mme Duncan (Edmonton—Strathcona).....	6942
M. Lamoureux.....	6922	Report du vote sur la motion	6942
M. Chicoine	6922	Report du vote sur la motion	6942
M. Hawn	6923		
Mme Groguhé.....	6924	Loi sur la croissance dans le secteur agricole	
M. Harris (Scarborough-Sud-Ouest).....	6924	Projet de loi C-18. Deuxième lecture	6942
M. Hawn	6926	Mme Michaud.....	6942
M. Larose.....	6926	M. Nantel.....	6944
M. Gravelle.....	6926	Mme Brosseau	6944
Mme Duncan (Edmonton—Strathcona).....	6927	M. Chisholm	6945
M. Hawn	6928	Mme Papillon	6946
Mme May	6928	Mme Raynault.....	6946
Mme Ashton	6928	M. Sullivan	6946
M. Alexander.....	6929	M. Hawn	6948
M. Lamoureux.....	6930	Mme Brosseau	6948
M. Chisholm	6930		
M. Lamoureux.....	6931		
Mme Groguhé.....	6931		
Message du Sénat			
Le président suppléant (M. Barry Devolin).....	6932		
Loi interdisant les armes à sous-munitions			
Projet de loi C-6. Étape du rapport.....	6932		
Mme Mathysen.....	6932		
		MOTION D'AJOURNEMENT	
		Les affaires étrangères	
		Mme Duncan (Etobicoke-Nord)	6948
		M. Anderson	6949
		L'environnement	
		M. Scarpaleggia	6950
		M. Anderson	6950

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>